M. Begin remet sa démission au président Herzog

Jérusalem (A.F.P.). – M. Menahem Begin devait remettre sa démission officielle au président de l'État d'Israël à 13 heures locales, a annoncé ce jeudi 15 septembre le porte-parole de la présidence. La lettre de démission ne sera pas remise au président Haïm Herzog par M. Begin en personne, mais par le secrétaire du cabinet israélien, M. Dan Meridor, a-t-il été précisé.

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry – Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,80 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Entente franco-italienne

Premier président socialiste du conseil italien, M. Craxi commence ce jeudi 15 septembre à Paris une série de consultations européennes qui le mèneront ensuite à Londres et à Bonn. Sa visite dans la capitale française, quoique particulièrement courte – arrivé peu avant le déjeuner, le chef du gouvernement de Rome devait s'envoler le soir même pour la Grande-Bretagne, – avait pour objet de permettre de faire le point avec M. Mitterrand sur les principaux aspects des relations bilatérales. Et aussi sur certaines affaires où la France et l'Italie se trouvent conjointement engagées, comme la relance de la construction européenne ou la guerre du Liban, ainsi que sur les événements du Tchad, à propos desquels Paris souhaitait exposer en détail son point de vue à M. Craxi, du fait des liens relativement étroits que Rome entretient avec Tripoli.

Les rapports franco-italiens avaient été revigorés, en février dernier, par la visite de M. Fanfani à Paris. Celui qui présidait alors aux destinées du gouvernement de Rome avait présenté ces entretiens comme une conférence au sommet équivalant aux consultations régulières franco-allemandes. Il avait été décidé, au cours de la rencontre, que les sommets franco-italiens auraient lieu désormais deux fois par an.

Une grande identité de vues se manifeste entre MM. Mitterrand et Craxi sur un certain nombre de questions actuelles. Rome est par exemple hostile, comme Paris et Londres, à la prise en compte des armements nucléaires français et britanniques dans les négociations eurostratégiques de Genève, et favorable à la « double décision » de l'OTAN.

Certains points de friction demeurent pourtant sur le plan économique. Certes, la « guerre du vin » n'est plus à l'ordre du jour, et les deux pays font des analyses très proches à propos de la politique agricole commune de la C.E.E. Mais le déséquilibre de leurs échanges commerciaux s'est accru l'an dernier au détriment de la France, et ce déficit – 4,3 milliards de francs – est jugé préoccupant à Paris. La coopération industrielle franco-italienne pourrait être resserrée, en matière aéronautique notamment.

S'agissant de la relance de la construction européenne, la France espère de M. Craxi un soutien au projet qu'elle doit présenter lundi au cours de la réunion ministérielle de Bruxelles et, d'une manière générale, une attitude plus résolument « communautaire » que celle de ses prédécesseurs.

Quant au drame libanais, l'Italie s'y trouve engagée aux côtés de la France puisqu'elle entretient, elle aussi, un contingent de la force multinationale. Différents signes montrent que Rome n'entend pas se contenter, dans la recherche d'une solution, de ce rôle militaire. M. Craxi s'est récemment entretenu au téléphone avec M. Walid Joumblatt, et a invité le dirigeant druze à lui rendre visite. La semaine dernière, il a reçu un émissaire du président Gemayel.

Chef d'un gouvernement où son parti, le P.S.I., est minoritaire, M. Craxi doit tenir compte de cette situation particulière, de la présence de son allié démocrate-chrétien, affaibli par le dernier scrutin mais encore puissant, et de l'opposition des communistes. Cette nécessité peut le conduire à rechercher à Paris une double caution « de gauche » : pour sa politique d'austérité – la rigueur à la française a fort bonne presse en Italie, tant au P.C.I. que dans les rangs du patronat – et pour sa fidélité aux engagements atlantiques de son pays, dont le président Reagan vient de le remercier par écrit. Deux raisons pour la France d'attendre une certaine compréhension de son partenaire italien.

Washington propose un cessez-le-feu au Liban

La Syrie fournit un appui croissant aux druzes, et les Israéliens lancent des patrouilles au nord du fleuve Awali

De notre envoyé spécial

Le projet politico-militaire élaboré, sous l'égide de l'Arabie Saoudite, pour mettre un terme à la guerre civile au Liban ayant été rejeté par le gouvernement de Beyrouth, les États-Unis ont proposé le mercredi 14 septembre qu'un cessez-le-feu soit proclamé comme condition préalable à la recherche d'une solution politique.

Beyrouth. – La décision de la Maison Blanche autorisant les « marines » à utiliser l'aviation et l'artillerie navale au cas où l'armée libanaise se trouverait en difficulté n'a surpris personne. M. Camille Chamoun, président du Front libanais, s'est félicité de cette initiative qui constitue, selon lui, *« un changement essentiel dans l'attitude des États-Unis »*. Les milieux officiels, qui observent un silence prudent, s'attendaient à une telle mesure, qu'ils avaient d'ailleurs eux-mêmes sollicitée.

Certains, cependant, pensent que les menaces de Washington ne constituent en réalité qu'un nouveau moyen de pression sur M. Walid Joumblatt et les Syriens pour les inciter à se montrer plus souples dans les difficiles tractations menées actuellement sous l'égide de l'émir Bandar Ben Sultan, émissaire du roi Fahd.

Les représentants du Front du salut national (opposition) ne sont guère optimistes sur l'issue de ces pourparlers. *« Washington n'a pas encore donné le feu vert indispensable à la réussite des pourparlers en cours »*, nous a déclaré l'un d'eux, qui estime que la décision américaine a pour objectif d'*« annuler la victoire militaire »* remportée par les partisans de M. Walid Joumblatt sur le terrain. Il prévoit donc une nouvelle phase d'hostilités à laquelle participeraient cette fois-ci les « marines ».

Cette perspective ne semble guère effrayer notre interlocuteur, qui invoque le précédent de l'invasion militaire israélienne, qui, dit-il, *« n'a pas servi à grand-chose »*. *« Tout le problème est de savoir*, ajoute-t-il, *si les « marines » vont accepter de mourir pour le président Amine Gemayel. »*

JEAN GUEYRAS.

(*Lire la suite page 3.*)

La réussite de la politique économique en 1984 suppose un freinage sans précédent des salaires

Bâti sur l'hypothèse d'une croissance de 1 % le budget adopté par le gouvernement prévoit une nouvelle année d'efforts et de sacrifices

L'essentiel du budget de 1984 n'est pas... dans le budget. Plus que l'évolution des dépenses publiques et des impôts d'État – Dieu sait pourtant si les décisions prises à leur sujet par le gouvernement vont peser lourd au cours des prochains mois ! – c'est la politique salariale qui projette son ombre sur toute la stratégie du pouvoir et donc sur les comptes de l'État. De son succès ou de son échec dépendra la réussite ou le naufrage de la politique d'assainissement menée par MM. Mauroy et Delors depuis juin 1982.

Le budget de 1984 a été bâti sur l'hypothèse d'une hausse du salaire moyen par tête de 4,9 % seulement (1). Ce chiffre doit être médité. Il implique un freinage sans précédent des rémunérations en France. Celles-ci ont progressé de 9,6 % l'année dernière et de quelque 15 % en 1980 et 1981.

Un tel freinage est justifié. Les coûts salariaux, s'ils devaient continuer à progresser en France plus vite qu'à l'étranger, entraîneraient immanquablement de nouvelles dévaluations du franc. Sans croissance économique, sans allégement important des effectifs en surnombre dans les entreprises, les gains de productivité sont devenus beaucoup trop faibles (de l'ordre de 1,5 % l'an) pour compenser une dérive salariale qui, par rapport à l'étranger, ne date pas d'hier. Les syndicats allemands négocient chaque année des hausses salariales de 4 % à 5 % alors qu'en France les clauses inavouées mais bien réelles d'indexation assurent de façon automatique des gains salariaux de 10 %. Trois dévaluations en à peine deux ans ont permis à l'industrie française d'effacer ces différences et de continuer à exporter. Il serait périlleux de poursuivre dans cette voie.

Tout cela explique la formidable bataille que s'apprête à engager M. Delors pour faire accepter un ralentissement de moitié des salaires, bataille qu'il va d'abord devoir livrer aux syndicats de la fonction publique, le budget de 1984 ne prévoyant pour eux que le strict maintien de leur pouvoir d'achat, maintien qui se traduirait concrètement – les acquis de fin 1983 aidant – par des hausses moyennes de 1 à 2 %...

ALAIN VERNHOLES.

(*Lire la suite page 31.*)

(1) En glissement, c'est-à-dire du début à la fin de l'année.

Le véritable horizon de notre industrie c'est le monde

par EDITH CRESSON

LIRE PAGE 38

Hommage à Robert Badinter

par HÉLÈNE DORLHAC DE BORNE

LIRE PAGE 13

L'ambivalence des institutions

Selon Edouard Balladur, qui fut secrétaire général de l'Élysée au temps de Georges Pompidou un président de gauche peut cohabiter avec une majorité de droite sans changer ni la Constitution ni la loi électorale

LES DEUX TENTATIONS

par EDOUARD BALLADUR

Tout au long de notre histoire, les idées ont changé de camp. Le centralisme, la régionalisation, l'élection populaire du président, le référendum, pour ne citer que celles-là, ont été soutenus ou combattus à tour de rôle par les uns ou les autres. Nous ne sommes pas là dans le domaine des vérités éternelles, des opinions désintéressées.

Il en va parfois de même aujourd'hui du jugement que l'on porte sur nos institutions. D'un côté, quelques-uns les trouvent maintenant trop contraignantes, regrettent les pouvoirs trop grands du président de la République. Avec une autre loi électorale faisant leur place aux groupes-charnières, ajoute-t-on, c'en serait déjà fini de l'expérience socialiste. Mieux, elle n'aurait jamais été entreprise.

De l'autre, alors que l'on a si longtemps fait grief à notre Constitution de ne pas laisser au Parlement sa place légitime, on se préoccupe maintenant d'éviter un éventuel désaccord entre le président et la prochaine Assemblée en modifiant la loi électorale pour conserver intacte au président l'autorité qu'il tient presqu'autant de sa position de chef de la majorité que de ses pouvoirs constitutionnels.

Les réformes de circonstance sont de mauvaises réformes ; elles ont de mauvais résultats. Lorsqu'on veut changer les choses, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel. Pour la première fois depuis deux siècles, nous disposons, avec la Ve République, d'un régime qui assure à la fois la liberté pour les citoyens, l'autorité pour le pouvoir. De surcroît, ce régime a déjà duré plus que tous les autres depuis 1789, sauf la IIIe République. Ceux qui prendraient la responsabilité d'affaiblir nos institutions en modifiant fondamentalement soit la Constitution, soit la loi électorale, prendraient un grand risque. Il a fallu à la fois les événements d'Algérie et le général de Gaulle pour imposer une Constitution qui ne remette pas entre les mains des partis la totalité des pouvoirs. Pareille conjonction ne se retrouvera pas de longtemps.

Après un quart de siècle, il est légitime d'adapter nos institutions à la lumière de l'expérience, à la condition de ne pas en changer l'esprit ni l'efficacité.

Pour ce qui est de la Constitution, son fonctionnement n'a jamais donné lieu à une crise grave ; le président a toujours pu compter sur le soutien, plus ou moins fervent selon les époques, de l'Assemblée. Mieux, grâce au scrutin majoritaire législatif, le président est le véritable chef de la majorité parlementaire, ce qui accroît l'efficacité de ses pouvoirs constitutionnels.

Il est désormais évident que le système devrait permettre au pouvoir de vérifier plus commodément le sentiment populaire, afin de mieux en tenir compte. Le respect des engagements électoraux n'exclut nullement l'adaptation aux circonstances, ainsi qu'on le constate aujourd'hui.

Tout d'abord, l'article 11 permet, sous certaines conditions, au président de recourir au référendum. A le lire, ces conditions sont strictes ; dans la pratique, elles ont été considérablement assouplies, puisque le *référendum de 1962* et, dans une moindre mesure, le référendum de 1972, pouvaient, sur le plan juridique, être contestés. Il serait temps de traduire cette pratique élargie dans le texte de l'article 11 et d'étendre le champ d'application du référendum. Cela éviterait bien des contestations sur les changements fondamentaux apportés à notre système économique et social que le peuple déciderait directement.

Faut-il pour autant admettre un droit d'initiative populaire ? Ce serait tout à fait dangereux. Partout où elle est appliquée, l'initiative populaire introduit l'instabilité dans l'exercice des pouvoirs, est souvent un élément de sclérose sociale. Dans les années 60, un référendum d'initiative populaire sur la force de frappe aurait privé la France des moyens de la puissance nucléaire.

(*Lire la suite page 2.*)

LES ANNULATIONS DE QUATRE ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le P.C. et le suffrage universel

L'Humanité *dénonce un « défi de la droite » mais les fraudes sont confirmées par le Conseil d'État*

« Le suffrage universel, la démocratie, sont bafoués », écrit Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C.F., dans *l'Humanité* du jeudi 15 septembre, après les décisions prises par le Conseil d'État d'annuler les élections municipales d'Antony, Aulnay-sous-Bois, Villeneuve-Saint-Georges et d'inverser les résultats à La Queue-en-Brie, quatre municipalités à direction communiste.

Le Conseil d'État n'adresse pas pareil commentaire aux représentants du P.C.F. dont il a contesté l'élection. Ce n'est évidemment pas son rôle que de conclure ainsi une liste d'« attendus ». Il n'en reste pas moins que l'accusation est implicitement contenue dans les jugements qu'il a rendus. Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême, s'est, jusqu'à présent, prononcé en appel sur six dossiers qui figurent au contentieux des élections municipales de mars dernier et qui concernent tous des municipalités à directions communistes. Dans un cas (Choisy-le-Roi), il a confirmé le scrutin de mars. Dans cinq autres (les quatre précédemment cités et Sarcelles, dont les électeurs devront voter une nouvelle fois les 2 et 9 octobre), il l'a infirmé.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(*Lire la suite page 8.*)



AU JOUR LE JOUR

Semaine

Lundi, il commence sa semaine en songeant au dernier tiers qui menace.

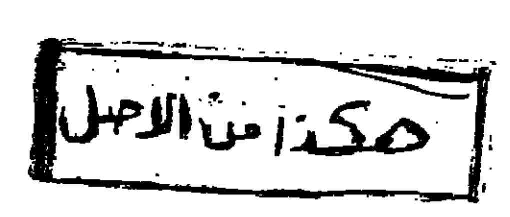
Mardi, il s'évertue à oublier la réduction des déductions.

Mercredi, la « surtaxe progressive » lui brouille l'esprit et l'assurance-vieillesse lui gâche le boulot.

Jeudi, les impôts locaux lui trottent dans la tête, et vendredi il succombe sous les coups du « prélèvement exceptionnel ».

Samedi et dimanche, il récupère sa force de travail et tout son dynamisme.

BRUNO FRAPPAT.



Le Monde

idées

Les deux tentations

(Suite de la première page.)

Le recours au référendum doit demeurer une prérogative réservée au président, dont la liberté de décision doit être à l'abri de pressions organisées. Dans nos institutions, le référendum est un moyen pour le président d'en appeler directement au peuple, éventuellement contre le Parlement. Il faut lui conserver ce caractère.

La durée du mandat présidentiel devrait être réduite à cinq ans, comme le président Pompidou l'avait fait décider par les deux Assemblées. Cela permettrait au président de la République de vérifier à intervalles plus rapprochés qu'il dispose du soutien du pays. Il va de soi que la réduction du mandat ne serait pas applicable au président en exercice au moment où elle serait votée.

S'agirait-il pour autant de ressusciter le régime présidentiel ? En aucune façon. Le mandat du président et celui de l'Assemblée ne prendraient pas fin nécessairement aux mêmes dates, car ils peuvent être interrompus par des événements exceptionnels : décès, démission, dissolution... En outre, en régime présidentiel, le président et l'Assemblée n'ont aucun moyen d'action l'un sur l'autre, le président ne pouvant dissoudre l'Assemblée, l'Assemblée ne pouvant censurer le gouvernement, nommé par le président. Il n'est pas question de remettre en cause ces moyens d'action réciproque qui existent dans notre Constitution.

En troisième lieu, le préambule de la Constitution n'énumère pas de façon suffisamment précise les libertés et les droits des citoyens. Il en résulte une trop large facilité d'intervention du Parlement et du gouvernement dans le domaine des libertés ; dès lors le contrôle du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat sur les lois et les décrets ne sont pas assez contraignants pour les pouvoirs publics.

Depuis l'avant-guerre, et en raison de circonstances présentées chaque fois comme exceptionnelles, notre législation a été alourdie par des sédimentations successives qui ont donné des pouvoirs exorbitants à l'administration, pas seulement dans le domaine de l'ordre public mais aussi en matière fiscale et douanière, par exemple, ainsi qu'à la justice. Le juge d'instruction est toujours, selon le mot de Balzac, l'homme le plus puissant de France. Il est temps de procéder au réexamen de nos droits administratif, pénal, fiscal, et d'éviter à l'avenir des interventions législatives et réglementaires trop peu respectueuses des droits de l'individu, qui sont menacés par l'évolution des sociétés modernes.

Le préambule de la Constitution doit être complété dans deux domaines où ses lacunes sont évidentes, celui des libertés économiques et sociales, d'une part, celui des droits du citoyen, de l'autre. Les conditions d'exercice des libertés seraient ainsi plus à l'abri des fluctuations de la politique et des entraînements passagers de l'opinion, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat pouvant alors mieux exercer leur contrôle.

Il est fréquemment question d'une réforme de la loi électorale pour y introduire une part de représentation proportionnelle.

La loi actuelle, en vigueur depuis 1958, est fondée sur le scrutin majoritaire uninominal à deux tours. On lui fait grief de maintenir et d'aggraver une coupure de la France en deux qui serait déjà le résultat de l'élection présidentielle. En outre, d'un côté, certains affirment que la représentation proportionnelle aurait évité une victoire aussi massive de la gauche en 1981, l'aurait obligée au compromis ; certains, de l'autre, espèrent qu'elle atténuerait une éventuelle défaite de la majorité actuelle lors des prochaines élections législatives.

Maintenir la loi électorale actuelle

Sans le dire, les uns et les autres font grief au scrutin actuel d'accentuer par trop la prime au vainqueur, alors justement que le système français, caractérisé par les deux tours et les désistements, introduit une part de proportionnelle à l'intérieur de chacun des deux camps.

Passons sur ce curieux regret d'une France coupée en deux. Dans toutes les démocraties il existe une majorité et une opposition, l'on n'entend jamais parler d'une Angleterre ou des Etats-Unis d'Amérique coupés en deux. L'unanimisme n'a rien à voir avec les règles du gouvernement démocratique.

Remettre en vigueur, même partiellement, la représentation proportionnelle ne manquerait pas d'avoir des effets dévastateurs sur le fonctionnement de nos institutions.

Jusqu'à présent, le président, quel qu'il soit, a toujours disposé d'une majorité et la censure contre son gouvernement n'a jamais été votée qu'en 1962. Sans majorité solide et durable, le gouvernement serait affaibli et aussi le président, dont les pouvoirs seraient privés d'une partie de leur consistance réelle.

Le résultat de l'introduction de la proportionnelle serait la reconstitution d'un ou de plusieurs groupes-charnières auxquels serait remis le pouvoir de faire et de défaire les majorités, comme on l'a vu récemment en Allemagne avec le parti libéral. On confierait dans certains cas un pouvoir d'arbitrage à un groupe marginal, supposé modéré dans ses attitudes ; sous prétexte de corriger la coupure en deux camps, on octroierait un rôle déterminant à la fraction parlementaire représentant la plus faible part du pays. Il n'y aurait plus jamais de majorité du tout, ni contre le président, ni pour lui.

Mais, objectera-t-on, l'existence de ce groupe-charnière éviterait que ne se constitue contre le président une majorité qui lui serait résolument hostile, et lui redonnerait une marge de jeu et de manœuvre lui permettant de gouverner même au cas où ceux qui l'ont porté au pouvoir perdraient les élections législatives.

Nos institutions n'ont jamais connu leur minute de vérité, celle où devraient cohabiter un président d'une tendance et une assemblée d'une autre. Si cela se produit un jour, il serait évident que le pouvoir présidentiel dispose d'une autorité variable selon qu'elle repose ou pas sur une majorité parlementaire. Nous vivons sous une monarchie présidentielle, mais ses pouvoirs sont d'une efficacité variable selon la composition de l'Assemblée. Notre Constitution est riche de nombreuses virtualités.

Dans le cas où la majorité parlementaire serait d'une autre tendance que le président, celui-ci conserverait ses compétences légales, mais elles seraient d'une efficacité moindre, comme c'est le cas aux Etats-Unis, selon que le président dispose ou non d'une majorité au Congrès. Ce fut parfois le cas du premier ministre en Grande-Bretagne ou du chancelier en Allemagne.

Qu'il dispose ou non d'une majorité parlementaire, le président conserverait des pouvoirs considérables : nommer le premier ministre et les ministres, présider le conseil des ministres, signer les projets de lois, les décrets les plus importants, demander une deuxième délibération de la loi, la soumettre au référendum sous certaines conditions, la déférer au Conseil constitutionnel, exercer des pouvoirs diplomatiques et militaires étendus, dissoudre l'Assemblée, ...autant de moyens pour le président de faire en sorte que l'Assemblée ainsi que le gouvernement continuent de compter avec lui et ne prennent pas à la légère le risque d'un affrontement ouvert.

L'épreuve de vérité

Tel est le choix : maintenir le système majoritaire actuel avec le risque qu'un président un jour puisse ne pas disposer d'une majorité parlementaire ; ou, en introduisant la proportionnelle, priver presque à coup sûr à tout jamais le président d'une véritable majorité pour le soutenir. Faut-il, pour éviter une limitation passagère de ses pouvoirs, introduire les germes d'un affaiblissement permanent de l'exécutif ?

Un jour ou l'autre, nos institutions subiront l'épreuve de vérité qui permettra de juger de leur solidité réelle.

Que se passera-t-il alors ? Les responsables politiques auront le choix entre deux attitudes : ou bien rechercher l'affrontement, la majorité nouvelle tentant de paralyser le président, le président refusant de tenir compte dans la composition du gouvernement de l'existence d'une majorité nouvelle ; ou bien tenter la cohabitation, ce qui suppose que chacun accepte d'être quelque peu empêché dans la liberté de ses mouvements et de ses choix, de ne pas appliquer tout de suite tous ses projets. Le général de Gaulle lui-même l'accepta bien sur l'Algérie : et s'il put finalement l'emporter, ce fut grâce à l'usage répété du référendum.

L'Assemblée ne renoncerait pas plus à son droit de renverser le gouvernement que le président à celui de dissoudre l'Assemblée. Mais, avant d'en arriver là, ils exploreraient, l'un et l'autre, les possibilités d'une certaine vie en commun. Faute de quoi, nous courrions le risque de transformer tout changement politique en crise de régime.

Ainsi la Constitution de 1958 démontrerait-elle son ambivalence et sa faculté d'adaptation : quasi-présidentielle, et même davantage, quand le président dispose d'une majorité à l'Assemblée, plus parlementaire quand ce n'est pas le cas. En pareille hypothèse, le premier ministre, charnière entre le Parlement et le président, verrait son rôle s'affirmer.

Qu'un tel équilibre entre les deux fonctions et les deux hommes soit délicat, que des conflits soient possibles, que le régime perde en efficacité, c'est évident. Mais ce serait le résultat de décisions populaires successives dont il faudrait bien tenir compte. D'ailleurs si, à l'échéance électorale suivante, qu'elle survienne à sa date normale ou non, le peuple maintenait sa confiance soit au président mis en difficulté par l'Assemblée, soit à l'Assemblée dissoute par le président, force serait à l'un et à l'autre de s'en accommoder.

Changer la Constitution pour affaiblir le pouvoir en place ou pour abréger sa durée, changer la loi électorale pour éviter un éventuel renversement de majorité, sont deux tentations auxquelles il faut résister.

Les grandes démocraties occidentales ont des mécanismes politiques séculaires ; leurs avantages et leurs inconvénients sont acceptés par tous. La France, qui a enfin trouvé la stabilité, devrait s'inspirer de leur exemple.

EDOUARD BALLADUR.

LU

« L'AMI RETROUVÉ », de Fred Uhlman

Un chef-d'œuvre mineur

Tout tient dans le titre : une histoire d'amitié, de séparation et de réunion. Mais cette réunion ne se fera que par-delà la mort de l'un des deux amis. Et tout est donné d'emblée par la date, février 1923, et le lieu, un gymnase de Stuttgart. Cela commence, comme dans *Madame Bovary*, par l'arrivée d'un nouveau. Le narrateur s'appelle Hans Schwarz, il est le fils d'un médecin juif qui a fait la grande guerre et y a gagné la croix de fer, « *talisman infaillible* ». Hans est solitaire, rêveur, poète comme il convient lorsqu'on a seize ans ; il voudrait un ami, pour qui il serait doux et glorieux de mourir.

Le nouveau porte avec une grâce étonnante le nom de Conrad Von Hohenfels ; il est seul, lui aussi, retranché courtoisement derrière un titre nobiliaire et une fortune qui tiennent à distance. Pour Hans, ce sera lui, Conrad, l'ami tant attendu. Et nous connaissons, avant même qu'éclose cette amitié, la menace terrifiante qui plane sur elle et sur la classe, dont plus de la moitié périra dans les steppes russes ou dans les sables d'El-Alamein. La très rare qualité d'émotion qui sourd de ce récit tient à la parfaite pureté de sa ligne, accordée à la pureté des sentiments qui unissent les deux adolescents, et que le narrateur retrouve intacts vingt ou trente ans plus tard. *« Entre seize et dix-huit ans, les jeunes gens allient parfois une naïve innocence et une radieuse pureté de corps et d'esprit à un besoin passionné d'abnégation absolue et désintéressée. Cette phase ne dure généralement que peu de temps, mais, à cause de son intensité et de son unicité, elle demeure l'une des expériences les plus précieuses de la vie. »*

La séparation intervient au bout d'un an, lorsque les parents de Hans décident de le mettre à l'abri de la hideuse folie qui s'empare du pays de Goethe, Kant, Beethoven, Hölderlin. A la veille de son départ pour les États-Unis, Hans reçoit de Conrad une lettre où celui-ci lui dit son regret que le destin de l'Allemagne contraigne pour quelque temps son ami juif à l'exil, et sa conviction que la grandeur de ce destin est assurée par le Führer que l'Allemagne s'est choisi.

Devenu avocat à New-York, Hans Schwarz a voulu tout oublier. S'il lui arrive de rencontrer un Allemand, il se renseigne d'abord, pour ne pas avoir à serrer la main d'un de ceux qui ont poussé ses parents au suicide. Son amitié aussi il a voulu l'annuler : *« Mes blessures ne sont pas cicatrisées, chaque fois que l'Allemagne se rappelle à moi, c'est comme si on les frottait de sel. »*

Brièveté et musique

Un jour, il reçoit de son ancien lycée, détruit par le bombardement de Stuttgart comme les trois quart de la ville, une demande de souscription pour ériger un monument à la mémoire des élèves tombés durant la deuxième guerre mondiale. On en donne la liste. Hans évite soigneusement la lettre H. Pour finir, il lit : *« Von Hohenfels, Conrad, impliqué dans le complot contre Hitler. Exécuté. »*

C'est dans le sanglot qui noue la gorge à ces dernières lignes qu'est tenue la promesse de réunion annoncée par le titre. Quand un livre bouleverse à ce point, comme la fin de *l'Adieu aux armes*, tout ce que peut faire le critique, qui pense obscurément que la seule rédemption du mal se trouve dans une œuvre de bonté et d'intelligence, c'est d'exhorter ceux qui lui font confiance à lire ce « *chef-d'œuvre mineur* », ainsi que le qualifie Arthur Koestler en parlant de sa brièveté et de sa musique.

MICHEL CONTAT.

★ *L'Ami retrouvé*, de Fred Uhlman. Traduit par Léo Lack. Introduction d'Arthur Koestler. Gallimard, « Folio » n°1463, 132 pages.

[Avocat, Fred Uhlman abandonna l'Allemagne après l'avènement de Hitler. Il s'installa à Paris, où il devint peintre, puis en Espagne et finalement en Angleterre. *L'Ami retrouvé* est, à notre connaissance, sa seule œuvre littéraire. Le livre fut publié en anglais, sous le titre *Reunion*, en 1971, et, en traduction française, chez Gallimard, en 1978.]

LETTRES AU Monde

Répliques à Alain Peyrefitte

Les deux articles d'Alain Peyrefitte sur la « désinformation » publiés dans le Monde *des 1er et 2 septembre, qui avaient déjà suscité un certain nombre de réactions (voir* le Monde *du 7 septembre), nous ont valu d'autres lettres. Nous publions ci-dessous les extraits de certaines d'entre elles.*

L'élection de Trappes

Député de Trappes, je me contenterai de quelques remarques sur ce qu'Alain Peyrefitte dit des élections municipales dans cette commune.

1) Oui, la gauche a gagné à Trappes. Mais elle est parfaitement consciente de la baisse importante des suffrages qui se sont exprimés en sa faveur. Cependant, ce que nous savons également c'est que le score de la droite n'a pas évolué en valeur absolue ;

2) Lorsque nous avons choisi avec Bernard Hugo, sénateur et maire de Trappes, de refaire les élections le plus vite possible, nous avons volontairement opté pour la démocratie : faire trancher le débat par la population de Trappes et permettre ainsi, d'une part, de gérer la ville au plus tôt par ses élus et, d'autre part, un fonctionnement normal du Syndicat communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans son obsession à voir le « mal » partout où il y a la gauche, M. Peyrefitte a trouvé une idée géniale : « *La plupart des usines où travaillent les ouvriers de Trappes ne fermaient qu'en août.* » Tiens, y aurait-il la reconnaissance de la notion de lutte de classe qui conduit les ouvriers à voter à gauche ? L'ancien garde des sceaux ignore-t-il le vote par procuration qui a été largement utilisé par les électeurs de Trappes en juillet ;

3) La mise en cause des décisions du tribunal administratif a fait couler beaucoup d'encre. Là encore, M. Peyrefitte continue à donner ses leçons de morale... Pourtant, la décision du Conseil d'Etat de valider l'élection de Choisy-le-Roi, qui avait été annulée par le tribunal administratif, devrait faire réfléchir ces censeurs de droite et leur porte-parole.

GUY MALANDAIN
(député des Yvelines, P.S.).

Et Touvier ?

Je ne saurais laisser parler M. Peyrefitte des mesures « énergiques » prises par le président Pompidou pour obtenir l'extradition de Barbie sans rappeler que c'est sous la même présidence que Touvier, émule français de celui-ci, bénéficia d'une grâce « à la sauvette ».

CLAUDE LEVY,
historien (Paris).

Désinformation à droite

N'est-ce pas un comble de devoir recourir à un journal britannique (information relatée par votre journal), le *Financial Times*, pour découvrir que « *tout ne va pas si mal en France* (arguments à l'appui) *en dépit d'une avalanche quotidienne de commentaires pessimistes en provenance de sa presse nationale* ».

Quand verrons-nous des informations de ce genre dans les journaux chers à M. Peyrefitte ?

MAURICE POUCHON
(Dakar).

Les architectes, de Toulouse à Avignon

Quand on veut dénoncer la « désinformation », il est préférable d'être soi-même correctement informé. Répondant à M. Roger Quilliot, M. Peyrefitte a admis que le congrès des architectes n'avait pas eu lieu, en juin dernier, à Toulouse, mais à Avignon.

Il aurait pu reconnaître aussi s'être trompé sur l'essentiel : le ministre de l'urbanisme et du logement n'avait pas « *quitté le congrès après avoir tenté en vain de prendre la parole sous les clameurs* », comme l'écrivait M. Peyrefitte. Sans avoir à consulter la presse locale, les lecteurs du *Monde* daté 5-6 juin savaient que M. Quilliot, « *sérieusement chahuté et pris à partie* », avait prononcé à Avignon le long discours prévu.

M. Peyrefitte a dû confondre plusieurs fiches : quelques mois plus tôt, le directeur adjoint de l'architecture, lui-même architecte et non homme politique, avait été empêché de prendre la parole par ses confrères, dans une réunion de travail sur la réforme de la profession. A Toulouse, justement...

M. Ch.

Pas de tribulations pour M. Rocard

M. Peyrefitte affirme : « *En juin dernier, par exemple, qui a su... que le plus populaire des ministres, M. Michel Rocard, lors du congrès national du Centre national des jeunes agriculteurs à Royan, a dû s'échapper par une porte dérobée sous la protection de la police après avoir attendu dans les caves du Palais des Congrès ?* ».

Etant, avec d'autres élus dont mon collègue Jean-Noël de Lipkowski, député et maire de Royan, aux côtés de Michel Rocard lorsqu'il est venu participer à la séance de clôture du congrès national du Centre national des jeunes agriculteurs, je me dois de rétablir la stricte vérité.

Michel Rocard, ses collaborateurs et des responsables des organisations agricoles de la Charente-Maritime, dont le président de la Chambre d'agriculture, se sont réunis comme le prévoyait le programme de la journée à l'issue du congrès dans une salle située au rez-de-chaussée du Palais des Congrès. Cette réunion, qui avait pour objet d'étudier les problèmes spécifiques au département, s'est déroulée sous le signe de la courtoisie et du dialogue très ouvert.

Au terme de cette réunion, le ministre et les participants se sont dirigés vers la sortie qui se trouvait à proximité, et non une porte dérobée, pour regagner leurs voitures, ceci sans aucune difficulté.

Quelques dizaines de vendeurs directs de cognac se trouvaient dans la rue pour manifester contre la vignette. J'ai d'ailleurs eu avec eux, aussitôt après le départ du ministre, un long entretien qui s'est déroulé sans incident et sans aucune agressivité. Un service d'ordre très restreint était assuré par les agents de police du commissariat de Royan.

PHILIPPE MARCHAND
(député de la Charente-Maritime, président du conseil général).

Fond sonore

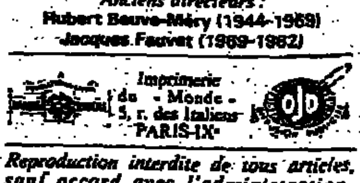
Alain Peyrefitte affirme que « *la présentation des déplacements présidentiels en province est faite le plus souvent sans fond sonore* ». Accrédité par TF1 auprès de la présidence, je ne puis que contester cette affirmation erronée pour ne pas dire malveillante.

Pour ce qui est de ma propre responsabilité, je me souviens parfaitement, lors du compte rendu des visites de F. Mitterrand à Toulouse et à Lille, non seulement avoir diffusé sur l'antenne l'image et le son des « contestataires », mais aussi y avoir fait explicitement référence dans mon commentaire. J'ai bien l'intention de continuer à témoigner, le plus honnêtement possible, du « climat » qui entoure les déplacements du président, bien conscient des « risques » du métier. Il y a quelques années, un journaliste, coupable d'avoir souligné lors d'un voyage présidentiel en Lorraine la froideur de l'accueil des populations, avait été, sur recommandation insistante de l'Élysée, écarté de l'antenne avant de démissionner.

Le journaliste s'appelait H. Chabalier, et le président Georges Pompidou, qui eut, lorsqu'il était à Matignon, un ministre de l'information nommé A. Peyrefitte.

BRUNO MASURE.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

L'ÉVOLUTION DE LA CRISE LIBANAISE

L'engagement croissant des Etats-Unis aux côtés du président Gemayel suscite des réserves dans certains pays arabes

Une brève controverse a opposé, le mercredi 14 septembre, la France et les Etats-Unis. Mardi, la Maison Blanche avait annoncé que le commandant des « marines » à Beyrouth avait été autorisé à faire appel aux bombardiers et à l'artillerie américaine se trouvant au large de Beyrouth, en cas de *« menace visant la force multinationale »*. Et le porte-parole du président Reagan, M. Larry Speakes, avait précisé que cette nouvelle consigne était valable en cas de menaces contre les contingents français, britannique et italien.

L'ambassade de France à Washington a répliqué, mercredi, que Paris n'avait en aucune façon demandé au gouvernement américain de contribuer à la protection de son contingent. Le porte-parole de l'ambassade a notamment déclaré : *« Nos forces dans la région sont capables d'assurer leur propre protection. »* Et il a ajouté que, si les troupes françaises étaient attaquées, elles n'hésiteraient pas à faire, même massivement, usage de toutes les forces dont elles disposent.

C'est au département d'Etat qu'est revenue la tâche d'émettre le même jour une *« mise au point »*. Celle-ci indique que les forces américaines n'interviendraient aux côtés des autres contingents de la force multinationale que si une telle aide faisait l'objet d'une *« requête spécifique »*. Le département d'Etat ajoute : *« Il n'existe aucune consigne prévoyant une riposte automatique des forces américaines »* pour défendre les autres contingents.

L'engagement américain aux *côtés du président Gemayel* s'accroît et se précise de jour en jour. Tandis que d'importantes quantités d'équipements militaires sont débarqués, Washington formulait mercredi des contre-propositions à celles qui avaient été élaborées par le médiateur saoudien et approuvées par la Syrie et l'opposition libanaise. Le projet de Ryad comporte des dispositions à la fois militaires et politiques susceptibles de mettre un terme aux combats ; celui des Etats-Unis se limite à prôner un cessez-le-feu immédiat qui *« pourrait être un prélude à une solution politique »*. La formule, qui a le mérite de maintenir l'armée libanaise dans les positions qu'elle a occupées au cours de la dernière quinzaine, ne satisfait pas les exigences de l'opposition et ne paraît pas enchanter l'Arabie Saoudite.

Le gouvernement de Ryad a donné un signe de son mécontentement en passant sous silence la visite effectuée mercredi dans la capitale saoudienne par l'envoyé spécial du président Reagan, M. Robert McFarlane, qui est reparti pour Damas, où il a soumis au gouvernement syrien la proposition de son gouvernement. *Les « milieux politiques saoudiens »*, cités par l'A.F.P., ajoutent à cela que le renforcement du dispositif militaire américain au large de Beyrouth *« risque de provoquer une escalade militaire et ne peut que nuire aux efforts de médiation saoudiens »*.

Tel n'est pas l'avis du gouvernement libanais, qui se félicite de l'engagement américain. Au cours d'une émission télévisée, le ministre des affaires étrangères, M. Elie Salem, a notamment déclaré : *« Nous avons choisi la voie américaine car les deux autres voies possibles, l'israélienne et la syrienne, ne débouchent pas sur la libération du Liban de toutes les troupes étrangères. »*

Washington propose un cessez-le-feu

(*Suite de la première page.*)

Beaucoup ici, et parmi eux un nombre croissant de chrétiens, pensent que la position de la France paraît plus sage lorsque ses dirigeants affirment qu'il existe au Liban une *« situation de guerre civile »* et qu'il appartient aux Libanais de *« surmonter leurs difficultés »*.

En revanche, le chef sunnite de Beyrouth, M. Saëb Salam, sursaute lorsqu'il entend parler de « guerre civile ». Pour lui, la guerre de la montagne se réduit à des *« heurts entre deux factions libanaises »* et ne peut être assimilée à une guerre civile proprement dite. *« L'Etat libanais et son armée,* ajoute-t-il, *sont menacés par des forces manipulées par l'étranger. C'est pourquoi nous acceptons avec soulagement toute aide fournie par les Etats-Unis à l'armée légale et au gouvernement du Liban parce que la disparition de l'Etat libanais signifierait la fin du Liban. Dans ce cas, le monde arabe serait secoué jusque dans ses fondations et aucun régime de la région n'échapperait aux conséquences de cette tragédie qui mettrait en danger les intérêts vitaux des Américains et des Européens dans cette partie du monde. »*

M. Saëb Salam, qui est connu pour ses sympathies pro-saoudiennes et pro-américaines, adopte les accents d'un prophète en colère lorsqu'il prédit des catastrophes apocalyptiques pour les pays qui n'auront pas su à temps contrecarrer les *« communistes »* et les *« khomeynistes »* au Liban.

Le rôle des « étrangers »

Mardi déjà, le président Gemayel avait donné le ton en s'inscrivant en faux contre *« les allégations selon lesquelles la guerre du Chouf est une guerre entre Libanais »* et en rejetant toute la responsabilité sur les étrangers *« qui utilisent certaines contradictions locales »*. Le premier ministre, M. Chafic El Wazzan, lui a emboîté le pas en affirmant au cours de la réunion hebdomadaire du Comité supérieur de coordination, qui groupe les chefs de mission des pays participant à la force multinationale, qu'on se trouvait face à *« une guerre déclenchée par des étrangers contre le Liban »* et que *« partout où se trouve l'armée il n'y a ni combats ni massacres, mais au contraire la paix et la stabilité »*.

« Nous sommes tous devenus soudain des étrangers », notait mi-figue mi-raisin un responsable druze qui nous a assuré que contrairement aux affirmations des autorités, répétées à satiété, il n'y avait pas avec les combattants druzes des *« corps de troupes syriennes ou palestiniennes »*. Il ne fait cependant pas de doute que la Syrie fournit aux druzes un appui politique, matériel et logistique considérable. Il est également acquis qu'un nombre indéterminé de druzes d'origine syrienne combattent avec leurs frères du Liban avec l'autorisation officielle de Damas et que des Palestiniens servent comme spécialistes dans les différents services techniques de l'armée druze.

En fait, d'autres *« étrangers »* dont on croyait qu'ils avaient quitté une partie du Liban, les Israéliens, ont de plus en plus tendance à y retourner *subrepticement pour faire la* police dans les secteurs où ils estiment la sécurité de l'État hébreu menacée. C'est ainsi qu'il y a trois jours, des patrouilles blindées israéliennes remettaient aux Forces libanaises (milices chrétiennes) les deux localités stratégiques de Borjein et Ain-El-Hawr, que les druzes avaient perdues la veille, dans la province méridionale du Kharroub, la seule région du Chouf à échapper encore au contrôle du P.S.P. de M. Walid Joumblatt. Depuis, l'armée israélienne renforcée d'éléments de la milice libanaise du commandant Saad Haddad effectue des patrouilles régulières jusqu'à 20 ou 25 kilomètres au nord de la rivière Awali pour *« empêcher des infiltrations de terroristes »* à l'intérieur de la zone israélienne du Liban-Sud.

JEAN GUEYRAS.

● *Quatre-vingt-quatre civils chrétiens auraient été massacrés* dans la localité de Maaser-el-Chouf (sous contrôle israélien), au pied du mont Barouk dans la région du Chouf, selon la radio la Voix du Liban, organe du parti phalangiste. La radio a diffusé l'enregistrement du récit d'une rescapée du massacre, Mme Marie Bechara Noujeim, qui s'est réfugiée à Saïda (Sud-Liban), et qui a affirmé que le massacre a eu lieu vendredi et samedi derniers. – *(A.F.P.)*

M. Hernu réclame une nouvelle définition du rôle de la force multinationale de sécurité à Beyrouth

Entendu durant trois heures par des députés membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a semblé, mercredi 14 septembre, davantage préoccupé dans l'immédiat par l'évolution de la situation au Liban que par celle du Tchad. Dans ces deux pays, a souligné M. Hernu, la France a envoyé *« des soldats de la paix »* pour assurer la sécurité et l'intégrité du territoire *« à la demande des gouvernements légaux »*.

A Beyrouth, le ministre est convenu qu'il faudrait réfléchir à une nouvelle définition des missions de la force militaire multinationale de sécurité dans la mesure où, le contexte ayant changé, il faut essayer d'apporter un appui aux interventions humanitaires de la Croix-Rouge internationale, qui tente d'éviter les massacres de populations civiles.

M. Hernu a révélé, à cette occasion, que le contingent français de Beyrouth avait fourni des camions et des personnels militaires, sans armes, pour le transport par la Croix-Rouge internationale de vivres, de médicaments et de matériels aux habitants des villages libanais encerclés par la guerre entre factions rivales. Interrogé à propos des attaques d'artillerie qui avaient atteint la résidence des *Pins*, où siège le P.C. de la force française, le ministre a précisé qu'il s'agissait de tirs de batteries de 155 millimètres postées à 17 et 20 kilomètres de leur cible, dont les servants œuvraient à partir d'une zone *« sous contrôle syrien »*.

Selon le ministre, le contingent français reste sous les ordres du seul gouvernement français et il n'est pas prévu d'intervention coordonnée ou commune avec les forces américaine, britannique ou italienne. En revanche, M. Hernu n'est pas hostile à un projet, prêté au président libanais, M. Gemayel, de créer, sous le drapeau de l'ONU, une FINUL-2 à Beyrouth, c'est-à-dire l'équivalent de la Force intérimaire des Nations unies (FINUL) en garnison dans d'autres régions du Liban, qui prendrait la relève de la force d'interposition.

Au Tchad

Au Tchad, M. Hernu s'est déclaré *« très attentif »* au fait qu'on ne répare pas ou qu'on ne bitume pas la piste, endommagée, de Faya-Largeau dans le nord du pays, cette palmeraie tenue aujourd'hui par les forces coalisées hostiles au président Hissène Habré. Or, a précisé le ministre, la présence d'une compagnie de génie libyenne vient d'être signalée à Faya-Largeau, et elle pourrait remettre la piste en état.

Depuis Faya-Largeau, les Mirage F-1 libyens, qui sont pour l'instant stationnés plus au nord à Aouzou, seraient à pied d'œuvre pour attaquer les forces gouvernementales. Seuls sont capables de telles actions, pour le moment, les bombardiers libyens Tupolev-22 basés à Aouzou. Dans la palmeraie de Faya-Largeau, on compterait actuellement deux mille à deux mille cinq cents membres de la Légion islamique sous les ordres d'un colonel libyen qui disposerait de deux mille autres combattants en réserve (soldats libyens, soudanais et partisans du GUNT).

A propos de la situation dans le sud du Tchad, M. Hernu a indiqué qu'étaient réapparues deux bandes, fortes chacune de quatre-vingts à cent membres du GUNT, responsables du climat d'insécurité « préoccupant » par les pillages dont elles étaient les auteurs. Contre leurs actions, il est prévu d'envoyer sous peu des soldats zaïrois, puisque M. Habré réserve ses meilleures troupes pour la défense du nord du pays.

Pour couvrir le coût de ces opérations, le ministre de la défense a laissé entendre à ses interlocuteurs qu'il demanderait à bénéficier du « collectif budgétaire » de fin d'année et que, pour le moment, il ferait des économies dans son budget de 1983 sans réduire ses dépenses d'équipement.

La relève des personnels militaires français ainsi engagés au Liban et au Tchad exigera sans doute que des régiments d'appelés soient expédiés dans les départements et territoires d'outre-mer pour remplacer les unités de professionnels – notamment les légionnaires – qui y sont stationnées et qui succéderont aux forces « de la paix » au Proche-Orient et en Afrique. M. Hernu a confirmé que cent vingts gendarmes auxiliaires, qui sont des gendarmes du contingent volontaires, seront envoyés en octobre à Beyrouth. Il a, d'autre part, indiqué qu'il faudrait s'attendre en 1984-1985 à la constitution d'unités d'appelés volontaires pour un service long – jusqu'à vingt-quatre mois maximum – qui seraient en mesure d'œuvrer outre-mer aux côtés de forces entièrement de professionnels.

● *M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R.*, a déclaré le mercredi 14 septembre : *« Il serait inconcevable que les forces françaises de la Force multinationale demeurent passives. Ce serait contraire à la vocation de la France de ne pas assumer le rôle humanitaire qu'elle doit jouer, surtout dans un pays qui lui est lié par une longue tradition d'amitié et dont elle s'est engagée à assurer l'indépendance et l'unité. »*

AFRIQUE

Cameroun

AU TERME DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PARTI UNIQUE

M. Paul Biya a été élu président de l'Union nationale camerounaise

Yaoundé. – Le congrès extraordinaire de l'Union nationale camerounaise (U.N.C.), qui s'est tenu le mercredi 14 septembre à Yaoundé, a permis l'élection – sans surprise – de M. Paul Biya, président *de la République, au poste de président de* l'U.N.C. laissé vacant depuis la démission de M. Ahamadou Ahidjo, le 27 août dernier. Ce plébiscite n'a donné lieu à aucune mise en cause directe de M. Ahidjo, même si l'action de l'ancien chef de l'Etat a été sévèrement critiquée de manière allusive. La crise institutionnelle et politique qui avait pris un tour aigu à la suite des violentes critiques émises par M. Ahidjo à l'encontre de son successeur (*le Monde* des 25 et 30 août) est donc terminée du strict point de vue institutionnel. M. Biya dispose désormais de tous les instruments de l'autorité de l'Etat que lui confère la Constitution camerounaise.

Sur le plan politique, il est sans doute trop tôt pour parier sur la stabilité du pouvoir, même si, apparemment, le chef de l'Etat semble jouir d'un large consensus populaire et du ralliement de la grande majorité des « barons » de l'ancien régime. Les *prochains mois permettront de dire* si M. Ahidjo a décidé ou non de quitter la scène politique camerounaise, ou, en tout cas, de se cantonner au rôle historique qui est le sien, en cessant alors de dénigrer – à tort ou à raison – l'action du chef de l'Etat. M. Paul Biya estime, de son côté, qu'il est *« encore prématuré de parler de réconciliation en ce moment »*. Il n'est, en effet, pas exclu que M. Ahidjo soit inculpé dans le procès des hommes accusés d'une tentative de coup d'Etat que M. Biya avait rendue publique le 22 août dernier.

Le président de la République, dans le discours qu'il a prononcé devant les délégués de l'U.N.C., ainsi qu'à l'occasion d'un entretien ac-

De notre envoyé spécial

cordé à quelques journalistes, a insisté sur le fait qu'à aucun moment, dans l'histoire du pays, il n'a été question d'admettre la suprématie d'un parti politique sur l'autorité de l'Etat. La *« lutte »* à la tête de l'Etat qui s'est instaurée nécessitait, selon lui, des mesures pour restaurer une autorité unique. La *« maturité »* dont a fait preuve le peuple camerounais dans la crise qui a secoué le pays doit avoir pour conséquence et justifie *« de renforcer le jeu démocratique au sein du parti »*. Cette libéralisation, a-t-il précisé, dont *« l'idée doit être approfondie »*, se fera par *« l'introduction d'un débat d'idées, un débat libre »*. On peut même envisager, *a-t-il ajouté*, que *« des débats ou éventuellement des votes puissent intervenir »*. Cette libéralisation devra toutefois s'effectuer *« progressivement »* et après *« une période de formation »* des délégués. Mais l'U.N.C. doit devenir un *« parti vraiment démocratique »*.

Le « libéralisme planifié »

Réaffirmant sa volonté de poursuivre, sur le plan économique, la voie du *« libéralisme planifié »*, le chef de l'Etat a estimé que cette option n'est pas responsable de la situation financière difficile que connaissent bon nombre de banques camerounaises qui ont accordé dans le passé des crédits bancaires souvent très importants sans jamais être remboursées. Parlant de la rigueur et de la moralisation des services publics, M. Biya a expliqué que, dorénavant, des garanties seront exigées pour l'attribution de ces crédits, ajoutant : *« Des actions sont en cours pour que les gens qui ont emprunté de l'argent soient en mesure de rembourser. (...) Nous ferons des exemples ; on a déjà commencé, mais on doit également se préoccuper de préserver une unité relativement récente et fragile. Nous ferons des exemples dans la mesure où cela ne laissera pas croire qu'il y a une politique de persécution systématique à l'égard de telle ou telle catégorie sociale. »* M. Biya a fait part de son intention d'intensifier l'action d'une commission destinée à lutter contre la corruption, précisant que, dans les services de sécurité, *« il y a plus d'une centaine de personnes qui ont été révoquées. Cela se poursuivra avec détermination dans les mois à venir »*, a-t-il ajouté.

A propos, d'autre part, du « complot » du 22 août, *M. Paul Biya a* dit : *« Ce complot n'a pas été inventé ; il est réel. »* Actuellement, a-t-il précisé, les instances judiciaires sont saisies et leur verdict sera connu. M. Biya a indiqué qu'il ne voyait pas d'objection à ce que le procès soit public. Parlant des accusations portées contre lui par M. Ahidjo (1), il a déclaré : *« Je ne tiens pas à revenir sur cette péripétie que je trouve extrêmement regrettable, et tout le peuple camerounais avec moi déplore ces propos. »* Sur la raison qui a poussé M. Ahidjo à lancer ses accusations, M. Biya a noté : *« A un certain stade, il faut s'attendre à tout ! »*

Le congrès a été marqué par la lecture, à la tribune, d'une motion de soutien lue par M. Youssoufa Daouda, ministre de la fonction publique. M. Daouda, qui est originaire de Mokolo (extrême nord du pays), apportait ainsi, de manière ostensible, la caution des « nordistes » à un président « sudiste ».

A l'issue du congrès, M. Georges Ngango, ministre chargé de mission à la présidence de la République, a indiqué que l'hypothèse d'élections législatives anticipées, qui pourraient avoir lieu avant la prochaine session parlementaire de novembre, n'était pas exclue. A cette occasion, une certaine démocratisation pourrait intervenir, soit en permettant à plusieurs candidats de se présenter pour les cent cinquante sièges à pourvoir, soit en organisant des primaires entre plusieurs listes du parti. M. Ngango n'a pas non plus exclu l'éventualité d'une légalisation d'un *ou plusieurs autres partis* politiques, tant pour les élections législatives que pour l'élection présidentielle. Cette mesure pourrait alors bénéficier à l'U.P.C. (2). M. Ngango a, d'autre part, assuré que tous les Camerounais qui se sont exilés pour des raisons politiques pourraient rentrer au Cameroun. Les ambassades du Cameroun à l'étranger recevront des instructions en ce sens, a-t-il indiqué.

LAURENT ZECCHINI.

(1) M. Ahidjo avait accusé son successeur d'avoir *« instauré au Cameroun un régime policier, de terreur, de menace, de mensonge, d'intoxication »*. (*Le Monde* du 25 août.)

(2) U.P.C. : Union des peuples du Cameroun, mouvement clandestin fondé en 1948.

A TRAVERS LE MONDE

Ghana

● L'ANCIEN PRÉSIDENT HILLA LIMANN, placé en détention depuis son renversement le 31 décembre 1981, est apparu mardi 13 septembre à la télévision pour dénoncer les malversations de l'office de commercialisation du cacao (C.M.B.). Apparemment en bonne santé, souriant même à certains moments, M. Limann a mis en cause la gestion du président de l'office, M. Kwame Gyamfi, à qui il était confronté dans le cadre de débats télévisés de la commission nationale d'enquête. – *(Reuter.)*

Philippines

● WASHINGTON ET L'ASSASSINAT D'AQUINO. – Ce meurtre a *« assombri la réputation »* du gouvernement philippin et beaucoup de Philippins *« soupçonnent de complicité »* leur gouvernement, a déclaré mardi 13 septembre devant le Congrès M. John Monjo, sous-secrétaire adjoint pour l'Asie et le Pacifique, cité par l'*International Herald Tribune*.

Pologne

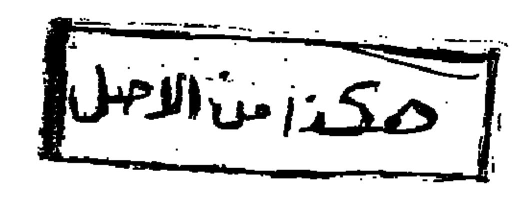
● DIX JEUNES POLONAIS, huit hommes et deux femmes, venus assister à Turin au match de football entre la Juventus et Lechia de Gdansk, le mercredi 14 septembre, ont demandé le jour même l'asile politique aux autorités italiennes. – *(UPI)*.

République Sud-Africaine

● UNE JEUNE FEMME A ÉTÉ TUÉE et un adolescent blessé mardi 13 septembre par les tirs de la police au cours d'une manifestation réunissant environ trois cents Noirs à Duncan-Village (province du Cap), a indiqué mercredi la police sud-africaine, qui a ajouté qu'elle avait ouvert le feu après que la foule, essentiellemnt composée d'écoliers, eut commencé à lancer des pierres sur des voitures roulant sur une route à grande circulation. La manifestation, organisée par les élèves de deux lycées de Duncan-Village, avait apparamment pour objet la célébration du sixième anniversaire de la mort *en détention de Steve Biko*, chef du mouvement anti-apartheid de la Conscience noire, le 12 septembre 1977, a indiqué la police locale. – *(A.F.P.)*

Thaïlande

● LE GÉNÉRAL ARTHIT KAMLANG-EK, commandant en chef de l'armée de terre, a été nommé, mercredi 14 septembre, chef suprême des forces armées, annonce le *Guardian* de Londres. Il est le premier militaire à détenir concuremment les deux postes depuis la fin du régime militaire du maréchal Thanom Kittikachorn en 1973.



DIPLOMATIE

LES RÉPERCUSSIONS DE L'AFFAIRE DU BOEING SUD-CORÉEN

Des pilotes non syndiqués assurent les vols d'Air France

« *Si le gouvernement, qui nous a confié, en notre qualité de compagnie nationale, la mission d'assurer une ligne aérienne entre Paris et Moscou, nous demandait d'interrompre les vols à destination de l'U.R.S.S., nous cesserions aussitôt de les assurer.* » Pour le porte-parole d'Air France, interrogé mercredi 14 septembre, « *il convient d'observer qu'aucune des compagnies internationales qui ont suspendu, ou vont suspendre leurs vols en direction de Moscou, n'a pris cette décision de son propre chef : dans tous les cas, leurs gouvernements respectifs sont à l'origine d'une telle attitude* ».

A Air France, on se dit « irrité » par les interprétations diverses relevées çà et là dans les médias, dont certains ont clairement laissé entendre que la compagnie « *avait exercé des pressions sur certains pilotes* ». Le porte-parole le dit tout net : « *A aucun moment, nous n'avons agi de la sorte. Notre rôle consiste à assurer des contrats. Si le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) a pris la décision que l'on sait, en revanche, d'autres pilotes, qui n'adhèrent pas à ce syndicat, ont accepté d'assurer les vols. Parler de « réquisitions », comme l'ont fait certains, ne correspond en rien à la réalité !* »

Air France fait remarquer, enfin, que les vols hebdomadaires qu'elle assure à destination de la capitale soviétique ne sont pas au nombre de sept, comme cela a été dit, mais seulement de six, la liaison Paris-Tokyo avec escale à Moscou n'étant pas au nombre des liaisons que le S.N.P.L. a décidé de boycotter.

Au ministère des transports, on se refusait à tout commentaire. « *Pour l'heure*, nous a-t-on dit, *nous n'avons aucune précision à ajouter à ce qui a été décidé et déclaré ces jours derniers. La position du ministère reste inchangée.* »

Au Syndicat national des pilotes de ligne, enfin, on déclarait que « *la consigne est maintenue* ». Mais puisque le gouvernement « *semble bien décidé à appuyer nos démarches en vue d'une amélioration du code international de la navigation aérienne — notamment pour ce qui concerne les signaux d'interception émis par les avions militaires à l'intention des appareils civils, — nous modifierons peut-être notre position actuelle* ». Toutefois, un tel changement d'attitude de la part du S.N.P.L. ne pourrait, en aucune façon, intervenir avant le 20 septembre, date de la prochaine réunion nationale de l'organe exécutif du Syndicat.

J.-M. D.-S.

PARIS REFUSANT DE S'ASSOCIER AUX SANCTIONS CONTRE L'U.R.S.S.

L'agence Tass rend hommage à l'attitude de la France

L'agence Tass a rendu hommage à la France *mercredi soir* 14 septembre, pour son refus de s'associer à la mesure de suspension des vols vers l'U.R.S.S. décidée par la plupart des puissances occidentales. « *Certains pays occidentaux, dont la France*, écrit l'agence soviétique, *se rendent compte que les nouvelles « sanctions » de Reagan affectent au premier chef leurs propres intérêts économiques.* » « *Ce cas a ses précédents*, ajoute Tass. *Souvenons-nous de la « guerre économique » contre l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes déclenchée pour entraver la construction du gazoduc Sibérie-Europe occidentale, guerre dans laquelle Washington a voulu entraîner les autres membres de l'OTAN et le Japon.* »

Les autorités soviétiques ont, d'autre part, annoncé qu'elles n'avaient aucune intention de verser des réparations aux familles des passagers disparus dans la destruction du Boeing de la Korean Airlines. Cela serait inapproprié, a déclaré M. Kornienko, ministre adjoint des affaires étrangères, « *car non seulement la responsabilité financière, mais l'entière responsabilité, la responsabilité politique devrait être endossée par ceux qui ont fait de l'avion l'instrument de leur sale politique* ».

Le vol Aeroflot Moscou-Paris annulé

Du côté occidental, la Suisse a décidé de s'associer au boycottage des liaisons aériennes avec l'U.R.S.S. que devaient appliquer pour quinze jours, à partir de ce jeudi 15 septembre, la plupart des pays membres de l'OTAN. Le Conseil fédéral ayant, en outre, décidé d'interdire le survol de l'espace aérien helvétique aux appareils de l'Aeroflot, et les autres pays limitrophes de la France ayant pris des mesures identiques, le seul couloir aérien permettant de gagner les aéroports français passe désormais au large des côtes danoises. C'est apparemment la raison pour laquelle le vol d'Aeroflot de ce jeudi matin pour Paris a dû être annulé.

A Vienne, la compagnie Austrian Airlines a, en revanche, annoncé qu'elle continuait à assurer sa liaison quotidienne avec Moscou. A Helsinki, les aiguilleurs du ciel finlandais ont décidé de ne pas s'associer au boycottage des liaisons avec Moscou décidé par les pilotes de la compagnie Finnair.

A Montréal, le conseil de l'Organisation internationale de l'aviation civile (O.I.A.C.) se réunit, ce jeudi 15 septembre, en session extraordinaire pour examiner l'affaire du Boeing sud-coréen. Plusieurs pays, dont la France, s'apprêtent à demander à l'Organisation de procéder à une enquête et de publier un rapport complet sur les circonstances dans lesquelles l'avion de la KAL a pu être abattu. A l'issue du conseil des ministre qui s'est tenu mercredi à Paris, le gouvernement français a en outre confirmé qu'il inviterait l'O.I.A.C. « *à adopter et à rendre obligatoires les mesures assurant une meilleure coopération entre avions civils et militaires en vue d'éviter la répétition d'une telle tragédie et d'introduire dans le droit international une disposition par laquelle tous les Etats s'engagent à s'abstenir de la force à l'encontre d'aéronefs civils* ».

Au Japon, où les recherches se poursuivent pour retrouver des débris du Boeing sud-coréen, la chaîne de télévision N.H.K. a annoncé, jeudi, qu'un chalutier soviétique a été aperçu en train de mettre à l'eau un petit *sous-marin* à proximité du site présumé de la catastrophe, ce qui laisserait supposer que l'épave principale de l'appareil a été repérée.

LA VISITE DU VICE-PRÉSIDENT AMÉRICAIN A ALGER

M. Bush fait l'éloge du « véritable non-alignement »

De notre correspondant

Alger. — Dans la salle des conférences de l'hôtel Aurassi d'Alger, où l'on entend généralement une autre musique, M. Bush a prononcé, mercredi 14 septembre, un discours sur le non-alignement sans euphémisme, ni précautions oratoires. Sous les drapeaux *croisés* des Etats-Unis et de l'Algérie, le vice-président a parlé avec la franchise que l'on doit à un pays qui « *partage avec l'Amérique un même héritage : une indépendance gagnée de haute lutte contre la domination étrangère* ».

Exaltant les vertus des Etats-Unis, « *la libre concurrence, la confrontation des idées, en un mot la liberté* », M. Bush a affirmé son respect des pays dont « *les méthodes sont différentes* », mais qui pratiquent « *un non-alignement véritable* ». Il a admis la critique mais pour exiger que les pays qui se disent non-alignés « *appliquent les mêmes critères aux défauts des pays de l'Est* », et sortent d'un « *conformisme artificiel* » qui, a-t-il laissé entendre, ne correspond pas à leur pensée réelle.

Les journalistes d'Europe de l'Est sont sortis en chœur de la salle, après avoir écouté une diatribe contre « *des gouvernements soi-disant non alignés qui font preuve d'un aveuglement curieux lorsqu'ils admettent la façon dont le communisme traite les droits de l'homme* ». Diatribe suivie d'un rappel du « *meurtre cynique de deux cent soixante-neuf civils à bord d'un avion commercial et des mensonges éhontés* » du coupable.

« *Nous sommes convaincus que l'Ouest a beaucoup plus à offrir aux pays du tiers-monde, en matière de liberté et de possibilités économiques*, a dit M. Bush, au cours de cette profession de foi sans complexe. *L'économie américaine est aujourd'hui sur la voie d'un redressement soutenu, et c'est probablement ce que nous pouvons faire de mieux pour aider à restaurer la croissance dans le tiers-monde.* »

Parmi les autres pays occidentaux capables de jouer également ce rôle moteur, M. Bush a distingué la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon, sans que la France soit citée nommément.

Des applaudissements assez nourris ont salué cette leçon d'économie et de « *véritable non-alignement* ». Ils étaient le fait d'un grand nombre d'élèves de l'Ecole nationale d'administration algérienne, constituant l'essentiel de l'assistance, derrière quelques hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique, M. Djelloul Khatib, qui avait fait le discours de bienvenue. *Dans la salle*, se trouvaient le ministre de la planification et de l'aménagement du territoire, M. Brahimi, et M. Rabah Bitat, président de l'Assemblée populaire nationale.

Près de l'aéroport et de certains bâtiments publics, le drapeau américain flottait, mais, tout au long de sa visite, le vice-président des Etats-Unis s'est déplacé dans une ville pavoisée aux couleurs du Burundi et ornée de portraits du président de ce pays, M. Bagaza, en visite officielle en même temps que M. Bush. L'Algérie a réservé au « numéro 2 » américain un de ces accueils corrects mais savamment modulés dont elle a le secret.

Certains spéculaient mercredi sur la représentation très partielle du gouvernement et du parti lors du discours de M. Bush, quelles que soient les raisons protocolaires possibles. S'il a une vision d'avenir, le visiteur n'a toutefois pas lieu de se plaindre d'avoir pu apporter aux futurs cadres de l'Algérie ce qu'il appelait en leur serrant la main, après avoir quitté la tribune, le « *message des Etats-Unis* ».

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Les dangers de la bombe et les vertus du téléphone rouge selon M. McNamara

L'ancien secrétaire américain à la défense, M. Robert McNamara, a révélé qu'une bombe atomique avait failli exploser en 1961 sur le territoire des Etats-Unis, à la suite d'un accident survenu à un avion B-52. Le mécanisme d'armement de la bombe était protégé par sept dispositifs de sécurité, a expliqué M. McNamara, au cours d'une conférence de presse, mercredi 14 septembre, mais lorsque l'appareil s'est écrasé, six de ces dispositifs ont cédé. L'ancien responsable de la défense n'a donné aucun autre détail, mais selon deux autres anciens fonctionnaires du Pentagone, l'accident s'est produit le *24 janvier 1961 au-dessus de* Goldsboro, en Caroline du Nord : un B-52 s'est délesté de deux bombes atomiques de 24 mégatonnes avant de s'écraser. L'une de ces bombes s'est ouverte, et la région a été contaminée par le plutonium.

M. McNamara a évoqué aussi l'incident soviéto-américain qui a marqué la guerre de six jours au *Proche-Orient, en 1967*. « *Nous sommes passés à deux doigts de la guerre* », a-t-il dit. Il arrivait au Pentagone un matin quand on lui apprit qu'Alexis Kossyguine, alors premier ministre de l'U.R.S.S., était au « *téléphone rouge* » (en fait le téléx d'urgence) et demandait à parler immédiatement au président Johnson. Le Kremlin se disant très ému par l'arrivée d'un porte-avions *américain près de la zone* des combats. Lyndon Johnson rappela M. Kossyguine pour s'entendre dire sur un ton très dur : « *Si vous voulez la guerre, vous l'aurez.* » M. McNamra n'a pas indiqué comment la crise avait été réglée.

Ses confidences diffèrent sensiblement de la version de l'incident donnée par L. Johnson lui-même dans ses Mémoires *(Ma vie de président*, Buchet-Chastel 1972). *Selon l'ancien président*, le 10 juin au matin, alors que les Israéliens avançaient rapidement en direction de Damas, A. Kossyguine l'appela pour l'avertir que si Israël ne mettait pas rapidement un terme aux opérations, l'U.R.S.S. prendrait les mesures nécessaires, y compris des mesures d'ordre militaire.

Un « *silence de mort* » accueillit ce message parmi ses collaborateurs, écrit le président, qui assure avoir répondu sur « *un ton modéré et positif* », tout en donnant à la VIe flotte l'ordre de se rapprocher de la côte syrienne (la version de M. McNamara semble indiquer que c'est au contraire ce mouvement qui provoqua l'irritation des Soviétiques). Selon L. Johnson, le ton des messages soviétiques baissa ensuite, et un cessez-le-feu fut conclu dans la *journée, interrompant* la progression israélienne.

L'Assemblée de Strasbourg adopte un projet d'union européenne

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a adopté, mercredi 14 septembre, à une majorité plus forte que *prévu* (199 pour, 37 contre et 72 abstentions) un projet d'union européenne proposé par un député communiste italien, M. Spinelli (ancien membre de la Commission).

Ce projet en cent quarante-deux articles prévoit que le pouvoir législatif sera exercé *conjointement* par le conseil de la Communauté (dont les réunions seront ouvertes à la presse et au public) et l'Assemblée. Le pouvoir exécutif sera exercé par la Commission. Le projet sera « mis en forme » par des juristes, soumis à nouveau à l'Assemblée en 1984, puis aux gouvernements des Dix qui « *aviseront* ». Toute modification des institutions européennes ne peut, en effet, intervenir qu'après accord unanime des gouvernements, ratifié par les Parlements nationaux.

M. Thorn, président de la Commission, tout en appuyant l'ensemble du projet, a fait des « *réserves* » ; le représentant du conseil est resté muet. Les groupes démocrate-chrétien et libéral ont voté pour ; les socialistes ont aussi voté pour, à l'exception des Britanniques et des Danois, très *hostiles*, et des *Français* qui se sont abstenu, bien qu'un des leurs, M. Moreau, ait été le rapporteur du texte. Les conservateurs, qui avaient pour consigne de s'abstenir, se sont divisés.

Alors que les Italiens — des communistes aux néo-fascistes — ont voté pour, les Français se sont divisés. Comme les socialistes, les gaullistes, jugeant le projet « *utopique et inopportun* », se sont abstenus ; si les démocrates-chrétiens et les libéraux ont voté pour, Mme Simone Veil a fait des réserves juridiques ; les communistes ont voté contre.

L'Assemblée reçoit, ce jeudi, le président grec, M. Caramanlis, premier chef d'Etat à s'adresser à elle. Le blocage par la Grèce d'une condamnation de l'U.R.S.S. dans l'affaire du Boeing par le conseil de la Communauté (qu'elle préside actuellement) a été vivement attaqué, mercredi, en séance plénière de l'Assemblée et en commission.

RÉAFFIRMANT LES POSITIONS DE MOSCOU SUR LES EUROMISSILES

Un responsable soviétique accuse M. Genscher de « prendre ses désirs pour des réalités »

Deux responsables soviétiques, M. Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères, et le maréchal Akhromeev, premier chef adjoint de l'état-major général des forces armées, ont réaffirmé mercredi 14 septembre, au cours d'une *conférence de presse*, à *Moscou*, les positions de leur gouvernement sur le problème des *euromissiles*, et démenti notamment les propos de M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, selon lequel l'U.R.S.S. amorcerait une évolution dans sa demande de prise en compte des forces françaises et britanniques (*le Monde* daté 11-12 septembre).

« *Il n'y a rien derrière ces assertions* », a dit M. Kornienko, qui a reproché à leur auteur de « *prendre ses désirs pour des réalités* ». « *Nous jugeons absolument nécessaire de comptabiliser les moyens nucléaires britanniques et français dans la quantité totale des systèmes nucléaires à moyenne portée des pays de l'OTAN, quelle que soit l'appellation qu'on veut leur donner, stratégique, ou à moyenne portée.* »

M. Kornienko a également écarté l'hypothèse selon laquelle ces forces pourraient être incluses dans les conversations sur les armements stratégiques (intercontinentaux) que les deux Grands poursuivent également à Genève. « *La réponse serait non, nous n'accepterons pas cela* », a-t-il dit, avant de se demander, à la suite une question, « *Pourquoi ces deux négociations devraient-elles être unifiées, puisque les Etat-Unis ne veulent pas d'accord ni à l'une ni à l'autre ?* ».

L'adjoint de M. Gromyko a enfin écarté la formule dite de la « *promenade dans les bois* », discutée en juillet 1982 entre MM. Nitze et Kvitsinski, les négociateurs américain et soviétique sur les euromissiles (réduction du nombre des SS-20 contre un déploiement limité des seuls missiles de croisière américains). « *Espérer que l'Union soviétique donnera son accord au déploiement en Europe d'un nombre quelconque d'engins américains serait à tout le moins non sérieux* », a-t-il dit.

De nouveaux SS-20

Pour sa part, le maréchal Akhromeev a précisé que la dernière proposition de M. Andropov vise à « *liquider aussi bien les rampes de lancement que les missiles* » qui feraient l'objet d'un accord de réduction en Europe. « *Concrètement, les modalités de liquidation des missiles seraient déterminées par une procédure qui pourrait être élaborée au cours des négociations* », a-t-il indiqué. Evoquant les mesures de rétorsion qui suivront la mise en place des fusées américaines, le maréchal a affirmé que, « *en vertu d'une entente avec nos alliés, de nouveaux systèmes seront déployés en vue de créer le contrepoids nécessaire* » et que le moratoire proclamé sur le programme SS-20 en 1982 sera annulé.

A ce propos, le Pentagone a révélé mardi 13 septembre que l'U.R.S.S. construit actuellement dans la région centrale de son territoire trois nouvelles bases de SS-20, dont les 27 *missiles* s'ajouteront aux 243 engins de ce type qui visent actuellement l'Europe, en sus des 108 dénombrés en Asie.

Large majorité au Sénat américain sur les crédits militaires

Un *porte-parole du gouvernement* de Bonn a aussitôt répondu à ces déclarations en accusant à son tour l'U.R.S.S. de « *prendre ses désirs pour des réalités* » lorsqu'elle espère « *faire pression* » sur les Occidentaux. Pour sa part, le président Reagan a adressé une lettre aux chefs de gouvernements alliés, affirmant notamment à *l'intention* de M. Craxi, qui a rendu public ce document mercredi, que l'affaire du Boeing sud-coréen a « *altéré l'atmosphère* » des négociations de Genève, mais que, « *malgré cet incident* [son] *engagement profond à rechercher un accord reste inchangé* ».

Le président trouve en tout cas un soutien accru au Congrès pour sa politique militaire. Tandis que la Chambre des représentants adoptait à l'unanimité, mercredi, une résolution condamnant l'Union soviétique pour « *l'attaque brutale, barbare et de sang-froid d'un avion commercial* », le Sénat adoptait à une très large majorité le budget de défense demandé par le président : parmi les quarante-cinq membres de l'opposition démocrate notamment, huit seulement (dont le sénateur Kennedy) se sont opposés à ce budget de 187,5 milliards de dollars (en augmentation de 5 % en termes réels sur celui de 1983), qui prévoit entre autres, pour la *première fois depuis* 1969, des crédits pour la fabrication de gaz innervants.

Enfin, le Parlement européen devait voter ce jeudi une résolution sur l'affaire du Boeing qui a fait l'objet d'un accord entre tous les groupes politiques à l'exception des communistes. Ce texte « *dénonce le caractère odieux d'un acte qui démontre le total mépris des autorités soviétiques à l'égard de tous les principes admis et respectés par la communauté internationale* » et estime qu'« *Aeroflot doit être isolée au sein de l'aviation civile internationale pour une période indéterminée* ». — (*A.F.P., A.P., Tass.*)

● *Les États-Unis ont annulé leur participation* à la douzième conférence internationale de l'énergie, qui doit se tenir à New-Delhi, du 18 au 23 septembre, pour protester contre le refus de l'Inde d'accorder un visa à la délégation israélienne. Les représentants de l'Afrique du Sud n'ont pas non plus obtenu de visas. Les délégués — représentants de gouvernements et d'entreprises — de plus de *soixante-dix* pays et d'organisations internationales doivent participer à *cette conférence.* — (*A.F.P.*)

Venezuela

Imprévoyance et gaspillage expliquent la crise financière actuelle

De notre envoyé spécial

Caracas. – Opulence et improvisation : ces deux mots par lesquels on définit souvent le Venezuela d'aujourd'hui, comment n'en pas ressentir la justesse après quelques *jours passés* à Caracas. La profusion d'autoroutes et de gratte-ciel témoigne du « boom » des derniers lustres. Mais le désordre urbain révèle aussi les défaillances des planificateurs et des gestionnaires. Entrons dans un service public, la Compagnie des téléphones par exemple : il y a là pléthore d'employés, le plus souvent inactifs ; ils justifieraient à eux seuls les invitations à *« combattre l'indolence »* qu'on lit sur certaines pancartes de la capitale !

Dans un continent où la majorité des problèmes viennent de la misère et du sous-développement, le Venezuela constitue un cas à part. De tous les pays latino-américains, il est le plus riche, avec un P.N.B., en 1982, de 2 775 dollars par habitant. Il n'y a pas si longtemps, il ne savait que faire de l'avalanche de devises que lui procurait son pétrole, après le quadruplement du prix du brut. Ses ressources énergétiques et minières lui valaient, jusqu'au début de l'année dernière, la sollicitude fiévreuse des banques étrangères, qui se concurrençaient pour lui offrir leurs capitaux.

Or voici qu'en un an on a découvert que le Venezuela était devenu l'un des pays les plus endettés d'Amérique latine, le deuxième par tête après Panama. Depuis plusieurs mois, il est dans l'incapacité de rembourser sa dette publique extérieure, qui se monte à 26 milliards de dollars et dont 18,4 milliards viennent à *échéance avant* la fin de 1984. Pour la troisième fois en un an, le 1er octobre prochain, il demandera un moratoire de trois mois.

Le bolivar, qui était l'une des *monnaies* les *plus stables* de la région (sa parité avec le dollar n'avait pas changé depuis vingt ans), est soumis depuis février à un régime de taux de change multiples, qui constitue – bien que les autorités le nient – une semi-dévaluation, laissant présager une dévaluation véritable.

C'est le prochain président de la République, appelé à prendre ses fonctions en février 1984, pour cinq *ans, qui sera sans doute obligé* de décider une telle dévaluation. On s'attend aussi qu'il renforce le contrôle sur les changes et les importations, soumettant ainsi ses compatriotes à une austérité inédite, car ils s'étaient habitués aux facilités que donne l' « or noir ».

Comment les Vénézuéliens expliquent-ils un tel retournement de situation ? Par l'imprévoyance et le gaspillage. Les dirigeants n'ont pas résisté à la tentation d'utiliser la manne pétrolière pour gonfler les dépenses publiques et multiplier les emplois improductifs. Après la nationalisation du fer et du pétrole, en 1975, l'Etat a augmenté jusqu'à 65 % sa participation dans l'activité économique. *« L'Etat entrepreneur est un monstre »*, dit le journaliste-écrivain Carlos Rangel (1), et un monstre coûteux puisque, selon notre interlocuteur, les entreprises publiques perdent 20 milliards de bolivars par an, soit 16 milliards de francs. En quelques années, le nombre de fonctionnaires est passé de huit cent mille à un million deux cent mille, soit le quart de la population active, affirme M. Kim Fuad, directeur du quotidien en langue anglaise *Daily Journal*.

Sous le quinquennat de M. Carlos Andres Perez (1974-1979), l'euphorie pétrolière avait conduit le pays à lancer d'ambitieux programmes sidérurgiques et pétrochimiques, et à multiplier ce que les Vénézuéliens appellent les *« éléphants blancs »*, c'est-à-dire les projets excessifs et dispendieux. Le gaspillage s'est accru. M. Rangel cite le cas du port de Caracas, qui, contre toute logique, perd de l'argent. Les partis au *pouvoir y ont successivement* placé leurs « clients », la main-d'œuvre portuaire est excédentaire et souvent sur-payée. Selon M. Rangel, les dockers arrivent à gagner l'équivalent de 25 000 à 30 000 francs par mois. Beaucoup d'entre eux restent des mois, voire des années, en *« congé de maladie »*.

Pour combler leurs déficits de trésorerie, les entreprises de l'Etat ont emprunté massivement à l'extérieur. *Le gouvernement* n'a exercé aucun contrôle sur leurs demandes de prêts, qui ont été consentis à court terme. Plus que le volume de la dette publique, resté inconnu jusqu'à l'année dernière, selon un directeur de banque, c'est son « profil » qui est malsain : la plus grande partie est remboursable, en effet, avant un an.

Au centre gauche

La fuite des capitaux, provoquée par les taux d'intérêt très élevés pratiqués aux Etats-Unis, et par les incertitudes pesant sur la monnaie nationale, a précipité les décisions prises en février dernier.

Le F.M.I. n'a pas tardé à intervenir et à préconiser une réduction sévère des dépenses publiques pour assainir la situation. Mais les responsables de l'économie s'y sont refusés, en évoquant les répercussions sur l'emploi : déjà le taux de chômage serait de 12 %, selon la Chambre de commerce Venezuela-Etats-Unis.

« Ce ne sont pas les répercussions sociales que redoutent les dirigeants politiques, dit M. Rangel, *mais la possibilité que le F.M.I. mette fin à la corruption et au gaspillage. »*

Les responsables se disent d'autant moins enclins à suivre les avis du Fonds monétaire international qu'ils n'ont pas besoin de son aide financière : avec 14 milliards de dollars par an de revenus pétroliers (1 000 dollars par habitant !), le Venezuela possède des ressources suffisantes pour payer ses créanciers. Ce qu'il souhaite, c'est rééchelonner sa dette, l'étaler dans le temps.

Mais les banquiers ne veulent pas se prononcer avant qu'un accord soit conclu entre Caracas et le F.M.I. Or toute décision est suspendue, dans l'attente des élections qui auront lieu le 4 décembre prochain. Le parti social-chrétien au pouvoir, le COPEI, a été durement touché par la crise, qu'il a mal gérée, et par les mesures impopulaires que l'actuel président, M. Herrera Campins, a dû prendre pour « refroidir » la machine économique. Il ne fera donc rien qui puisse gêner son candidat, l'ancien président Rafael Caldera, dont la défaite est prévue malgré tout par les sondages.

Tout indique que le prochain chef de l'Etat sera M. Jaime Luchinsi, le candidat de l'Action démocratique, parti adhérant à l'Internationale socialiste – un homme qui n'a ni l'envergure ni évidemment l'expérience de son rival.

Le choix des électeurs ne sera guère idéologique, car les deux principales formations ne se distinguent que par des nuances. *« Elles se situent toutes les deux au centre gauche, et elles sont aussi difficiles à définir l'une que l'autre*, remarque M. Arturo Uslar Pietri, historien. *On ne sait jamais ce qu'elles feront une fois au pouvoir : une politique social-démocrate ou conservatrice, ou les deux successivement... »*

Convaincus que seule la *« mala administracion »* a engendré les difficultés présentes, les Vénézuéliens estiment qu'ils ont suffisamment d'atouts pour s'en sortir. Ils ont un énorme potentiel, encore inexploité, de pétrole et de gaz. Certains, comme M. Uslar Pietri, pensent même que la crise sera bénéfique, car en obligeant à restreindre les importations elle aidera à bâtir une économie moins tournée vers l'extérieur, *« plus centrée sur elle-même »*.

Comme le remarque plaisamment un observateur local, *« les Vénézuéliens, après tout, peuvent vivre sans champagne et sans Chivas Regal. Ils ne sont pas obligés de passer tous les ans leurs vacances à Miami, comme le faisaient un million d'entre eux jusqu'à présent »*.

CHARLES VANHECKE.

(1) Auteur, notamment, de deux ouvrages publiés en français : *l'Occident et le Tiers-Monde* et *Du bon sauvage au bon révolutionnaire*, chez Robert Laffont.

Pérou

Répression ou dialogue ?

De notre correspondante

Lima. – Que faire face au terrorisme ? Rétablir la peine de mort, afin de châtier de façon exemplaire *les terroristes du Sentier lumineux* ? Ouvrir un dialogue avec les insurgés ? L'alternative divise actuellement toute l'opinion publique au Pérou.

Comment freiner cette spirale de la violence qui déchire la région d'Ayacucho, au cœur des Andes ? Mille cinq cents personnes ont été tuées depuis le début de l'année, parmi lesquelles des guérilleros, des *membres des forces de l'ordre*, mais surtout de nombreux innocents pris entre deux feux, suspects de collaborer soit avec l'armée, soit avec Sendero luminoso.

Les attentats sendéristes ont d'ailleurs redoublé au début du *mois*, pour marquer le premier anniversaire de la mort d'Édith Lagos, une jeune « comandante » de la guérilla, tombée au combat alors qu'elle n'avait pas encore vingt ans. Une multitude d'écoliers avaient, alors accompagné son cercueil, en lançant des *vivas* à la lutte armée, et jurant de la venger.

Cet enterrement avait bouleversé plusieurs personnalités gouvernementales, notamment le général à la retraite José Gagliardi, ministre de l'intérieur, qui lançait pour la première fois l'idée d'un dialogue : *« Nous ne pouvons laisser notre jeunesse se sacrifier de cette manière. Tendons-lui la main »*... Cette initiative avait été désapprouvée par le président. Pour M. Fernando Belaunde, *« on ne dialogue pas avec des délinquants »*.

Un an après, c'est au tour du procureur général de la nation, M. Miguel Cavero, de plaider pour le dialogue, car *« l'échange des idées peut permettre de trouver des solutions viables et pratiques »*. Le procureur a fait appel à *« la sensibilité patriotique des guérilleros qui veulent le bien pour le pays »*, afin que cesse la violence.

Cette déclaration a été aigrement critiquée par la majorité. La Chambre des députés a approuvé une motion de « désaccord » avec le premier magistrat de la nation, afin de le pousser à démissionner...

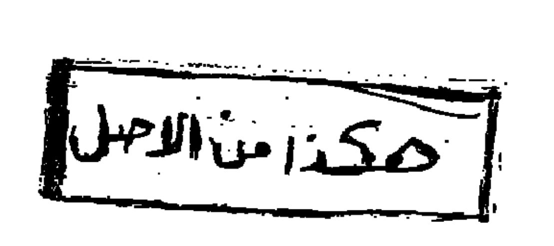
Ces pressions ne sont pas légales puisque le ministère public est absolument autonome face aux pouvoirs exécutif et législatif. Mais elles démontrent la susceptibilité de la majorité, pour qui le Sentier lumineux n'est qu'une association de *« traîtres à la patrie »* et non un parti politique *« hors la loi »*.

Pour pacifier le pays, le régime s'en tient à la solution de la force. Trois provinces sont contrôlées par l'armée, et tout le territoire est déclaré en état d'urgence depuis juin. Accion popular, le parti de M. Belaunde, espère même faire voter un amendement constitutionnel afin de rétablir la peine de mort pour le délit de terrorisme.

Peine de mort ou dialogue ? Le débat peut sembler byzantin : les guérilleros n'ont foi en effet que dans *« le langage des armes »*, ils l'ont affirmé à maintes reprises. Les avocats du dialogue prêchent dans le désert... Mais les défenseurs de la peine de mort aussi : les exécutions sommaires qui, selon divers témoignages, ont eu lieu dans la région d'Ayacucho n'ont, jusque-là, nullement découragé le fanatisme des jeunes kamikazes du Sentier lumineux désireux de mourir pour la révolution.

« Basta », disent les évêques dans une lettre pastorale. *« La recrudescence de la violence nous oblige à parler comme pasteurs. Ne portons plus atteinte à la vie de nos semblables... Ne nous laissons pas emporter par le désir de la vengeance. Ne perdons pas l'équanimité pour affronter les problèmes créés par un groupe d'hommes animé d'une folle passion, qui a choisi la voie de la terreur pour imposer ses idées de justice. »* Que faire face au terrorisme ? Les évêques répondent : *« Supprimer les causes idéologiques de la révolte en améliorant les conditions de vie »* des Péruviens les plus pauvres.

NICOLE BONNET.



Alice.

A droite. Tranquillement.



Résolument
moderne et
pas de gauche,
profondément
libéral
mais pas réac,
Magazine Hebdo
c'est une
information
plus actuelle,
plus rapide
et toute en
couleurs, ce
qui va vous
changer du
grisgris et
du ronron.
Magazine Hebdo
c'est le news
d'aujourd'hui.
N°1. Jeudi 15.

Le news d'aujourd'hui.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Il existe un plan américain pour installer chez nous un gouvernement provisoire contre-révolutionnaire

nous déclare M. Borge, ministre de l'intérieur

Près de mille neuf cents personnes ont été tuées depuis le début de 1983 au Nicaragua lors d'affrontements entre opposants et forces régulières sandinistes, a déclaré, mercredi 14 septembre, à Managua, M. Daniel Ortega, chef de la junte de gouvernement. Les rebelles auraient perdu mille quatre-vingt-un hommes. De son côté, la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N.), qui regroupe d'anciens partisans d'Anastasio Somoza, a affirmé, le même jour, au Honduras, avoir tué ou blessé quatre-vingt-cinq membres des forces armées sandinistes lors de récents engagements au Nicaragua.

D'autre part, les grandes manœuvres conjointes américano-honduriennes, commencées le 5 août, battent actuellement leur plein, a indiqué, le 15 septembre, le porte-parole de l'armée à Tegucigalpa : deux mille cinq cents militaires des Etats-Unis y participent.

A Paris, le ministre de l'intérieur du Nicaragua, M. Borge, a commencé, le 13 septembre, une tournée européenne. Il a vu, ou verra, notamment, M. Pierre Mauroy, ainsi que MM. Defferre, Lang, Cheysson, Nucci, Jospin et Marchais. Son homologue français, M. Defferre, a, le 14 septembre, accepté une invitation à se rendre prochainement à Managua.

Lunettes design et costume trois pièces de bonne coupe : le *commandante* est méconnaissable ! On ne l'avait jamais vu qu'en treillis, Tomas Borge, fondateur du Front *sandiniste de libération nationale* du Nicaragua. Et, soudain, dans cette suite d'un grand hôtel parisien bruissante d'allées et venues, voici une sorte de P.-D.G. japonais qui serait venu vendre non des magnétoscopes mais sa révolution. Méconnaissable ? Sous le masque lourd de métis indien, c'est bien, pourtant, le même regard jamais en repos. La diction lente sert toujours un trait acéré. La formulation du ministre s'est quelque peu polie, mais la conviction demeure, celle du guérillero.

Pourquoi cette tournée européenne, commencée le 13 septembre à Paris, au cours de laquelle le plus prestigieux des chefs sandinistes verra quatre premiers ministres, dont, ce jeudi 15 septembre, M. Pierre Mauroy (1) ? « *J'aimerais*, explique M. Borge, *qu'ici on découvre enfin l'Amérique — toute l'Amérique ! Je suis venu dire aux Européens que nous existons aussi, nous les Latins de ce continent. Car c'est là une réalité quelque peu occulté par la propagande des grandes transnationales de l'information : je suis consterné de constater que le coin de terre qui a vu naître Dante, Goethe, Hugo, Marx, Hegel, tant d'autres, ne pense plus, aujourd'hui qu'au travers du* Reader's Digest. *Alors, je suis venu expliquer directement aux Européens notre part de vérité.* »

Quelle est cette « *part de vérité* » que le ministre de l'intérieur du Nicaragua entend transmettre ces prochains jours à ses interlocuteurs français, espagnols, portugais, hollandais, italiens ? « *Que nous sommes un petit pays qui a été agressé au nom d'un philosophie extrémiste, quasi messianique, diabolique plutôt, celle de M. Reagan. Que les Etats-Unis s'arrogent le droit de ne tolérer en Amérique latine que des gouvernements qui font sa volonté. Qu'il existe, se servant du Honduras comme base et d'anciens gardes nationaux somozistes et de déçus de notre révolution comme instruments, un plan américain pour installer chez nous, sur une partie de notre territoire national, un gouvernement provisoire contre-révolutionnaire, que Washington reconnaîtrait aussitôt. En attendant, au nom de ce plan, on assassine des Nicaraguayens et on détruit des biens qui nous sont essentiels. Voilà notre part de vérité.* »

La liberté d'expression limitée

Selon M. Borge, pour faciliter ce plan, on a sciemment dénaturé la réalité : « *Ce qu'on dit de nous, je puis vous le répéter aussi bien. Que le pays est gouverné par une dictature marxiste, qu'on persécute la religion, qu'on étouffe la démocratie, qu'on est devenu un satellite de Moscou. Eh bien ! croyez-vous que si nous avions si peur de notre peuple, nous l'aurions armé jusqu'aux dents pour défendre la révolution ? Croyez-vous que si nous avions la passion de la servitude nous n'aurions pas été au plus facile : devenir un satellite des Etats-Unis ? Croyez-vous que des prêtres resteraient une minute encore au gouvernement, dans la haute administration, si nous persécutions les chrétiens ?* (2) »

Mgr Ovando y Bravo, archevêque de Managua, a des propos très durs pour le régime ? « *C'est vrai, nous avons des problèmes avec lui. Mais ce n'est pas parce qu'il est prêtre ; c'est parce qu'il est devenu le chef du parti réactionnaire au Nicaragua.* »

La presse censurée ? « *Oui, nous avons limité la liberté d'expression, car nous sommes en guerre. Dès que l'agression contre nous s'arrêtera, nous lèverons ces restrictions. Cela pourrait coïncider avec le processus électoral de 1985, que nous avons promis et que nous tiendrons.* »

Les violences faites aux indiens Miskitos ? « *On peut être révolutionnaires sans être anthropologues ! Nos jeunes cadres ont débarqué sur la côte atlantique en ignorant tout des caractéristiques de cette minorité ethnique. Ils leur ont demandé, de façon très mécanique, d'appuyer la révolution. Les indiens avaient un dirigeant, Steadman Fagoth, qui était un ancien responsable de la police somoziste. On le leur a dit. Eh bien ! figurez-vous que les Miskitos sont attachés à leurs dirigeants sans considération de ce qu'ils pensent : c'est une de leurs caractéristiques ethniques ! La propagande s'est mise là-dessus, et ça s'est mal passé. Voilà !* » Voilà qui, en effet, ne ressemble pas à l'ordinaire langue de bois des révolutions-infaillibles.

Et que dit-on encore du Nicaragua ? Ah ! oui : qu'il imite trop servilement le modèle cubain. M. Borge n'est pas d'accord. « *Ils ont un seul parti ; nous en avons onze. Ils collent des gens au poteau ; nous avons aboli la peine de mort. Ils ont un leader unique ; nous formons une direction collégiale de neuf membres. Et nos relations avec la religion catholique n'ont rien de comparables. Alors, l'influence cubaine ? Oui, nous la recevons — notre campagne d'alphabétisation, par exemple. Mais les différences de style sont profondes.* »

L'entourage s'affaire : l'entretien doit se terminer, le *commandante* a un dîner officiel. Prenant congé, M. Borge conclut : « *Dites bien à vos lecteurs que nous apprécions hautement la solidarité que nous avons toujours trouvée en France !* » Voilà qui est fait.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Outre M. Mauroy, M. Borge doit rencontrer les premiers ministres du Portugal, M. Soarès ; d'Espagne, M. Gonzalez, et des Pays-Bas, M. Rudophus Lubbers.

(2) La délégation de neuf personnes accompagnant M. Borge comprend ostensiblement une religieuse catholique et un pasteur protestant.

ASIE

Pakistan

UN MORT PAR L'EXPLOSION D'UNE BOMBE A LAHORE

Islamabad (*A.F.P., UPI, Reuter*). — L'explosion d'une bombe a fait un mort, mercredi 14 septembre, à Lahore, capitale de la province du Pendjab, province la plus riche et la plus peuplée du pays, jusqu'alors peu affectée par la campagne d'agitation lancée depuis un mois par le Mouvement pour la restauration de la démocratie. L'explosion a eu lieu dans les toilettes d'un centre commercial de la ville.

Dans la province du Sind, plusieurs incidents se sont également produits : la gare ferroviaire de Sitarajah, ainsi que le bureau de poste et plusieurs bâtiments publics de la petite localité de Ban-Sayedabad ont notamment été attaqués par des protestataires. Cependant, après les fusillades de Khairpur, Nathan-Shah et Hala (*le Monde* du 14 septembre), qui ont fait de nombreuses victimes, les responsables de la loi martiale ont donné l'ordre à la police de ne plus intervenir contre les manifestants dans ces deux villes.

Les deux plus importantes associations de journalistes et d'employés de presse ont, d'autre part, protesté contre le licenciement de neuf journalistes employés dans des organes de presse contrôlés par le gouvernement, et qui s'étaient associés à un appel d'intellectuels en faveur d'une démocratisation de la vie publique.

EUROPE

Union soviétique

L'espion américain comptait sur l'« humanisme » soviétique...

La presse et la télévision soviétiques, après avoir abondamment exalté la difficile mission du pilote qui a abattu le Boeing de la KAL, ont trouvé leur anti-héros : le lâche espion américain qui utilise sans scrupule sa femme et son enfant pour couvrir ses activités.

Le coupable désigné est M. Lon Augustenborg, vice-consul des États-Unis à Leningrad, déclaré *persona non grata* pour avoir tenté il y a trois jours *de se procurer des « documents secrets sur la marine de guerre de l'U.R.S.S. »*. Pour cela, écrit la *Pravda* du mardi 13 septembre, lui et sa femme avaient *« prétexté une excursion à la campagne et emmené leur petite fille en spéculant sur notre humanisme et notre attitude envers les enfants »*.

En fait, l'*« espion »* allait relever une « boîte aux lettres », au bord d'une route, à 40 kilomètres de Leningrad (c'était dimanche, et la route en question relie la ville à la datcha réservée aux diplomates américains). Une fois sur place, le diplomate *« n'a pas couru le risque de sortir de sa voiture et a envoyé sa femme, laissant le moteur en marche »*. Mme Augustenborg est allée chercher un *« bocal en verre entouré de chiffons graisseux »*, mais surprise *« en flagrant délit »*, elle jeta le paquet sur la banquette arrière, sans pouvoir remonter dans la voiture. Son mari *« tenta alors de fuir »*, en démarrant en trombe : *« La peur a été plus forte que l'amour. »* D'ailleurs, poursuit la *Pravda*, *« les espions américains agissent conformément à la morale de leur société »*, marquée par *« le mensonge, l'hystérie antisoviétique et les tentatives de diversion »*.

Quant à l'espionnage *« militaire, économique, politique »*, c'est *« une des constantes de la politique de l'administration Reagan : ils espionnent leur propre peuple aux États-Unis, leurs alliés et les pays socialistes »*. Les preuves ne manquent pas : l'article de la *Pravda* est illustré de photos accablantes ; des plans routiers (impossibles à identifier) portant la mention *« cachette »* ; un document (illisible) estampillé du mot *« chiffré »* ; des billets de 25 roubles, des timbres à l'effigie de John Kennedy. On connaît même le nom du Soviétique recruté par la C.I.A. qui a fourni les documents secrets du bocal : Ivanov.

La télévision soviétique a aussi révélé la méthode prévue pour faire passer ces précieuses informations à Washington : par la poste, sous la forme de messages codés écrits au dos de lettres de touristes étrangers en visite en U.R.S.S. Des procédés bien périmés mais qui ont l'avantage d'inspirer une méfiance salutaire à l'encontre de tout ce qui est étranger. — J. K.

Espagne

Le gouvernement destitue le commandant de la région militaire de Valladolid

De notre correspondant

Madrid. — Le gouvernement socialiste de M. Felipe Gonzalez a répondu avec fermeté et célérité au premier problème vraiment sérieux qu'il ait connu sur le plan militaire depuis son arrivée en fonction en décembre dernier : il a décidé, le mercredi 14 septembre, la destitution immédiate du capitaine général de la *VIIe Région militaire*, le lieutenant-général Fernando Soteras Casamayor.

Le matin, un hebdomadaire de Barcelone avait publié une interview de ce haut responsable de l'armée de terre (le grade de lieutenant-général est le plus élevé de la hiérarchie militaire en Espagne) dans laquelle il souhaitait l'amnistie pour les auteurs du putsch manqué du 23 février 1981, affirmant que ces « *compagnons* » avaient agi par « *mobile politique* » et allant jusqu'à justifier leur action (*le Monde* du jeudi 15 septembre).

Le gouvernement a surtout été heurté par l'interprétation très particulière donnée par ce lieutenant-général de la « *mission constitutionnelle* » des forces armées : « *si la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordonnancement juridique de l'Espagne étaient en réel danger* », avait-il expliqué, les forces armées auraient alors le droit et le devoir de se substituer au gouvernement issu des urnes. Cela revenait à affirmer la subordination du pouvoir civil au pouvoir militaire, thèse défendue par les secteurs « ultras » depuis la mort de Franco, et notamment par les acteurs du 23 février 1981.

En agissant rapidement et brutalement, le gouvernement socialiste a donc voulu réaffirmer sans équivoque la primauté absolue du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Cette décision énergique a fait la quasi-unanimité des forces politiques et syndicales. Seule l'Alliance populaire (opposition de droite) a préféré ne faire aucun commentaire.

Le nouveau capitaine-général de la VIIe Région militaire (dont le siège se trouve à Valladolid, en Vieille-Castille), est un homme présentant un profil très voisin de celui de son prédécesseur : le lieutenant-général Ricardo Rivas Nadal, soixante-trois ans, jusqu'alors membre du conseil suprême de justice militaire (qui jugea, l'an dernier, les putschistes du 23 février).

(Intérim.)

هكذا من الاصل

Le Monde

politique

LE CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LA RÉGION PARISIENNE

Le Conseil d'Etat confirme trois annulations et décide l'inversion des résultats à La Queue-en-Brie

Le Conseil d'Etat a rendu, mercredi 14 septembre, ses arrêts relatifs aux élections municipales des communes d'Antony (Hauts-de-Seine), Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Villeneuve-Saint-Georges et La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), qui avaient, le 13 mars dernier, conduit à la désignation de maires communistes.

Depuis le début du mois de septembre, le Conseil d'Etat a ainsi réglé le contentieux de six communes de la région parisienne, où les élections municipales ont été annulées et les conseillers élus suspendus en première instance (Sarcelles, Choisy-le-Roi — voir *le Monde* daté 4-5 septembre - et les quatre villes sur lesquelles il s'est prononcé mercredi). Il doit encore trancher le cas de trois autres communes pour lesquelles les tribunaux administratifs ont inversé les résultats : Limeil-Brévannes, Villepinte et Noisy-le-Grand.

Retenant les conclusions du commissaire du gouvernement, M. Delon (*le Monde* daté 11-12 septembre), le Conseil d'Etat a inversé les résultats du scrutin de la Queue-en-Brie et proclamé élue la liste d'opposition conduite par M. Roger Fontanille (R.P.R.). Il s'est ainsi montré beaucoup plus sévère que le tribunal administratif de Paris, qui, le 15 juin, avait annulé l'élection et suspendu tous les conseillers élus.

Il a confirmé, comme l'avait requis les commissaires du gouvernement (M. Genevois pour Antony, M. Delon pour Aulnay-sous-Bois et Villeneuve-Saint-Georges), l'annulation des élections des trois autres communes. Les électeurs d'Antony, d'Aulnay-sous-Bois et de Villeneuve-Saint-Georges devront retourner aux urnes, et c'est le tribunal de grande instance compétent qui désignera, pour les prochains scrutins, les présidents de chacun des bureaux de vote.

Enfin, le Conseil d'Etat, qui a retenu dans ses arrêts des « *irrégularités à caractère délibéré* » et non des « *irrégularités consécutives à des erreurs ou à des négligences* », a décidé, comme l'exige l'article L171.1 du code électoral, que les dossiers litigieux seront transmis au procureur de la République.

A Antony, ces « *irrégularités* » sont notamment des émargements d'électeurs radiés, un mauvais fonctionnement des compteurs et sonnettes d'urnes et des incidents survenus lors du dépouillement.

A Aulnay-sous-Bois, le Conseil d'Etat a retenu que la liste d'émargement avait été soustraite durant plus d'une heure au contrôle des membres du bureau de vote pendant le dépouillement, que parmi les abstentionnistes du premier tour qui ont voté au second, vingt-quatre électeurs au moins ont quitté la commune, et qu'une personne a été surprise alors qu'elle disposait sur la table d'un bureau de vote un paquet d'enveloppes extraites de sa poche pour les mêler à celles qui sortaient de l'urne.

A Villeneuve-Saint-Georges, les fraudes considérées portent essentiellement sur des « *traces de manipulations* » de deux procès-verbaux.

En ce qui concerne La Queue-en-Brie, le Conseil d'État, dans son arrêt, a estimé non seulement que, « *eu égard tant à la nature et à la gravité des irrégularités relevées qu'à leur caractère délibéré* », la suspension par le tribunal administratif des candidats proclamés élus avait été décidée « *à bon droit* », mais que l'inversion des résultats s'imposait. Dans son arrêt, le Conseil d'État constate que le procès-verbal concernant les résultats du vote du 13 mars dernier dans le cinquième bureau de La Queue-en-Brie avait été « *frauduleusement modifié* » en faveur de la liste d'union de la gauche créditée abusivement d'une centaine de suffrages.

Revenant aux résultats primitifs, le Conseil d'État proclame donc élue la liste d'opposition conduite par M. Roger Fontanille (R.P.R.), qui obtient 22 sièges, la liste d'union de la gauche menée par M. Claude Roméo (P.C.) ne gardant que 7 sièges.

Le nouveau maire, M. Fontanille, après la décision du Conseil d'État, a déclaré : « *Justice est faite, qui a rétabli les choses malgré la fraude grossière et incontestable des communistes.* » M. Claude Roméo, dans une déclaration à *l'Humanité*, proteste contre cette décision en rappelant que « *le tribunal administratif, en juin dernier, dans ses attendus, avait affirmé : les éléments recueillis ne mettent pas le tribunal en mesure de déterminer exactement le nombre de suffrages obtenus par chacune des deux listes en présence. Il n'y a donc pas lieu de procéder à la rectification de la proclamation effectuée par le bureau centralisateur* ». De plus, a souligné M. Roméo, le ministère de l'intérieur avait déposé, en date du 2 septembre, auprès du Conseil d'Etat un mémoire qui concluait : il n'y a cependant pas eu de fraude patente. « *En imposant aux habitants de La Queue-en-Brie l'inversion des résultats, on décide de les doter d'un conseil municipal qu'ils n'ont pas élu* », affirme M. Roméo, avant de conclure : « *Si doute il y avait, n'aurait-il pas été plus sage de s'en remettre au verdict des électeurs ?* »

Le maire communiste de Villeneuve-Saint-Georges, M. Roger Gaudon, dénonce pour sa part « *la machination politique de toute la droite qui se confirme depuis quelque temps et dont la meilleure illustration est le résultat des élections municipales de Dreux dimanche dernier.* »

« UN INTOLÉRABLE DÉFI »

Commentant les décisions du Conseil d'État, Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C., écrit notamment, dans *l'Humanité* du 15 septembre : « *Cette décision intervient au moment où les forces de droite poursuivent leur violente agression anticommuniste et multiplient les attaques contre le gouvernement et la majorité de gauche (...).*

« *Dans ce contexte, on mesure mieux la portée de l'offensive mensongère menée, dès avant les élections municipales, autour d'une prétendue fraude dont se seraient rendues coupables les municipalités de gauche, et notamment les municipalités d'union à direction communiste. Les Labbé, Griotteray ou Poniatowski et quelques autres en furent les maîtres d'œuvre (...). J'ajoute que toutes ces décisions ont été prises à l'encontre des avis formulés par le ministère de l'intérieur, qui avait rejeté toute accusation de fraude* (1).

» *De tels faits sont graves : dénués de tout fondement réel, ils ne peuvent apparaître que comme des mesures politiques contre la gauche tout entière, permettant à la droite de s'installer dans des mairies dont les électeurs l'ont chassée.*

» *De tels faits sont inquiétants : ils constituent un intolérable défi que tous les démocrates, tous les républicains se doivent de relever dans l'union la plus large.* »

(1) Mme Vincent se réfère à l'avis du ministère de l'intérieur, sollicité, comme il est de règle, par le Conseil d'État, pour chacun des recours dont cette juridiction avait été saisie. Le ministère de l'intérieur avait remis ses avis au Conseil d'État dans les premiers jours de septembre.

Le P.C. et le suffrage universel

(*Suite de la première page.*)

Qui bafoue le suffrage universel et, puisqu'il en est à la fois l'expression et le fondement, qui bafoue la démocratie? Lorsque Mme Madeleine Vincent qualifie les jugements du Conseil d'État de « *mesures politiques contre la gauche tout entière permettant à la droite de s'installer dans des mairies dont les électeurs l'ont chassée* », elle pratique, sans s'embarrasser de subtilités superflues, un amalgame. Le Conseil d'Etat, écrit-elle, « *répond aux espérances de la droite* », et *l'Humanité* qualifie cette affaire, en titre, d'« *intolérable défi de la droite* ».

Certes, la composition sociologique du Conseil d'Etat n'en fait pas une assemblée à vocation majoritairement « révolutionnaire ». Issus de l'Ecole nationale d'administration, ses membres ont passé tous les filtres culturels et financiers des inégalités « de classe ». Mais ils ne sont nommés par le pouvoir et ne peuvent pas être considérés, dès lors, comme porteurs d'un quelconque héritage politique. Si le caractère politique du Conseil constitutionnel et de ses décisions peut donner lieu à débat — et cela n'a pas manqué puisque ses membres sont désignés par le président de la République et les présidents des deux Assemblées parlementaires, — celui du Conseil d'Etat ne le peut pas. Il se prononce en outre sur la base de faits précis.

On comprend cependant la violence des protestations de *l'Humanité*. Elles s'inscrivent dans la suite de celles qui avaient accompagné les jugements, en première instance, des tribunaux administratifs. « *La manipulation politique est évidente* », affirmait M. Georges Marchais au lendemain des annulations en série prononcées au mois de juin. M. Jack Ralite, ministre délégué à l'emploi, avait parlé de « pressions » et M. Charles Fiterman, ministre des transports, avait participé à une manifestation de protestation à Ivry-sur-Seine.

Le parti communiste ne peut pas laisser, sans réagir, s'accréditer l'idée selon laquelle certains de ses représentants seraient peu scrupuleux, localement, sur les moyens utilisés pour accéder au pouvoir et pour s'y maintenir. D'autant que les inculpations pour corruption, intervenues en juillet et en août, dont font l'objet quatre de ses élus de la région parisienne (*le Monde* du 15 septembre) ajoutent de ce point de vue aux difficultés de la direction du parti communiste.

Sur l'une et l'autre de ces affaires, les personnalités concernées ont adopté un système de défense simple : elles nient tout en bloc. *L'Humanité* affirme que les décisions du Conseil d'Etat sont dénuées de tout fondement. La lecture des attendus rédigés par la juridiction administrative (lire ci-contre) montre pourtant que les faits, établis, détaillés, ne peuvent être tenus pour négligeables.

Dénoncer les « fraudes » commises par d'autres — le vote des Français de l'étranger, notamment — et s'élever contre la « *formidable orchestration politique de la droite* », ainsi que l'a fait au mois de juin l'un des dirigeants socialistes parmi les moins suspects de sympathie excessive envers le P.C.F., M. Jean Poperen, ne suffit pas. Encore faut-il s'expliquer sur celles dont on est accusé. Mieux qu'une polémique, ce serait là, sans doute, le véritable respect du suffrage universel et de la démocratie.

JEAN-YVES LHOMEAU.

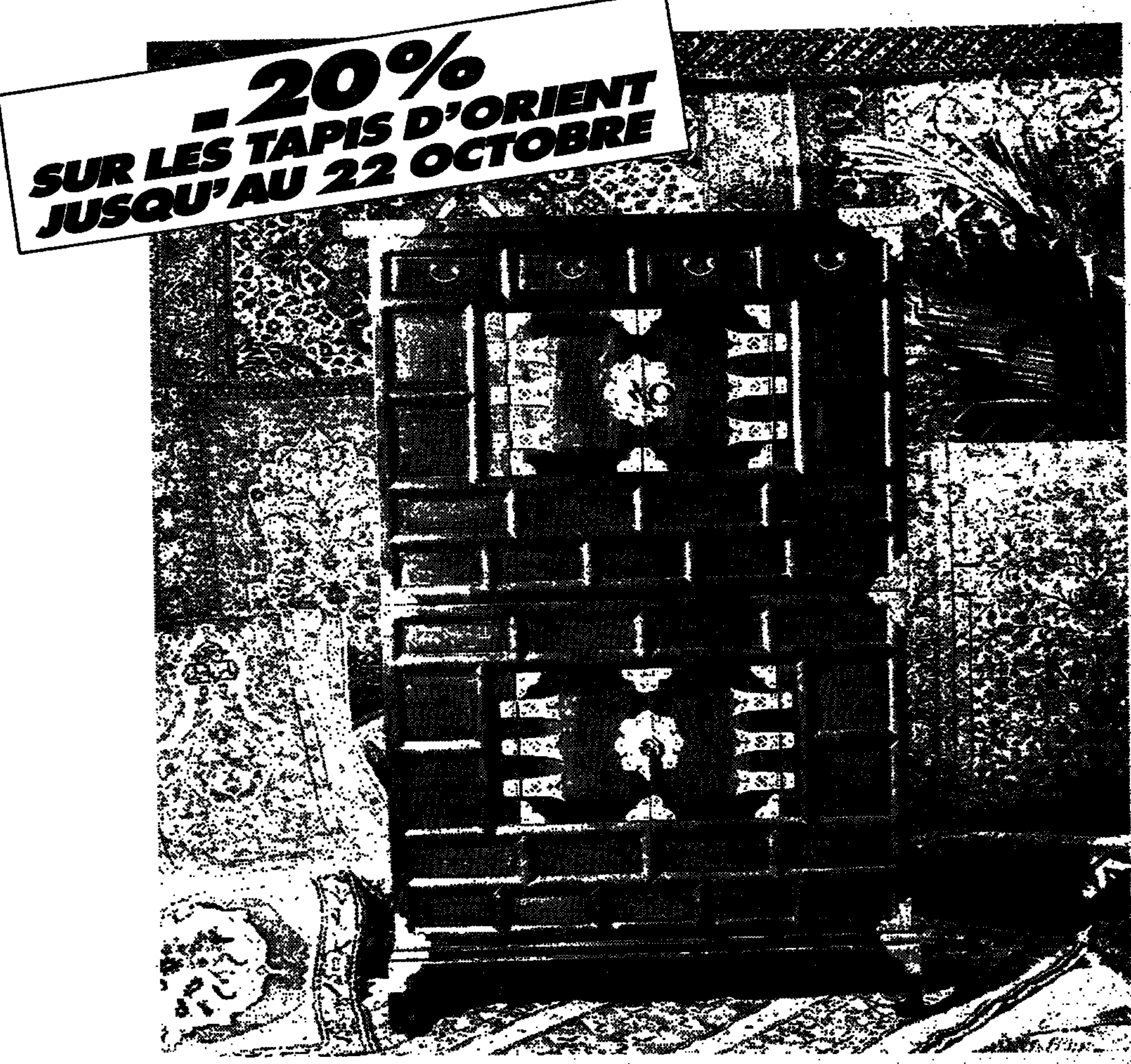
M. LABBÉ : unité et ouverture

« *C'est sous le signe de l'unité et de l'ouverture* » que seront organisées en Avignon, les 29, 30 septembre et 1er octobre, les journées d'études parlementaires du R.P.R., a indiqué, mercredi 14 septembre, M. Claude Labbé, président du groupe au Palais-Bourbon.

M. Jacques Chirac prononcera, le samedi 1er octobre, le discours de conclusion au cours d'une réunion ouverte au public, Parc des expositions.

M. Labbé a notamment déclaré devant la presse : « *Dans le contexte international actuel, les événements graves qui s'additionnent conduisent à une situation inquiétante qu'on ne peut pas ignorer, et il n'est pas étonnant que 56 % des Français croient à un risque de guerre. Dans ces conditions, tous les hommes politiques responsables doivent penser à rassembler les Français. Que l'on ne compte donc pas sur nous pour répandre dans l'opposition des propos sur la valeur réciproque de tel ou tel chef ou attiser des querelles de boutique.* »





K.O. Les vieilles idées !

Les Nouvelles, l'hebdo qui a un bon gauche !
Les Nouvelles, des mots qui touchent, des *idées qui font mouche* et qui bousculent le conformisme avec passion.

Au sommaire de cette semaine :

Flics, ce qui bouge. En ouvrant le dossier "Police", **Les Nouvelles** *nous révèle ce qui* bouge chez les flics et ce qui ne bouge pas assez.

Dreux, une victoire d'arrière-droite. Tout le monde est perdant : la gauche au tapis, la droite disqualifiée, les émigrés K.O.

Jean-Paul II, la foi qui cogne ! Sur l'amour libre, la contraception, les homos, les prêtres-camarades et les religieuses en jeans. On ne se libère pas dans la nouvelle Église !

Kafka en V.F. : il n'y a pas de quoi en rire ! Riez avec Woody à perdre Allen.

Et encore :

Avice à la population : trois scénarios pour le sport français – *Astronomie* : la résistible ascension de Trio – Micro-ordinateurs : ça va brader – Edith Cresson : en vitrine chez Bloomingdale – L'invité de la semaine : Jacques Fauvet – Entretien : Alphonse Boudard interpelle Philippe de St-Robert – Livre : "Roman roi" de Renaud Camus – Peinture : la stratégie des galeries – Musique : Edgard Varese 100 ans après – Chanson : Souchon n'est plus grognon – Atelier : Denis Roche – Les Chroniques : Cavanna, Bernard Frank, Félix Guattari, etc... etc.

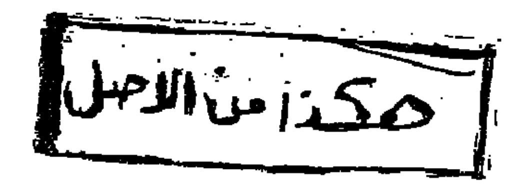
Les Nouvelles, du style et du punch avec les lettres, la science, les arts, la technologie, les spectacles, l'économie et la société.

Les Nouvelles, chaque mercredi chez votre marchand de journaux.

LES NOUVELLES

littéraires, des arts, des sciences et de la société.

L'hebdo qui a un bon gauche.



POLITIQUE

CANDIDAT POUR LA TROISIÈME FOIS A LA PRÉSIDENCE DU PARTI RADICAL

M. BARIANI : *je ne souhaite pas m'arrêter au milieu du gué*

M. Didier Bariani, qui achève son deuxième mandat de président du parti radical, a réaffirmé, mercredi 14 septembre, son intention d'être à nouveau candidat lors du quatre-vingt-troisième congrès du parti, qui se déroulera du 18 au 20 novembre à Paris.

Pour que sa candidature soit possible, il lui faudra toutefois obtenir, à la majorité des deux tiers des congressistes, une réforme des statuts. Dans leur rédaction actuelle, les statuts n'autorisent pas, en effet, le président du parti radical à briguer un troisième mandat.

« *Je ne souhaite pas m'arrêter au milieu du gué* », a expliqué M. Bariani. « *Notre parti, en 1981, était à l'agonie. Nous avons, lors des élections municipales, réussi à reconstituer notre tissu d'élus locaux et gagné le droit de poursuivre* », a-t-il ajouté. M. Bariani n'envisage pas de ne pouvoir obtenir l'assentiment du congrès. Si toutefois il ne pouvait maintenir sa candidature, il est probable que M. André Rossinot, l'actuel secrétaire général du parti qui fait campagne avec M. Bariani, présenterait sa candidature à la présidence « *pour assurer la continuité de la ligne politique du parti* ».

Dans une profession de foi adressée à tous les radicaux valoisiens et intitulée : « *Pour un radicalisme de rigueur et de volonté* », M. Bariani rappelle le « *choix fondamental des radicaux* » depuis leur congrès de Wagram, en 1970 : « *écarter le socialisme pour choisir la réforme* ». Il précise que, si la réunification de la famille radicale est « *une pensée forte au cœur des radicaux* », cette réunification ne pourra être réalisée que dans l'opposition.

S'adressant indirectement à M. Olivier Stirn, député du Calvados et candidat à la présidence du parti radical, il souligne que « *le départ des ministres communistes du gouvernement et l'indroduction de la proportionnelle ne sauraient lever les principaux obstacles à la réunification des radicaux* ». Il rappelle que le parti radical se situe « *dans une opposition totale sans extrémisme.* » « *On ne peut être à cheval sur deux projets de société* », estime le président du parti radical. Il ajoute : « *Nous ne serons pas la roue de secours du socialisme défaillant.* »

M. Bariani propose au congrès trois thèmes de réflexion, définis comme des « *priorités nationales* » : « *créer les conditions d'une vie éducative de tolérance et de responsabilité ; sauver l'entreprise, forger un comportement de solidarité et de vigilance face aux agressions internes et externe, de notre société* ».

La préparation du congrès du P.S.

LE CERES REPROCHE A M. JOSPIN DE SUBSTITUER « LA CARICATURE A L'ARGUMENT »

Les représentants du CERES au bureau exécutif du parti socialiste ont adressé à M. Lionel Jospin une lettre dans laquelle ils protestent contre certains commentaires du premier secrétaire les concernant. Lors de l'émission R.T.L.-*le Monde* du 11 septembre, M. Jospin avait estimé que le CERES a « *une vision un tout petit peu plus nationaliste* » que lui-même. Dans leur lettre, les dirigeants du CERES affirment que « *le parti socialiste n'a rien à gagner à ce que la polémique et la caricature se substituent à l'argument* ».

Ils relèvent aussi que M. Jospin a qualifié de « *pensée magique* », devant le comité directeur réuni le 10 septembre, certaines thèses du CERES et qu'il leur a reproché de considérer « *la dévaluation sauvage comme l'alpha et l'omega de notre politique économique* ». De telles réflexions, selon eux, ne contribuent pas à créer « *un bon climat* » dans la discussion préparatoire au congrès de Bourg-en-Bresse. « *Le droit et le devoir de proposition du parti socialiste au gouvernement ne peuvent être diminués* », estiment-ils.

Les dirigeants du CERES ont publié mercredi 14 septembre une liste de quatre-vingt-dix signataires de la motion qu'ils présenteront au congrès. Dans cette liste figurent onze premiers secrétaires de fédérations (Territoire de Belfort, Paris, Haut-Rhin, Haute-Marne, Val-d'Oise ; Deux-Sèvres, Marne, Loire-Atlantique, Savoie, Mayenne, Haute-Saône), vingt-neuf députés et deux sénateurs.

● *M. Jacques Auxiette, P.S.*, maire de La Roche-sur-Yon (Vendée) et conseiller général, a décidé de se démettre de ses fonctions de conseiller régional. M. Auxiette, qui s'était déclaré opposé au cumul des mandats, sera remplacé au conseil régional des Pays de la Loire par M. Philippe Puaud, adjoint au maire de La Roche-sur-Yon, chargé des finances, ancien secrétaire de la fédération socialiste de Vendée.

M. MARCHAIS : *Chirac et Le Pen sont de la même famille*

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a commenté mercredi 14 septembre à Ivry, à l'occasion d'une assemblée de militants communistes du Val-de-Marne, le résultat de la récente élection municipal partielle de Dreux et ses implications. Il a déclaré :

« (...) *Chirac qui, aujourd'hui, se réjouit du* « *coup* » *de Dreux, c'est lui qui, en mars dernier, jurait ses grands dieux qu'il ne ferait jamais* « alliance avec Le Pen ».

» *Sur ce dernier point, d'ailleurs, le racisme exacerbé du Front dit national n'a rien à envier à la conduite haineuse de bien des candidats du R.P.R. lors des dernières élections municipales ou de celle de Chirac lui-même affirmant qu'il y a* « un trop grand nombre d'étrangers en France » *et évoquant à ce propos des* « gens de sac et de corde ». *Passons sur le fait que Chirac parle de* « *sac* » *et donnons, pour une fois, raison à Le Pen quand il note :* « Le R.P.R. utilise les mêmes arguments que nous à propos de l'immigration, mais personne ne le dit. »

» *Tel est Chirac : le carriérisme sans vergogne, la démagogie outrancière, l'appel aux réflexes les plus bas.* « Il ne faut pas être sentimental », *a-t-il coutume de dire. Assurément, il ne l'est pas* (...).

» *Son passé, ses actes, ses objectifs parlent d'eux-mêmes : avec Chirac, c'est bien de la droite* « *musclée* », *de la droite brutale, bornée, totalitaire, outrancièrement réactionnaire, violemment antipopulaire et anticommuniste qu'il s'agit. Une même tradition conservatrice et autoritaire relie bonapartisme à la Napoléon III, boulangisme, antidreyfusards, pétainisme, poujadisme – dont Le Pen fut un des fleurons – et chiraquisme aujourd'hui. Chirac et Le Pen sont de la même famille.*

» *Que leurs rapports soient fluctuants, peu importe. Chirac agit avec ce personnage comme en toutes choses : selon son intérêt. Quand Le Pen le gêne à Paris, il le jette ; quand il lui est utile à Dreux, il s'en sert. Tout cela est secondaire. L'essentiel est ailleurs : pour Chirac, loin d'être* « contre nature », *l'extrême droite, c'est naturel.* »

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du 14 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● Terre. – *Sont promus* : général de division, les généraux de brigade Albert Billard, Eugène Danet, Jean Brette, Daniel Guillon et Paul Lardry ; général de brigade, les colonels Pierre Vilmain, Jacques Derrien, Lucien Béal, Jean-Alfred Bourgogne, Jacques Bazir et Pierre Sorba (nommé commandant et directeur du génie de la IVe région militaire à Bordeaux) ; intendant général de deuxième classe, les intendants militaires de première classe Jean-Marie Beurton et Claude Taelman.

Sont nommés : commandant et directeur du génie de la Ire région militaire et du 3e corps d'armée (Paris), le général de brigade Michel Mandaroux ; commandant et directeur du génie du 2e corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le général de brigade Jean Teil ; directeur de l'intendance de la IIe région militaire (Lille), l'intendant général de deuxième classe André Druoton ; sous-directeur « prévision-budget-finances » à la direction centrale de l'intendance, l'intendant général de deuxième classe Pierre Camoin.

● Armement. – *Est nommé* sous-directeur des affaires internationales à la direction technique des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe Jean Velon.

● Air. – *Sont promus* : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Marcel Sandillon, nommé directeur central du matériel de l'armée de l'air ; général de brigade aérienne, le colonel Dominique Ortolo, nommé directeur technique de la force aérienne tactique (FATAC) et de la Ire région aérienne (Metz).

Est placé en service détaché auprès du premier ministre pour servir au secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.), le général de brigade aérienne Jean Tronchet.

Les débats internes à l'U.D.F.

M. PINTON : je refuse de devenir un administratif

Avant la réunion du bureau politique de l'U.D.F., jeudi 15 septembre, les responsables des principales composantes de l'Union ont multiplié les contacts pour tenter de trouver un successeur à M. Michel Pinton, qui a décidé de se démettre de son mandat de secrétaire général. Cette recherche s'annonce difficile, à tel point que l'on se demande si M. Pinton, en se présentant à nouveau, ne garderait pas de grandes chances. D'autant qu'il pourrait bénéficier de l'appui de M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F.

« *Mieux vaut une U.D.F. dévaluée qu'une U.D.F. giscardisée* », disait-on, mercredi, au C.D.S., en craignant la candidature d'un homme qui pourrait se révéler être trop proche du P.R. Si M. Pinton était réélu par le conseil national de l'U.D.F., il faudrait toutefois qu'il accepte de s'en tenir à un rôle administratif. Interrogé, ce dernier affirmait : « *Je n'accepterais pas de devenir un rouage administratif, cela ne m'intéresse pas. L'U.D.F. ne fonctionnera plus si l'on fait sauter l'un des deux postes-clefs* » (de président et de secrétaire général). « *Mais*, ajoutait M. Pinton, *tout ceci relève des derniers marchandages. Il faut élever le débat !* »

"Le racisme honteux et censuré qui s'enfouit dans
le secret de chaque conscience ne demande qu'à se libérer
dès qu'il a une caution.
C'est cette caution que l'opposition a accepté de donner à
Dreux. La droite dira un jour qu'elle l'a négociée.
Je vous réponds qu'elle l'a vendue. Pour quelques voix dont,
au surplus, elle n'avait pas besoin".

Jean Daniel

La préparation des élections sénatoriales

D'un département à l'autre

HAUTE-LOIRE : l'opposition tente le grand chelem

Les grands électeurs de la Haute-Loire éliront le 25 septembre deux sénateurs. Les deux sortants, MM. René Chazelle, P.S., et Adrien Gouteyron, R.P.R., solliciteront le renouvellement de leur mandat.

M. Chazelle, seul candidat de la majorité jusqu'à présent, a abandonné son suppléant de 1974, M. Marcel Guillaumond, réélu maire d'Yssingeaux en mars dernier à la tête d'une liste sur laquelle figurait en seconde position M. Jacques Barrot (U.D.F.-C.D.S.), ancien ministre. Il a choisi M. Emile Guilhot (P.S.), maire de Mazet-Saint-Voy et conseiller général du canton de Tence.

M. Gouteyron – élu sénateur lors d'une élection partielle quand M. Jean Proriol (U.D.F.-P.R.), titulaire du siège, est devenu en mars 1978 député de la deuxième circonscription – a pour sa part gardé M. Jean Boyer (P.R.), maire de Blanzac et conseiller général du canton de Saint-Paulien, pour le suppléer.

L'opposition, qui détient déjà les deux circonscriptions législatives, souhaiterait conquérir le siège détenu par le P.S. pour réaliser le grand chelem. Son deuxième candidat est M. Jean-Paul Chambriard (U.D.F.-P.R.) qui, en mars dernier, a ravi à M. Eyraud la mairie de Brioude. Les résultats du scrutin ont été annulés par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, et M. Chambriard a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État.

LOIRET : La majorité sans illusion

(De notre correspondant)

Orléans. – Dans le Loiret, trois sièges sont à pourvoir, contre deux précédemment. La liste de l'opposition, appuyée par *l'U.D.F. et le* R.P.R., comprend les deux sénateurs sortants, M. Kléber Malécot (Union centriste), président du conseil général, et Louis Boyer (U.D.F.-P.R.), conseiller général, maire de Gien, et un troisième candidat, M. Paul Masson, maire d'Estouy, ancien préfet de la région Centre. Cette liste affrontera les deux listes de la majorité. La liste socialiste est composée de MM. René Alaux, conseiller général de Ferrières-en-Gâtinais, maire de Fontenay-sous-Loing, Marcel Joriot, conseiller général de Saint-Jean-de-Braye, Jean Poulain, conseiller général, maire de Briare.

La liste communiste comprend MM. Michel Guérin, maire de Saran, Marcel Thomas, adjoint du maire de Saint-Jean-de-Braye, Michel Kister, adjoint du maire de Chalette.

La majorité ne se fait aucune illusion dans ce département modéré. Les deux sortants, MM. Malécot et Boyer, qui représentent des zones rurales, sont des notables installés à la tête des affaires départementales depuis trop longtemps pour être inquiétés. *La candidature de l'ancien* préfet de la région Centre était attendue. M. Masson avait laissé à Orléans le souvenir d'un préfet énergique et dynamique et n'avait pas complètement quitté la région puisqu'il est devenu le maire d'une petite commune de Beauce, Estouy.

NORD : le P.S. n'exclut pas une liste d'union avec le P.C.

(De notre correspondant)

Lille. – *La* préparation des élections sénatoriales pourrait bien être marquée, dans le Nord, par une surprise de taille d'ici la date limite de dépôt des candidatures aux préfectures, le 16 septembre à minuit. Alors qu'il semblait établi que les deux formations de gauche se présenteraient séparément au suffrage des grands électeurs, les responsables socialistes n'excluent pas, aujourd'hui, la possibilité de constituer une liste d'union avec les communistes.

Ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse de travail, *mais* celle-ci est très sérieusement étudiée par les états-majors des deux formations. La gauche, qui s'estime majoritaire en voix parmi les grands électeurs, ne voudrait pas courir le risque d'être minoritaire en sièges. Assurée d'obtenir cinq postes de sénateurs sur onze (trois P.S. et deux P.C.), elle cherche à gagner le sixième siège. Or, dans ce scrutin à la proportionnelle, elle aurait plus de chance de l'obtenir si elle se présentait unie face à l'opposition qui a depuis plusieurs semaines déjà sa propre liste d'union. – *J.-R. L.*

HAUTES-PYRÉNÉES : chasse interdite !

(De notre correspondant)

Tarbes. – Dans les Hautes-Pyrénées, l'un des trois départements du Sud-Ouest où l'on votera le 25 septembre, la chasse à l'isard et au coq de bruyère, tolérée pendant deux semaines seulement, ouvrira le 24 comme d'habitude. Mais comme beaucoup des huit cent quarante-six grands électeurs haut-pyrénéens sont des chasseurs passionnés et qu'ils auraient pu être tentés de préférer le fusil au bulletin de vote, il a *été décidé* officiellement, à la demande des candidats, que la chasse de ces deux spécimens de la faune bigourdane sera fermée toute la journée du 25 septembre pour être rouverte le 26 au matin.

Ainsi les urnes ne seront pas désertées, mais ce sera au prix d'une *« pénalisation » de l'ensemble des* chasseurs.

Si l'ancien secrétaire d'Etat au tourisme François Abadie (M.R.G.), maire de Lourdes, est élu, comme il en est sûr, au premier tour avec l'autre sénateur radical de gauche sortant, M. Hubert Peyou, président du conseil général, il ne sera pas nécessaire de fermer une deuxième fois la chasse à l'isard et au coq de bruyère pour un second tour le dimanche 2 octobre. Dans le cas contraire, les grands électeurs chasseurs seront appelés une deuxième fois à ce « sacrifice »...

G. D.

OISE : le R.P.R. et l'U.D.F. s'éparpillent sur deux listes

Beauvais. – *« Pour nous, il n'y a pas de gros risques, mais cela permettra aux gens de se déterminer. »* Conseiller général du canton d'Estrées-Saint-Denis, M. Charles Dottin (mod.) juge sereinement l'affrontement de deux listes de l'opposition aux prochaines sénatoriales. D'un côté, la liste *« républicaine d'union de l'opposition nationale »* placée sous la houlette des deux sénateurs sortants R.P.R. : MM. Amédée Bouquerel (sénateur depuis 1948, réélu à chaque fois dès le premier tour) et Jean Natali ; de l'autre, la liste d'« Union des républicains et d'action départementale », conduite par M. Michel Dupuy (U.D.F.), maire de Crépy-en-Valois, ancien président du conseil général et actuel suppléant de M. Natali au Sénat.

De notre correspondant

Seul des trois sénateurs sortants à ne pas se représenter, M. Hector Dubois (C.N.I.P.), a désigné, lui-même, son successeur : M. Michel Souplet, placé en troisième position sur la liste de M. Bouquerel. Président des chambres départementale et régionale d'agriculture, conseiller économique et social, adjoint du maire de Chevrières, il a obtenu l'investiture des instances nationales de l'U.D.F., après avoir adhéré – *in extremis,* disent ses adversaires, au C.D.S. *« J'ai, pendant vingt-cinq ans, été responsable socio-professionnel,* déclare M. Souplet, *et je n'ai jamais voulu mélanger mes activités avec la politique. »*

Ainsi mis devant le fait accompli, les états-majors départementaux de l'opposition reportaient leurs négociations sur la désignation des suppléants. *« Mais une fois de plus,* explique le délégué départemental de l'U.D.F., M. Michel Gorin, *il n'y a pas eu possibilité de négocier. »*

« M. Gorin aurait souhaité être le suppléant de M. Jean Natali, explique-t-on du côté de la liste des sortants, *et, n'ayant pas réussi, il a suscité la liste dissidente. »*

Médecin personnel de M. Marcel Dassault, député de la première circonscription, M. Natali, qui, à 78 ans, est le doyen des candidats, a choisi pour le suppléer M. Alain Vasselle, conseiller général du canton de Froissy, porte-parole de l'opposition à l'assemblée départementale.

Son suppléant actuel, M. Dupuy, lassé par des promesses de succession non tenues, a préféré tenter sa chance en conduisant l'autre liste d'opposition. La présence sur cette seconde liste de *M. Guy Desessart* a constitué une surprise. Conseiller général du canton de Ressons-sur-Matz, président du syndicat départemental des boulangers-pâtissiers, M. Desessart est aussi le *suppléant* de M. Marcel Dassault à l'Assemblée nationale. Il a choisi *comme suppléant M. Jean-Paul Callens,* conseiller général R.P.R. du canton de Marseille-en-Beauvaisis.

Imperturbablement, l'hebdomadaire local de M. Marcel Dassault *l'Oise libérée Dimanche,* distribué gratuitement à soixante mille exemplaires le mercredi, soutient les deux listes en leur accordant respectivement la première et la dernière page. L'une des personnalités marquantes de l'opposition dans le département, M. Jean Legendre (C.N.I.P.), maire de Compiègne, a pris position en faveur des sortants, ce qui a choqué les partisans de la seconde liste, qui rappellent que l'antigaullisme viscéral du maire de Compiègne lui avait valu bien des démêlés avec ceux qu'il soutient aujourd'hui, et notamment avec le sénateur Bouquerel. *« Ce sont de vieilles histoires, qui remontent à plus de vingt ans,* déclare ce dernier, *mais M. Legendre et moi sommes des gens raisonnables qui voulons l'unité de l'opposition. Nous sommes de très grands amis. Si je suis à nouveau candidat, c'est dans un souci d'unité, car, autrement, ce ne sont pas deux listes qu'il y aurait eu mais quatre. »*

Dans la majorité, la sérénité prévaut. *« Les membres du parti socialiste ont pu très démocratiquement choisir dans leur section leurs candidats »,* souligne avec satisfaction M. Michel Françaix, secrétaire fédéral, *conseiller* du président de la République pour les questions relatives à la presse régionale. C'est M. Henri Bonan, actuel président du conseil général, qui conduit la liste du parti socialiste sur laquelle figurent MM. Jean-Pierre Hanniet, vice-président de l'assemblée départementale, et *Jean-Luc Pingrenon,* maire de Pont-Sainte-Maxence, suppléant de M. Jean-Pierre Braine, député socialiste de la troisième circonscription.

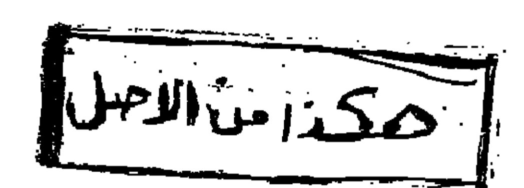
« Il est bon qu'on puisse mesurer notre influence réelle au sein des élus », estime pour sa part M. Bambier, *maire, conseiller général* de Montataire, qui conduit la liste du parti communiste (1). *« L'expérience nous montre qu'à chaque fois nous avons fait toujours plus que le score sur lequel on pouvait compter ».* ajoute-t-il. Et il précise qu'au second tour une liste d'union avec deux *socialistes* et un *communiste* sera constituée.

Certes, la gauche ne part pas favorite dans ce scrutin, mais elle espère bien enlever un siège à l'opposition en profitant, d'une part, des divisions de l'opposition, et, d'autre part, des bons résultats enregistrés aux dernières municipales dans le département.

MAURICE LUBATTI.

(1) Les deux autres candidats communistes sont MM. Jean Sylla, vice-président du conseil général, et Raymond Maillet, ancien député, ancien président du conseil régional de Picardie, lui aussi vice-président du conseil général.





POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 14 septembre, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue des délibérations, le communiqué suivant a été publié :

● BUDGET 1984

Le ministre de l'économie, des finances et du budget et le secrétaire d'État chargé du budget ont présenté au conseil des ministres une communication sur les principales orientations du budget de l'État pour 1984.

I. – Rigueur

Le projet de budget s'inscrit dans la continuité des orientations de la politique économique du gouvernement, et en particulier du *plan de rétablissement des équilibres extérieurs* d'ici la fin de 1984. Il est bâti sur un objectif d'évolution des prix ramené en 1984 à un niveau proche de celui de nos principaux concurrents, soit 5 %.

Comme en 1982 et 1983, *le déficit budgétaire sera limité à 3 % du produit intérieur brut*, soit 125 milliards de francs.

Dans ce cadre, et compte tenu de la volonté du gouvernement de limiter le volume des prélèvements obligatoires, l'augmentation des dépenses s'établira à 6,3 %, soit une augmentation *plus faible que celle du produit intérieur brut en valeur.* Il y a treize ans que ne s'était produite une augmentation aussi faible des dépenses de l'État.

II. – Dynamisme

Budget de rigueur, le budget de 1984 sera aussi un budget d'avenir.

Pour la première fois depuis le début de la planification, l'élaboration du budget s'est faite en liaison étroite avec la préparation du Plan. Cette articulation a permis une *réorientation marquée des dépenses* publiques en direction des principales priorités du IXe Plan :

– L'industrie. Les aides à l'industrie progressent de 19,2 % et les dotations en capital au secteur public industriel passent de 7,45 milliards dans le budget de 1983 à 12,85 milliards de francs dans le projet de budget de 1984.

– *La recherche.* Le budget civil de la recherche progresse de 15,5 % ; il s'agit d'une nouvelle étape significative vers l'objectif fixé par le gouvernement de consacrer 2,5 % du PIB à la recherche.

– L'emploi. Les mesures de soutien actif à l'emploi s'accroissent de 23 %.

– L'éducation et la formation. L'éducation bénéficie de 1 620 créations d'emplois, *et les actions de formation* professionnelle en faveur des jeunes de seize à vingt-cinq ans progressent de 13 %.

Les crédits affectés aux programmes prioritaires d'exécution du IXe Plan connaîtront de ce fait une croissance *beaucoup plus forte que* celle de l'ensemble des dépenses (16 % au lieu de 6,3 %).

Pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, le gouvernement s'astreint à éviter tout alourdissement des charges fiscales et sociales qui pèsent sur elles. De même, les entre*prises nouvelles seront* exonérées de l'impôt sur les sociétés.

III. – Efficacité

Ce résultat n'aurait pu être atteint *sans un effort particulièrement* strict d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Les administrations limiteront en règle générale à 3 %, soit moins que la hausse prévisible des prix, la progression de leurs dépenses de fonctionnement.

De même, l'effectif gobal des agents de l'État sera stabilisé ; afin de permettre la réalisation des *tâches prioritaires, une redistribution* interministérielle des emplois a été décidée au profit, en particulier, de l'éducation, de la recherche et du personnel pénitentiaire.

IV. – Modération fiscale

L'indexation stricte des tranches du barème et du plafond du quotient familial permettra d'éviter tout alourdissement de l'impôt sur le revenu pour la très grande majorité des contribuables.

La majoration exceptionnelle de 7 % instituée en 1982 est remplacée par une majoration de 5 % pour les contribuables payant plus de 20 000 francs d'impôt sur le revenu et de 8 % pour ceux payant plus de 30 000 francs d'impôt sur le revenu. Elle touchera moins de *10 %* des foyers fiscaux (1,9 million sur *22 millions).*

Diverses mesures visent à prendre *en compte des situations* familiales et sociales particulièrement dignes d'intérêt :

– Doublement du plafond de l'abattement de 10 % pour les titulaires de pensions de vieillesse ;

– La déduction pour frais de garde est portée de 4 000 francs à 5 000 francs et elle concernera la *garde des enfants jusqu'à* cinq ans ;

– La décote en faveur des contribuables célibataires est réévaluée de telle sorte que l'impôt soit allégé ou supprimé pour tous les salariés gagnant moins de 1,3 fois le SMIC.

V. – Justice

Une nouvelle étape sur la voie de la réforme de notre système fiscal est engagée :

– Les taux des droits sur les donations et les successions en ligne directe seront majorés pour les seuls *gros patrimoines. Ces taux, actuellement* d'un niveau maximum de 20 %, seront portés à 30, 35 et 40 % pour les parts comprises entre 3,4 et 5,6, 5,6 et 11,2 et au-delà de 11,2 millions de francs. A l'inverse, l'imposition des patrimoines *modestes sera allégée : l'abattement* à la base, déjà relevé en 1982, sera *accru de 10 % et porté à* 275 000 francs par part ;

– Dans la ligne des travaux et consultations engagés depuis deux ans, un aménagement de la fiscalité agricole permettra d'aboutir à une meilleure connaissance des revenus et à *un meilleur équilibre* des charges entre producteurs. L'aide *fiscale accordée aux nouveaux agriculteurs* sera reconduite ;

– Le plafond des déductions supplémentaires pour frais professionnels, dont bénéficient certaines catégories de contribuables sera réduit. Les intéressés pourront continuer à opter pour la déduction pour des frais professionnels réels ;

– Dans un souci de justice et d'efficacité, les déductions du revenu concernant les intérêts d'emprunts relatifs à l'habitation principale, les primes *d'assurance-vie* et les économies d'énergie seront *transformées en réduction* d'impôt ;

– Le gouvernement propose de *mettre fin à l'exonération* de vingt-cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont jouissent les immeubles construits entre 1947 et 1973, et qui introduit une discrimination anormale au profit de certains logements sur la base du seul critère *de leur date de construction.* L'exonération de quinze ans dont bénéficient les logements aidés construits depuis 1973 serait ramenée à dix ans et rendue permanente. Ces exonérations *seraient toutefois* maintenues pour le parc locatif H.L.M.

∴

Au total, et à structure constante des recettes, *c'est-à-dire sans tenir* compte des transferts de compétences et de ressources entre l'Etat et les collectivités locales, qui la ramèneront à 18,2 %, la pression fiscale d'Etat passerait de 18,4 % du PIB en 1983 à 18,5 % en 1984.

● SÉCURITÉ SOCIALE

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté une communication relative aux grandes orientations qui, dans le cadre de la politique économique du gouvernement, ont été retenues pour *assurer l'équilibre financier* des régimes sociaux en 1984 ;

– *Pour le risque maladie,* la décélération des dépenses de santé sera poursuivie grâce à une gestion rigoureuse et à la mise en œuvre des réformes en cours : budget global, loi hospitalière ;

– Pour les prestations familiales, l'objectif de redressement de la natalité donnera lieu à des mesures *spécifiques dans le cadre du* IXe Plan ;

– *Pour les prestations vieillesse,* une augmentation des dépenses est à prévoir, due à l'allongement de la durée de la vie, à l'amélioration du niveau des retraites et à l'augmentation progressive du nombre des bénéficiaires de la retraite à soixante ans.

La reconduction du prélèvement de *1 % sur le revenu imposable* instauré en 1983, dont l'assiette sera élargie aux revenus du capital soumis à prélèvement obligatoire, contribuera à assurer l'équilibre de ces régimes.

Compte tenu des orientations ainsi retenues, le besoin de financement des régimes sociaux sera de *12 milliards de francs en 1984. Il* sera couvert par un relèvement de 1 point de la cotisation vieillesse appliqué dans la limite du plafond de salaire du régime général de la Sécurité sociale. Un relèvement équivalent interviendra pour les fonctionnaires et les régimes statutaires ainsi que pour les non-salariés.

Afin d'alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre, le gou*vernement a décidé de déplafonner* la plus large partie de la cotisation payée par les employeurs à l'assurance-maladie ; cette opération permettra de réduire de 0,85 point le taux de ces cotisations, qui passera de 13,45 à 12,60 points. Au sein *de ces 12,60 points, une fraction de* 0,05 point demeurera sous plafond, dans l'attente de la modification de l'ordonnance du 21 août 1967. Au total, la charge globale des entreprises restera inchangée.

● PLAN

La première loi de Plan, promulguée le 13 juillet 1983, a défini les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour les année 1984-1988.

Sur cette base, le projet de deuxième loi de Plan, dont les orientations ont été présentées au conseil des ministres par le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre et qui sera soumis pour avis au conseil économique et social, opère *une sélection* rigoureuse des actions essentielles pour notre avenir.

Ce projet définit douze programmes prioritaires d'exécution et prévoit l'ensemble des moyens financiers, juridiques et administratifs *nécessaires à leur réalisation.*

La priorité accordée à ces pro*grammes se traduit* dès le projet de loi de finances pour 1984 par une croissance de leurs crédits d'environ 16 %, à comparer à une croissance de 6,3 % pour l'ensemble des dépenses budgétaires.

L'exécution de ces programmes sera suivie, année après année, grâce à des indicateurs de réalisation propres à chacun d'eux.

Le projet de deuxième loi de Plan *intègre les moyens nécessaires à* l'exécution des engagements à *moyen terme déjà pris par le gouvernement* : loi de programmation militaire, loi d'orientation et de programmation de la recherche, augmentation de l'aide aux pays en voie de développement pour la porter à 0,7 % du P.N.B. en 1988 et réalisation de l'objectif de 50 % d'autonomie énergétique de la France.

Le projet de deuxième loi de Plan définit enfin le cadre dans lequel s'inscriront les contrats de Plan, qu'il s'agisse des contrats passés avec les entreprises ou des *contrats passés* avec les régions et les collectivités territoriales.

Cet ensemble cohérent de programmes et de contrats permettra d'assurer la réalisation de l'objectif fondamental du IXe Plan : assurer la modernisation de la France, dans la justice sociale et le respect des équi*libres économiques.* Il met en œuvre les priorités exprimées dans la première loi de Plan : favoriser l'investissement productif, développer la capacité de recherche et d'innovation technologique du pays, *rénover* le système éducatif, amplifier la for*mation, améliorer* la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes.

Cet effort de modernisation permettra de retrouver une croissance plus élevée, compatible avec les équilibres extérieurs, et favorable au développement de l'emploi.

● RÉFORME HOSPITALIÈRE

Le *secrétaire* d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation hospitalière.

Ce *texte constitue la partie* législative des projets de réforme hospi*talière actuellement en préparation.* Il prévoit notamment :

– *Une nouvelle organisation* de l'hôpital, dont l'activité sera recentrée autour du malade. Des départements seront progressivement substitués aux services actuels ; ils regrouperont tous les personnels concourant au traitement d'une *même pathologie ou de pathologies* associées ; le chef de département sera élu par les médecins ; il sera assisté d'un conseil de département composé de représentants de toutes les catégories de personnels ;

– L'adaptation des règles de fonctionnement de l'hôpital au système du budget global, qui se substitue désormais à celui du prix de journée ;

– *Une meilleure* définition des responsabilités : le directeur est le responsable de la conduite générale de l'établissement ; à cet effet, il exerce son autorité sur l'ensemble du personnel dans le respect des règles de la déontologie médicale et des responsabilités qu'elle comporte pour l'administration des soins.

La mise au point de ce texte a résulté d'une très large consultation *avec tous les partenaires concernés ;* celle-ci se poursuivra pour les autres éléments d'une réforme dont le but est de permettre une utilisation plus efficace et plus économique des équipements et d'améliorer la qualité des soins tout en maîtrisant *mieux les coûts et les dépenses.*

● *NATIONALITÉ FRANÇAISE*

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a présenté au conseil des ministres un projet de loi et un projet de loi organique suppri*mant les incapacités électives consécutives* à l'acquisition de la nationalité française.

Selon la législation actuelle, les Français naturalisés ne peuvent briguer un mandat électif qu'à l'expiration d'une période de dix ans à *compter de leur naturalisation.* Selon le projet, ils pourront à l'avenir se présenter et être élus dès le jour où leur naturalisation aura *été* prononcée.

Cette réforme fait disparaître la dernière incapacité liée à l'acquisition de *la nationalité française.* Elle concerne l'accès aux mandats électifs locaux et nationaux. Elle est applicable aux femmes qui ont acquis la nationalité française par le mariage.

● *LE DÉSARMEMENT*

Parmi les mesures arrêtées par la conférence de Madrid lors de l'adoption, le 9 septembre, du compromis final qui lie les trente-cinq pays européens et nord-américains, figure *la décision* de convoquer à Stockholm à la fin de janvier 1984 une conférence *sur le désarmement en* Europe qui sera elle-même préparée à Helsinki à la fin d'octobre 1983.

Cette conférence avait été proposée par la France, et il est bon qu'elle se réunisse rapidement pour examiner, dans une première phase, les dispositions permettant de rétablir, dans le continent européen et de *l'Atlantique à l'Oural,* une plus grande confiance. Le gouvernement français compte y jouer un rôle actif, ce qui permettra, dans une deuxième phase, d'aborder les problèmes de limitation des armements conventionnels en Europe. Dès maintenant, des contacts ont été pris avec les partenaires de la France *dans la Communauté européenne,* ainsi qu'avec des pays neutres et d'Europe de l'Est.

● *AVIATION CIVILE*

Le drame qui a provoqué la mort des deux cent soixante-neuf occupants de l'avion de ligne sud-coréen *a profondément atteint* les consciences dans le monde entier.

Le gouvernement français demande à l'organisation internationale compétente, l'OACI, à Montréal, de publier un rapport complet exposant, exactement et objectivement, les conditions dans lesquelles un appareil civil effectuant un vol régulier a pu être abattu.

Il invite cette organisation à adopter et rendre obligatoires les mesures assurant une meilleure coopération entre avions civils et militaires en vue d'éviter la répétition d'une telle tragédie et d'introduire dans le droit international une disposition par laquelle tous les Etats s'engageront à *s'abstenir de la force* à l'encontre d'aéronefs civils.

Le gouvernement *français* en appelle à tous les gouvernements *membres de l'OACI, pour que* les décisions nécessaires soient prises aussi rapidement que possible.

● CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des *ministres des projets de loi autorisant* l'approbation de trois conventions internationales :

– Les deux conventions de Luxembourg des 9 décembre 1978 et 25 octobre 1982, qui permettront d'étendre à l'ensemble de la Communauté économique européenne le mécanisme permettant une exécution sans entrave des jugements *relatifs* aux litiges d'ordre patrimonial *ou concernant des activités économiques.* Ces conventions, jointes aux accords déjà conclus ou à conclure en matière d'obligations contractuelles et de droit de la faillite, contribueront à constituer l'« espace judiciaire européen » *dans le domaine civil, élément* nouveau et important de la construction européenne ;

– Le protocole additionnel aux conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux, qui a pour objet de renforcer la protection physique des personnes civiles touchées par un conflit armé interne et celle des biens indispensables à leur survie. *En adhérant à cet* accord, la France renouvelle l'expression de son attachement au droit humanitaire à l'élaboration duquel elle a depuis toujours activement contribué.

DÉCÈS DE M. YVES BURGALAT ANCIEN PRÉFET

M. Yves Burgalat, préfet en congé spécial, est décédé, jeudi 14 septembre, à l'hôpital Purpan de Toulouse, où il avait été admis le 28 août à la suite d'un malaise.

[Né à Saint-Mamet (Haute-Garonne), le 17 mai 1919, M. Burgalat, après avoir obtenu une licence en droit, est mobilisé, fait prisonnier, et il s'évade de son camp en 1943. Il entre alors dans le corps préfectoral comme chef de cabinet du préfet de la Haute-Garonne.

Après avoir repris du service dans l'armée et participé aux derniers combats de la guerre, ce qui lui vaudra la Légion d'honneur, la croix de guerre et la Croix du combattant volontaire de la Résistance, il devient chef du cabinet du gouverneur du Wurtemberg.

Il poursuit ensuite une carrière préfectorale qui lui permet d'occuper de nombreux postes. Ainsi, en 1956, il est chef de cabinet de M. Pic, secrétaire d'Etat à l'intérieur dans les gouvernements *Mollet et Bourgès-Maunoury.* Nommé en avril 1958 sous-préfet de Fort-National (Algérie), puis directeur du cabinet du préfet d'Oran, il est pour la première fois affecté en Corse en devenant sous-préfet de Bastia en 1962. Il entre ensuite au cabinet de M. Roger Frey, ministre de l'intérieur. A partir de 1966, M. Burgalat reprend le cours de la carrière préfectorale qui le conduira successivement dans les Landes, le Morbihan, le Haut-Rhin et la Seine-Saint-Denis. En 1977, il est appelé à succéder à M. Riolacci comme préfet de la région Corse et préfet de la Corse-du-Sud.

Il s'efforce d'y jouer un rôle de conciliateur et reçoit notamment le leader autonomiste Edmond Simeoni. En mars 1979, M. Burgalat devient préfet de la région *Bourgogne. Mais, après le changement* de majorité, il demande en septembre 1981 à bénéficier d'un congé spécial, et il devient, en août 1982, président de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône.] – A. P.



LA POLITIQUE PÉNITENTIAIRE DU GARDE DES SCEAUX

Point de vue

Hommage à Robert Badinter

par HÉLÈNE DORLHAC DE BORNE (*)

LES crimes horribles commis au cours de l'été ont révolté l'opinion publique, ce qui est normal. Ce qui l'est moins, c'est l'exploitation qui en a été faite contre l'institution judiciaire et le garde des sceaux, et devant laquelle je ne peux rester muette.

Dans ce contexte passionnel, on a – volontairement, ce qui est grave, ou involontairement dans un inconscient collectif – tout confondu et *tout reproché : l'abolition de la peine* de mort, comme si celle-ci n'était pas inscrite dans l'évolution d'un pays moderne ; et un prétendu « laxisme » actuel, comme si l'on avait oublié que, en réalité, les mesures de libération conditionnelle sont inscrites dans notre code de procédure pénale depuis 1885, et les permissions de sortir depuis 1959 avec, pour ces dernières, une extension en 1972 et 1975.

Les prisons, pourtant, – faut-il le rappeler ? – sont surpeuplées, et le nombre des détentions provisoires (environ 51 % du nombre total des détenus) atteint un chiffre record. Ce surpeuplement justifie l'urgence de la nécessaire humanisation des prisons, qui se poursuit, en réalité, dans le même sens et avec les mêmes objectifs depuis la réforme de 1945.

Qu'en est-il, dans ces conditions, du prétendu laxisme actuel ?

Mais je sais, pour l'avoir éprouvé en son temps, combien la nécessaire évolution en matière pénale et pénitentiaire est difficile à faire accepter par l'opinion, qui ne prend pas toujours en compte tous les aspects du problème. Les médias eux-mêmes ne rendent-ils pas compte plus facilement d'un fait divers crapuleux que d'un cas de réinsertion sociale réussie d'anciens détenus ?

Besoins artificiels

Il est pourtant juste de rappeler que la criminalité sanglante a considérablement régressé au cours de ces dernières années, malgré la sauvagerie de certains crimes récents. Le livre très documenté, *Histoire de la violence*, de J.-C. Chesnais, et les statistiques récentes, sont très révélateurs à ce sujet.

Ce qui crée le climat d'insécurité actuel – et que je ne nie pas, – c'est l'augmentation d'une petite délinquance routinière suscitée à la fois par la crise mondiale et par les excès de notre société de consommation, et qui porte atteinte aux biens, plus qu'aux personnes.

La crise, en accentuant le chômage, surtout celui des jeunes, crée *une délinquance potentielle d'autant* plus que, paradoxalement, notre société de consommation, par les publicités excessives et son incitation incessante à acquérir, suscite des besoins artificiels. Ces phénomènes, *joints à une urbanisation inhumaine*, à des conditions de vie souvent difficiles, et à la dégradation des valeurs morales traditionnelles (que de jeunes en difficulté dans les familles désunies !), sécrètent la délinquance. Une société sans délinquance n'existe pas : aucun pays étranger, si totalitaire soit-il, n'y échappe.

L'opinion, qui veut être rassurée pense que l'emprisonnement est le seul rempart contre la délinquance, et elle souhaite que cet emprisonnement soit dissuasif, qu'il prenne vraiment valeur de châtiment, qu'il soit dur et de longue durée.

Mais le concept ne peut être séparé de la réalité humaine : celle d'un homme ou d'une femme dont la personnalité va – en bien ou en mal – profondément se modifier en prison. Il est en effet impossible que l'incarcération, surtout si elle est de longue durée, n'ait pas d'effet sur le comportement du détenu : cela varie d'ailleurs d'un individu à l'autre, selon ses capacités physiques et psychiques à supporter le choc de la privation de liberté.

Je pense sincèrement que ce qui compte le plus, en particulier lorsqu'il s'agit de longues peines, ce ne sont pas une ou deux années supplémentaires d'emprisonnement, mais l'état dans lequel le détenu sera rendu à la société. Car, à moins – chose irréalisable – d'incarcérer à vie tous les délinquants, un condamné, lorsqu'il aura purgé sa peine, retournera au sein de cette société dont il a été momentanément exclu. Dans quel état ? N'oublions pas que près de la moitié des détenus récidivent, et la plupart peu de temps après leur libération. Quel a été, dans ce cas, le rôle dissuasif de la prison ? Peut-on tenter de réduire le taux de récidive en limitant les effets pervers de la prison : déstructuration de la personnalité et désocialisation ?

C'est dans cette optique que s'impose la nécessité de préparer la libération du condamné par des mesures appropriées qui sont autant d'étapes qui doivent lui permettre de réapprendre à vivre dans la société.

Ces mesures – qu'il s'agisse de permissions de sortir ou de libérations conditionnelles – doivent être modulées non seulement selon la nature du délit, mais selon la personnalité de l'individu et de son évolution.

Protection accrue de la société

Cette individualisation de la peine est inscrite dans notre code depuis de nombreuses années. L'originalité de la réforme présentée par Robert Badinter, c'est de donner à l'autorité judiciaire seule le pouvoir de moduler la peine par la création d'un tribunal de l'exécution des peines. Ce tribunal, qui entendra des experts psychiatres, les représentants de la victime, l'avocat du détenu, le directeur de l'établissement pénitentiaire, statuera donc avec le maximum de garanties, ce qui devrait réduire considérablement le risque de récidive et va donc dans le sens d'une protection accrue de la société, sans pour autant négliger les possibilités réelles d'amendement du détenu.

Pour ma part, j'insiste sur la nécessité de faire un bilan psychologique minutieux du détenu à toutes les étapes de la vie pénitentiaire : qu'il s'agisse de son orientation vers tel ou tel type d'établissement, ou de sa libération, lorsqu'elle est décidée avant son terme. Les individus qui présentent une dangerosité potentielle sont fort heureusement une extrême minorité, et il faut se méfier, là aussi, de l'inconscient collectif, qui a trop souvent tendance à englober dans une même vindicte le grand truand et le petit délinquant occasionnel. N'oublions pas que dans nos prisons plus de la moitié des détenus ont moins de trente ans ! Dans ces conditions, il est normal de tout faire pour redonner à la prison son rôle thérapeutique et d'institution sociale.

La politique actuelle conduite par le garde des sceaux en matière pénitentiaire, et qui fait partie d'une politique pénale dans son ensemble, rejoint les options qui ont été les miennes de 1974 à 1976 sur ce sujet, et auxquelles je suis restée fidèle.

Je pense sincèrement que lorsqu'il s'agit du règlement de problèmes humains devrait se dégager un consensus qui dépasse les clivages politiques habituels. La délinquance et sa prévention nous concernent tous : nous devons tous nous mobiliser quel que soit l'horizon auquel nous appartenons.

(*) Ancien secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire (1974-1976).

Le retour du balancier

L'hommage que rend Mme Hélène Dorlhac, ancien secrétaire d'Etat de M. Giscard d'Estaing, à la politique pénitentiaire de M. Robert Badinter est symptomatique. Il ne se passe guère de jour en effet sans qu'une personnalité de l'opposition mêle sa voix au concert de louanges adressées au garde des sceaux. Après les critiques répétées dont il a été l'objet ces derniers mois, l'homme le plus vilipendé du gouvernement est-il en passe de devenir le plus complimenté ?

Il y a eu dans le Monde *daté 4-5 septembre cet hommage de Me Patrick Devedjian (R.P.R.), engagé dans une lutte sans merci avec la municipalité invalidée d'Antony (Hauts-de-Seine) :* «J'approuve la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, l'abolition de la peine de mort et l'abrogation de la loi «sécurité et liberté» (...). Les attaques contre Badinter sont atroces comme celles que les communistes portent contre moi.»

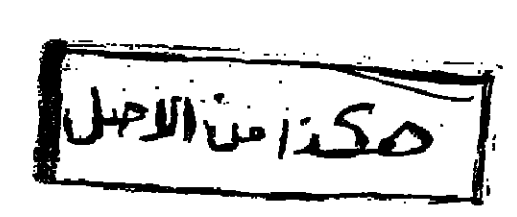
Le lendemain (6 septembre), M. Jean-Pierre Rousseau, membre du conseil politique du C.D.S., lui emboîte le pas : «Les attaques portées contre M. Badinter depuis plusieurs mois me semblent injustes et infondées.» *Dans* le Monde *du 7 septembre, c'est M. Bernard Stasi (C.D.S.) qui juge* «scandaleux et injurieux les propos de certains contre le garde des sceaux». *Ancien ministre de Georges Pompidou, M. Stasi dénonce comme* «réactionnaire le rejet global de la réforme du système judiciaire». *A son tour, au début de la semaine dernière, Mme Simone Veil avait volé au secours de M. Badinter, dont elle approuve la politique tout en regrettant* «le problème de langage» *qui existe entre celui-ci et l'opinion.*

Le chemin de croix de M. Badinter va-t-il s'arrêter ? Il semble qu'il faille plutôt voir dans ces réactions un sursaut salutaire aux attaques souvent basses dont il est l'objet. De sorte que ces hommages appuyés traduisent sans doute davantage un malaise devant la dégénérescence du débat politique qu'une adhésion pleine et entière.

Car le combat dégénère lorsque des policiers viennent crier «Assassin !» *sous les fenêtres du garde des sceaux et que trois anciens ministres lancent contre lui des attaques* ad hominen. *M. Christian Bonnet : M. Badinter est le* «reflet» *de* «la moisissure d'une certaine société parisienne évoluée». *M. Michel Poniatowski :* «Avec M. Badinter nous voyons se profiler une société des «oranges mécaniques». *M. Alain Peyrefitte :* «M. Badinter a continué à être le défenseur des criminels en étant ministre de la justice (...). Pour la France et pour la justice, je souhaite (...) que l'immense talent de Me Badinter, le plus brillant des avocats d'assises, soit de nouveau utilisé à bon escient, c'est-à-dire au service des grands criminels.»

Le balancier s'étant dangereusement infléchi dans un sens, on comprend que le mouvement inverse s'amorce. Il y aurait alors un «effet Badinter» comme il y a eu un «effet Dreux» après les déclarations de Mme Veil, les outrances d'une certaine opposition provoquant des clivages à l'intérieur de celle-ci, comme le montrent les divergences Stasi-Poniatowski à l'U.D.F. et Devedjian-Peyrefitte au R.P.R.

B. L. G.



SOCIÉTÉ

RELÈVE A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

« Monseigneur ne nous quitte pas »

Nouvelle direction à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris-5e), occupée depuis le 27 février 1977 par des catholiques intégristes : Mgr François Ducaud-Bourget, quatre-vingt-cinq ans, a décidé de prendre sa retraite pour raison de santé (*le Monde* du 14 septembre). Il sera remplacé par l'abbé Michel Laguerie, trente ans, qui fut ordonné au séminaire dissident d'Ecône.

Saint-Nicolas change de pasteur, pas de credo. Mgr Ducaud-Bourget laisse ses paroissiens en de bonnes mains : celles de l'abbé Michel Laguerie, ancien directeur adjoint de l'école traditionaliste Saint-Michel de Châteauroux (Indre). « *Monseigneur ne nous quitte pas*, précise d'emblée le jeune prêtre. *Il continuera d'exercer son autorité morale.* »

« *In memoriam !* » : assortie d'un point d'exclamation, l'ironique épitaphe barre le programme des messes du 27 février 1977, épinglé sur l'un des murs du minuscule bureau du Père Laguerie, aménagé au cœur même de la sacristie. Précieuse relique. Ce jour-là, unis autour de la silhouette frêle et voûtée de Mgr Ducaud-Bourget, aumônier de l'hôpital Laennec, un millier d'intégristes, fidèles au rite de saint Pie V, lassés des sous-sols de la salle Wagram, prenaient d'assaut l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Décisions de justice, objurgations du cardinal Marty : rien n'y fit.

« *Action illégale, certes, mais légitime*, commente l'abbé Laguerie. *Il s'agit de sauvegarder la norme absolue de la foi : la tradition.* » A ses côtés, sur un prie-Dieu tendu de velours grenat, repose une étole immaculée. Front haut, traits juvéniles, soutane noire, l'ancien séminariste d'Ecône affiche une inébranlable conviction. De temps à autre, un éclair narquois traverse son regard. Ainsi avoue-t-il son « *peu de scrupule* » à l'égard de la « *poignée de fidèles boutés hors de son lieu de prière : à Saint-Séverin, ils se tiennent chaud. S'ils n'apprécient pas les splendeurs de la liturgie, je ne puis que les plaindre !* » D'une voix posée, il dénonce, tour à tour, l'œcuménisme égalitaire de Vatican II et les faux prophètes. Un seul combat : « *La restauration de la civilisation chrétienne. Je n'ai rien contre les Arabes, mais notre Dieu n'est pas celui des musulmans.* »

Agenouillé face au chœur, buste cassé, la tête enfouie dans les mains, un jeune homme longiligne prie sans mot dire. Recroquevillée sur la chaise voisine, une femme âgée égrenne son chapelet. Non loin du porche, une affichette invite les visiteurs à « *se vêtir d'une tenue correcte, épaules et jambes couvertes* ». Sur un présentoir de bois, on a disposé quelques documents : les dépliants intitulés « *Pour bien se confesser* », « *Pour bien communier* » y côtoient un imprimé consacré aux exercices spirituels de Saint-Ignace de Loyola (méthode du Père Vallet) et le formulaire d'inscription à la fête du Christ-Roi à Lourdes.

Tout à côté, figure en bonne place la revue de l'Union des poètes, écrivains et artistes catholiques, *Mâtines*. En guise d'épigraphe, cette courte intercession : « *A populo barbaro libera nos Domine.* » En 1950, un chapelain conventuel de l'ordre de Malte y flétrissait Paul Claudel : « *Petite grenouille de bénitier, diffuseur d'hérésie larvée* » et stigmatisait *l'Annonce faite à Marie*, œuvre propre à plaire « *aux snobs et aux métèques* ». Son nom ? François Ducaud-Bourget.

Des poèmes en chantier

Trente ans plus tard, retiré dans son appartement de l'avenue de Suffren, le prélat octogénaire reste friand des formules à l'emporte-pièce. « *On me sortira dans les grandes occasions, comme une vieille potiche* » s'esclaffe-t-il en réponse à un fidèle qui, au téléphone, s'inquiète de son retrait. Puis il ajoute, de nouveau sérieux : « *Rassurez-vous, je n'abandonne pas.* » Devant ce vieillard au port noble et à l'allure fluette, ce nez aquilin, ces sourcils touffus, ces longs cheveux blancs, la mémoire hésite. A qui ressemble-t-il ? Au Voltaire vieillissant de Proudhon ? Au curé d'Ars ? Du patriarche de Ferney, il a l'agilité d'esprit, la causticité, l'ironie mordante. De Jean-Marie Vianney, il semble avoir hérité une foi rayonnante. Avec passion, joignant ses doigts raidis par les ans, puis lançant ses mains au ciel, il fustige « *la dérive protestante de l'Eglise, le dévoiement de la religion, les messes sans prêtre où l'on bat des mains comme les nègres, les persécutions subies par les intégristes condamnés à errer de salle en salle* » et le comportement de l'ancien archevêque de Paris qu'il se refuse à appeler autrement que M. Marty. « *Vous êtes javanais ou boudhiste, on vous ouvre des lieux de culte*, lance-t-il, feignant l'indignation. *Nous, nous étions chassés de partout. Charité chrétienne, mon cher ! Un cœur énorme pour les non-catholiques...* »

Dans un coin de ce bureau tapissé de tableaux, le secrétaire de bois verni courbe l'échine sous le poids des livres. Sur une tablette voisinent, pêle-mêle, une custode émaillée, un portrait dédicacé de Mgr Lefèbvre et la croix de l'ordre de Malte posée sur un coussinet mauve dans une bulle de verre. Au terme de soixante ans de sacerdoce, Mgr Ducaud-Bourget affiche la sérénité de ceux qui ont accompli leur mission. Le doute ? « *Jamais*, répond-il avec vigueur. *Le Bon Dieu ne m'en voudra d'avoir travaillé à perpétuer la religion qu'il nous a léguée.* »

Deux ouvrages sous presse, un recueil de poèmes en chantier : le « croisé de Saint-Nicolas » ne risque pas de sombrer dans l'oisiveté. Son seul regret : ne plus pouvoir écrire comme auparavant, lui, le lauréat 1982 du prix Pascal Brunetti, décerné par la *Société des poètes* français. « *Après tout*, confie-t-il avec un sourire gourmand, *j'ai pondu ce que j'avais à pondre. Maintenant, j'attends l'éloge funèbre.* » Où se cache le vrai Ducaud-Bourget ? Au détour de cette strophe, quand il soupire : « *Si je me trompai de parcours, ce fut d'amour* » ? Ou bien, quelques pages plus loin, dans ces octosyllabes en forme d'anathèmes : « *Je purge et vomis et rejette la très sainte mafia qu'infecte la moderne révolution* » ?

« *La jeunesse est avec nous* », affirme Michel Laguerie. « *Nos séminaires ne désemplissent pas* », renchérit Mgr Ducaud-Bourget. Plus d'un demi-siècle sépare le disciple du maître. Mais bien malin qui saurait déceler entre eux l'esquisse d'une divergence.

La relève est assurée.

VINCENT HUGEUX.

MALGRÉ DES « ABUS »

L'évêque de Liège « renouvelle sa confiance » à l'association l'Eau vive

Après dix-huit mois d'enquête canonique, l'évêque de Liège (Belgique), Mgr Guillaume-Marie Van Zuylen, vient de se prononcer sur la controverse des « travailleuses missionnaires » de l'association l'Eau vive (*le Monde* daté 26 et 27 novembre 1981).

Fondée par l'abbé Jean Roussel, un prêtre français, cette « famille spirituelle » gère une dizaine de restaurants en Europe et dans les pays du tiers-monde, à partir de son siège de Banneux, en Belgique. Le personnel de ces restaurants est composé de cent cinquante jeunes femmes venues d'Asie ou d'Afrique, âgées de plus de dix-huit ans, devant être vierges et soumises à un règlement très strict. Le Père Roussel a été écarté de la direction de l'Eau vive, dont les statuts sont en cours d'élaboration.

« *Une grande partie des accusations portées contre les travailleuses missionnaires se sont révélées sans fondement*, déclare Mgr Van Zuylen. (...) *Des lacunes réelles ont été découvertes dans l'organisation de la famille spirituelle des travailleuses missionnaires. Elles étaient principalement dues à une absence de statuts et à des abus d'autorité du fondateur. Elles ont eu des répercussions regrettables sur la vie personnelle de certaines travailleuses missionnaires. (...)* »

Il ajoute : « *On peut présumer que les abus qu'on a pu déplorer par le passé ne se représenteront plus. Pour ces raisons, l'évêque de Liège renouvelle sa confiance aux travailleuses missionnaires et à leur établissement à Banneux.* »

AU TRIBUNAL D'INSTANCE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Un avion pour un salaire

C'est la *suite* d'un procès discret qui s'est plaidé le 13 septembre devant le discret tribunal d'instance d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Discret, mais tout autant *singulier*. Deux citoyens belges, MM. Vincent Gauthier et Pierre Van Impe, anciens pilotes de la compagnie Air Zaïre, qui les licencia en 1982, et qui se pleignent de n'avoir pas reçu tous les salaires et *indemnités auxquels ils* avaient droit, avaient obtenu, le 18 juillet, de ce même tribunal, une ordonnance les autorisant à faire saisir à titre conservatoire un appareil DC-10 ou *DC-8* d'Air Zaïre. En fait, ils n'ont rien pu faire saisir.

Air Zaïre, qui avait eu vent de *cette décision, s'empressa* de supprimer ses escales de Roissy. Malgré tout, cette situation lui coûte cher et elle voudrait bien aujourd'hui la voir cesser. C'est donc ce qu'elle demandait, le 13 septembre, où l'on a repris devant M. Choukroun, le juge d'instance, ce curieux dossier qui oppose, devant une juridiction française, des ressortissants belges à une société zaïroise.

D'abord, pourquoi Aulnay-sous-Bois ? Pourquoi la France ? Parce que le traité de Rome interdit la saisie conservatoire *d'un avion de ligne*. Mais si la France a signé ce traité, son Parlement ne l'a pas encore ratifié. Aussi bien, ce qui n'était pas juridiquement possible dans les autres pays de la Communauté l'était en France. A bon droit ? C'est toute la question.

Côté Zaïre, on se lamente. *Cette ordonnance autorisant* la saisie nous coûte les yeux de la tête, ont plaidé pour la compagnie de Kinshasa Mes Pruvost et Perraya. Elle nous a obligés à supprimer nos escales en France, ce qui nous cause déjà un préjudice de 5 *millions* de francs. Sinon, c'était une perte encore plus forte car chaque jour d'immobilisation d'un appareil de ce type représente une perte de 1 340 000 F et nous mettrait dans une situation financière difficile.

Et puis, ajoute-t-on, supposons *que le tribunal du travail de* Bruxelles, devant lequel doit être jugé le fond de l'affaire, ne reconnaisse pas la réalité des créances invoquées par nos adversaires ? Air Zaïre, à ce moment-là sera fondé à demander *réparation du préjudice qu'il a* subi à MM. Gauthier et Van Impe. Ceux-ci n'étant pas forcément solvables, c'est vraisemblablement alors contre l'Etat français que le Zaïre se retournera.

Chantage pur et simple, intimidation, ont rétorqué en substance les avocats des pilotes, Mes Gardel et Schuermans. La France est un pays libre qui n'a que faire des *pressions* d'où qu'elles viennent. C'est que pour les avocats des créanciers il n'y a pas de doute. Air Zaïre a pu échapper aux effets de l'ordonnance du 18 juillet parce que les autorités françaises l'ont prévenue aussitôt du *risque qu'elle* encourait. Est-ce la conséquence *directe ou indirecte* de l'affaire tchadienne qui inciterait Paris à vouloir éviter tout risque de friction avec le pays de M. Mobutu ? On ne le soutient *pas ouvertement mais on le pense profondément*, et on le laisse clairement entendre.

Immunité de juridiction

Cependant les Zaïrois vont plus loin. Leur compagnie aérienne, société d'Etat, devrait, *selon eux, au même titre* qu'un diplomate ou qu'un chef d'Etat, bénéficier de l'immunité de juridiction. Autrement dit, seuls les tribunaux du Zaïre seraient compétents pour juger d'un litige dans lequel le tribunal d'instance *d'Aulnay-sous-Bois n'aurait que* faire. Absolument pas, répond-*on dans le camp des créanciers*. Cette société a une activité industrielle et commerciale et une juridiction française peut parfaitement connaître d'une *affaire* la concernant.

Dernier chapitre des divergences : la *réalité* des créances invoquées par les anciens pilotes. *Nous ne leur devons rien, disent grosso modo* les Zaïrois. Plaisanterie ! *rétorque l'autre camp*. On nous doit au moins trente-cinq mois de salaire.

Là, on touche évidemment au *fond de l'affaire, et pour l'heure il* ne s'agit pas de dire, en tout cas pas à Aulnay-sous-Bois, si la créance est réelle et quel en est le montant exact. Le 18 juillet, le juge d'instance d'Aulnay-sous-Bois évalua pourtant provi*soirement celle de M. Van Impe à* 325 000 F et celle de M. Gauthier à 1 250 000 F. De toute façon, l'ordonnance autorisant les requérants à saisir un avion d'Air Zaïre limitait ce droit à deux mois. Le 18 septembre, elle sera caduque. A moins que l'on ne vienne plaider encore pour en obtenir la reconduction. D'ici là on saura si les arguments zaïrois étaient suffisants pour que M. Choukroun n'autorise plus ce à quoi il avait consenti.

J.-M. THÉOLLEYRE.

Maître général des dominicains ... pendant une heure

De notre envoyé spécial

Rome. – On a annoncé en son temps l'élection, à Rome, du *Frère Damian Byrne comme nouveau* maître général des dominicains (*le Monde* daté 4-5 septembre). Ce qu'on ne savait pas, c'est que cet Irlandais, âgé de cinquante-quatre ans, était le deuxième choix du chapitre général.

Très rapidement, après l'ouverture du scrutin à 9 heures et demie, le vendredi 2 septembre, les cent trente délégués avaient élu au deuxième tour, et à une large majorité, le Frère Albert Nolan, vicaire provincial d'Afrique australe. Or – fait sans précédent dans l'histoire sept fois séculaire de l'ordre dominicain, – celui-ci refusa la charge.

Ce Sud-Africain blanc de quarante-neuf ans est très engagé dans la lutte pour l'égalité raciale qui déchire son pays, et il a même institué, dans sa province, un noviciat « mixte » où Noirs et Blancs étudient ensemble. Se considérant plus utile *dans sa province qu'à la tête de* l'ordre, il a récusé le choix de ses frères en ces termes : « *Le cri du peuple des Noirs affamé et torturé par des gens agissant au nom du christianisme me paraît plus fort que votre voix.* »

Le *chapitre pouvait passer* outre au refus du Frère Nolan. Mais après une heure de discussion avec l'intéressé les délégués ont voté pour accepter sa « démission ».

Peu de temps après, le Frère Damian Byrne a été élu, également au deuxième tour de scrutin. Au moment d'accepter son élection comme maître général, il s'est présenté comme « *le successeur du Frère Vincent de Couesnongle et du Frère Albert Nolan* ». Ce dernier a occupé le poste pendant une heure.

ALAIN WOODROW.

RÉGIONS

Hausse des impôts dans le Val-d'Oise

Le département du Val-d'Oise versera, cette année, à l'Etat plus de 45 millions de francs au titre de sa participation au financement des transports parisiens (R.A.T.P. et lignes S.N.C.F. de banlieue), soit environ 250 % de plus que l'année passée. Le département devra s'acquitter, en une seule fois, du montant du déficit pour 1982, et d'une *provision* pour l'année en cours.

Comme l'Essonne, le Val-d'Oise avait obtenu de payer, à terme échu, sa participation au déficit des transports collectifs imposée, depuis 1957, aux départements de la région parisienne. Cette tolérance est supprimée à *compter de cette année*.

Pour les contribuables du Val-d'Oise, les *impôts vont s'en trouver* augmentés de 10,56 %, ce qui suscite la colère de M. Pierre Salvi, président du conseil général et sénateur (C.D.S.). L'Etat « *impose au département une dépense deux fois et demie plus forte* », affirme-t-il, alors qu'il « *diminue ses propres concours au plan départemental* ».

Une protestaion qui ne manque certainement pas d'arrière-pensées politiques. Le Val-d'Oise participe pour 1,28 % à la couverture du déficit des transports parisiens, contre 9,59 % pour les Hauts-de-Seine et 72,69 % pour Paris. – J.M.

PAVILLON HAUT PAVILLON BAS

Un pavillon, pourtant fort banal, situé dans la banlieue de Quimper est devenu un objet de curiosité pour les habitants de ce chef-lieu du Finistère. Plus de deux ans après son achèvement il n'est *toujours* pas habité. Mieux : il va être entièrement rasé puis reconstruit au même emplacement. Ainsi en a décidé le tribunal de grande instance de Quimper.

Le héros de cette aventure est un jeune chauffeur-livreur de la contrée qui, en 1979, avait acquis un lopin sur lequel il comptait faire édifier un pavillon. Avec son épouse, il en choisit le modèle sur le catalogue d'un promoteur spécialisé dans ce genre de réalisation : la société Lemoux-Bernard.

Deux ans plus tard, a l'achèvement des travaux et au moment de rentrer chez lui, le nouveau propriétaire constata que son rêve allait littéralement s'écrouler : des poutrelles étaient fissurées et les poutres maîtresses rompues. Il dû clôturer son terrain et poser une pancarte : « *Danger, risque d'effondrement* ».

Ce n'est qu'en février 1983, après d'interminables expertises, que le tribunal a condamné le promoteur à *démolir puis à reconstruire* le pavillon, mais, cette fois, sous la surveillance d'un architecte.

● *M. Jean Ravel, directeur du Palais des Congrès de Paris.* – M. Jean Ravel vient d'être nommé directeur général du Palais des Congrès de Paris, a annoncé, le 14 septembre, le président de la Société d'exploitation du Palais, M. Emile Arrighi de Casanova. Agé de cinquante-quatre ans, M. Ravel est délégué général de la Confédération française des industries touristiques (Cofit) et ancien directeur commercial voyageurs de la S.N.C.F. Il succédera – le 1er janvier 1984 – à M. François Castex.

● *Aide européenne aux départements français victimes d'inondations.* – La Communauté européenne a décidé, le 14 septembre à Bruxelles, d'accorder une aide d'urgence de 685 000 F aux victimes des inondations dans le Pays basque *français, en* août dernier. Le Pays basque espagnol recevra un montant de 3 400 000 F. Quant aux populations qui ont été victimes d'inondations au printemps dernier dans *trente-neuf départements français*, elles recevront une enveloppe de 10 200 000 F. – *(A.F.P.)*

SOCIÉTÉ

Faits et jugements

Un arsenal découvert près de la frontière franco-espagnole

Perpignan. — Des explosifs, divers matériels et des munitions ont été découverts, le 12 septembre, près d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dans les ruines d'un mas abandonné situé sur un chemin de contrebande, à une vingtaine de kilomètres de la frontière franco-espagnole.

Le stock, découvert par les gendarmes grâce aux renseignements fournis par un promeneur, se compose de 70 kilos de dynamite, 250 mètres de cordon détonant, une bouteille de nitroglycérine, 80 détonateurs électriques, des chevrotines, de la mèche lente. Des explosifs agricoles étaient enfouis dans la terre, soigneusement emballés dans des bidons venus d'Espagne et dans des boîtes de plastique achetées à Perpignan.

L'enquête a été confiée au S.R.P.J. de Montpellier, que dirige le commissaire Bertrand. La discrétion observée par les enquêteurs laisse penser que cet arsenal contenait, en dehors de ce qui a été révélé, d'autres objets ou indices utiles aux policiers dans une affaire importante de terrorisme.

Le recours au « détour » par la frontière catalane d'autonomistes basques de l'ETA est connu des enquêteurs et surveillé de longue date par la police de l'air et des frontières. — *(Corresp.)*

Drogue : vingt-deux personnes écrouées en Meurthe-et-Moselle

Vingt-deux trafiquants et usagers de drogue, âgés de vingt à vingt-cinq ans, ont été arrêtés par des policiers de Nancy entre le 8 et le 14 septembre et écroués, mercredi 14 septembre, à Metz et à Briey (Meurthe-et-Moselle). Vingt autres jeunes gens également inculpés pour « *infraction à la législation sur les stupéfiants* » ont été laissés en liberté. Le trafic, qui portait sur de petites quantités d'héroïne, desservait le pays haut de la région de Briey. Une dizaine de pourvoyeurs se chargeaient à tour de rôle d'acheter de l'héroïne à Paris ou à Amsterdam pour fournir les toxicomanes de la région. La plupart des jeunes gens inculpés sont originaires de Meurthe-et-Moselle et exercent une profession.

● *Le parquet de Paris a fait appel de l'ordonnance de mise en liberté de Christian Gauzens*, inculpé et écroué après le saccage, le 22 avril, du Musée de la Légion d'honneur à Paris. Prise par M. Yves Corneloup, juge d'instruction à Paris, cette ordonnance devrait être examinée par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'ici à deux semaines. Le commando qui avait investi le Musée de la Légion d'honneur demandait la libération de Frédéric Oriach, militant « autonome » proche de la mouvance Action directe, détenu depuis octobre 1982. Christian Gauzens avait été appréhendé et gardé à vue lors de l'arrestation d'Oriach.

● *Le deuxième auteur présumé du meurtre de M. Denis Diependaele*, maire de Courbes (Aisne), tué de plusieurs coups de fusil le 8 septembre, a été arrêté à Strasbourg le 14 septembre. Agé de vingt-cinq ans, sans profession, Jean-Claude Grosgrain a été appréhendé au domicile d'un fonctionnaire français, en poste auprès d'une mission diplomatique, qui l'hébergeait depuis plusieurs années. Le complice de Jean-Claude Grosgrain, un mineur âgé de dix-sept ans, avait été arrêté à Rouen le soir même du meurtre (*le Monde* du 10 septembre).

A PARIS

Les « jeûneurs pour la vie » cessent leur grève de la faim

Les quatre personnes qui observaient à Paris, depuis le 6 août, un « jeûne pour la vie » l'ont interrompu le jeudi 15 septembre.

Il est difficile, admettent-ils aujourd'hui, d'établir le bilan de cette action, suivie également dans trois pays étrangers par neuf autres militants pacifistes. En un sens, ils n'ont en effet atteint aucun de leurs objectifs, qu'il s'agisse du non-déploiement des missiles américains, du démantèlement des SS-20 soviétiques ou encore d'« *éviter l'holocauste à l'humanité* ». Mais l'écho que ce jeûne aurait reçu, les initiatives qui tenteraient aujourd'hui d'en prendre le relais, sont, à leurs yeux, autant de motifs de satisfaction.

Près de quatre-vingts collectifs de soutien ont en effet été créés en France : des militants pacifistes masqués et vêtus de blanc s'enchaînaient, mardi, à la statue de Jeanne-d'Arc, à Toulouse et, le même jour, à Villeurbanne ; des réfrigérateurs, symbolisant le gel nucléaire, étaient déposés devant la mairie, dont M. Charles Hernu, ministre de la défense, est le premier magistrat. Une journée de jeûne, de prière, de réflexion et d'action doit être organisée pour le dimanche 18 septembre.

De nombreux messages de soutien ont été envoyés par des personnalités telles que le pasteur Maury, président de la Fédération protestante de France, ou Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris. Le premier a vu, dans cette démarche, une « *préoccupation plus d'une fois exprimée par les Eglises protestantes* », le second a remercié les jeûneurs d'« *avoir éveillé bien des consciences* », sensibles à cet « *appel pour la vie* ».

De tels encouragement sont significatifs pour ces trois hommes et cette femme qui, à titre individuel, décidaient, il y a trois ans, d'entreprendre ce jeûne, à l'appel de deux Américains de San Francisco, Dorothy et Charles Gray. « *Nous pouvons représenter à l'avenir une énorme masse de population. Il existe de très nombreux militants potentiels* », affirmait, il y a trois jours, l'un des quatre jeûneurs, Solange Fernex, une écologiste alsacienne qui conduisait, aux élections européennes de 1979, la liste Europe-écologie. « *Ici, par ce jeûne, nous engageons nore vie ; c'est plus sérieux que la marche dans la rue, dont l'Etat s'accommode très bien. Un engagement aussi fort que le nôtre peut éveiller les consciences, et il le faut : nous vivons sur une poudrière.* »

A son trente-septième jour de grève de la faim, la voix de cette femme affaiblie, le visage très amaigri et le bras transpercé par un système de transfusion, était un peu plus qu'une voix ordinaire.

NICOLAS BEAU.

ACHAT D'UNE ENTREPRISE DE VENTE AUX ENCHÈRES

Un financier américain s'empare de Sotheby's pour 1 milliard de francs

Sotheby's, la plus grande entreprise mondiale de vente aux enchères, vient d'accepter l'offre d'achat à 83 millions de livres sterling (1 milliard de francs) d'un homme d'affaires américain, M. Alfred Taubman. Cet industriel richissime de cinquante-neuf ans a fait fortune dans le commerce de détail ; il contrôle une banque de Detroit et dirige de nombreuses affaires industrielles et commerciales. Il joue, de plus, les mécènes dans diverses fondations artistiques et culturelles.

A la suite d'une expansion effrénée, d'une inflation de personnel et de lourdes dépenses pour mettre en place des ordinateurs, la firme britannique s'était brusquement trouvée en difficulté, en 1982. La crise avait aggravé la dégradation financière et, en janvier dernier, Sotheby's avouait une perte de 3 millions de livres. Des mesures draconiennes furent alors prises pour limiter les dégâts : fermeture de salles à Londres, New-York et Los Angeles, réduction de 30 % du personnel. Cet effort de réorganisation et de restructuration, décidé par un « conseil des sages », annonçait un redressement, quand, brusquement, en avril dernier, un groupe financier américain, lié à Knoll Internationl Holding, tentait de mettre la main sur Sotheby's par une O.P.A. (*offre publique d'achat*) qui fixait le prix de l'action à 520 pences (au lieu de 410 au Stock Exchange).

Les directeurs de Sotheby's, qui ne possèdent que 17 % des parts, réagissaient vivement par une lettre ouverte aux actionnaires, en menaçant de démission collective en cas d'achat par cette firme américaine, qui leur paraissait plus soucieuse de promouvoir l'ameublement contemporain que de développer les ventes d'objets d'art et d'antiquités.

Poursuivant son effort, Sotheby's affichait bientôt des records d'enchères spectaculaires, vendait de grandes collections et publiait, en fin d'exercice, le 31 août dernier, un bulletin de victoire avec un bilan de 272 millions de livres (plus de 3 milliards de francs).

Ces résultats positifs ne sont pas étrangers à l'entrée en lice de M. Taubman, qui s'est engagé à maintenir en place la direction actuelle en l'assurant qu'elle pourrait poursuivre sa politique traditionnelle.

Le « chevalier blanc »

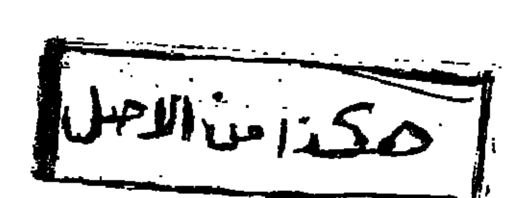
Sotheby's a trouvé son « *white knight* » (« chevalier blanc ») comme disent les Anglais, c'est-à-dire un nouveau bailleur de fonds à sa convenance. Encore fallait-il obtenir l'accord de la commission britannique antimonopole. C'est fait depuis le 14 septembre. Après enquête, le ministère du commerce a donné le feu vert à M. Taubman.

En proposant d'acheter à 700 pences les titres disponibles sur le marché, le financier américain, qui détient déjà 48,2 % des titres, obtiendra facilement la majorité qui lui donnera tout pouvoir. Quant à ceux qui avaient provoqué l'O.P.A., ils empochent, en revendant au prix fort les actions qu'ils détenaient, une « *consolation* » de 7 millions de livres.

Reste maintenant à savoir si Sotheby's saura résister à une américanisation qui paraît inéluctable. D'ores et déjà, les deux tiers des actions sont aux Etats-Unis. Déjà, le chiffre d'affaires de New-York dans les ventes du groupe dépasse celui de Londres de près de 20 millions de livres. De son côté, Christie's, qui talonne sa rivale avec un chiffre d'affaires de 230 millions de livres, a également progressé grâce à ses belles ventes aux Etats-Unis.

Comme Londres s'était substituée à Paris dans les années 60, New-York prend aujourd'hui le relais de la capitale britannique. Les dollars font désormais la loi sur le marché de l'art international.

F. GERSAINT.



SCIENCES

La France a conçu des plates-formes de forage permanent pour des mers difficiles

De notre envoyée spéciale

Dunkerque. – La plate-forme de forage pétrolier, *Glomar Labrador I*, conçue et construite par la Compagnie française d'entreprises métalliques (C.F.E.M.) pour la société américaine Global Marine, partira dans quelques jours pour le Canada où elle forera un puits dans l'Atlantique, non loin de l'île de Sable (à quelque 300 kilomètres au sud-est d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, une province canadienne) pour la compagnie canadienne Home Oil.

Glomar Labrador I est une plate-forme auto-élévatrice, c'est-à-dire que son tablier monte ou descend le long de trois jambes hautes de 133,5 mètres. Lorsque la plate-forme « travaille », ses trois pieds sont posés sur le fond et le tablier est suffisamment haut au-dessus de la mer pour que les très grosses vagues passent au-dessous. Les jambes de la plate-forme sont faites de tubes d'acier fabriqués à Pont-à-Mousson, selon une technique très nouvelle qui leur permet de résister aux efforts de flexion et de supporter des vagues de 25 mètres, ce qui est exceptionnel pour une plate-forme auto-élévatrice.

Une autre plate-forme auto-élévatrice, *Glomar Moray Firth*, construite aussi par la C.F.E.M. pour Global Marine, est prête à Dunkerque. Les deux plates-formes ont fait l'objet d'un contrat de 165 millions de dollars (1 320 millions de francs environ). Les trois jambes de *Glomar Moray Firth*, longues de 150,4 mètres sont plus imposantes que celles de *Glomar Labrador I*, si bien qu'elle pourra résister à des vagues de 30 mètres. L'une et l'autre plates-formes sont donc capables de forer toute l'année dans des mers difficiles – tels la mer du Nord, ou les parages de l'île de Sable – profondes de 90 mètres au maximum. Cette permanence du « travail » représente un progrès considérable car les plates-formes auto-élévatrices classiques ne peuvent « travailler » dans ce genre de mer que cinq à six mois par an.

Les deux plates-formes, qui ont, grâce à leur architecture un polygone de sustentation exceptionnellement grand, ont un nouveau système antiroulis dans lequel de l'air légèrement comprimé, mis en mouvement par les vagues elles-mêmes, diminue notablement l'effet de celles-ci. Au début de sa mise en place, une plate-forme auto-élévatrice flotte sur l'eau, le tablier faisant office de coque. Les jambes peuvent être ainsi descendues et posées sur le fond, avant que le tablier soit remonté à la hauteur convenable. Habituellement, on ne peut procéder à la mise en place d'une plate-forme auto-élévatrice lorsque les vagues dépassent 1,50 mètre ou 2 mètres. Avec le système antiroulis, la mise en place pourra se faire avec des vagues de 4 mètres à 4,50 mètres.

YVONNE REBEYROL.

● *Le satellite indien de télécommunications INSAT-B*, lancé à la fin d'août par la navette spatiale américaine, est enfin prêt à fonctionner. Après une semaine d'essais infructueux, les contrôleurs au sol sont parvenus à déployer l'ensemble des panneaux solaires qui fournissent l'énergie nécessaire au fonctionnement du satellite. Rien ne s'oppose plus à la mise en service d'INSAT-B le 15 octobre.

SPORTS

FOOTBALL

Malheur des clubs bonheur de l'équipe de France

A la veille de la rencontre Danemark-France et du premier tour des Coupes européennes de football, Guy Roux, entraîneur de l'équipe d'Auxerre, avait réuni, le 5 septembre, à Jouy-en-Josas (Yvelines), les cadres techniques de l'équipe de France, Michel Hidalgo, Henri Michel et Henri Guérin, et les cinq entraîneurs des clubs concernés, Jean-Claude Suaudeau (Nantes), Lucien Leduc (Paris-S.-G.), Aimé Jacquet (Bordeaux), Michel Le Milinaire (Laval) et Gérard Houiller (Lens).

Il s'agissait pour ces derniers, dont trois abordaient pour la première fois une épreuve européenne au titre d'entraîneur, d'approfondir leur expérience et de bénéficier de celle de Michel Hidalgo dans quatre secteurs-clés des rencontres internationales : la préparation physique, psychologique, tactique et les problèmes d'intendance.

Physiquement, les joueurs doivent être préparés à subir les efforts répétés de trois matches de championnat et de deux rencontres européennes à disputer sur des périodes de deux semaines. Les discussions ont mis en évidence l'importance de la récupération et des soins. Ce problème est d'autant plus crucial cette saison que, parallèlement, l'équipe de France préparera le championnat d'Europe des nations (13 au 27 juin 1984) avec huit matches internationaux et deux stages en altitude, à Font-Romeu, pendant les fêtes de fin d'année, puis du 13 mai au 1er juin. Or plus de la moitié des trente-cinq joueurs appelés en sélection nationale la saison dernière opèrent dans quatre des clubs qualifiés pour les Coupes européennes : sept à Bordeaux, cinq au Paris-S.-G. et trois à Nantes et à Lens.

« Jouez au football »

L'environnement et la formule des Coupes d'Europe, où les équipes jouent leur qualification sur deux matches sans possibilité d'appel, font peser sur les joueurs une pression particulière. Pour l'entraîneur, la préparation psychologique consiste donc à trouver un juste dosage entre la motivation de ses joueurs et la dédramatisation de l'événement.

Au plan tactique, il s'agit de ne pas se laisser désorienter par une opposition de style parfois inhabituel. L'observation préalable de l'équipe adverse peut permettre d'introduire à l'entraînement des situations de jeu que l'on peut être amené à rencontrer. Mais Michel Hidalgo a surtout insisté sur la nécessité de s'exprimer totalement, sans complexes, de miser sur l'action et non sur l'attentisme. Il a répété sa formule préférée : *« Jouez au football ! »*

Le moindre détail pouvant prendre des proportions inattendues, les clubs ne doivent négliger aucun problème d'intendance. Surtout pour un voyage lointain ou dans un pays au mode de vie différent. Les clubs les plus aisés ont, par exemple, pris l'habitude de se faire accompagner, voire précéder... par un cuisinier.

Les équipes françaises ont-elles tiré le meilleur profit de cette réunion au sommet de leurs entraîneurs ? En Coupe des clubs vainqueurs de coupe, Paris-S.-G., vainqueur à Belfast de Glentoran (2 à 1), ne devrait pas avoir de problème pour assurer sa qualification pour le deuxième tour. En Coupe de l'U.E.F.A., Lens et Laval aborderont les matches retour, mercredi 28 septembre, en ballottage favorable après leurs méritoires matches nuls en déplacement contre les Belges de La Gantoise (1 à 1) et surtout les Soviétiques du Dynamo de Kiev (0 à 0). La situation paraît, en revanche, presque désespérée pour Nantes, battu à Vienne par le Rapid (3 à 0) en Coupe des champions, et pour Bordeaux, qui s'est incliné à domicile face au Locomotiv de Leipzig (3 à 2) en Coupe de l'U.E.F.A.

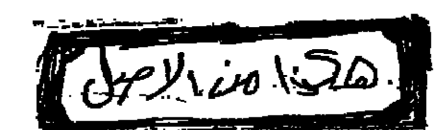
Si le bilan devait être décevant au soir des matches retour, il s'agira de ne pas oublier que l'équipe de France a accédé aux demi-finales de la Coupe du monde l'année où les clubs français avaient obtenu leurs plus mauvais résultats de ces dix dernières saisons dans les Coupes européennes, n'ayant aucun représentant au troisième tour. Le calendrier des joueurs internationaux est tellement chargé que les malheurs des clubs pourraient même faire le bonheur de l'équipe de France dans la perspective du championnat d'Europe.

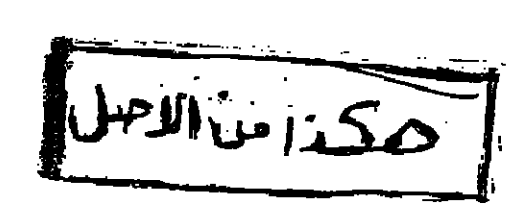
GÉRARD ALBOUY.

D'un sport à l'autre

TENNIS. – *Catherine Tanvier et Pascale Paradis se sont qualifiées, le 14 septembre à La Baule, pour les demi-finales du National en battant respectivement Marie-Christine Calleja, 6-4, 6-1 et Fiorella Duxin, 6-3, 6-0. Elles rencontreront Nathalie Herreman et Catherine Suire, qui ont éliminé Nathalie Phan-Thanh, 6-3, 4-6, 6-4 et Florence Martin, 6-1, 6-2. Dans le tournoi masculin auquel ne participent pas Yannick Noah, Henri Leconte, Christophe Roger-Vasselin et Gilles Moretton, qui préparent leur demi-finale de Coupe Davis, on retrouve en quarts de finale Thierry Tulasne, Jérôme Vanier, Eric Deblricker, Bruno Dadillon, Bernard Fritz, Tarik Benhabiles, Pascal Portes et Christophe Freyss.*

VOILE. – *Le 12 mètres américain* Liberty *a devancé* Australia II *de 1 mn 10 s, mercredi 14 septembre à Newport (Rhode Island), dans la première régate de la finale de la Coupe de l'America. Au cours de cette régate, l'équipage d'*Australia II *a toutefois été handicapé par la rupture du hale-bas du tangon de spinnaker qui a endommagé le système de commandes du gouvernail. La Coupe de l'America reviendra au bateau qui remportera le premier quatre régates.*





CARNET

Naissances

– Assemblée nationale - Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).
Denise et Roland BEIX ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Ariane,

le 12 septembre 1983.

Maternité de Saint-Jean-d'Angély.

– Le docteur et Mme André-Jean FRAUDET partagent avec Thomas la joie d'annoncer la naissance de

Martin,

le 2 septembre 1983.

21, rue d'Orléans, 92200 Neuilly.

– Julie a la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 20 août 1983.
M. et Mme HURTAUD Jean-Louis,
5, rue Clemenceau,
13100 Aix-en-Provence.

– Agnès et Jean NAUDIN-SARRAILH ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Hermine,

le 28 août 1983, à Marseille.

– Nina SUTTON et David SHARP ont la joie d'annoncer la naissance de

Emilie,

le 4 août 1983.
110 *bis*, rue Marcadet,
75018 Paris.

Décès

– Mme Redner,
sa mère,
Le docteur Christian Baschet,
son mari,
Sarah et Jérôme,
ses enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Mme Christian BASCHET,
alias Natacha Sarthoulet,

survenue à Paris, le 12 septembre 1983.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 14 septembre au cimetière de Cachan.

321, avenue de la Division-Leclerc,
92290 Châtenay-Malabry.
52, rue Madame,
75006 Paris.

– Caluire. Les parents et les amis de

Mlle Marthe BRUPPACHER

ont le chagrin de faire part de son décès, *survenu le 11 septembre* 1983, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu à Vernoux-en-Vivarais dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire part.

– Le Centre d'études des dix-septième et dix-huitième siècles,
Et tous ses amis,
ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Jeanne CARRIAT,
née Sévry,

le 11 septembre 1983, à Tercillat, à l'âge de cinquante-cinq ans.
L'inhumation a eu lieu au Grand-Bourg (Creuse), le 13 septembre.
1, rue Victor-Cousin,
75130 Paris. Cedex 05.

– M. Henri Fiorio,
Dominique, née Fiorio, et Philippe Lafouge,
Roberta et Philippe Fiorio,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme FIORIO,
née France Lachaud,

survenu pieusement le 14 septembre en son domicile, chemin Farinier, « La Passerelle », à Limoux, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin, vendredi 16 septembre à 16 heures.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris le 16 août 1983 dans sa quatre-vingt-unième année, du

docteur Jean FONTAINE.

De la part de
Mme Jean Fontaine,
M. et Mme Jacques Lauriac
et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Fontaine
et leurs enfants,
M. et Mme Roger Pierre
et leurs enfants,
Le professeur et Mme Pierre Passouant
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Fontaine
et leurs enfants.
6, avenue du Général-Détrie,
75007 Paris.

– *Claude Foulon-Piganiol,*
son épouse,
Isabelle et Xavier Gallet,
ses enfants,
Antoine et Nicolas,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques FOULON-PIGANIOL,

chevalier de la Légion d'honneur,
président de chambre
à la cour d'appel de Paris.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 7 septembre 1983 dans l'intimité.

« Yahvé est juste, il aime la justice
Les cœurs droits contempleront sa face. »

Psaume de David.

– Mme Pierre Guillain,
Mme Florent Guillain,
M. et Mme Robert Guillain,
M. et Mme Armand Guillain,
M. et Mme Paul Guillain,
M. et Mme Robert Voos,
Et leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et tous les membres des familles Trystram, Guillain et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel GUILLAIN,
née Marie Trystram,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière et arrière-arrière-grand-mère, tante, grand-tante, cousine et parente, rappelée à Dieu le 9 septembre 1983, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa cent unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 13 septembre, en l'église Notre-Dame de Bellevue.

10, avenue Scribe, Meudon.
1, sentier des Voisinoux, Meudon.

– Mme Max Margoline
et ses enfants,
M. et Mme Simon Margoline,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Raymond Igla
et leurs enfants,
M. et Mme Max Igla
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Parmast
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère

Mme Henri IGLA,

médaillée de la famille française.

décédée ce jour à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, le vendredi 16 septembre 1983 à 11 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
11, rue Delabordère,
92200 Neuilly.

– Mme Charles Penglaou,
M. et Mme Michel Penglaou,
M. et Mme Patrick Penglaou
et leur fils Tom-Alexandre,
Mme Michel Fauvel
et ses enfants,
Mlle Anne Debroise,
M. et Mme Pierre Boyer
et leurs enfants,
Ses neveu et nièces,
Ses petit-neveu et petites-nièces,

ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris, le 15 août 1983, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

M. Charles PENGLAOU,
officier de l'ordre de Léopold,
directeur honoraire
du Crédit industriel et commercial,
président honoraire
de la Société de statistique de Paris.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Similien de Nantes, le 19 août 1983, dans l'intimité familiale, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

Et remercient très vivement les personnes qui se sont associées à leur peine.

– Mme Puyrigaud-Renaudin,
son époux,
Jean-François et Elisabeth,
ses enfants,
Laure, sa petite-fille,
Michel, son frère,
Les familles Puyrigaud, Renaudin, Valentin et Thomas,
Toute sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marie PUYRIGAUD,

inspecteur en chef honoraire
à Air France,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 septembre 1983 à Maisons-Laffitte, dans sa soixante-dix-septième année.

Un service religieux sera célébré le vendredi 16 septembre 1983, à 8 h 30, en l'église orthodoxe de la rue Daru, 75008 Paris, suivi de l'inhumation au cimetière de Montceaux-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

21 *bis*, avenue Eglé,
78600 Maisons-Laffitte.

– Mme Georges Roisin,
M. Jean-Didier Roisin,
ont la douleur de faire part du décès, le 9 septembre 1983, de

M. Georges ROISIN,

officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église de Neuvireuil (Pas-de-Calais).

23, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Décès, le 13 septembre 1983, à l'âge de quatre-vingt-dix ans du

Frère Ceslas (Alexandre)
RZEWUSKI,

des *frères prêcheurs* (province de Toulouse).

– *On nous prie d'annoncer le décès* de

M. Jacques SCOSSA-BAGGI,

survenu à l'âge de cinquante-quatre ans à Paris.

De la part de
Mme Jacques Scossa-Baggi,
son épouse,
Et de toute la famille.

Le service religieux aura lieu le lundi 19 septembre 1983, à 14 heures, en l'église Saint-Merri, 78, rue Saint-Martin, Paris-4e, suivi de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

– *Mme José Vicini,*
M. et Mme Angel Zinetti,
Mme Line Rota,
Marie-Claude, Christian, Elisabeth, Patricia Zinetti,
ses enfants,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard ZINETTI,

survenu le 9 septembre.

Les obsèques ont eu lieu le 13 septembre à Gagny, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– M. Maurice Bellonte,
M. et Mme Maxime Dubaut,
M. et Mme Olivier Dubaut,
M. et Mme Emmanuel Dubaut,
M. et Mme Etienne Fontanille,
extrêmement touchés et reconnaissants de la sympathie et de l'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Maurice BELLONTE,
née Raymonde Lafon,

survenu le 28 août 1983,

prient chacun de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs plus sincères remerciements.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. Jean-Baptiste Cugliolo,
son époux,
M. Jean de Préaumont, député, adjoint au maire de Paris, et Mme,
M. Ange Colonna d'Istria
et Mme,
Ses enfants,
M. Augustin Tolini,
son frère,
Mlle Santa Randazzo,
sa petite-fille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Marie-Françoise CUGLIOLO,

dont les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'église du Belvédère, en Corse,
prient les personnes qui se sont associées à leur peine d'accepter leurs remerciements et leur reconnaissance émue.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire du décès de

M. Jean ROYBIER,

une messe sera célébrée à sa mémoire, le lundi 19 septembre 1983, à 19 heures, en l'église Saint-Jean de Montmartre, 2, place des Abbesses, Paris-18e.

Messes anniversaires

– Pour le troisième anniversaire de la mort du

général Martial VALIN,

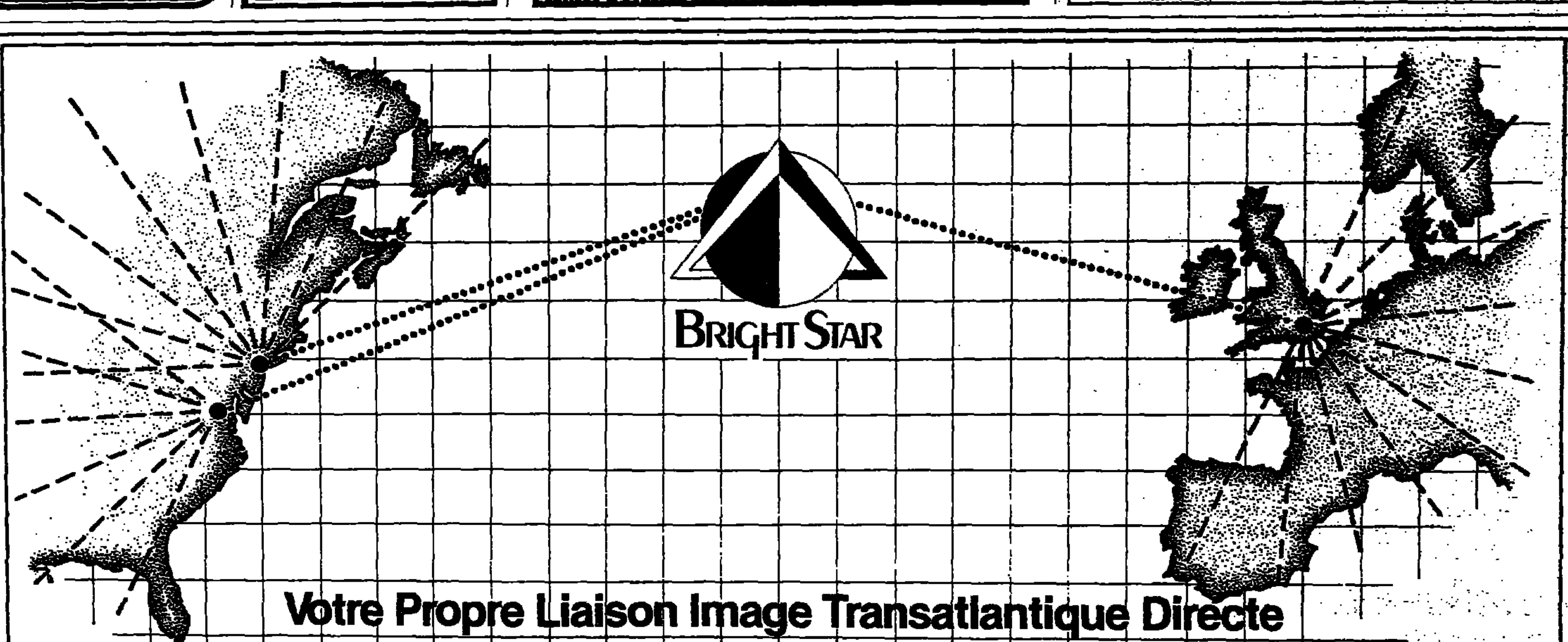
une messe du souvenir sera célébrée le 19 septembre 1983, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.
Une pieuse pensée est demandée à sa mémoire.

Communications diverses

– BBC recherche personne ayant assisté aux premières projections des films de Bunuel, un *Chien andalou*, en 1929, et *l'Age d'or*, en 1930. Contacter Chantal Caravita, BBC, 155, faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris (561-97-00).

– Nane Stern, André Berne-Jeffroy et Elie Schulman sont heureux de vous inviter à l'exposition hommage à

COSME DE SCORAILLE,
du 13 septembre au 1er octobre,
du mardi au vendredi de 15 heures à 20 h 30, le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 20 h 30.
25, avenue de Tourville, Paris-7e.
Tél. : 705-08-46.



Le Monde

LIVRES

Je est un autre

Je est un autre. Les gens qui passent de longues années, et même toute leur existence, à faire la biographie d'un autre, comment ne deviendraient-ils pas, de quelque manière, cet autre ? _Comment pourraient-ils ne pas s'identifier_ à l'objet de leur étude si patiente, et parfois si fiévreuse ? Enid Starkie, dont le livre paraît enfin en français, a passé trente ans en compagnie de Rimbaud. Raphaël Sorin analyse l'ouvrage de cette Irlandaise et nous fait connaître quelques traits de son personnage, tandis que Geneviève Brisac évoque d'autres biographes qui sont – ou furent – dévorés par la même sorte de passion. Il se trouve qu'on vient, aussi, de rééditer le livre du médecin genevois Théodore Flournoy sur l'étrange Hélène Smith, qui mena trois vies imaginaires. Roland Jaccard retrace le destin de cette femme pour qui _je_ fut, si souvent, _un autre._

Fous d'Arthur

A ROCHE, le « triste trou », entre Ardennes et Champagne, où fut achevée Une saison en enfer, *Allen Ginsberg chante un hymne à Arthur Rimbaud, sur une mélodie de Bob Dylan. Cette épiphanie – c'était il y a quelques mois, – Alain Borer la raconte en jubilant. Il a vu l'Américain se balancer religieusement, perdu avec lui dans l'« aigre campagne », où un monument hideux et un vague pan de mur évoquent le passage du poète, l'éternel vagabond.*

Quatorze ans plus tôt, à Londres, Borer avait fugitivement croisé Enid Starkie. « Elle était aussi intimidée que moi. Nous avons parlé une heure. Elle est morte l'année suivante. Il m'a fallu cinq ans pour achever la traduction de son Rimbaud. Je souhaitais faire la nique aux professeurs, être irréprochable. J'ai tout vérifié, la moindre citation, chacune de ses découvertes... En appendice, j'ai joint dix textes que j'ai retrouvés, où elle complète ses travaux. Elle méritait bien cela. Trente ans de sa vie donnés à Rimbaud ! »

Irlandaise, professeur à Oxford, Enid Starkie était une excentrique. Homosexuelle et francophile, habillée tout en bleu ou tout en rouge, elle se coiffait souvent d'un béret de marin. La lecture des Nourritures terrestres *de Gide et des romans de la comtesse de Ségur, disait-elle, avait orienté sa vie. Elle écrivit trois* Rimbaud *et deux* Rimbaud en Abyssinie, *dont l'un directement en français, publié par Payot en 1937.*

« Le Rimbaud que je présente, *dit Borer,* correspond à la dernière version, celle de 1962. Enid Starkie n'a cessé de gommer, d'améliorer et de reprendre ce livre en expansion. J'ai moi-même, avec mon appareil de notes, continué pieusement son entreprise de fourmi. Elle avait la manie du détail. Par exemple, pour le nom du bateau sur lequel Rimbaud est revenu de Java, elle a fait des recherches dans les greniers du consulat de Suède. Elle a eu aussi la chance de plaire à Henri Matarasso qui lui permit de consulter les documents de sa collection. »

Tout voir et tout lire

De l'œuvre d'Enid Starkie, l'on n'avait traduit que le premier tome de son Flaubert, *au Mercure de France, en 1970. Elle commença par un* Baudelaire, *ce qui l'orienta sur Rimbaud. Elle publia aussi un* Petrus Borel *et travaillait à un ouvrage sur Laforgue, qui reste inachevé. Borer lui reconnaît le mérite d'avoir rendu à Rimbaud sa vraie grandeur. Grâce à elle, on comprend qu'il fut l'explorateur intrépide de la « liberté libre » et que ceux qui l'enfermèrent, révolté ou mystique, dans les limites plus ou moins étroites de leurs propres desseins, le manquèrent presque toujours.*

Après Miller, Dhôtel et Bonnefoy, qui le rencontrèrent et le comprirent avant lui, Borer a eu le coup de foudre pour Rimbaud, à dix-sept ans. Et, comme si cette mesure de temps avait une force irrépressible, depuis dix-sept ans il n'a cessé de vivre avec, par et pour Rimbaud. Il a voulu tout voir, de Harar à Java, tout lire, tout rassembler. Une telle passion qui vient de l'enchaîner à Enid Starkie, l'a poussé à écrire un long récit – plus de quatre cents pages – de ses vagabondages littéraires et géographiques, encore inédit.

« Rimbaud, si je n'en étais pas sorti avec ce livre, m'aurait rendu fou. Sa vie est semée d'énigmes et de mystères, de merveilles et de multiples analogies. Le destin de Rimbaud est et restera unique ; il serait dérisoire de le rejouer. J'ai tenté de me glisser dans son mythe, d'en mesurer, un moment, la déflagration et l'incandescence. »

R. S.



Dessin de CAGNAT

Rimbaud ressuscité par la caméra d'Enid Starkie

« *QUAND on lit la biographie de Rimbaud, on ne peut s'empêcher de se hâter vers le moment qui le transforme en quelque chose d'extrême qui n'a pas eu de précédent et qui ne recommencera plus.* » Cette remarque de Blanchot (1), qui désigne le point autour duquel les *biographes et les exégètes ont* erré contradictoirement, aide à saisir l'originalité du *Rimbaud* d'Enid Starkie. Si, *de Claudel à Breton, de* Pondane à Rivière, Rimbaud a endossé toutes les défroques (ange, mage, voyou, voyant, *etc.*), ici, grâce à une confrontation scrupuleuse des textes et, surtout, à une lenteur enveloppante comme de la tendresse, il ressemble presque à ce qu'il fut, un enfant puis un homme qui a souffert et espéré.

Le livre d'Enid Starkie est un grand film où, tel un commentaire, l'analyse défile inlassablement sous les images. Du cinéma, il a les ponctuations, les figures de style : gros plans, fondus enchaînés, panoramiques. Il retient et il émeut. Pourtant, la vie de Rimbaud, nous croyons si bien la connaître ! Les quais de la Meuse, la maison de la rue Campagne-Première, les champs autour de Roche et d'Attigny, la jungle javanaise, les docks de Londres, la grande mosquée d'Aden, les ruelles de Harar, l'hôpital de Marseille, *vers* ces lieux que Rimbaud a vus, à la recherche de ce qu'il a cru voir, Enid Starkie nous entraîne. Sur les traces de « *l'homme aux semelles de vent* », dans un tohu-bohu d'images grises ou lumineuses, elle *nous communique sa fièvre de savoir*, à elle, et sa rage de vivre, à lui.

Une compassion maternelle

Plus impressionnantes encore que cette fuite, où le « silence » de Rimbaud ressemble moins à une rupture qu'à *une tentation constante qui habite* et dévore ses paroles, les métamorphoses de sa figure, restituées *jusqu'au délabrement final*, nous touchent profondément. Il y a, avec Rimbaud, une communion possible qui *explique la force* de sa présence et la grandeur familière de son mythe, n'en déplaise à Etiemble. Il incarne, comme Baudelaire, mais en les accélérant, les ferments de déchéance que tout homme porte en lui et, au prix de divertissements idiots, parvient à retarder et à oublier. Enid Starkie, qui place sa caméra à la bonne hauteur, ne manque pas de fixer les « *yeux bleus placides* » du collégien, le visage « *aminci et barré par la souffrance* » de l'amant blessé par Verlaine, à Bruxelles, les « *yeux cerclés de noir* » de l'agonisant. La chair de ce « *supplicié du vice* », brûlé par un soleil d'Afrique qui a la noirceur fatale et vide d'un cauchemar, violé *peut-être lors de sa première fugue*, à Paris, durant la Commune, nous savons, grâce à la compassion maternelle *de sa biographe, qu'elle* est la matrice de sa poésie.

« *La thèse centrale de cette étude tient en ceci : à l'âge de sa plus forte activité littéraire, il crut, à la façon de Faust, qu'il avait acquis des pouvoirs surnaturels par la magie et, comme lui, qu'il était devenu l'égal de Dieu ; peut-être sa condamnation a-t-elle été à la mesure de son péché d'orgueil.* »

L'ardeur sublime de la jeunesse

Enid Starkie, qui annonce cette « thèse » dans son *Introduction*, nous fait craindre des interprétations aussi délirantes que celle des *Voyelles* par Faurisson. Mais en replaçant chacun des grands poèmes – *le Bateau ivre, les Illuminations* – dans l'existence de Rimbaud, elle échappe aux pièges réducteurs des « explications ». Sans tomber non plus dans l'étude morne des « *sources* », *elle montre comment* certaines lectures – Figuier, Poe, Michelet, des épigones de la tradition *gnostique et tantrique* – ont mis Rimbaud sur la voie de découvertes irréductibles.

Quant à ce qui n'a pas fini de diviser les rimbaldiens, le passage du poète voyant au négociant, à l'explorateur et au colon, l'étude d'Enid Starkie apporte une longue réponse qui laisse croire qu'il demeure à jamais énigmatique. Certains textes des *Illuminations* ont-ils été écrits après *Une saison en enfer*, le « livre païen ou nègre », saccage de la « vieillerie poétique » et renoncement aux « vertiges » ? Enid Starkie pense qu'*Une saison en enfer* est le point final de l'expérience visionnaire de Rimbaud et précise qu'il attendra trois mois après la finition de cet « adieu » pour livrer au feu des manuscrits dont l'absence, depuis, n'a cessé de faire rêver ceux qui admirent et déplorent un acte si exemplaire. C'est en laissant exploser les quatre vers de la strophe antépénultième du *Bateau ivre* qu'Enid Starkie achève son récit, comme si elle voulait rendre à Rimbaud, au-delà de sa détresse et de ses errements, l'ardeur sublime de la jeunesse. En effet, Rimbaud, s'il emprunta beaucoup, en désordre, aux livres, a aussi laissé *une source d'énergie* incroyable qui ne cesse de briser et d'illuminer tous ceux qui ont eu l'imprudence de s'y plonger.

RAPHAEL SORIN.

(1) *Faux pas*, Gallimard, 1943.

★ **RIMBAUD, d'Enid Starkie, traduit de l'anglais et présenté par Alain Borer, Flammarion, 720 pages, 150 F.**

La princesse hindoue et le psychiatre genevois

LA vie ménage parfois d'étranges rencontres. Ainsi, en cette soirée de décembre 1894, Théodore Flournoy, médecin et professeur de psychologie à l'université de Genève, ne se doute pas que, en se rendant chez l'un de ses collègues pour y assister à une séance de spiritisme, il s'embarque pour le plus fantastique des voyages avec la plus délicieuse des sibylles : Mlle Hélène Smith.

Il en résultera quelques années plus tard un livre, *Des Indes à la planète Mars*, que les éditions du Seuil *ont été* bien inspirées de rééditer ; non seulement parce qu'il mérite de figurer, aux côtés de *l'Interprétation des rêves*, comme l'un des classiques de la psychologie, mais aussi parce qu'il allie au charme romanesque le plus échevelé le scepticisme ironique le plus subtil. Les surréalistes le lisaient avec ferveur, et William James estimait que cet ouvrage avait « *probablement franchi le pas décisif en faisant de la recherche psychique une science respectable* ».

Nous voici donc en cette froide soirée de 1894 chez un professeur genevois, non pas pour y regarder la *télévision*, qui, soit dit en passant, a rendu bien obsolète le féerique charrié par le spiritisme, mais pour assister aux performances de Mlle Hélène Smith, médium non professionnel, dont la meilleure société rapporte les dons exceptionnels *et admire la grande beauté.*

Théodore Flournoy n'échappe pas à la fascination qu'elle exerce : il y échappe d'autant moins que, dès la première séance autour d'une « table parlante », elle évoque avec précision des événements qui se seraient produits dans sa famille avant sa naissance.

Jung et sa cousine

Voici notre bon docteur pris au piège, comme le furent d'ailleurs au tournant du siècle les esprits les plus audacieux en matière de psychologie : Morton Prince avec Miss Beauchamp, dont il décrivit les quatre personnalités, Frédéric Meyers, qui assurait que la psychologie ne se constituerait que si elle sondait la floraison subliminale des médiums, Carl-Gustav Jung, qui se livrait à des expériences spirites avec sa cousine Hélène Preiswerk, Sandor Ferenczi, enfin, qui entraînait Freud chez des voyantes.

N'oublions pas, d'autre part, *qu'en 1900 s'est tenu à Paris le quatrième* Congrès international de psychologie, où, comme le rapportait la presse, « *jamais esprits plus divers n'ont disputé de questions plus variées* ».

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 22.)

le feuilleton

LE RADEAU DE LA « MÉDUSE » DE FRANÇOIS WEYERGANS

Acrobate de ses angoisses

VOUS connaissez, forcément, le tableau de Géricault. Son histoire, *aussi : la frégate Méduse partie de l'île d'Aix pour le* Sénégal, que les Anglais ont décidé de rendre à Louis XVIII, le capitaine qui passe trop près des bancs de sable, l'échouage *sous la fournaise africaine, les quinze rescapés nécrophages*, le chirurgien du bord qui raconte tout au *Journal des Débats*, le peintre Géricault, vingt-sept ans, que ce récit excite, les internes de *Beaujon qui le fournissent en bouts de cadavre, pour la ressem*blance, le Salon de 1819 où on crie à la calomnie de notre belle marine, la toile expédiée à Londres, Géricault *que le Derby d'Epsom semble guérir de son cauchemar, mais qui meurt à trente-trois ans*, après avoir peint des études de fous d'après nature, lui-même pas bien dans sa tête...

U*N jour, la télé a l'idée d'une émission sur Géricault.* Pas pour chercher la vérité sur le peintre, vous n'y pensez pas ! Juste pour faire croire aux spectacteurs que la télé s'occupe d'art.

Les candidats à ce genre de B.A. culturelles ne manquent pas. Depuis dix, vingt ans, les facs de lettres produisent par milliers des rêveurs qui n'ont jamais eu vraiment envie d'enseigner l'accord des participes ni le péché chez Phèdre à quarante gosses, dont dix Maghrébins, qui n'en ont rien à fiche, et qui, les rêveurs, se voient tous romanciers chez Gallimard, essayistes chez Grasset, scénaristes avancés sur recettes d'un film où ils raconteraient leur mal d'être, et qui, les rêveurs, « cachetonnent », en attendant, sur les ondes d'État.

Antoine est dans ce cas-là. Né en 1940, aux forceps, d'un père féru d'histoire et d'une mère botaniste, il a passé une licence de lettres et enseigné dans un lycée. Il a même songé à une thèse

par Bertrand Poirot-Delpech

sur Scarron. Et puis le démon moderne de la « créativité », gratifiant et désespérant à la fois, encouragé et découragé par une époque où l'artiste trône et pérore, *ce démon flou l'a saisi de plein* fouet. En réalité, il sait ce qu'il ne veut pas – enseigner à des gosses qui, etc., – mais il ne sait pas ce qu'il veut. C'est comme avec *les femmes. Il a soupé de sa deuxième épouse, devenue telle*ment bouddhiste qu'elle interdit de tuer les moustiques, mais il n'a pas encore trouvé le bon *modus* avec la Brésilienne de son cœur, Nivéa.

ANTOINE a tâté de la psychanalyse, de l'alcool, des tranquillisants, et du *manuscrit* en tout genre, selon un parcours typique de son petit monde. Son ami Georges a d'ailleurs fait de même. Enfants de Godard et de Pérec, tous deux dérivent *gentiment, étourdiment*. A l'engagement politique de la génération précédente a succédé pour eux le flirt, sans risque réel, avec la démence telle qu'y ont succombé les grands créateurs. Ce n'est *pas sans raison* que le vocabulaire psychiatrique fleurit dans les conversations de ces candidats au génie. Au fond, leur drame est de ne pas se trouver assez fous ni leur vie assez extraordinaire. *Pour un peu, ils rendraient* la *société* responsable de ce manque, parce qu'elle leur a offert le luxe de s'en apercevoir !

C'est avec une sorte de fascination dépitée qu'Antoine rêve *d'émissions sur les aventuriers de l'esprit humain.* Entre deux bœuf-mode chez son père, meilleurs moments de sa vie et du livre, Antoine imagine des séries sur Nietzsche, Clara Schumann, et, pour *l'heure, sur* Géricault.

Le peintre du « Radeau » rôdait aussi, déjà, autour des asiles. C'est l'occasion, pour Antoine, de passer en revue les grands *toxicos de l'histoire de l'art, les suicidés. Quelle musique choisir en* fond sonore des plans rapprochés qui fouilleront le tableau ? Du Boccherini ? Une valse bien joyeuse, pour faire choc ?

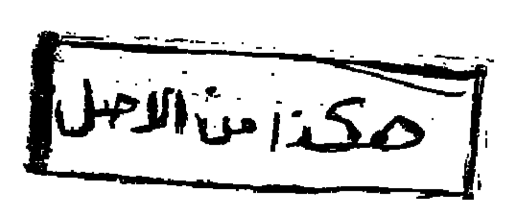
EN définitive, ce qu'Antoine voudrait réaliser, ce n'est pas un film sur l'art. Il le dira pour finir : il a « mieux à faire ». Une œuvre à lui ? Bien sûr ; encore qu'il hésite. L'art ne lui a pas apporté des raisons de vivre qui vaillent la peine et ne lui semble pas une des plus hautes productions de l'esprit, comme on le dit beaucoup. Il est seulement sûr qu'il ne veut pas avoir d'autre occupation que de scruter ce petit miracle né de la bataille de quelques fous prodigieux, dans leur tête, avec ce qui les entourait.

La hantise d'Antoine paraît refléter celle de l'auteur. C'est à tort que ce « Radeau » passera pour manquer d'ambition et jouer de facilité. Personnellement, je n'oublie pas *les Figurants*, où des dizaines de destins individuels résumaient l'histoire subjective du siècle. Mais ce livre, comme *les Choses* de Pérec pour les petits profs, suggère à merveille les mœurs des postulants d'aujourd'hui à la vie d'artiste, ce qu'ils pensent des vieux rapports de la création avec la folie, et l'usage qu'ils font de leurs névroses.

A force d'adaptation à son temps, Nivéa la voyageuse ne voit pas l'intérêt de barboter avec anxiété dans son passé. Antoine, si. Pour lui, la vie serait assommante si chacun répondait aux demandes de l'autre, et si les besoins d'affection n'étaient pas insatiables. Ses angoisses lui servent à en devenir le « pitre » – c'était le titre du premier roman de Weyergans, – et maintenant l'acrobate. Boule rouge au bout du nez, veste à vastes carreaux, voix de fausset, retenu au-dessus du vide par une patte, Weyergans maquille en bonne blague le numéro de trapèze sans filet que représentent son sujet et toute écriture. Et avec quel talent !

Le rire plaqué sur l'effort et l'effroi : telle est la politesse du cirque. Et voilà le travail ! On l'applaudit bien fort !

★ *LE RADEAU DE LA « MÉDUSE »*, **de François Weyergans, Gallimard, 232 p., 65 F.**



la vie littéraire

Le poète Christian Gali est mort

Christian Gali — Gilbert Gualinetti pour l'état civil — vient de mourir à Grenoble, cette ville où il avait vu le jour en 1925 et où il exerçait la profession de journaliste. Mais s'il avait voué une partie de ses activités à l'information (à l'agence AIGLES, au *Dauphiné Libéré* ou à FR 3 dont il fut, dans la métropole alpine, directeur-fondateur). Christian Gali fut également, et peut-être avant tout, un poète.

La transparence de l'amour, le réconfort de l'amitié et la force de la lumière constituèrent le triple cheminement de ses plaquettes initiales dont la toute première, *Imagerie malheureuse* (Maison de jeunes écrivains, Lyon), remonte à 1945. Une sourde interrogation métaphysique imprégnant des vers devenus plus hallucinés domine, à partir de 1955, l'écriture de Christian Gali qui publie cette année-là *les Racines de l'eau* (Terres de feu, éditeur).

Cet admirateur de René Char créa également, en 1956, la revue *Parler*, « cahiers saisonniers du Refus », dont il fit une trentaine de livraisons. Proche des aspirations des peintres (Giacometti illustra notamment son recueil *Pouvoir distingué d'un visage* paru aux éditions Parler en 1965). Christian Gali fonda aussi, à Grenoble toujours, la galerie d'art Parti-pris qu'il anima pendant dix ans. Dans l'un de ses plus récents recueils, *Bocage pour les allusions à Brève* (Éditions Saint-Germain-des-Prés, 1975), il semblait être parvenu à une sorte de point de non-retour dans sa quête à la fois esthétique, spirituelle et existentielle :

« Pendant mes années maigres, je fus un lycéen joyeux puis un guerrier sans haine.

» J'ai vécu, longtemps, sans compagnon d'appoint ; plusieurs femmes fécondèrent l'illusion, je n'en ai pas gardé rancune.

» Tu fis irruption, Brève, pour compléter l'enseignement réconciliateur de René Char dont j'étais devenu le disciple risqué. Depuis, je sais m'affermir. Mes jours sont sans pesanteur. Je crois aux ressources d'une respiration sans solennité. » — DIDIER POBEL.

« Freshwater » à New-York

C'est un événement très « parisien » qui va avoir lieu à New-York les 20 et 21 octobre prochain : à l'invitation de Tom Bishop, qui dirige la « New-York University in Paris », une équipe prestigieuse va donner deux représentations d'un spectacle tout à fait exceptionnel. Il s'agit de *Freshwater*, la pièce écrite par Virginia Woolf pour être jouée devant des amis et par des amis, et que Simone Benmussa avait montée, en première mondiale, en décembre dernier au Centre Pompidou.

La distribution fera pâlir Broadway : Rodica et Eugène Ionesco (de l'Académie française), Alain Robbe-Grillet, Florence Delay, Viviane Forrester, Nathalie Sarraute, Tom Bishop, Jean-Paul Aron (dans le rôle de la reine Victoria), Guy Dumur... M. Jack Lang a promis d'assister à une représentation.

De retour à Paris, l'équipe de *Freshwater* donnera une représentation au théâtre du Rond-point, le 7 novembre, au bénéfice d'Amnesty International.

L'«affaire Kosinski» (suite)

Jerzy Kosinski a été profondément blessé par la campagne de diffamation dont il est la victime depuis plus d'un an aux États-Unis (voir *le Monde des livres* du 17 décembre 1982), et il a décidé de répondre par le *mépris*, et à sa manière, aux basses attaques l'accusant de n'être pas l'auteur de ses livres et d'avoir utilisé les services de la C.I.A., en 1957, pour faire traduire et publier *l'Oiseau bariolé*.

Ainsi, l'édition de poche de *Flipper* (voir notre critique du 2 juillet 1982), qui vient de paraître, comporte une douzaine d'ajouts évoquant l'« affaire », tels que :

« Toi, tu voulais être sûr que ta musique ne serait pas revue ni modifiée : tu as pris soin de choisir toi-même tes correcteurs, avant d'imprimer. Et c'est pour ça que cette feuille de chou, ce canard gauchisant, s'est mis à te traîner dans la boue en affirmant que tu ne composais pas ta musique tout seul. » (p. 31).

« Ses avocats, il les avait consultés lorsqu'il avait été attaqué — à plusieurs reprises — par des journalistes irresponsables et malhonnêtes. » (p. 50.)

« De même, il avait toujours refusé de s'engager dans une controverse publique avec ses détracteurs... » (p. 51.)

« Je me rappelle encore la façon dont la presse vous a descendu en vous accusant d'utiliser de mystérieux collaborateurs. » (p. 72.)

« Sans l'aide de la C.I.A., sans le secours de plusieurs grands professionnels de la musique, sans les relations qu'il avait dans les milieux d'affaires et — surtout — sans sa maîtresse, Goddard n'aurait jamais pu garder l'incognito si longtemps. » (p. 61.)

« Par quel miracle la vedette de rock calomniée aurait-elle pu réussir à prouver que le journaliste qui l'avait diffamée n'était pas intimement persuadé de la vérité de ses allégations ? » (p. 217.) Etc. — N. Z.

★ **FLIPPER. Traduit de l'anglais par Bernard Mocquot. *Le Livre de poche* n° 5779.**

Yves Bonnefoy à Cerisy

Yves Bonnefoy vient de faire l'objet d'un colloque international, à Cerisy-la-Salle. Cette manifestation a été marquée par une forte participation d'universitaires anglo-américains (M.A. Caws, R. Greene, J. Naughton, E. Kaplan, M. Edwards, M. Bishop, R. Stamelman) qui ont apporté un regard neuf sur les aspects théologiques, voire gnostiques, des ouvrages du poète et sur son intérêt pour les arts plastiques comme pour la traduction.

Le colloque a oscillé entre un versant philosophique (avec notamment Manuel de Diéguez) et un versant plus littéraire (avec M. Eigeldinger, J.E. Jackson, G. Gasarian), tous deux complémentaires chez l'auteur de *l'Improbable* et de *l'Arrière-pays*. Mais ces journées ont été dominées, surtout, par un climat de ferveur amicale et par la présence d'Yves Bonnefoy lui-même, la qualité de ses interventions et sa façon de traquer l'illusoire.

Les actes de ce colloque seront réunis dans un volume par la revue *Sud* (62, rue Sainte, 13000 Marseille) à la fin de l'année 1984. — DANIEL LEUWERS.

Les peurs et les sarcasmes du *Fou*

Couleurs d'automne... Le *Fou parle* a choisi de placer son vingt-cinquième numéro sous le signe de l'inquiétude. *« Pour notre tranquillité, que ne sommes-nous pas nés kangourous, raves, ou bien balais ? »*

Peut-on être trop inquiet, se demande Jean Demélier, tandis que Michel Gresoia raconte sa vieille complicité avec la peur, les peurs, toutes les peurs engrangeables. Comme d'habitude au *Fou parle*, les textes mélangent les genres, du pamphlet-billet d'actualité au morceau de bravoure intimiste, en passant par l'interview littéraire (celle de Pinget est fort convaincante) et l'entretien sur l'érotisme.

L'humour est au rendez-vous. Pas autant qu'on le souhaiterait. Heureusement il y a Topor. Lui, on est sûr qu'il ne se prendra jamais au sérieux dans le rôle de dispensateur de sarcasmes à la face d'un monde pourrissant. *Sale temps le matin*, c'est le titre du court récit qu'il a donné, est un régal. Un vrai texte de référence pour tous ceux, innombrables, qui n'aiment ni le matin, ni l'automne, ni toute cette sorte de choses qui s'apparentent à la rentrée. — G. B.

★ **LE FOU PARLE, 10, rue de la Félicité, 75017 Paris. 24 F.**

vient de paraître

Roman

YVES SIMON : *Océans*. — Le cinquième roman du chanteur Yves Simon : l'histoire de Léo-Paul Kovski, petit-fils d'émigrés polonais, enfant des années 60. (Grasset, 477 p., 98 F.)

ELVIRE DE BRISSAC : *Ma chère République* — Quarante ans de la vie de Mad Pigeon, née en 1940. De l'enterrement du rutabaga à la *réouverture de l'Europe* et à l'amour tous azimuts. (Grasset, 263 p., 69 F.)

CATHERINE RIHOIT : *Triomphe de l'amour*. — Isabelle, « prof » en rupture de ban, et Désiré Mollard, industriel devenu impotent, s'allient pour découvrir les secrets d'une étrange et assez monstrueuse famille. (Gallimard, 437 pages, 85 F.)

GUY LAGORCE *le Train du soir*. Trois êtres liés jusqu'à la tombe par un secret trop lourd, et la question qui hante l'approche de la cinquantaine : faut-il rester dans le *« train du soir »* qui va vers les renoncements ou continuer dans une interminable fuite en avant ? (Grasset, 259 pages, 65 francs.)

ALAIN ABSIRE : *Vasile Evanescu, l'homme à tête d'oiseau*. Le cinquième roman d'Alain Absire. Comment vit-on lorsqu'on mesure 2,34 mètres ? Le lecteur suivra le géant roumain dans la ville d'Hunedoara, où l'on fait de bien étranges rencontres. (Calmann-Lévy, 272 p., 64 F.)

Poésie

JEAN SÉNAC : *Dérisions et Vertige*. — Superbement préfacés par le spécialiste de la poésie francophone d'Algérie, Jamal-Eddine Bencheich, ces poèmes inédits et autres *« troumures »* de Jean Sénac sont publiés au moment où l'auteur du fameux vers : *« Tu es belle comme un comité de gestion »* paraît émerger du « purgatoire », dix ans après son mystérieux assassinat à Alger. (Actes-Sud, Diffusion PUF. 178 p., 65 F.)

Critique littéraire

COLLECTIF : *le Théâtre italien et l'Europe, quinzième et dix-septième siècle*. — Publiées sous la direction de Christian Bec et d'Irène Mamczarz, ces études de spécialistes italo-français font le point sur le rôle capital que jouèrent les dramaturges italiens dans le développement de toutes les voies théâtrales. (PUF, 228 pages, 180 francs).

LUCETTE CZYBA : *La Femme dans les romans de Flaubert, mythes et idéologie*. — Comment Flaubert a représenté les femmes. L'auteur s'interroge notamment sur la fascination qu'il éprouvait pour la femme orientale. (Presses universitaires de Lyon, 412 pages, 120 F.)

Document

FIDEL CASTRO : *la Crise mondiale économique et sociale*. — Le rapport du chef d'État cubain intitulé « La crise économique et sociale du monde, ses retombées dans les pays sous-développés, ses sombres perspectives et la nécessité de lutter si nous voulons survivre », présenté au VIIe sommet des pays non alignés. (Encre, 230 p., 69 F.)

Théâtre

TENNESSEE WILLIAMS : *Théâtre choisi*. — Réédition d'un recueil comprenant *la Ménagerie de verre, Un tramway nommé désir, la Rose tatouée, la Chatte sur un toit brûlant* et *Soudain l'été dernier*. Présentation de Bernard Oudin. (Robert Laffont, 620 p., 120 F.)

Sexualité

CHARLES ET JOSETTE GELLMAN : *les Thérapies sexuelles*. — Une étude sur les troubles sexuels, masculins ou féminins, et dont les traitements médicaux ou psychothérapiques sont proposés par deux praticiens, l'un et l'autre neuropsychiatres et psychanalystes de profession. (Les Éditions E.S.F., 17, rue Viète, 75017 Paris, 130 p., 60 F.)

en poche

Les figures du Bal

ON peut ne pas se passionner pour les états d'âme du pâle François Séryeuse, de la langoureuse Mahaut et du frivole Anne d'Orgel, et rester fasciné par la langue de Raymond Radiguet, dans *le Bal du comte d'Orgel*.

Mais par-delà le plaisir renouvelé de la relecture d'un classique, l'intérêt de l'édition présentée par « Folio » réside dans les informations que nous donne Bernard Pingaud sur l'élaboration d'un manuscrit controversé.

S'appuyant sur les travaux de deux universitaires — Andrew Oliver et Nadia Odouard, auteur d'une thèse consacrée à *Cocteau, Radiguet et la genèse du bal*, — Bernard Pingaud montre ce qui sépare le premier récit rédigé par Raymond Radiguet, sous le titre *Fantôme du devoir*, et la version définitive publiée par Grasset en juillet 1924 — six mois après la mort de l'écrivain. Les modifications intervenues sont considérables, certaines ayant été apportées par Radiguet sur les conseils de Cocteau, d'autres par Cocteau lui-même après la mort de Radiguet. Ces transformations vont presque toutes dans le sens d'un resserrement du texte, des épisodes entiers ayant disparu d'une version à l'autre. Le récit est de plus en plus stylisé et centré sur l'analyse psychologique aux dépens de l'intrigue.

Nadia Odouard distingue trois manuscrits : le premier, celui du *Fantôme du Devoir*, est entièrement de la main de Radiguet ; le second est un texte dactylographié par Georges Auric sous la dictée de Radiguet ; le troisième est une autre version de cette frappe, surchargée de corrections de Radiguet et de Cocteau, souvent difficiles à distinguer. Mais les experts estiment qu'il a dû exister une version intermédiaire entre la première et la deuxième, qui sont très différentes. *« Ce manuscrit a-t-il été détruit ?* se demande Bernard Pingaud. *Où se trouve-t-il, comme le suggère Andrew Oliver, entre les mains d'un collectionneur qui préfère le garder pour lui ? »* Or il y a du nouveau depuis que Pingaud a écrit ces lignes. La Bibliothèque nationale vient en effet de recevoir d'un collectionneur, qui a tenu à garder l'anonymat, un manuscrit du roman qui pourrait être cette deuxième version disparue (*le Monde* du 15 juillet). Le fameux chaînon manquant !

On pourra en tout cas avoir une idée plus précise de la trajectoire de cette œuvre, lorsque paraîtra *Fantôme du devoir*, dont la publication est annoncée aux Éditions des lettres modernes. F. G.

★ **LE BAL DU COMTE D'ORGEL, de Raymond Radiguet. Préface de Bernard Pingaud. « Folio » 1476, 240 p.**

● Parmi les rééditions : *Une note de musique*, de Rosamond Lehmann (trad. de l'anglais par Jean Calva. « 10/18 » domaine étranger. 314 p.)

en bref

● **LA PREMIÈRE SÉLECTION DE L'ACADÉMIE GONCOURT pour la rentrée littéraire comprend quinze ouvrages dont voici les auteurs : Élie Wiesel (*le Cinquième Fils*, Grasset) ; Henri Coulonges (*A l'approche d'un soir du monde*, Stock) ; François Weyergans (*Le Radeau de la Méduse*, Gallimard) ; Catherine Rihoit (*Triomphe de l'amour*, Gallimard) ; Rezvani (*la Loi humaine*, Le Seuil) ; Pierre Schaeffer (*Prélude, chorale et fugue*, Flammarion) ; Frédérick Tristan (*les Égarés*, Balland) ; Gilles Rosset (*Blanc cassé*, Gallimard) ; Michel Host (*l'Ombre, le Fleuve, l'Été*, Grasset) ; Catherine Clément (*le Maure de Venise*, Grasset) ; Christian Combaz (*Oncle Octave*, Le Seuil) ; Pierre Bourgeade (*les Serpents*, Gallimard) ; Hubert Nyssen (*Éléonore à Dresde*, éditions Actes Sud) ; Jacques Tebout (*le Vol des oiseaux*, Le Seuil) et Jacques Gourguechon (*Poivres*, Grasset).**

● **«LE LIVRE SUR LA PLACE» A NANCY. — Alain Decaux, André Castelot, les académiciens Goncourt, ainsi qu'une cinquantaine d'autres écrivains, dont Samuel Pisar, Élisabeth Badinter, Didier Decoin, seront présents à Nancy entre le 21 et le 24 septembre pour une manifestation littéraire qui met, chaque année, la ville en fête : «Le livre sur la place».**

Le thème retenu cette année est l'histoire. La place Stanislas sera durant quatre jours transformée en la plus grande librairie de France sur ce sujet. Les écrivains dialogueront sans protocole avec le public, animeront les débats, signeront leurs ouvrages. Le samedi 24 septembre seront proclamés les lauréats de la Bourse Goncourt de la biographie et du Prix de la ville de Nancy.

● **L'ASSOCIATION ARTS ET LETTRES DE FRANCE organise, comme chaque année, son grand concours international littéraire, ouvert à tous les écrivains de langue française, du 15 septembre au 15 décembre. Le règlement peut être obtenu en s'adressant à Arts et lettres de France, secrétariat du concours, 61, rue Kléber, 33800 Bordeaux (joindre un timbre pour la réponse).**

● **L'ASSOCIATION GUY LEVIS-MANO, dont la vocation est d'encourager toutes créations poétiques, a remis quatre bourses pour l'année 1982 à deux poètes et deux typographes. Pour l'année 1983, il sera attribué en outre des bourses pour des traductions et des illustrations de poésie française et étrangère. Les formulaires concernant la participation à ces bourses peuvent être demandés à l'Association, 6, rue Huyghens, 75014 Paris. Jusqu'au 15 octobre.**

au fil des lectures

Romans

Elle est jolie, cette histoire...

Il y a du monde dans l'escalier C. Et du bruit. Les baignoires débordent, les portes claquent, les uns écoutent *le Sacre du printemps*, les autres se font des scènes. On s'invite, on s'engueule... Une bohème demi-luxe, très rassurante finalement. La seule vraie solitude, c'est celle de la vieille Mme Bernhardt, qui aurait voulu mourir à Jérusalem et qui se pend dans l'escalier.

Autour de Forster Tuncurry, critique d'art spécialiste de Jérôme Bosch, héros et narrateur de cette histoire, il y a Bruce Conway, au sourire de travers, Virgil Sparks et Beatrix Holt, les futurs mariés, et Coleen Shepherd, peintre, homosexuel dont le visage ressemble à ceux des petites filles de Fragonard. Dehors, les galeries, les cocktails où l'on peut se tenir mal avec brio, une belle attachée de presse, un artiste inconnu au vrai talent et au nom barbare : ça tourbillonne. On se laisse facilement prendre au charme de ces personnages un peu volatils, très gentils. C'est Manhattan, à peine de l'exotisme.

Et puis elle est jolie, cette histoire d'amour qui se noue entre Tuncurry et son voisin du dessus, Coleen Shepherd. Avec les filles, ces messieurs ne perdent pas de temps, on est libéré. Entre garçons, c'est la carte du Tendre, qui a des vertus romanesques certaines.

Elvire Murail a dépeint un mélange d'attitudes réelles ou rêvées, qui font de son roman un livre très mode, et un livre très vrai.

Elle trébuche quand elle philosophe, et l'on éprouve, devant certains dialogues, l'impression bizarre que suscitent les romans mal traduits : on se dit que c'est presque ça, mais cela sonne faux. On se dit ensuite qu'on est injuste, puisqu'on a déjà tourné la page pour connaître la suite. On les aime bien, Tuncurry, Shepherd et les autres.

G. B.

★ **ESCALIER C, d'Elvire Murail. Editions Sylvie Messinger, 240 pages, 58 F.**

Cinq mômes dans le western de l'histoire

Popol, épaules carrées, cheveux en brosse, des yeux noirs *« qui vous piquent un bonhomme comme un papillon sur un bouchon »*, c'est le chef. A côté de lui : Bouchaud, dit la Perruche, Laurent, dit la Fouine, et Jacques, le narrateur, dit le Poète, parce qu'un jour il a fait une rédac en alexandrins, ou encore la Moutarde, parce qu'il arrive de Dijon. Quatre copains à la vie à la mort de la quatrième A 2 du lycée de Toulon. Et puis, un beau jour, les quatre deviennent cinq, avec l'arrivée on ne sait d'où d'un bien singulier citoyen : David Ribera-Wingles. Avec ses fringues de milord, ses airs mystérieux, la façon dont il rafle les meilleures notes et dont il flanque une dérouillée au plus costaud de la classe, il a tôt fait de s'imposer.

Il faut préciser que l'époque se prête à la gamberge : octobre 1940, la guerre qui déferle, le monde qui bat la breloque, les Fridolins qu'on s'attend d'un jour à l'autre à voir déboucher des gorges d'Olliaules, où on allait le dimanche avec les louveteaux. Alors il ne sera pas dit que les quatre — puis les cinq — regarderont tout ce gâchis les bras croisés. C'est juré : ils passent à l'action, ils foncent. Si les vieux se débinent, les jeunes vont prendre les choses en main. Et les voilà passés d'un coup des mômeries de l'enfance au grand jeu pour adultes de l'Action secrète.

Enfin, « passés », c'est beaucoup dire... car on ne sait pas toujours très bien à quel jeu on joue. Et le mystérieux David qui entraîne ses copains dans le réseau, David le caïd aux allures de gentleman, qui sait tout et comprend tout, est peut-être finalement le plus gamin des cinq...

Pour cette rentrée littéraire, qui est aussi la rentrée des classes, Jean Rambaud fait, avec les *Miroirs d'Archimède*, un beau cadeau aux potaches : un roman qui leur parle d'eux avec gentillesse et humour. Une histoire de mômes fascinés par le western de l'histoire et qui cavalent dans le monde détraqué des adultes comme dans un merveilleux terrain d'aventures.

F. G.

★ **LES MIROIRS D'ARCHIMÈDE, de Jean Rambaud, Belfond, 206 p., 69 F. Signalons la réédition d'un autre récit de Jean Rambaud : *Frédéric Arnaud et l'insurrection provençale de 1851*, aux Editions d'aujourd'hui (83120 Plan-de-la-Tour, Var).**

A l'écoute des derniers nomades

Dans la langue des tribus Regs, le mot mort se dit errance, le désert est synonyme de nostalgie et de solitude dangereuse, et l'amour, brutal, voilé, se dit assouvissement. Forgés dans la patience et la sécheresse, les Regs se veulent symbole de résistance : *« ce qui ne plie pas, ce que nul ne peut briser »*. Mais leur histoire est celle de tous ces nomades du Sahel que l'histoire abandonne et condamne à l'extinction après de nouvelles formes d'esclavage.

Dans le premier roman d'Afsan Eghbal, la narratrice, une Iranienne, se rend dans le désert pour éclaircir le mystère d'Alissa, sa sœur jumelle, qui avait rejoint les Regs, poussée par le désespoir. Ce livre se donne comme un journal où les notations ethnologiques se mêlent aux confidences intimes et aux rêves étranges de personnages quasi mythiques.

La tribu est en proie à la tradition, laquelle comporte beaucoup de violence — et au démantèlement imposé par l'Etat néo-colonial, sous-produit d'un certain Occident. Mais les Regs sont aussi menacés par le « Parti de Dieu », qui installe la terreur, et institue la délation dans le pays.

Amputée de son enfance et de sa langue iraniennes, aveuglée par la beauté des sables, la narratrice voudrait se trouver une identité d'adoption, parmi les gens de la tribu. Elle aura une complicité ambiguë avec Zabou, l'ancienne prostituée, vivra un amour fou avec son frère Khalil, l'homme voilé, défenseur de la tradition. Elle écoutera, aussi, les commentaires du visionnaire et du philosophe, les deux piliers qui maintiennent debout la tribu malgré la trahison de certains et la terreur dominante. Ils sont la ruse et la mémoire, les dernières figures de la résistance dans la dignité.

Coupée, à l'âge de cinq ans, de sa langue maternelle pour être exilée en France par un père autoritaire, loin de l'Iran et de l'enfance, Afsaneh Eghbal cherche ses mots dans les paroles des derniers nomades. *« La langue française ?... Je ne la vis pas, dit-elle, comme une langue étrangère... Mais elle m'a été imposée, et je n'ai pas eu le temps de la séduire. Et c'est dans cette langue que j'écris pour régler mes comptes. »*

Ce roman étrange, touffu, riche, est à l'image de cette jeune femme prise de vertige parce qu'elle s'est mise à la recherche de son double, — elle-même et quelqu'un d'autre — enivrée par le désert, et ramenée enfin à la réalité, triste et étroite, là où l'errance est intérieure, dans un appartement parisien.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **L'ESPÈCE ERRANTE, d'Afsaneh Eghbal. Grasset, 286 p. 75 F.**

Récits

Les fantasmes de Gilbert Lascault

La parution simultanée de deux ouvrages de Gilbert Lascault nous permet de mieux appréhender l'univers fantasmatique de ce conteur.

Son *Encyclopédie abrégée de l'Empire vert* ne nous cache rien des us et coutumes d'une civilisation en pleine décadence. Dans un mystérieux pays qui, depuis près de quatre mille ans, *« se désagrège comme la toile pourrie d'une tarentule »*, des juristes proposent des plans pour *« développer la méfiance et la haine entre les individus »*. Ces zélés serviteurs de l'empereur obéissent docilement aux ordres d'un *« ministre des pestes et cataclysmes »*. Quant au chef des polices, un cœur tendre, il se fait appeler dans l'intimité : *« bourreau somptueux »* et *« tortionnaire raffiné »*.

L'auteur nous laisse libre de reconnaître le ou les dictateurs qui ont servi de modèles à cette aimable allégorie sur les plaisirs du pouvoir.

Dans *Marmottes à l'imparfait*, Gilbert Lascault ambitionne de nous révéler *« la délectation des mensonges, l'euphorie des ruses, la volupté des tromperies, feintes et complots »*. Pour ce faire, il met en scène des marmottes, des vampires, des brigands et des prophètes qui s'essaient à la cruauté.

PIERRE DRACHLINE.

★ ***ENCYCLOPÉDIE ABRÉGÉE* DE L'EMPIRE VERT, de Gilbert Lascault. Ed. M. Nadeau-Papyrus, 134 p., 67 F.**

★ **MARMOTTES A L'IMPARFAIT, du même auteur. Dessins de Jan Voss. Ed. Ryôan-Ji, André Dimanche, 138, boulevard Chave, 13005 Marseille, 126 p., 50 F.**

VOYAGE A TRAVERS LES ROMANS

La musique mauve de Catherine Lépront

● ***Josyane Savigneau a rencontré, cette semaine, deux écrivains très singuliers : Catherine Lépront et Manz'ie.***

POUR vraiment rencontrer Catherine Lépront, il faut d'abord aimer sa musique mauve, être fasciné par la *« voix parme et nocturne »* de Sarah Köln, l'un des personnages-mystères de son étrange roman, *le Tour du domaine*.

Ce livre, on l'aime ou on le jette, mais on ne peut certainement pas le lire avec la bienveillante indifférence qu'on prête parfois aux premiers romans. Ceux qui le détestent disent qu'il ne s'y passe rien et lui reprochent de ne jamais « décoller ».

L'action, l'intrigue à rebondissements ne sont certes pas le souci de l'auteur, qui a voulu construire, *« comme un opéra »*, une histoire *« où tout est posé dès le prologue »*. *« Plus c'est construit, plus c'est serré, plus on est libre »*, dit-elle. Dans son écriture de phrases courtes, de rigueur, d'économie de mots et d'absence d'effets, elle marque sa préférence pour l'art de la suggestion...

Il serait sans objet de s'évertuer à résumer l'histoire de Gilbert Delmas et de son domaine, de son épouse paralytique, de sa fille qui ne peut dire trois mots sans étouffer, du neveu musicien, de l'idiot, du biographe, de ceux du village de Nouan et des autres, notamment de la hiératique Sarah Köln, qu'on voit peu mais qui semble toujours là tant elle se déplace sans bruit, tant elle intrigue, par son maquillage et son attirail de comédie. Il serait vain de vouloir démasquer la vieille Louise, ultime « clé » de ce récit où l'on se demande sans cesse qui existe et qui est rêvé, qui parle, qui raconte, qui fabule.

Les réponses sont multiples, équivoques : *« C'est tout mélangé, brassé*, explique la jeune Quentin au biographe, *tu ne peux pas faire de différence entre ce qu'on imagine et ce qu'on vit... Tu ne peux pas, toute ta vie, ranger par cases, tiroirs... »*

Il faut s'être laissé aller à l'envoûtement de cette construction singulière, de ce livre hermétique, pour avoir raison de la timidité de Catherine Lépront, briser le masque de la gêne réciproque. Car cette femme de petite taille, brune, mince jusqu'à sembler fragile, est aussi « impressionnante » que la longue Sarah Köln de son roman. Peut-être à cause d'un discours très élaboré dont on a perdu l'habitude, à une époque où le langage oral est presque toujours parasité par de multiples « tâtonnements », par des « je veux dire », des « enfin », des « si vous voulez », etc.

Catherine Lépront, elle, parle avec des phrases achevées. Elle décrit tout avec la même précision, se *refusant à tout débordement*, à toute impudeur ou indécence, se sentant tenue *« à un devoir de réserve »*, notamment envers sa famille. Son enfance, c'est *« une image qui reste mystérieuse, celle de l'enfant qui lit »* ; elle évoque sa boulimie de lecture, les milliers de livres du grand-père, *« érudit insatiable »*, et l'interdit mis sur certains d'entre eux, *« provocation à la délinquance »*... *« Bien sûr, à quatorze ans, on ne comprend pas Kafka, Faulkner, mais cela imprègne, de manière plus importante que le visage d'un père, d'une mère. »*

Sa passion pour la littérature ne l'a pas éloignée des mathématiques, bien au contraire, *« surtout les mathématiques modernes, introduites dans l'enseignement en 1966, extraordinaire système analogique et métaphorique. Autant le triangle euclidien était une figure fermée, autant les ensembles et sous-ensembles ouvrent quelque chose, des perspectives relationnelles qui me paraissent chargées d'espoir, bien que je sois profondément désespérée »*.

« Programmée » pour être médecin, Catherine décidera, à dix-neuf ans, de gagner sa vie et sera infirmière. Elle fera ce métier, pendant treize ans. Elle y a renoncé voilà sept mois afin d'avoir *« tout le temps pour écrire »*, et par une de ces coïncidences qui contredisent les désirs de rationalité, elle a appris, le jour même de cette résolution, que *le Tour du domaine* était accepté par Gallimard.

Pour évoquer son nouveau métier, elle garde sa simplicité : *« Maintenant, je sais que c'est un boulot. On envoie un manuscrit comme on envoie un curriculum vitae. C'est dédramatisé. Quand on est trop jeune, on ne finit pas ses livres. On n'a pas assez d'esprit de synthèse, on n'est pas assez rigoureux. On n'a surtout pas la modestie de finir un livre, on ne sait pas qu'écrire est une conduite ordinaire de recherche du plaisir et du moindre inconfort. »*

Catherine Lépront dit, avec naturel, des mots que l'on n'entend plus guère : *« dignité »*, *« refus de la compromission »*. Elle exprime *« des vieux idéaux imbéciles de partage des biens et du savoir »*. Elle affirme son désir d' *« apaisement »* sa volonté d'avoir des *« rapports pacifiés »* avec les gens qu'elle rencontre. De fait, dans ce bar où parlaient trop haut quelques stars de l'intelligentsia parisienne, où je nous sentais « cernées » par le snobisme, elle était comme un ancrage, un rempart contre le malaise, une voix douce au milieu de tout ce clinquant : *« On a du mal à finir, comme du mal à se quitter... Tout à l'heure ce ne sera pas facile de finir, de se quitter. »*

★ Portrait de Catherine Lépront par Bérénice CLEEVE.

Manz'ie sur blues

Pour ses premiers livres, *Warrant* et *Arachné* (Jean-Jacques Pauvert, 1968 et 1969), la critique a été plus qu'élogieuse à l'égard de Manz'ie. Elle a évoqué, à propos de ce jeune écrivain, les plus grands : Céline, Kafka, Beckett. Puis le silence s'est fait, bien que Manz'ie continuât de publier régulièrement. *« Il y a des gens qui me disent : tu n'as qu'à écrire pour tout le monde. C'est ce que je fais, mais je suis un peu fêlé. »* Manz'ie demande juste qu'on renonce à quelques habitudes de lecture facile, de prose bien ordonnée, pour partir en balade avec sa folie.

Si on aime Paris, ville diurne ou ville nocturne, on peut facilement oublier ses paresses de lecteur et le suivre dans son livre, « roman(ce) », *Répertoire pour un Piaf masculin*.

Textes ? poèmes ? chansons ? où il fait exploser le langage pour conjurer *« le désert qui s'est produit autour des mots de mauvaise vie »*.

Son *« vieux compte à régler avec la chanson »*, Manz'ie en fait un déluge de mots, des grappes qui s'assemblent pour le plaisir des sons ou des formes, se télescopent, se déchirent-ruptures, se réunissent-amours.

Sa musique, c'est le blues — *« laisse pas blanchir le blues »*, — sa ville c'est Paris, Paris traversé et retraversé, Paris la nuit, qui s'éveille androgyne, travesti, pédé, Paris et sa géographie-métro — *« mon père station Étoile, ma mère à la Gaîté »* — Paris Manz'ie, Manz'ie sur blues.

Né en Algérie en 1940, Manz'ie eut une enfance rythmée par les voix d'Oulm Kalsoum et de Farid El Atrache, avant d'être un chanteur raté qui ne s'en remettait pas. *« Je suis arrivé à l'écriture par une somme de ratages*, raconte-t-il. *J'ai peint, j'ai chanté. Je suis un aquarelliste raté qui écrit sur une phrase mouillée — quand c'est sec, je ne touche plus — ou bien, comme un chanteur, j'essaie de mélanger, de conjuguer. »*

Le blues, pour lui, c'est plus qu'une nostalgie. Il a failli mourir, *« de ne pas avoir la voix »*, la voix qui se casse, se voile, la voix sans laquelle ne passe rien de la blessure du blues. Il a tout « essayé » pour oublier cela : l'usine, l'armée, la nuit, la bière ; il a « fait » le bedeau, le voleur peut-être. Puis il s'est trouvé avec les mots, l'écriture, qui l'ont aidé à ne pas s'engloutir dans le silence sans musique.

Avec la quarantaine, lui est venue la bonne voix pour le blues. Trop tard. Il est désormais *« chanteur sur papier »*, comme il l'écrit dans *Répertoire pour un Piaf masculin*, dont on publie *« seulement la deuxième partie »* : *« ce que j'appelais le show, et qui faisait suite au texte* Profession : chanteur sur papier ».

Dans cette roman(ce) il ne manque que le spectacle du chanteur sur scène, car il faut le voir, Manz'ie, *« sec et nerveux »*, droit sorti d'une chanson de Piaf, syncopant le récit de sa vie, glissant sur les mauvaises années, s'arrêtant, reprenant, toujours à la recherche du rythme juste.

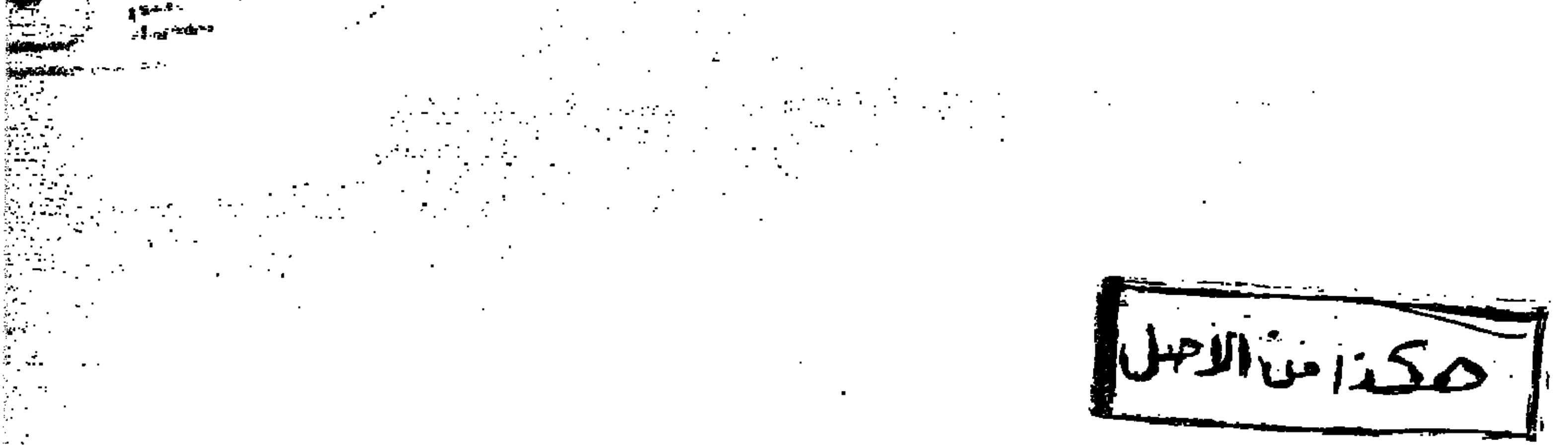
Il raconte, mais il n'est pas un homme d'anecdotes. Comment livrerait-il les détails d'une vie qui est aussi celle de sa mère, de sa sœur, de sa grand-mère, sans leur avoir rien demandé ? Et puis tout est dans le *Répertoire*, il suffit d'avoir l'oreille.

La grand-mère pourtant... Malgré sa pudeur extrême dans la conversation, Manz'ie lui fait l'ultime hommage d'un portrait : *« Elle tricotait des chaussettes, une aiguille dans les cheveux, celle qui ne sert pas à chaque fois. Elle la pointait sur le livre de l'enfant à qui elle apprenait à lire. Lorsqu'il commettait une faute. L'aiguille pointée, je me souviens... Je les ai photographiés, les mots. »* Dévorés, plutôt...

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LE TOUR DU DOMAINE, de Catherine Lépront, Gallimard, 183 p., 59 F.**

★ **RÉPERTOIRE POUR UN PIAF MASCULIN, de Manz'ie, Denoël, 259 p., 78 F.**



Je est un autre

La passion de la biographie

VICTOR DEL LITTO a passé quarante années avec Stendhal. Dans la préface aux *Essais stendhaliens* (1981), qui rassemblent un certain nombre de ses articles, Georges Dethan, le secrétaire général des Amis de Stendhal, rapporte l'avoir entendu dire : *« Stendhal, c'est moi. »* Et commente : *« On ne fréquente pas impunément un grand homme. »* Victor del Litto, à travers son travail, les congrès, les colloques, et tout en créant un véritable mouvement beyliste, s'est mis à ressembler à l'homme auquel il consacrait sa vie. De son premier article : *Stendhal et Benjamin Constant*, qui parut en 1935, à la publication des cinquante volumes des œuvres complètes au Cercle du bibliophile, une rencontre s'est changée en passion, la recherche universitaire ponctuelle est devenue œuvre et somme.

De Gilbert Lely, dont le nom est définitivement attaché à celui du marquis de Sade, à Dominique Desanti, qui, depuis quelques années, explore successivement les vies de personnages qui la fascinent, il y a diverses manières de devenir biographe. Pourtant, qu'on y passe dix ou cinquante ans, qu'on transforme une existence en deux cents ou en deux mille pages d'étude, ce n'est jamais un exercice indolore, ni dépourvu de risques. Tous les auteurs, historiens ou romanciers, le disent : d'étranges chimies, imprévisibles, ont fait dériver leur enquête. Ils n'en sortent pas indemnes.

L'engrenage

Georges Lubin, depuis 1947, est plongé dans la *Correspondance* de George Sand. *« Je suis parti de l'idée d'une biographie*, explique-t-il, *mais il y avait la concurrence d'André Maurois, et j'ai commencé à rassembler des lettres. Puis s'est déclenché l'engrenage. »* L'engrenage : la matière qui s'accumule, les sources qui se multiplient, les pistes qui prolifèrent et bifurquent... Georges Lubin et sa femme ont vu leur vie aimantée en quelque sorte par celle de Sand, envahie. Au départ, il n'y avait qu'un simple défi : tirer celle qu'il considérait comme un grand écrivain d'un discrédit injuste, le rendre à la postérité. Dans le belle préface qu'il a placée en tête de la *Correspondance*, Georges Lubin retrace le chemin qu'il a suivi depuis qu'enfant il posait des questions sur cette drôle de dame qui s'appelait George Sand, une voisine, puisqu'il habitait près de Nohant. *« A l'âge où l'on se cherche une filiation spirituelle, j'inscrivis son nom sur une feuille de mon arbre généalogique. »*

Il faut pour le moins, quand on consacre son temps à redécouvrir la vie d'un autre, éprouver à son égard de l'amitié. *« Comme il m'a paru séduisant, et comme tout de suite je l'ai aimé »*, dit Antoine Roquentin dans *la Nausée*, en parlant d'Adhémar de Rollebon dont il tente de reconstituer l'existence. A lire les commentaires qu'inspirent à ces écrivains d'un genre particulier leurs travaux, on distingue ainsi une ambition, souvent dévorante : elle consiste à vouloir découvrir la part restée silencieuse chez des gens, qui ont beaucoup dit sur eux-mêmes, dans leur livres. Il faut alors tout savoir pour atteindre à l'essentiel.

Le gouffre du désir de connaissance

« Ou bien nous trouverons le noyau de bitume autour duquel le sens va se constituer dans sa singularité, ou les origines profondes de Gustave Flaubert, et par conséquent la trame de son idiosyncrasie, nous échapperont toujours », écrit Sartre dans *l'Idiot de la famille*. Et il continue : *« Sans la petite enfance, c'est peu de dire que le biographe bâtit sur du sable : il construit sur la brume avec du brouillard. »*

Trouver le point aveugle autour de quoi une vie s'organise... Il y a dans la passion du biographe quelque chose qui l'apparente au psychanalyste et à l'aventurier : le sens du mystère. Contrairement à Roquentin, et non sans provocation, Sartre insiste sur son antipathie originelle pour Flaubert. Il doit cependant reconnaître qu'elle n'a pas résisté à la fréquentation de cet écrivain. *« Elle s'est changée en empathie, seule attitude requise pour comprendre. »*

Cette passion pour l'envers de la création, cette longue traque qui toujours se veut exhaustive, George D. Painter l'évoque sans détour dans l'introduction de son *Marcel Proust* : *« Je n'ai pas inventé le moindre détail*, écrit-il, *même lorsque je décris l'état du ciel ou l'expression d'un visage, je n'avance rien qu'avec certitude. »* Et il ajoute : *« On peut se demander ce que connaissent de* la Recherche *ceux qui ne connaissent que* la Rocherche. » Painter entend proposer au lecteur la vérité de l'œuvre proustienne. Là se trouve l'ambition majeure du biographe qui consacre sa vie, et des milliers de pages, à un autre écrivain, là s'ouvre le gouffre du désir de connaissance : la somme biographique est une « recherche du temps perdu », le rêve fou de capter, de recomposer, l'existence entière d'un autre.

Ils le savent tous, ils ont toujours su ce que Freud, après Plutarque, exprimait avec force en écrivant : *« On ne peut devenir biographe sans se compromettre avec le mensonge, la dissimulation, l'hypocrisie, la flatterie, sans compter avec l'obligation de masquer sa propre incompréhension. La vérité biographique est inaccessible. »*

Cette recherche est un pari impossible. Une folie. Le biographe, comme l'avare, accumule sans pouvoir espérer avoir l'âme en paix. *« On entre dans un mort comme dans un moulin »*, dit Sartre. Mais les portes claquent à tous vents. Le rêve, l'autosuggestion, la science, la certitude, sont inextricablement mêlés.

Les mots ne trompent pas : on dit le Mallarmé d'Henri Mondor, le Rimbaud d'Enid Starkie, le James de Léon Edel. Le biographe, quelles que soient sa rigueur et la masse des indices qu'il a rassemblés, s'approprie son sujet, lui imprime sa marque.

« L'état du ciel, l'expression d'un visage », naissent de son imagination, c'est elle qui les réinvente, et, cherchant les dessous du texte ou de l'histoire, le biographe fait le roman du roman.

On peut penser qu'il s'agit, comme l'écrivait Kierkegaard, de la seule manière sérieuse de comprendre, qui est de *« devenir ce qu'on comprend »*. On peut aussi s'insurger contre les prétentions scientifiques de telles entreprises, quand elles nient leur part de subjectivité. Restent les monuments érigés par ceux qui lancent ces défis, et cela force le respect.

GENEVIÈVE BRISAC.

Le fantôme de Tatiana

Jacques Baynac (1) connaît Tatiana Léontieff depuis dix ans environ. Depuis dix-huit mois, il vit avec elle une curieuse aventure. Historien, chevalier servant, amoureux, fou : il est tout ce que l'on veut, mais il mène d'abord un combat. *« L'histoire*, dit-il, *c'est la science de l'oubli. C'est contre cela que je m'élève. »* En écrivant un livre sur Tatiana, Baynac a le sentiment de sauver quelqu'un d'une détresse. Et n'est plus sûr de ne pas croire aux fantômes.

Tatiana Léontieff, c'est une jeune fille russe. Une socialiste révolutionnaire. En 1907, réfugiée en Suisse, elle décide d'assassiner un ministre du tsar qui passe là ses vacances. Elle croit savoir qu'il se fait appeler Muller. Elle se rend dans le grand hôtel, tire sur Muller et le tue. C'était un vrai Muller, un rentier parisien d'origine alsacienne. On arrête Tatiana. On la juge. Elle plaide devant le jury de paysans bernois qu'elle se bat contre la tyrannie, et pour qu'enfin la terre soit aux paysans. Le procès est éclatant, et les jurés se montrent indulgents. Tatiana est condamnée seulement à quatre ans de prison. Mais, par la suite, elle sera enfermée dans un asile psychiatrique, où elle deviendra folle. Elle n'en sortira plus jamais.

« J'ai été réfugié en Suisse pendant plusieurs années, raconte Jacques Baynac. *A l'époque, je ne savais rien de Tatiana. Mais il est de troublants hasards : il se trouve, en effet, que j'ai vécu dans les mêmes maisons qu'elle... Quand je me suis mis à ce travail, j'ai eu souvent le sentiment de savoir déjà : je découvrais des informations en vrac, je formulais des hypothèses, je rêvais, je me laissais guider par mes fantasmes, et je me disais : «* je sais déjà ce que je vais trouver *»... Mon livre sera en quelque sorte le journal de bord de cette enquête. J'y montrerai comment, alors qu'on applique les méthodes historiques scientifiques les plus rigoureuses, la vérité s'échappe par tous les trous. Comme l'a dit Zoé Oldenbourg, de l'histoire de nos ancêtres nous ne savons rien de certain, sinon qu'ils sont morts... Ce qui est fort, c'est le désir, le désir que j'ai éprouvé pour cette femme, désir et identification mêlés puisqu'il m'est arrivé cent fois de me prendre pour elle. C'était si violent que après avoir cru retrouver enfin l'autobiographie qu'elle avait écrite et avoir appris que ce document venait d'être détruit, j'ai rédigé une fausse autobiographie. Je ne pouvais faire autrement. Les autobiographies, de toute manière, sont toujours fausses. »*

Jacques Baynac est plein d'espoir et de crainte. Paler de Tatiana, c'est peut-être la rahir. Il dit : *« Je redoute que, par ma faute, elle rate ses débuts et retourne à l'obscurité d'où j'essaie, avec tant d'acharnement, de la tirer... Je suis un peu comme le père et la mère menant leur fille à son premier bal à Pétersbourg. Si avant même la première danse son carnet de bal n'est pas plein c'est que l'habit ni la parure ne sont au point. Et c'est uniquement ma faute puisque de corps et d'âme la débutante est admirable. »*

Jacques Baynac sait transmettre sa tension, son inquiétude : une vie est là, qui cherche son écho.

G.B.

(1) Jacques Baynac a publié notamment *la Terreur sous Lénine* (Ed. du Sagittaire, 1975), et *Mai retrouvé* (Laffont, 1978).

Important Editeur Parisien

recherche pour ses différentes collections

manuscrits inédits de romans, poésie essai théâtre.
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision.

Adressez manuscrit et C.V. à la Pensée Universelle
4 rue Charlemagne, 75004 Paris - Tél. 887.08.21.

Conditions fixées par contrat.
Notre contrat habituel est défini par l'article 49 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire.

la pensée universelle

La princesse hindoue et le psychiatre genevois

(Suite de la page 19.)

Des jésuites y côtoyaient des brahmanes, des médecins y flirtaient avec des femmes du monde, des philosophes y débattaient avec des mages. Tous communiant dans la même certitude euphorique, à savoir que le vingtième siècle serait celui de la psychologie.

Théodore Flournoy a entièrement confiance en Mlle Hélène Smith – pseudonyme de Catherine-Elise Müller, née en 1861 à Martigny, dans le canton du Valais. Il la dépeint comme une « personne normale », de belle stature, bien proportionnée, aux traits réguliers et harmonieux. Issue d'un milieu modeste, elle travaille onze heures par jour debout dans un grand magasin.

La réincarnation de Marie-Antoinette

A ce propos, le bon docteur Flournoy laisse percer son indignation : *« Ce n'est pas*, écrit-il, *l'une des moins scandaleuses barbaries de notre prétendue civilisation que ces maisons de commerce et ces grands magasins d'où le « sens des affaires » semble avoir banni toute notion d'humanité, et où l'on voit des organismes féminins, au mépris de la physiologie la plus élémentaire, condamnés des heures durant à une quasi-immobilité de la station debout et exposés aux foudres de l'honorable patron pour chaque instant de repos pris à la dérobée et par contrebande sur quelque méchant escabeau. »*

Ces réflexions, tout à l'honneur du docteur Flournoy, ne nous éloignent pas des enchantements spirites, mais au contraire nous en rapprochent. Car il n'est pas interdit de considérer le roman dans lequel Mlle Hélène Smith prétend avoir été dans la vie antérieure la reine Marie-Antoinette ou encore la onzième femme d'un prince hindou du quatorzième siècle comme la compensation d'une existence terne, comme la création inconsciente et incessante de rêveries diurnes renouant aves les aspirations, les désirs et les idéaux de l'enfance.

C'est dans cette voie en tout cas que s'engage Théodore Flournoy, persuadé de la fonction créatrice de l'inconscient. Deux principes le soutiennent dans ses recherches. Le principe de Hamlet d'abord : *« Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre, Horatio, que n'en rêve ta philosophie ! »* ; et le principe de Laplace ensuite : *« Le poids des preuves doit être proportionné à l'étrangeté des faits. »* Il se veut à égale distance de la fatuité bornée des uns et de la superstition niaise des autres. Il a lu et médité La Bruyère et, comme ce dernier, il entend trouver devant les choses extraordinaires et qui sortent des règles communes *« un parti entre les âmes crédules et les esprits forts »*.

La réalité de la télépathie

Outre cela, le docteur Flournoy estime honnête d'énoncer ses propres préjugés. Et s'il tait l'ascendant érotique qu'il exerce sur Mlle Hélène Smith, ce n'est pas par ignorance des implications sexuelles du transfert, mais par discrétion. Durant cinq années, Mlle Smith produira à son intention les phénomènes les plus extraordinaires : elle lui dévoilera les mystères de la planète Mars et lui en enseignera la langue. Elle l'entraînera dans la forteresse de Tchandraghiri en Inde et laissera des messages en sanscrit. Enfin, toujours dans des accès de somnambulisme, elle personnifiera la malheureuse Marie-Antoinette.

Flournoy est évidemment troublé par l'étendue des connaissances historiques, géographiques et surtout linguistiques des divers personnages qui s'emparent de la personnalité de Mlle Hélène Smith. Jamais cependant il ne l'accuse d'être une simulatrice. Il émet l'hypothèse que *« les romans de l'imagination subliminale »* (c'est-à-dire se composant sous le seuil de la conscience) sont liés à l'émergence de *« cryptomnésies »*, terme qu'il invente pour désigner les souvenirs du passé oubliés à l'état de veille et réapparaissant lors du sommeil hypnotique. Il nie l'existence de *« puissances supranormales venant d'ailleurs »* et, sur ce point, il est constamment en conflit avec Mlle Hélène Smith. En revanche, il admet et prouve la réalité de la télépathie.

Un roman à la Jules Verne

Certains ouvrages connaissent un énorme retentissement sans pour autant se vendre : ce fut le cas du livre de Flournoy. Il propulsa Mlle Hélène Smith au rang d'héroïne à la mode. Ce qui, écrit Marina Yaguello dans sa brève et substantielle introduction, exacerba ses tendances mégalomanes et narcissiques.

Comme dans un roman à l'eau de rose, elle reçut d'une richissime Américaine, adepte du spiritisme, une rente qui lui permit de se consacrer à ses activités médiumniques.

Comme dans un roman réaliste, elle se brouilla avec Théodore Flournoy pour une sombre histoire de droits d'auteur. Elle mourut en 1929, de plus en plus mystique, laissant derrière elle des peintures à caractère religieux qui, après avoir été exposées à Genève, disparurent mystérieusement. Quant à Théodore Flournoy, il introduira la psychanalyse dans les pays francophones, appartiendra au Cercle Freud à Zurich et se liera avec Jung. A sa mort, en 1920, Freud le comptera parmi les pionniers de la psychologie de l'inconscient. On peut certes estimer avec Alain de Mijolla que, malgré la minutie de ses observations, son livre manque d'une réelle ossature théorique (1). L'auteur en serait convenu avec son humour si particulier, lui qui écrivait dans sa préface : *« Je publie néanmoins cette étude – comme un exemple à ne pas suivre – afin de ne plus avoir à y penser, et en me consolant à l'idée qu'après tout personne n'est obligé de l'acheter, ni de la lire. »* Osons cependant prédire que ceux qui la liront ne le regretteront pas : en près d'un siècle, ce portrait d'un médium, ce roman à la Jules Verne, cet essai théorique, n'a pas pris une ride.

ROLAND JACCARD.

(1) *Les Visiteurs du Moi*, d'Alain de Mijolla, Ed. Les Belles Lettres, 230 p., 70 F.

★ **DES INDES A LA PLANÈTE MARS, de Théodore Flournoy. Introduction et commentaires de Marina Yaguello et Mireille Cifali, Ed. du Seuil, 390 p., 120 F.**

● Signalons que Slatkine Reprints, à Genève, réédite aussi *Des Indes à la planète Mars* avec une introduction d'Hélène Boursinhac, 420 p.

Le paradoxe du comédien

Dominique Desanti, qui a publié six biographies – la dernière étant *les Clés d'Elsa* (voir *le Monde* du 8 juin 1983), – évoque et analyse ses différentes expériences.

ECRIRE une biographie, c'est plonger dans les profondeurs d'un être. En sort-on modifié(e) ? Ne parlons pas du travail de tout historien : la documentation sur un personnage et sur une époque. C'est une fois le matériau et le décor en place que commence l'étrange gestation.

Un ordinateur nourri de votre documentation peut, dit-on, livrer la « structure » d'une biographie. Mais non ces élans, désirs, victoires, échecs et tentations, cette passion sans cesse recommencée qui fait une vie.

Pour moi, après six biographies, je sais qu'il faut des mois d'identification. Entrer à l'intérieur d'une ou d'un autre. C'est, à chaque fois, le paradoxe du comédien : être le personnage et le contempler pourtant. L'investissement exige des efforts inégaux. *Devenir* Flora Tristan, qui lutta désespérément contre les lois et les mœurs de son temps m'a été moins difficile que de *devenir* Drieu La Rochelle. Pour lui, il m'a fallu tout inverser. Jouer le « rôle » de l'homme à femmes, mais, plus gravement, jouer celui qui écrivait *« Je suis nazi »* pendant l'occupation, à l'époque où justement je devenais communiste. Plus le rôle est à l'extrême de soi, est au sens propre exotique, plus la plongée est profonde.

Après cette exploration, la croisière dans l'étincellement du spectacle, *la découverte intérieure d'un « homme-spectacle »*, de Sacha Guitry, me fut un luxe de vacances imaginaires...

Enfin, c'est une autre, une bizarre aventure que d'intérioriser une personne que l'on a côtoyée sans la comprendre, comme par exemple Elsa Triolet.

Ce ne sont là que des exemples du travail du biographe. D'abord historien, puis romancier du réel, il doit sur un terrain, d'avance étroitement marqué, s'effacer, écarter ses préjugés, ses sentiments, se mettre en posture d'empathie. Après ce bain décapant dans une vie étrangère, il se retrouve différent. Ecrire-vivre une biographie n'est pas un exercice innocent.

DOMINIQUE DESANTI.

civilisation *LE JAPON ENTRE LA MÉMOIRE ET LA MODERNITÉ, par Philippe Pons*

Le dialogue avec l'Occident

LE plus souvent, on ne connaît le Japon moderne qu'à travers des ouvrages écrits par des Occidentaux. Il est rare que le public français puisse trouver en traduction un livre écrit par un Japonais sur son propre pays et, fait plus exceptionnel encore, sur des problèmes généraux, d'ordre culturel.

Le Japon à l'ère planétaire, traduit et présenté par René Sieffert, est de ce point de vue une « première » et une excellente introduction. Au fil des neuf articles composant le livre se dessine une conception originale du Japon dans le monde, qui tend à bousculer certaines idées reçues.

L'une des idées-forces de l'auteur est que son pays ne saurait être considéré comme un « bâtard » de l'Occident et que le processus de modernisation qui en fit ce qu'il est devenu est antérieur au coup de semonce du commodore Perry, qui allait ouvrir l'archipel à l'influence étrangère, à l'époque Meiji (1868). En réalité, lorsque s'opéra cette importation massive d'éléments de la culture occidentale, existait déjà au Japon une classe capable de les manier. La « révolution » de Meiji n'a fait que prendre en marche le mouvement de modernisation. Umésao s'oppose à l'idée reçue d'un Japon « copieur » de l'Occident et fait valoir le potentiel créateur de ce pays.

Cependant l'analyse de notre auteur est beaucoup moins convaincante lorsqu'il veut étudier l'homme en tant que *« sujet de l'économie »* et en arrive à une sorte d'« anthropologie économique » qui verse dans le déterminisme culturaliste. L'exemple le plus marquant de ce culturalisme est la *« gestion à la japonaise »* qui s'inscrit en réalité dans une logique commune à tous les capitalismes de grandes unités de production et de haut niveau technologique. Il est en outre pour le moins rapide d'écrire : *« Il se pourrait bien que l'activité économique soit pour les Japonais une sorte d'extase esthétique par l'action. »* C'est à se demander si l'intellectuel qu'est Tadao Umésao a parfois fréquenté le monde ouvrier de son pays... dont la condition n'a rien d'extatique.

Stimulants, en revanche, sont les deux derniers articles dans lesquels Umésao souligne l'isolationnisme du Japon, sa *« culture de serre »*, son *« commerce muet »* : c'est-à-dire cette propension à inonder les marchés en silence, sans exporter d'informations, sans chercher à faire comprendre une civilisation (ramenée à une culture en fragments : nô, kabuki et arrangement de fleurs). Or la civilisation japonaise est aussi porteuse d'universalisme. Ce pays est en outre l'un des producteurs principaux d'informations scientifiques. Voilà donc un appel à une « seconde ouverture » du Japon, non cette fois dans le sens de la réception mais dans celui de l'émission. Il va de soi qu'il faudrait aussi que l'Occident et en particulier la France manifestent une certaine disponibilité. Or, nous avons surtout été, jusqu'à présent, réceptifs aux poncifs qui tiennent lieu de connaissance du Japon.

★ LE JAPON A L'ÈRE PLANÉTAIRE, de Tadao Umésao. Traduit et présenté par René Sieffert. Publications orientalistes de France, 170 pages, 80 F.

● A signaler aussi le livre de Jean-François Sabouret *L'Autre Japon, les Burakumin*, consacré à une minorité sociale particulièrement défavorisée descendant d'une communauté de parias. La Découverte/Maspéro 156 p., 75 F.

Une géographie fantasmatique de l'archipel

AU Japon, plus qu'un thème littéraire, le voyage est un genre. *Une conception* qui remonte presque à l'origine de la littérature nippone et qui a influencé grandement le rapport des Japonais avec les sites.

Par une analyse de la poétique classique, Jacqueline Pigeot introduit à cette *rhétorique particulière* qu'est le *michiyuki-bun*, c'est-à-dire la *« littérature du parcours du chemin »*, qui fleurit au quatorzième et au quinzième siècle et que l'on retrouve aussi bien dans l'épopée, le roman médiéval que dans le nô. Une littérature qui sera à l'origine d'un remodelage du Japon en une sorte de géographie fictive, fantasmatique, où les sites s'inscrivent dans une expérience culturelle.

Cette littérature du voyage est présente déjà dans le *Man yo shu*, la première grande anthologie poétique, établi au septième siècle et regroupant quelque quatre mille cinq cents poèmes. Son trait dominant est la mélancolie : *« L'image du voyageur qui s'est imposée à la sensibilité japonaise est celle de l'homme démuni, »* condamné à dormir sur un « oreiller d'herbes » *(kusamakura)*.

Le voyage se trouve associé à la mort, ce qui donne à cette littérature l'aspect d'une méditation sur la destinée de l'homme.

Le discours d'une mémoire collective

C'est à l'époque Heian (794-1192) qu'apparaîtra la notion de *« lieu célèbre sujet de poésie » (uta makura)*, choisi soit pour sa beauté, soit en raison des légendes qui s'y attachent. Les lieux vont être nommés non pas en référence au site géographique réel mais en fonction de thèmes comme l'amour, les saisons, etc. Le site, dans la poésie japonaise, tend à se détacher de la réalité pour devenir simple support d'images.

Avec l'apparition au treizième siècle des *michiyuki-bun* proprement dits se constitue une véritable géographie fictive *« où les paysages se réduisent à un blason »*. Une seconde caractéristique du *michiyuki-bun* sera ce « pathétique du voyage » que l'on discernait déjà dans le *Man yo shu*.

A l'origine de cette conception, on trouve le mythe de Susano-no-mikoto, banni du monde céleste par les autres dieux pour avoir commis une transgression. Au cours des siècles, le voyage deviendra le symbole de la précarité sociale et morale de l'être humain.

Cette identification du voyage au malheur et sa sublimation littéraire apparaissent clairement dans les *michiyuki-bun* de certaines pièces de nô. Le personnage qui chante le *michiyuki-bun* — et qui est en général sous l'emprise d'une obsession — *« passe sans cesse du narratif au lyrique, de la description des sites à l'évocation de paysages intérieurs, du discours sur le réel au rappel de la tradition mythique et poétique »*.

Discours d'une mémoire collective, la littérature du voyage au Japon *« est plus chargée d'histoire que de géographie, et plus de mythe que d'histoire »*. Elle a établi une carte fantasmatique de l'archipel, où le site est devenu citation.

★ MICHIYUKI-BUN, LA POÉTIQUE DE L'ITINÉRAIRE DANS LA LITTÉRATURE DU JAPON ANCIEN, par Jacqueline Pigeot, éditions G.P. Maisonneuve et Larose, 404 p., 101 F.

La nature comme une fiction

CET essai, beaucoup plus riche que son titre, un peu plat, ne le laisse penser, cherche à définir la logique qui préside aux rapports du sujet avec autrui, la nature, le monde, à travers le jeu des analogies, métonymies, métaphores et symboles imbriquant le mental et le réel. C'est dire que l'auteur, Augustin Berque, chemine aussi bien dans le domaine de la psychologie, de la linguistique que de l'esthétique ou de l'organisation sociale.

La poétique — et notamment le *haïku* — reflète une perception du monde. Mais cette perception s'exprime à travers un code minutieux d'associations et de stéréotypes. A la limite, *« la poésie fonctionne dans l'abstraction complète de tout contexte naturel »*.

Ce détour par la poétique permet de saisir deux choses. D'abord, que la forme prime la substance et que celle-ci peut en revanche s'acquérir dans l'*ascèse* de l'imitation : au Japon, ce n'est pas en se faisant expliquer des techniques que l'on devient artiste mais en répétant les gestes du maître. La seconde chose, c'est la signification que revêt *« l'amour des Japonais pour la nature »*, si souvent béatement chanté par les étrangers. Il n'y a rien là d'inné, de *naturel*, mais plutôt un effet culturel. Les Japonais n'aiment pas n'importe quelle nature (la dégradation de certaines plages en témoigne), mais la nature en tant qu'elle est un produit esthétique, *« une fiction peaufinée pendant des siècles »* par l'homme.

L'artifice du « bonsaï »

Le *bonsaï* (arbre nain), explique Augustin Berque, concentre et résume ce rapport avec la nature (comme, à une autre échelle, avec le jardin). Il est artifice ; il est codifié (dans ses matières et ses formes) et abrégé (miniaturisé). Cette conception de la nature s'exprime aussi dans la concentration des terres cultivées. Le Japon a utilisé moins de terres qu'il n'aurait pu. Bien que manquant d'espace, compte tenu de la population, ce pays a laissé vierge un cinquième de son territoire, *concentrant son effort sur la bonification de la rizière*, et instaurant un rapport particulier entre le « sauvage » et le « bâti ».

Cette appréhension-appropriation de l'espace a deux conséquences dans la vie quotidienne. La première, selon Berque, est le *« refus de la perspective »* qui est une constante de l'art japonais. C'est de la complexité du parcours, de la variation des formes, que naît la profondeur de l'espace. *Il convient* cependant de noter que, dans la seconde partie du dix-huitième siècle, le Japon a connu et importé la perspective *linéaire occidentale*, mais en l'adaptant à sa représentation de l'espace : c'est cette conception renouvelée de la perspective *que les impressionnistes « découvriront »* dans les estampes japonaises.

Le second aspect tient à l'homogénéité du corps social capable de faire jouer pleinement ces conventions. Les formes, en particulier celles de la maison, ont eu pour mission d'exprimer des valeurs, des préceptes, réservés en d'autres pays à des éléments différents de la culture (Pezeu Massabuau, *la Maison japonaise*, P.U.F., 1981).

Convaincante lorsqu'elle met en lumière des catégories de la pensée nippone, la thèse de Berque l'est moins lorsqu'elle cherche des correspondances dans le monde contemporain.

Un défaut enfin : on peut regretter une certaine complaisance de l'auteur pour les mots intimidants et les néologismes à travers lesquels il faut se frayer un chemin avec un dictionnaire. Deux limites qui n'enlèvent rien à la valeur de cette approche de l'univers de la pensée japonaise dans sa façon d'appréhender l'espace, donc la réalité.

★ VIVRE L'ESPACE AU JAPON, d'Augustin Berque. Presses universitaires de France. 224 pages. 124 F.

Mille ans de littérature

MALGRÉ une grande variété de genres, la littérature japonaise se caractérise par une exceptionnelle continuité culturelle. Elle s'est presque toujours développée d'une manière autonome, à l'abri des influences étrangères, jusqu'à l'ouverture du pays dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Ryoji Nakamura et René de Ceccatty, qui nous proposent une anthologie de cette littérature, ont clairement circonscrit leur travail. Ils sont allés du huitième siècle au dix-huitième siècle, faisant leur choix dans une période de mille ans que l'on peut définir comme celle de la littérature classique japonaise. Sont donc exclues à la fois les œuvres qui ont davantage une valeur ethnologique, se référant *à une antiquité mythique*, comme le *Kojiki* (du huitième siècle), et celles de la fin de l'ère Edo (1603-1867), qui fut marquée *par un classicisme décadent*. Les auteurs ont aussi écarté délibérément des textes déjà accessibles en français.

Le Journal de Tosa du dixième siècle, qui ouvre le recueil, inaugure un genre (le journal) qui coïncide avec une japonisation de l'écriture (jusqu'alors les Japonais se servaient phonétiquement des caractères chinois). Le texte suivant, œuvre d'une femme, Izumi Shikibu, annonce ce leitmotiv de la littérature nippone : l'éphémère.

Du Roman du Genji, il a été choisi le cinquante-deuxième livre. L'un des grands thèmes de ce roman-fleuve qui se déroule durant trois générations, et qui fut écrit par une dame de la cour Murasaki Shikibu, est également l'éphémère, auquel cette « mélancolie des choses » dont, plus tard, au dix-septième siècle, le philologue Motoori Norinaga fera la *quintessence* de l'âme japonaise.

Ryoji Nakamura et René de Ceccatty nous entraînent vers les sommets de l'abstraction, *d'abord* avec le *Shobogenzo* (1) du moine Dogen (1200-1253), une somme dans laquelle ils voient *« la seule œuvre japonaise de dimension véritablement conceptuelle »* ; ensuite avec le texte d'un nô, attribué à Zeami (le grand maître de cet art).

C'est dans un monde plus accessible, riche en couleurs et en truculence, que l'on pénètre avec les œuvres de Saikaku (1642-1693) et de Chikamatsu (1653-1724). Dans *l'Homme amoureux de l'amour*, le premier roman de Saikaku, biographie imaginaire d'un bourgeois débauché, tout un monde est mis en scène : celui des marchands d'Edo (ancien *nom de Tokyo) et d'Osaka dont* l'hédonisme tranchait avec le confucianisme de l'aristocratie.

Un tableau chronologique aide à situer les œuvres par rapport aux événements historiques, mais cette anthologie ne peut être pleinement appréciée sans qu'on lise aussi des ouvrages d'histoire littéraire.

PH. P.

(1) Ryoji Nakamura et René de Ceccatty ont publié, également aux *éditions de la Différence*, la traduction du *Shobogenzo*.

★ MILLE ANS DE LITTÉRATURE JAPONAISE, une anthologie du huitième siècle au dix-huitième siècle, par Ryoji Nakamura et René de Ceccatty. Ed. de la Différence. Diffusion P.U.F. 302 p., 160 F.

Dans l'imaginaire des paysans d'autrefois

CETTE traduction des *Contes du Japon d'autrefois* permet de mieux connaître la culture populaire traditionnelle qui continue d'imprégner les mémoires des Japonais (1).

Yanagida (1875-1962) est le plus grand « folkloriste » du Japon moderne et le pionnier de l'*ethnologie nippone*. Son œuvre est immense : quatre-vingts volumes et plus de sept cents articles traitant des traditions populaires, des contes, des légendes et des croyances paysannes.

Sa recherche couvrit aussi bien ce qu'il nommait la *« culture tangible »*, matérielle, que la linguistique et l'art, confinant ainsi à l'histoire des mentalités : il est notamment l'auteur d'une étude sur le culte des ancêtres qui relève de la sociologie religieuse.

Yanagida était avant tout un homme de terrain, ce qui donne à son œuvre un caractère documentaire d'une grande richesse. Avec *les Contes du Japon d'autrefois*, il nous fait pénétrer l'imaginaire des paysans qui vivaient dans des villages *isolés, et qui peuplaient le « fond de la montagne »* d'êtres légendaires (lutins, diablotins, sorciers et animaux prenant forme humaine). Tout un monde où l'on retrouve des thèmes universels, mais qui est aussi, comme le souligne Geneviève Sieffert dans sa présentation, *« le reflet d'une société bien particulière à laquelle les Japonais d'aujourd'hui restent attachés »*.

★ CONTES DU JAPON D'AUTREFOIS, par Kunio Yanagida, traduit et présenté par Geneviève Sieffert. Publications orientalistes de France, 192 pages, 60 F.

(1) On peut signaler qu'en 1975 Maurice Coyaud avait publié chez Maisonneuve et Larose *Cent quatre-vingts contes populaires du Japon*.

هكذا من الاصل

INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

Tous en survêtement

La mairie de Paris offre aux habitants de la capitale la possibilité de faire gratuitement du sport. A partir du 18 septembre, les Parisiens, quelsque soient leur âge et leur degré d'entraînement, pourront entretenir leur forme en participant aux séances de « sport-nature » qui auront lieu dans les parcs, jardins *et bois*, chaque *dimanche*, à 9 h 30, 10 h 15 et 11 heures, sous le contrôle d'un moniteur.

***Jeunes,* adultes et personnes âgées peuvent suivre un cycle trimestriel de yoga, à raison d'une séance d'une heure par semaine, dans les gymnases de treize arrondissements de la capitale.**

Les jeunes de dix à seize ans pourront, tous les mercredis à partir du *14 septembre, s'initier à des disciplines* sportives très diverses : athlétisme, badminton, basket-ball, boxe française, football, escrime, gymnastique, hand-ball, hockey, hockey sur patins, natation, rugby, tennis, tennis de table, tir à l'arc et volley-ball. Chaque mercredi après-midi *un centre d'initiation* à la voile et au canoë-kayak est ouvert, à Choisy-le-Roi, aux jeunes titulaires du diplôme de natation Triton-2. Enfin, le centre d'initiation sportive golf poursuit ses activités chaque mercredi après-midi.

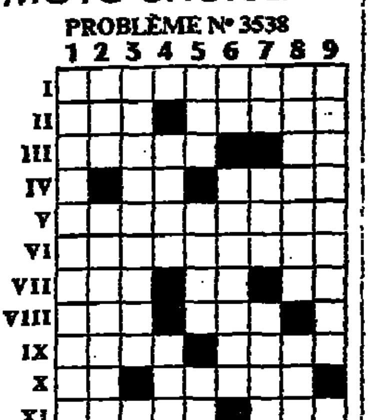
Pour les jeunes de moins de douze ans, qui ne sont pas déjà inscrits dans *une association*, des centres de perfectionnement sportif vont s'ouvrir. Ils pourront s'y former à la pratique d'une spécialité de leur choix avant de songer à la compétition. Dès le 21 septembre, le mercredi, de 9 heures à 10 heures : les quatre types de nage dans six piscines *de la capitale*.

Toute l'année, sport à la carte à titre individuel : une redevance de 8 F par mois donne accès aux stades en dehors des horaires réservés aux associations sportives et aux écoles.

★ Pour toutes ces possibilités, renseignements à Allô-sports, mairie de Paris, 276-54-54, de 10 h 30 à 17 heures du lundi au jeudi, et de 10 h 30 à 16 h 30 le vendredi.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3538



HORIZONTALEMENT

I. Des gars des eaux. — II. Point stratégique. Dans une botte. — III. Vaurien. Symbole chimique. — *IV. Réclamé par un chanteur.* Prend parti. — V. Ne sont donc pas près d'être relevés de leur fonction. — VI. Doivent beaucoup gratter pour en retirer peu d'argent. — VII. Fait passer le courant entre la Chine et l'U.R.S.S. Entre le titre et la matière. Partisan de la limitation de vitesse. — VIII. Sujet de philo. Se prend par besoin, se reprend par plaisir. — IX. Jadis une poule, de nos jours une souris. Couche de glace. — X. Aurait besoin d'une bonne « toilette ». Se trouve donc au plus bas ou au plus haut. — XI. Atteint donc le sommet. L'argent de l'amour ou l'amour de l'argent.

VERTICALEMENT

1. Travailleuse de forces. — 2. Mit en relation. Voisin de l'antilope. — 3. Stoppe la progression dans un tube pour en faire un bide cuisant. — 4. « Moitié » de lapin. Cité provençale. — 5. Est donc incapable du moindre geste. Hasard qui fait mal les choses. Article. — 6. Code postal. Ligne en dérangement. — 7. Fouillée par des mains expertes. Manière de plaire. Coup de main qui serait plutôt un coup dur. — 8. Ne fera donc aucun progrès. Mauvaise mère. — 9. Séparation qui ne se passe généralement pas sans heurts.

Solution du problème n° 3537

Horizontalement

I. Narcisses. — II. Etiologie. — III. Clé. Lias. — IV. Rançonner. — V. Os. Ag. Ana. — VI. Eviers. — VII. OP. Ascète. — VIII. Gel. Mulet. — IX. Ur. Merlin. — X. Etau. Iéna. — XI. Sevrée.

Verticalement

1. Nécrologues. — 2. Atlas. Perte. — 3. Rien. Av. — 4. Co. Cava. Mur. — 5. Illogisme. — 6. Soin. Ecurie. — 7. Sganarelle. — 8. Eisenstein. — 9. Se. Râ. Etna.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

« Musée du Louvre », 10 h 30 et 15 heures.

« Musée national du Jeu de paume », 15 heures (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le château de Vaux-le-Vicomte », 13 heures, place de la Concorde, grille des Tuileries.

« La Salpêtrière », 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital (Arcus).

« La Place Dauphine et l'île de la Cité », 10 h 30, Pont-Neuf, statue Henri IV (M. Bouchard).

« Aquarelles françaises », 12 h 30, musée du Louvre (Mme Caneri).

« Palais-Royal et abords », 15 heures, 1, rue de Richelieu (M. Czarny).

« Hôtels de la rue du Bac », 15 heures, devant Saint-Thomas-d'Aquin (Mme Ferrand).

« Thermes romains et hôtels gothiques », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Histoire et archéologie).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Hôtel-Dieu », 10 h 30, entrée Notre-Dame (Paris autrefois).

« Les arènes de Lutèce », 15 heures, métro Jussieu (Paris et son histoire).

« Couvent des carmes et son jardin », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 2, place du Palais-Bourbon (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

« Château de Versailles », 9 h 45, château (Caisse nationale des monuments historiques).

« Égypte ancienne », 11 heures, musée du Louvre (Approche de l'art).

« Saint-Julien-le-Pauvre et Saint-Séverin », 15 heures, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (Arcus).

« Jardins du Palais-Royal », 15 h 15, 6, rue de Valois (Mme Barbier).

« L'Opéra », 13 h 30, hall (M. Bouchard).

« Port-Royal de Paris », 15 h 30, 123, boulevard Port-Royal (Mme Camus).

« L'île de la Cité », 10 h 40, 2, place Dauphine (M. Czarny).

« Rue d'Enfer », 15 heures, avenue Denfert-Rochereau (Mme Ferrand).

« Les salons du Palais-Royal », 10 h 30, place du Palais-Royal (Paris et son histoire).

« Le Marais », 15 heures, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

60, boulevard Latour-Maubourg, M. Brumfeld, 14 h 30 : « Le Pakistan inconnu » ; 16 h 30 : « Israël connu et inconnu ».

EN BREF

BIENFAISANCE

DEUX CENTS ENFANTS HANDICAPÉS VOUS ATTENDENT. — Pourquoi ne pas consacrer quelques heures disponibles pendant la semaine ou le week-end à garder un handicapé au domicile familial ou à l'accompagner dans un centre spécialisé ?

Ces interventions peuvent se faire régulièrement ou en dépannage. Auparavant, les volontaires suivent une courte session de formation, comprenant six conférences (l'après-midi ou en soirée), réparties sur un mois. La prochaine aura lieu au début d'octobre.

Près d'un millier de personnes interviennent à Paris actuellement, mais plus de deux cents familles sont actuellement en attente d'un volontaire.

★ **Les volontaires pour enfants handicapés (VEH), fondation Claude Pompidou, 42, rue du Louvre, 75001 Paris. Tél. : 508-45-15.**

COURS DE LANGUE

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUE BRETONNE (A.P.L.B.) propose deux stages intensifs destinés à des débutants. En trois week-end consécutifs, ils permettent aux participants de passer, en fin de stage, en deuxième année dans l'un des points d'enseignement du breton dans la région parisienne.

★ A.P.L.B., 24, avenue Saint-Marc, 91300 Massy. Tél. : 011-49-97 et 606-89-67.

LOISIRS

RALLYE PÉDESTRE A PARIS. — L'Association Montmartre Animation Jeunesse organise, le samedi 17 septembre, de la mairie du 18e arrondissement à la basilique du Sacré-Cœur, un rallye en dix étapes axé sur les richesses de Montmartre. Premier prix : une semaine aux Baléares pour deux personnes.

★ **6, rue Maurice-Utrillo, 75018 Paris. Tél. : 278-91-91.**

L'ILE-DE-FRANCE EN FÊTE. — Avec *des fêtes foraines*, expositions, spectacles de rock et de variétés, « tables rondes », tournois *de tennis et de boxe et un bal*, Margency, dans le Val-d'Oise, sera, les samedi 17 et dimanche 18 septembre, le théâtre d'une animation dont le but est d'inciter les municipalités à recréer des fêtes locales.

POUR DE MEILLEURES PHOTOS. — Créé par la Ville de Paris, l'Atelier de l'image du lycée Henri-IV organise pour l'année 1983-1984 un stage de perfectionnement photographique.

Les cours débutent le 17 octobre et comportent une section « laboratoire » et une section « prise de vues » animées par de grands photographes. Les candidats à l'une ou l'autre des sections doivent déposer, avant le 19 septembre à Paris-Audiovisuel, un dossier comprenant une vingtaine de photographies. Le prix du stage est de 700 francs pour l'année.

★ **Paris-Audiovisuel, 44, rue du Colisée, 75008 Paris.**

PRESSE

LES STAGES DU C.I.M. — Le Centre d'information sur les médias (C.I.M.), rattaché au Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (C.F.P.J.), organise deux *séries* de stages pendant l'année scolaire 1983-1984. D'une part, des sessions *destinées aux rédacteurs de journaux* d'entreprises, d'associations et de municipalités autour de *trois thèmes : les techniques* rédactionnelles du journalisme, la mise en page et la photographie.

Une autre série de stages s'adressent à un public plus large, et notamment aux chargés *de relations publiques ; ils sont* consacrés à la découverte de la presse et à l'apprentissage des techniques de *rédaction* de communiqués, aux dossiers de presse etc. Un programme spécial *est* proposé au personnel des imprimeries intégrées, couvrant tous les stades de la fabrication.

Les cours se déroulent sous forme de sessions intensives de trois jours à quatre semaines ou de cours hebdomadaires. Il sont animés par des journalistes. Programme sur demande au C.I.M., 33, rue du Louvre, 75002 Paris, tél. : 508-86-71.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 15 septembre à 0 heure et le vendredi 16 septembre à minuit.

Après un passage pluvieux et orageux, le vent va tourner à l'ouest apportant de l'air instable plus frais. Une *ligne de grains traversera le pays d'ouest* en est.

Vendredi : matinée très nuageuse avec pluies et orages sur le Sud-Est et la Corse. Sur toutes les autres régions le ciel sera très nuageux, le temps humide mais les pluies rares et peu durables.

Au cours de la journée, le mauvais temps du Midi s'éloignera vers la Méditerranée. En revanche, une ligne d'averses bien organisées et assez fortes abordant la Bretagne le matin progressera vers les régions de l'intérieur en cours de journée pour passer sur Paris à la mi-journée. Elle atteindra le Languedoc, la région lyonnaise, le nord des Alpes et les Vosges en soirée.

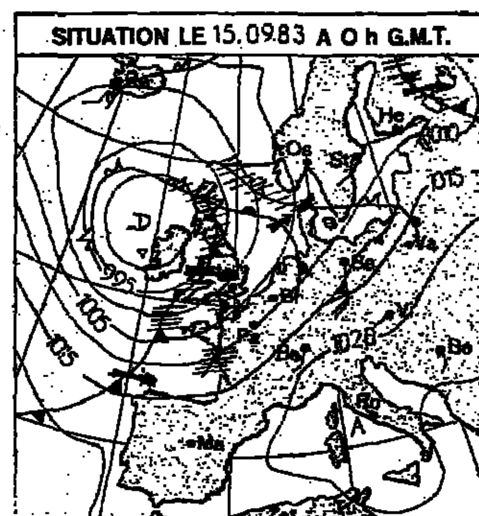
L'après-midi, sur la moitié nord-ouest, ciel plus variable avec averses plus espacées et moins violentes.

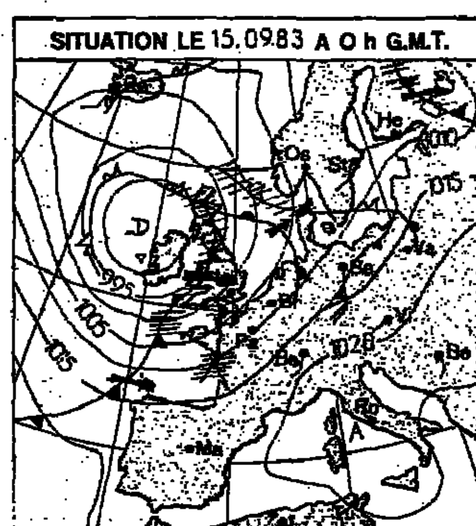
Les températures du début de matinée seront comprises entre 12 et 15 degrés. L'après-midi le thermomètre n'indiquera pas plus de 17 à 22 degrés du nord au sud.

Le vent de sud-ouest puis d'ouest soufflera assez fort. Le matin, vent de nord-ouest sur la vallée du Rhône.

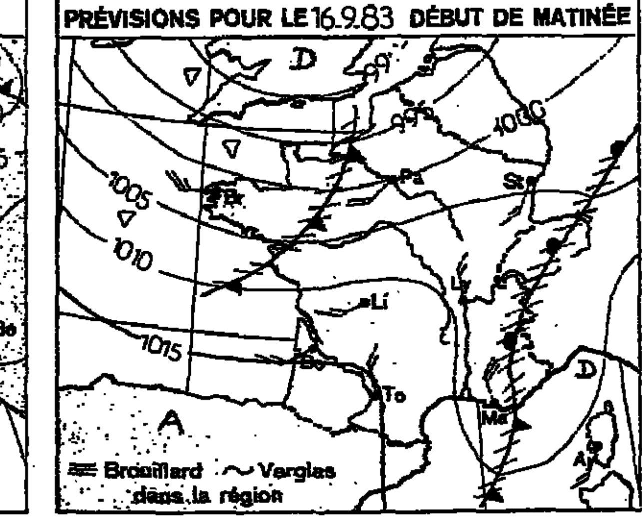
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 15 septembre 1983 à 8 heures, de 1005,1 millibars, soit 753,9 millimètres de mercure.

SITUATION LE 15.09.83 A 0 h G.M.T.

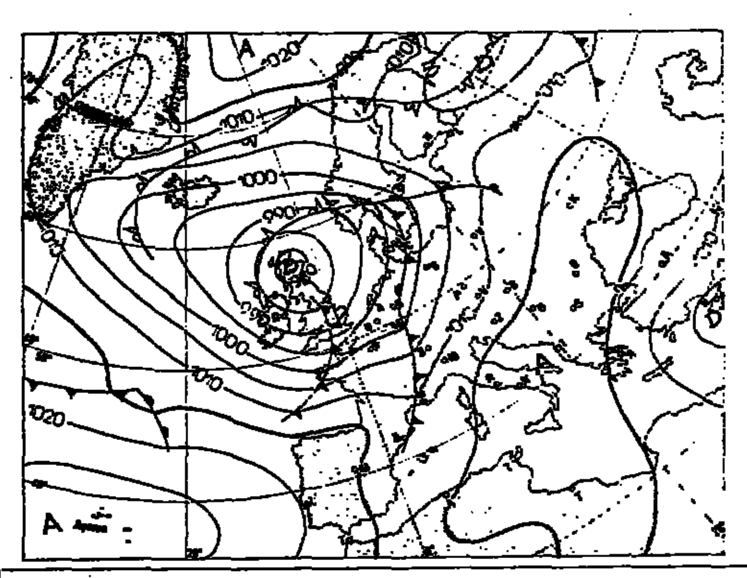




PRÉVISIONS POUR LE 16.9.83 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 16 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 septembre ; le second le minimum de la nuit du 14 septembre au 15 septembre) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 23 et 15 ; Bordeaux, 25 et 13 ; Bourges, 24 et 14 ; Brest, 17 et 13 ; Caen, 21 et 13 ; Cherbourg, 18 et 14 ; Clermont-Ferrand, 27 et 17 ; Dijon, 22 et 14 ; Grenoble, 27 et 11 ; Lille, 17 et 15 ; Lyon, 25 et 19 ; Marseille-Marignane, 24 et 20 ; Nancy, 21 et 12 ; Nantes, 20 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 19 et 12 ; Pau, 26 et 15 ; Perpignan, 23 et 17 ; Rennes, 19 et 16 ; Strasbourg, 23 et 11 ; Tours, 23 et 16 ; Toulouse, 27 et 19 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 18 degrés ; Amsterdam, 17 et 15 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 17 et 14 ; Bonn, 17 et 11 ; Bruxelles, 19 et 15 ; Le Caire, 34 et 21 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 16 et 11 ; Dakar, 31 et 27 ; Djerba, 28 et 20 ; Genève, 24 et 14 ; Jérusalem, 28 et 13 ; Lisbonne, 29 et 17 ; Londres, 19 et 14 ; Luxembourg, 19 et 15 ; Madrid, 31 et 14 ; Moscou, 21 et 12 ; Nairobi, 30 et 12 ; New-York, 19 et 16 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 25 et 12 ; Stockholm, 17 et 11 ; Tozeur, 34 et 22 ; Tunis, 27 et 21.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 15 septembre :

DES DÉCRETS

● Modifiant le décret du 24 janvier 1968 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires des services actifs de la police nationale.

● *Modifiant certaines* dispositions du code du service national.

UN ARRÊTÉ

● *Relatif à la répartition* du prélèvement opéré sur le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES CHAMPIGNONS

TIRAGE N° 58 DU 14 SEPTEMBRE 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F)
1	351	500
	1 101	2 000
	18 591	10 000
2	332	500
	442	500
	37 102	10 000
3	513	500
	583	500
	5 353	2 000
	9 053	2 000
4	04	200
	984	500
	13 784	10 000
	19 094	10 000
	56 164	10 000
5	5	100
	05	300
	85	300
	125	600
	175	600
	2 085	2 300
	45 335	10 100
	158 255	4 000 100
6	6	100
	066	600
6	376	600
	736	600
7	67	200
	207	500
	457	500
	1 867	2 200
	2 137	2 000
8	08	200
	208	700
	368	500
	518	500
	0 148	2 000
	22 108	10 200
	37 808	10 200
	88 818	10 000
9	089	500
	959	500
	0 509	2 000
	7 139	2 000
	083 519	1 000 000
0	500	500
	990	500
	4 650	2 000
	56 030	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE 21 SEPTEMBRE 1983
TRANCHE DE SEPTEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE à RAON L'ETAPE (Vosges)

LOTO TIRAGE N° 37 : 7 11 15 27 33 44 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 32

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 59 DU 14 SEPTEMBRE 1983

Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier

Finales et numéros	
4	Tous les billets terminés par 4 gagnent 70 F dans toutes les séries
40	Tous les billets terminés par 04 gagnent 270 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 40 gagnent 300 F dans toutes les séries

Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
178	0178	1178	2178	3178	4178	5178	6178	7178	8178	9178	F. 4 000
	0187	1187	2187	3187	4187	5187	6187	7187	8187	9187	400
	0718	1718	2718	3718	4718	5718	6718	7718	8718	9718	400
	0781	1781	2781	3781	4781	5781	6781	7781	8781	9781	400
	0817	1817	2817	3817	4817	5817	6817	7817	8817	9817	400
	0871	1871	2871	3871	4871	5871	6871	7871	8871	9871	400
609	0069	1069	2069	3069	4069	5069	6069	7069	8069	9069	400
	0096	1096	2096	3096	4096	5096	6096	7096	8096	9096	400
	0609	1609	2609	3609	4609	5609	6609	7609	8609	9609	4 000
	0690	1690	2690	3690	4690	5690	6690	7690	8690	9690	400
	0906	1906	2906	3906	4906	5906	6906	7906	8906	9906	400
	0960	1960	2960	3960	4960	5960	6960	7960	8960	9960	400

Finale	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 11	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 11	Sommes à payer Autres séries
3791	1379	F. 10 000	F. 2 000	7139	F. 10 000	F. 2 000
	1397	10 000	2 000	7193	10 000	2 000
	1739	10 000	2 000	7319	10 000	2 000
	1793	10 000	2 000	7391	10 000	2 000
	1937	10 000	2 000	7913	10 000	2 000
	1973	10 000	2 000	7931	10 000	2 000
	3179	10 000	2 000	9137	10 000	2 000
	3197	10 000	2 000	9173	10 000	2 000
	3719	10 000	2 000	9317	10 000	2 000
	3791	3 000 000	30 000	9371	10 000	2 000
	3917	10 000	2 000	9713	10 000	2 000
	3971	10 000	2 000	9731	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 28 SEPTEMBRE 1983 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

PROMOTION

A NEW-YORK

« Fête de France » en fanfare

De notre envoyée spéciale

New-York. – Coup d'envoi officiel, le mardi 13 septembre à New-York, de l'opération « Fête de France », qui, durant sept semaines, verra une gamme importante de produits français être présentés au public américain dans les rayons de la chaîne de magasins Bloomingdale's, que préside M. Marvin Traub (*le Monde* du 15 septembre). Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme, participait mardi soir au gala organisé au bénéfice de la Fondation Claude-Monet, à Giverny, et qui mettait ainsi sur les rails cette fête française, partie à l'assaut de la société de consommation d'outre-Atlantique.

Au-delà de l'ampleur de la manifestation new-yorkaise, l'impact de Fête de France sera considérable puisqu'elle se développe dans les quatorze filiales du groupe de la côte Est des Etats-Unis – de Boston à Washington – avant son arrivée à Dallas, le 9 octobre prochain. Le créneau de Bloomingdale's est essentiellement citadin avec une clientèle résidentielle le samedi matin et touristique le dimanche. Montant prévu des achats : 21 millions de dollars.

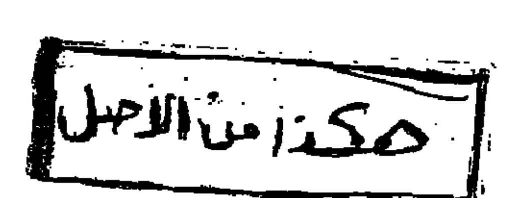
A l'honneur, la mode des couturiers et des créateurs : de Lanvin à Nina Ricci en passant par Christian Dior, Givenchy, Ungaro, Chanel et Sonia Rykiel. En mode masculine, les griffes citadines comprennent notamment Montana et Mugler ; Yves Saint-Laurent habillant ici les lycéens.

Mais la Fête de France, c'est aussi la France du parfum avec des flacons réalisés par Baccarat. Guerlain, Lanvin, Grès et Chanel, entre autres, ont sorti leurs meilleurs millésimes. Jean Patou rééditant « Normandie », créé pour le lancement du paquebot en 1935, dont André Leleu a retrouvé des meubles, et Christofle, les pièces d'argenterie.

Si la zone de New-York équivaut, d'après les experts français, à quelque 15 % du marché américain, il existe une soixantaine de centres régionaux à explorer par les chefs d'entreprises accompagnant Mme Edith Cresson dans sa tournée, dont Chicago, Dallas, Houston, Los Angeles et Miami.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(Lire page 38 le point de vue de Mme Edith Cresson.)



CINÉMA

« OKRAINA » ET « LA FILLE AU CARTON A CHAPEAU »

Connaissez-vous Boris Barnet ?

Admiré aussi bien par Jean-Luc Godard que par Georges Sadoul, redécouvert par les cinéphiles des années 60-70, Boris Barnet (1902-1965), *cinéaste soviétique*, n'a pourtant pas trouvé une grande place dans les histoires du cinéma auprès de *géants* comme Eisenstein, Poudovkine et Dovjenko. Sans être méconnu, il est sous-estimé. *Le* voici révélé au public avec deux films qu'il disait lui-même préférer, parmi la vingtaine tournés au cours de sa carrière : *Okraina* et *la Fille au carton à chapeau*.

En 1927, le cinéma soviétique prépare fébrilement le dixième anniversaire de la révolution d'Octobre . Boris Barnet choisit un sujet contemporain, lié au contexte social de la NEP (nouvelle politique économique *décidée par* Lénine en 1921, et à laquelle Staline mit fin en 1928). C'est *la Fille au carton à chapeau*, sa *première réalisation à part entière*, une comédie destinée à soutenir un emprunt à lots émis par Moscou et *qui, pourtant, n'a rien de directement* politique.

Une jeune fille, Nastasa, habite un village avec son grand-père. Elle fabrique des chapeaux pour un magasin de Moscou tenu par un couple de petits-bourgeois rapaces. Le télégraphiste du village est épris d'elle. Mais Nastasa, en allant faire une livraison, rencontre Snegirev, un paysan sans le sou qui vient s'établir en ville. Le film est l'histoire de leur amour extravagant, avec un mariage fictif destiné à permettre au jeune homme d'habiter une chambre chez les marchands de chapeaux. Si Boris Barnet caricature, à travers ce *couple-là, les profiteurs de la NEP*, il s'attache surtout aux relations de Nastasa et Snegirev, « marivaudant à *la russe* », *dans des situations* cocasses.

Un billet du fameux emprunt à lots circule dans cette histoire comme un jeu ironique du hasard. A part quelques surimpressions, Barnet, en 1927, filmait d'une façon très simple et très efficace, en gros plans et plans généraux, sans recherches esthétiques particulières, donnant à ses personnages prolétariens une vie *instinctive*, fantaisiste et chaleureuse, inventant des gags rapides et percutants.

Lorsque les jeunes gens passent ensemble une nuit dans la chambre vide (le propriétaire a repris les meubles), *ils s'efforcent de dormir sur* le plancher, sans oser ou vouloir autre chose. C'est très drôle. Mais lorsque Nastasa se pique *le doigt avec une* aiguille, le rapport qui s'ensuit prend une sensualité allusive et très étonnante. L'art de Barnet *tient ici à un* réalisme intimiste et fantasque.

La rondelette et charmante Anna Sten fut engagée par une firme allemande, puis appelée à Hollywood, où on en fit une Russe sophistiquée. Détournée de ses origines, elle ne réussit pas à devenir une star. Le film de Barnet la fait revivre avec toute sa fraîcheur et son vrai talent.

Scandale dans le faubourg

Okraina (1933) est le passage, réussi, au *cinéma sonore, sur un* sujet grave : les années 1914-1917, dans les faubourgs d'une petite ville et les *tranchées du front*. *Là encore*, Barnet filme des personnages du peuple, pris dans le mouvement de l'histoire et qui *n'ont jamais de stature* épique, édifiante. Au début, la répression d'une grève des usines s'accompagne d'un gag très « barnetien ». Un joyeux luron s'attarde dans le jardin public pour faire des avances à une femme d'allure bourgeoise, un peu pincée, accompagnée d'un vilain chien, tandis que ses compagnons vont soutenir les grévistes.

La déclaration de guerre éclate presque immédiatement, et, si certains suivent l'élan national, d'autres renâclent à partir au combat. Un fabricant de chaussures s'enrichit par des commandes de bottes pour l'armée, une jeune fille blonde et *douce* (*Elena Nouzmina*, finement typée) tombe amoureuse d'un jeune prisonnier allemand qui a droit à des *heures de sortie. Ils communiquent* dans des scènes lumineuses, opposées par le montage aux horreurs de *la guerre, figurées en quelques* images-chocs.

Cette liaison sentimentale cause un scandale au faubourg, mais, à travers cet amour et les scènes de tranchées, Barnet laisse entendre que les peuples russe et allemand sont victimes de la même oppression. Sa manière de dire ainsi « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* » n'était évidemment pas orthodoxe ! Quelques plans lui suffisent pour indiquer la chute du tsar et l'avènement d'un gouvernement bourgeois (on change les portraits sur les murs d'un bureau) qui fait fusiller les agitateurs et les pacifistes.

De la même manière, la révolution d'Octobre est représentée par la seule relation humaine des gens du faubourg et du prisonnier *allemand*, tous unis dans le même espoir, après les ravages de la guerre.

Okraina n'a rien d'un film soviétique officiel. L'utilisation du son et de la musique, accordés au rythme et à la composition des images, marque l'épanouissement plus large du style cinématographique de *la Fille au carton à chapeau*. Barnet resta sans doute un artiste, un individualiste faisant entrer la vie dans ses films, sans se préoccuper des stéréotypes d'un cinéma déjà stalinien dans les années 30. S'il lui arriva, pourtant, de céder au réalisme socialiste avec *Un été prodigieux*, en 1951, on ne retiendra que son inspiration personnelle, sa liberté de ton, saluée, de *nos jours, par un autre* « indépendant » : Otar Iosseliani.

JACQUES SICLIER.

★ Studio des ursulines. Très belles copies neuves pour les deux films.

DANSE

KARIN WAEHNER A L'ESCALIER D'OR

Le ballet de la gare

Dans les années 50, Karin Waehner, fraîchement sortie de l'école de Mary Wigman, s'installait en France. Pendant trente ans, elle allait enseigner à la Schola Cantorum une technique de danse inspirée de l'expressionnisme allemand, mais marquée également par l'influence de José Limon. Parallèlement, elle menait, dans des conditions difficiles — sans troupe permanente, sans subvention, — une œuvre chorégraphique originale et attachante.

Il a fallu la vogue de la Modern Dance américaine pour que l'on redécouvre, par contrecoup, la *branche germanique*. Karin Waehner a bénéficié de ce regain d'intérêt ; elle y a puisé un second souffle. *Aujourd'hui, elle se* partage entre Paris et La Rochelle, où elle est professeur de danse contemporaine au conservatoire. Comme beaucoup de chorégraphes actuels, elle ne sépare pas la pédagogie de la création et tente de concilier les deux.

Son dernier ballet, *Changement de quai à Poitiers*, créé en mars dernier à la Maison de la danse à Lyon, présenté cette semaine au Théâtre de l'Escalier d'or, est la transposition de ses allées et venues en tous sens, et d'une activité forcenée. Dans une gare — lieu de passage, de halte, — des personnages se rencontrent, s'aiment ou se haïssent, se quittent ou se perdent. Comme dans ses précédents ballets (*les Marches, Sehnsucht*), Karin Waehner reste attachée à l'expressionnisme et à son caractère symbolique. Le corps signifiant est utilisé selon une gestuelle très poussée, abrupte et violente, avec des courses cassées, des chutes, des affrontements paroxysmiques d'une grande intentisé dramatique. L'espace est bien maîtrisé ; chaque protagoniste y a sa place, et son parcours bien *marqué*. Mais la chorégraphe, encore trop prisonnière de schémas un peu datés, refuse *de s'abandonner à la danse* en toute quiétude, alors que c'est dans les moments de danse pure (un trio sur une chanson de Brecht, une variation en harmonie avec la musique de John Boswell) que son spectacle est le plus captivant.

Spectacle honnête en tout cas, et théâtralement très au point. Cette fois, Karin Waehner *dispose de danseurs solides* — les garçons surtout, — capables de tenir la note dramatique. Elle *démontre joliment qu'elle* a des choses à dire et qu'elle est loin d'avoir donné sa mesure.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de l'Escalier d'or, jusqu'au 17 septembre, à 19 heures.

MUSIQUE

TRICENTENAIRE DE RAMEAU A DIJON

Une célébration modèle

Si Rameau ne sembla guère attaché à sa ville natale (il la quitta à dix-huit ans pour l'Italie, y revint en 1709, pour l'abandonner définitivement plus tard), Dijon est restée fidèle à son grand musicien et célèbre avec ferveur le tricentenaire tout proche. Une petite exposition de haute qualité, organisée par Jean-Paul Riaux pour le Crédit commercial de France dans sa *succursale de* la place Grangier, apporte, entre autres, de précieux renseignements *sur la jeunesse dijonnaise* de Rameau et révèle que, en 1876 déjà, quatre jours de « fêtes nationales » réunirent des milliers de participants pour des manifestations aussi pittoresques qu'imprévues (séances de gymnastique et de patinage par les Folies-Bergère, concours de tir, carrousel militaire, mais aussi un ample programme musical) en l'honneur de l'enfant du pays alors totalement oublié.

Cette fois, Dijon a fait mieux encore, à l'instigation de la municipalité et du maire adjoint aux affaires culturelles, M. Pelotte. Une société Jean-Philippe-Rameau s'est créée il y a trois ans, animée par Pierre Feuillée et Maurice Clerc, pour réaliser pendant toute l'année 1983, avec l'association de l'Eté musical un programme d'une densité et d'une qualité exceptionnelles. On a pu, notamment, voir *les Indes galantes* dans la production du Théâtre musical de Paris, entendre *Zaïs* et *Pygmalion* dirigés par Gustav Leonhart, et les *Motets* par le *Chœur régional* de *Bourgogne*. Le mois de septembre marque, bien entendu, le sommet de cette année, avec, *en particulier*, un *colloque* de musicologie sur Rameau, organisé par Jérôme de La Gorce, qui réunira, *du 21 au 24*, les *plus* grands spécialistes internationaux, un récital de Kenneth Gilbert, et, le 25 septembre, *jour anniversaire*, la reconstitution d'une messe solennelle dans une cathédrale en 1710. Les festivités s'achèveront au dernier trimestre par un cycle d'orgue et de musique religieuse, avec la création de deux grands motets inédits de Nicolas Bernier.

Mais ce n'est pas tout : un nouveau quartier au nord-est de la ville est dédié au musicien, et, sur les bâtiments tout neufs, on découvre d'énormes pancartes : « *Le Rameau, appartement modèle* » ! C'est là, en effet que l'architecte Jacques Goubet a construit le nouveau conservatoire de région, ultra-moderne, sept étages de béton couleur miel éclairés et animés par des rangées de fenêtres et de motifs décoratifs hexagonaux, où mille cinq cents élèves travaillent depuis le mois de janvier sous la direction de Jean-Louis Gand, dans des salles avenantes qui jouissent d'une isolation parfaite. On n'attend plus que la construction attenante du grand auditorium qui fait cruellement défaut à Dijon, construction différée pour des raisons financières, ce qui permettra peut-être d'en réviser la contenance, à notre avis, beaucoup trop réduite (*mille deux cents*) dans la perspective de l'an 2000.

Pas de premier prix

En l'honneur du tricentenaire, le Festival estival de Paris est venu organiser, dans ce conservatoire, les épreuves finales de son sixième *concours de clavecin*; elles se sont achevées le 11 septembre d'une manière qui a un peu terni l'éclat des manifestations Rameau : aucun premier prix ne portera la trace de celles-ci. On ne discutera pas la décision du jury, composé de quelques-uns des plus grands clavecinistes actuels sous la présidence de Robert Veyron-Lacroix, et dont le jugement portait sur trois séries d'épreuves très lourdes. A l'écoute des dernières, cependant, on aurait volontiers décerné la récompense suprême au Brésilien Ilton Wjuniski, peut-être desservi par un style baroque assez exalté, mais dont la clarté d'exécution, le beau geste musical, la grande déclamation intérieure structuraient admirablement la *Toccata en fa dièse mineur* de Bach aussi bien que des variations de Byrd ou le *Cinquième Concert* de Rameau.

Le Polonais Wladislaw Klosiewicz, qui a un peu raté sa *Toccata*, a donné l'impression d'un style plus apprêté et trop précieux, malgré un jeu brillant d'une grande régularité rythmique. Aux interprétations sages et grises de l'Américaine Charlotte Mattax, nous aurions préféré la technique vivante et sensible de la Japonaise Naruka Morioka et son autorité intrépide dans le *Concert* de Rameau.

De nos jours, en tout cas, ce dernier serait peut-être moins pressé de quitter cette ville qui la célèbre si bien. Il serait ravi de se retrouver dans son quartier, toujours vivant et plein de charme (rue Vannerie, rue Verrerie, rue Chaudronnerie), qui n'a guère changé depuis son époque, avec cette délicieuse alternance de nobles hôtels et de maisons toutes simples égrenées de la Renaissance au dix-huitième siècle. Et il découvrirait avec émerveillement le vigoureux décollage de la musique dans son pays, où un travail en profondeur produit aujourd'hui les plus beaux fruits : cent soixante-quinze manifestations musicales de grande qualité en Bourgogne, du 1er juillet au 30 septembre. Qui l'eût cru il y a dix ans à peine ? Mais la jeune déléguée régionale à la musique ne s'appelle-t-elle pas, à défaut de Rameau, Mme Berlioz ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ *Palmarès du concours de clavecin* : pas de premier prix. 2e prix *ex aquo* : Ilton Wjuniski (Brésil) et Wladislaw Klosiewicz (Pologne) ; 3e prix : Charlotte Mattax (Etats-Unis). Le Polonais remporte d'autre part l'épreuve de musique contemporaine.

Le concours des jeunes chefs d'orchestre à Besançon

Le concours international des jeunes chefs d'orchestre à Besançon, assez décevant l'an passé, semble avoir pris un bon *tournant* ces jours-ci (1). La qualité musicale, d'abord, en fut nettement supérieure, grâce à la présence de l'Orchestre *symphonique* de la garde républicaine, ensemble solide, composé d'instrumentistes *excellents pour la plupart*, et l'on a pu mieux juger la valeur des candidats lors de la demi-finale, où *chacun disposait de cinquante* minutes (au lieu de vingt-cinq les années précédentes) pour faire vraiment *travailler un mouvement* de symphonie appartenant au grand répertoire.

Il faudra pourtant revoir le dernier programme, inutilement surchargé d'œuvres modernes (*Bacchus et Ariane*, de Roussel, *Concerto pour piano*, de Stravinski, et *Winds*, de Marius Constant) beaucoup moins significatives et dont la lourdeur a limité à deux les finalistes. Leur nombre, trop restreint de toute façon, paraissait d'autant plus injuste au regard du niveau très élevé de ce concours, où six candidats au moins témoignaient de dons réels.

La Grande-Bretagne a été bien mal récompensée de nous avoir envoyé neuf concurrents, dont trois fort brillants. Il est impossible de comprendre que Grant Llewellyn, un gamin blond de vingt-deux ans qui a fait merveilleusement répéter le scherzo et le final de la *Cinquième* de Beethoven avant d'en donner une interprétation aussi précise que forte et poétique, n'ait pas été retenu, non plus d'ailleurs que le Japonais Hisagoshi Hashimoti, malgré sa préparation méticuleuse et profonde de *la Marche funèbre* de *l'Héroïque*.

Une fois admis en finale, le prix ne pouvait plus guère échapper à Michael Zilm, un Allemand de Stuttgart (vingt-cinq ans). Cet ancien assistant de Karajan, grand, beau et blond, aux gestes d'une élégance étudiée, a en effet une technique de chef précise, qui lui permit de rendre très lisible l'œuvre de Constant. Excellent rythmicien et préoccupé avant tout de dynamique sonore (encore qu'il ait imparfaitement modulé les mouvements de masse du concerto de Stravinski), il est en revanche peu sensible à la souplesse mélodique et aux subtilités des phrasés. D'où la banalité et les nuances rudimentaires de son interprétation beethovenienne (premier mouvement de la *Septième Symphonie*) avec sa raideur très allemande, qui ne laissait guère filtrer le vrai lyrisme dans *Bacchus et Ariane*. Entend-il bien ce qu'il y a au-delà des notes qu'il dispose avec somptuosité ?

Carlo Rizzi (un Milanais de vingt-trois ans, *première mention*), plus souple sans doute quoique moins brillant technicien, met correctement les œuvres en place (bien qu'il n'ait rien compris à *Winds*) sans leur communiquer un souffle très *original ; et dans la symphonie Jupiter* (finale), vigoureuse et tendue, on ne décelait nullement un *sens de l'inflexion mozartienne*, de la pureté miraculeuse des lignes. Mais il fut le plus habile dans l'épreuve de dépistage des fautes.

Les choix du jury pour la finale ont quelque peu gâché ce concours de haute qualité dont le règlement et l'organisation mériteraient d'être encore *remaniés pour lui donner une* plus grande audience internationale. On aura noté enfin l'absence des Français, dont l'unique représentante a disparu très normalement.

J. L.

(1) Le jury est présidé par Manuel Rosenthal, appelé à la suite du décès d'Igor Markevitch.

SPECTACLES

THÉATRE

« COMMENT DEVENIR UNE MÈRE JUIVE EN DIX LEÇONS »

Histoire de père

Dix leçons pour devenir une mère juive, c'est beaucoup. L'art de culpabiliser son entourage, de l'infantiliser par excès d'attentions *et de* soins est l'un des plus répandus. Il n'est pas nécessaire d'être juive ni mère pour être une mère juive, dit Dan Greenburg, auteur du petit livre traduit et adapté pour la scène par Paul Fuks, où les dessins de Wolinski complètent plus qu'ils n'illustrent le mythe, réduit à un stéréotype : un contour que chacun peut colorer à sa façon.

A la Gaîté-Montparnasse, la mise en scène de Tootie Masson est nulle. Tout repose sur les réminiscences personnelles des spectateurs et sur les acteurs : André Valardy mène le jeu avec finesse et vivacité. Marthe Villalonga est la mère. Elle a de l'abattage, mais elle vient d'Afrique du Nord, et la mère en question de Pologne. Question de climat, mentalité, c'est loin. Marthe Villalonga n'est pas assez viscéralement dramatique. Elle s'amuse de son jeu. Une mère polonaise vit le drame perpétuel. Le moindre de ses soupirs est l'œil d'un cyclone ; elle ne fait pas la malade, elle est malade...

La différence entre une mère juive polonaise et une mama méditerranéenne, une matrone mauricienne, avec toute femme fabriquée par une société qui ne lui laisse d'autre responsabilité que celle de la famille, est dans la manière dont cette responsabilité devient pouvoir, la manière dont la mère réduit le père à une présence silencieuse, songeuse, poétique, assurée ici avec une sensibilité émouvante par Dominique Bernard. C'est le père qui fait la « yddisch mama », et c'est votre propre chanson qui vous fera rire, ou non.

COLETTE GODARD.

★ Gaîté-Montparnasse, 20 h 15.

« Mademoiselle Julie » sans Jean-Paul Roussillon

Jean-Paul Roussillon ne signera pas la mise en scène de Mademoiselle Julie *au Théâtre Edouard-VII. Il a renoncé à faire répéter Niels Arestrup et Isabelle Adjani. Celle-ci l'avait choisi (après avoir pensé à Claude Miller) parce qu'elle avait joué Agnès de* l'Ecole des femmes *sous sa direction, à la Comédie-Française.*

Mais le temps passe, et Niels Arestrup travaillait pour la première fois avec Jean-Paul Roussillon. Apparemment, le courant n'est pas passé. Divorce pour incompatibilité d'humeur ? Les répétitions continuent sous le regard de la décoratrice Claude Lemaire, du comédien Claude Benedetti... On voit des gens qui vont et viennent. On pense reconnaître Jacques Spiesser. Personne, en tout cas, ne signera à la place de Jean-Paul Roussillon.

Comme la location couvre déjà l'ensemble des représentations, dont le nombre est limité à quatre-vingt-dix, tout doit être mis en œuvre pour ne pas reculer la date de la première, prévue le 20 septembre. – C. G.

■ Ester de Miro organise à Rimini, ville natale de Fellini, du 25 septembre au 3 octobre, un hommage intitulé « Fellini della memoria », où sera projetée toute l'œuvre du cinéaste, en sa présence.

■ Suzanne Prou et André Balland, membres de la commission des avances sur recettes, viennent de démissionner. Ils sont remplacés par Danièle Heymann et Marc Grunebaum.

■ Une équipe de plongeurs français et égyptiens a récemment retrouvé dans la baie d'Aboukir, à l'est d'Alexandrie, le navire-amiral *l'Orient* qu'utilisa Napoléon Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte. Ce vaisseau, qui comportait trois ponts où pouvaient tenir mille marins, avait été coulé par Nelson lors de la première bataille d'Aboukir en 1798.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 15 septembre

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CINQUANTE MINUTES D'ATTENTE – Les Templiers (278-91-15), 20 h 30.
THÉATRE D'OMBRES DE PÉKIN – Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30.
LE DINER BOURGEOIS – Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h 30.
MOI, BECKETT – Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.
BALLE DE MATCH – Tristan Bernard (522-08-40), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour ; la Colonie.
BEAUBOURG (277-12-33). (Mar.) Débats : 18 h 30 : La radiesthésie ; à 21 h ; Soirée minorités ethniques : Mapuches. Cinéma Vidéo : 13 h : De fer et de pierre ; *16 h : San Clemente* ; 19 h : le Pays basque sud et sa liberté ; Présences polonaises : 15 h : la logique froide ; 18 h : S. et F. Themerson.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 16 h : l'Archipel sans nom.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE-THEATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
BASTILLE (357-42-14), 21 h : la Mère.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24), 20 h 45 : Pauvre France.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : Fête.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 heures : Mourir à Colone.
ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : le Monte-plats.
ESPACE-GAITE (327-13-54), 20 h 30 : la Bonn'Femme aux camélias.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : la Malibran.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 15 : *Comment devenir une mère juive en dix leçons*; 22 h : la Fausse Libertine.
GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes – *A Private Bar.*
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : C'est Woody qui l'a dit.
LA BRUYERE (874-76-99), *21 h* : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I : 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h 15 : Boby Lapointe ; II. 18 h 30 : les Fables de La Fontaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Visages de Cocteau. Petite salle, 18 h 30 : la Putain littéraire; 22 h 15 : Derrière la maison, les ombres.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour fou.
MICHODIERE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Marguerite et les autres.
Petite salle 21 h 15 : l'Astronome.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : l'Extravagant Mr. Wilde.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
POTINIERE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10), 20 h 45 : Cami.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer ; 22 h : Y'en a marr... ez vous ?
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 21 h 30 : Arrête de rire, ça va santer ; *22 h 30 : le Propriétaire.*
THEATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Toi et tes nuages.
THEATRE PRESENT (203-02-55), *20 h 30* : l'Opéra de Quat'Sous.
UNION (770-90-94), 20 h 30 : le Défi génétique (dern.).
VARIETES (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : Le Président.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Les Démones Loulou ; 22 h 30 : Les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : Les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h : Service non compris.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51). 19 h 45 : Macbeth ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour c'est comme un bateau blanc ; *II : 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués* ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Slips et sentiments.
COMÉDIE ITALIENNE (320-85-11), 20 h 15 : *Dieu m'tripote* ; 21 h 30 : Un vautour sur mon balcon ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.
LES LUCIOLES (526-51-64). 20 h 15 : *Roman-photo pour bonniches en délire.*
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : J'viens pour l'annonce.
RESTOSHOW (508-00-81), 20 h 30 : Du *Dac au Dac* ; *22 h* : G. Dahan.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 22 h : Vous descendez à la prochaine ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), *20 h 30* : Aïe... love you.
LA TANIÈRE (337-74-39), 21 h : A. Feral ; 22 h 30 : M. Alencar.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; *21 h 30* : Apocalypse Na.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : L'Orchestre.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 21 h : *Métamorphoses d'une mélodie.*

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Danses derviches de Perse.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 19 h : Ballets K. Wachner ; 22 h : Les danseurs du temps, B. Morel.
TH. 18 (226-47-47), 20 h : Le Huitième Jour.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 30 : I. et A. Parra.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Welcome Pingouin, Areski-Fontaine.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25), 20 h 30 : Frénésie des mers du Sud.
FORUM (297-53-47), 21 h : E. Demarczyk.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Tri Yann.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), 20 h 30 : Sylvie Vartan.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Touré Kunda.
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41), 22 h : W. Rios, C. Perez, J.-C. Carrasco, Jacinta.

Les concerts

CENTRE CULTUREL CORÉEN, 18 h 30 : Yang Sung Sic (Corelli, Bach, Mozart).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : P. Le Bosco (Ohana, Mureul, Brouwer...) ; 21 h : voir le 14.
INSTITUT POLONAIS, 20 h 30 : A.-M. Stanczyk (Chopin, Lessel, Liszt...).

Jazz, pop, rock, folk

A. DEJAZET (271-44-10), 20 h 30 : J. Barrense Dias.
CASINO DE PARIS (874-26-22), 21 h : Higelin.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : B. Waters, J.-P. Sasson.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Dédé Saint-Prix.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : R. Brecker, E. Elias, N. Vasconcelos.
PANAME (297-52-67), 21 h 30 : J. McNeil.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : F. Rilhac, L. Mazetier, G. Leroux.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J.-C. Capon, R. Galliano, G. Perrin.
LA RESSERRE AUX DIABLES (272-01-73), 22 h : Quartet J.-L. Chautemps.
SUNSET (261-46-60), 23 h : B. Widemann.
TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Ch. Bellanzi « Lolo ».

Les festivals

RENCONTRES THÉATRALES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)
20 h *15* : les Cenci.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

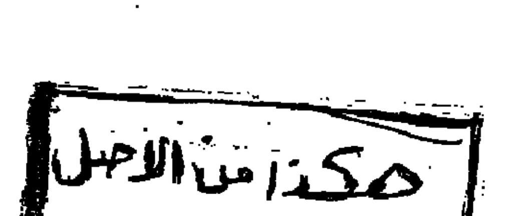
15 h, Classiques du cinéma, films d'auteurs, films rares : Le Plus Grand Cirque du monde, de H. Hataway : 19 h, Deauville 1983 : Chicken Ranch, de N. Broomfield et S. Sissel ; 21 h, Hommage à Frank Capra : New-York Miami.

BEAUBOURG (278-35-57)

Classiques du cinéma, films d'auteurs, films rares : 15 h, l'Odyssée du capitaine Steve, de M. Pagliero ; 17 h, Gamma people, de J. Gilling ; 19 h, Ivan, de A. Dovjenko.

Les exclusivités

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'ARGENT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
BARBE D'OR ET LES PIRATES (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
BENVENUTA (Fr.-Belg.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet Bastille, 12e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-95-38) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
CARBONE 14, LE FILM (Fr.) : Le Marais (H. sp.), 4e (278-47-86).
CARMEN (Esp., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Impérial, 2e (742-72-52).
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
CHICANOS STORY (Mex., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
LA CRIME (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).



SPECTACLES

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, (562-41-46). — V.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — *V.f. : Français, 9e (770-33-88)* ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

EQUATEUR (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

EVIL DEAD (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

FANNY ET ALEXANDRE (Suède, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

FANNY HILL (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

FRAGMENTS POUR UN DISCOURS THÉATRAL - VITEZ - LE CONSERVATOIRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15).

FURYO (Jap., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

GALIJIN (Brés., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

GANDHI (Ang., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Grand Rex, 2e (233-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

HANNA K. (Fr.-A., v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

HISTOIRE DE PIERRA (Fr.-It., v.o.) (*) : Noctambules, 5e (354-42-34).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Escurial Panorama, 14e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 13e (325-95-94).

LA JAVA DES OMBRES (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

L'HOMME AUX DEUX CERVEAUX (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LE LIQUIDATEUR (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

LA MATIOUETTE (Fr.) : Olympic, 14e (542-35-38).

LA MÉMOIRE (Egyp., v.o.) : Louxor, 10e (878-38-58).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

OU EST PASSÉE MON IDOLE ? (A., v.o.) : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches (H. sp.) 6e (633-10-82).

PORKY'S II (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES PRÉDATEURS (Brit., v.o.) (*) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

SUPERMAN III (A., v.o.) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

TONNERRE DE FEU (A., v.o.) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

TOOTSIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA TRILOGIE D'APU (Ind., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 1re, 2e, 3e partie, 6e (326-58-00).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

UN FLIC AUX TROUSSES (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LES FILMS NOUVEAUX

AVIS DE RECHERCHES, film américain de Stanley R. Jaffe (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Images, 18e (522-47-94).

LE FAUCON, film français de Paul Boujenah : Forum Orient-Express 1er (233-63-65) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-33-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Wepler, 18e (522-46-01).

FLASHDANCE, film américain d'Adrian Lyne (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Pramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 14e (758-24-24) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secretan, 19e (241-77-99).

LA GRANDE VILLE, film indien de Satyajit Ray (v.o) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA JEUNE FILLE AU CARTON A CHAPEAU - OKRAINA, films soviétiques inédits de Boris Barnet (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LIBERTY BELLE, film français de Pascal Kané : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 13e (828-42-27).

ZELIG, film américain de Woody Allen (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Passy, 16e (288-62-34) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) (deux salles) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé (522-46-01).

UN HOMME, UNE FEMME, UN ENFANT (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE VOYAGE A DEAUVILLE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

YOR, LE CHASSEUR DU FUTUR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A. (A., v.f.) : Bergère, 9e (770-77-58).

L'ALPAGUEUR (Fr.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ASSASSINAT DE TROTSKY (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

BEN HUR (A., v.f.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

BYE BYE BRASIL (A.) : Denfert, 14e (321-41-01).

CANNIBAL HOLOCAUST (A., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : Escurial (H.sp.), 13e (707-28-04).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DAHLIA BLEU (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE DECAMERON (It., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Boîte à Films (H.sp), 17e (622-44-21).

DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.f.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

L'EXTRAVAGANT MR. RUGGLES (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H.sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HAIR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

HAUTE PÈGRE (A., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'INCONNU DU NORD EXPRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

JEREMIAH JOHNSON (A. v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Boîte à Films (H.sp.), 17e (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It. v.f.) (1re partie) (2e partie) : Grand pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE : Acacias, 17e (764-97-83).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

M. LE MAUDIT : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

MARIUS (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

M.A.S.H. (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It. v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

NEIGE (Fr.) (*) : Bergère, 9e (770-77-58).

NEW YORK, NEW YORK : Calypso, 17e (380-30-11).

ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

PLACE AU RYTHME (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

PLAYTIME (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Templiers, 3e (272-94-56).

LES 400 COUPS (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

RIZ AMER (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

TAIS TOI QUAND TU PARLES (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58).

THE ROSE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : ; Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

UN SI DOUX VISAGE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

YOYO (Fr.) : Denfert (H.sp.), 14e (321-41-01).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : le Dernier Round.

LES FEMMES DE FASSBINDER (v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h 5 : Lili Marleen ; 18 h 10 : Lola, une femme allemande.

DOSTOIEVSKI (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), 16 h : les Nuits blanches ; 18 h : l'Idiot (de Lampin) ; 20 h : Crime et châtiment.

BERGMAN (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 15 h 50 : l'Attente des femmes.

HITCHCOCK (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) : la Maison du docteur Edwardes.

JOHN FORD (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Deux Cavaliers.

LES GRANDES REPRISES DE L'ESCURIAL : Escurial, 13e (707-28-04), 16 h 30 : le Pont de la rivière Kwaï ; 19 h 30 : l'Homme de la rivière d'argent (v.o.) ; 21 h 30 : les 55 Jours de Pékin.

POLAR STORY (v.o.) : Olympic Marilyn, 14e (542-35-38) : Tony Rome est dangereux.

LUIS BUNUEL EL REY (v.o.) : Olympic Marilyn, 14e (542-67-42) : Viridiana.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : le Pigeon.

FESTIVAL ROBERT BRESSON, STUDIO 43 (770-63-40), 18 h : le Diable probablement ; 20 h : Un condamné à mort s'est échappé ; 22 h : Au hasard Balthazar.

MIZOGUCHI : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : la Femme de la nuit.

COMMUNICATION

La presse magazine part en guerre contre l'augmentation de la publicité télévisée

L'augmentation des recettes de la publicité télévisée est un danger mortel pour la presse écrite. Tel est, en substance, le point de départ d'une campagne organisée sous l'égide de l'Association pour la promotion de la presse magazine (A.P.P.M.), présidée par M. Paul Dupuy, directeur général d'Excelsior Publications. Cinquante-neuf groupes de presse ou publications — dont *l'Express, le Point, Jours de France, V.S.D.*, les Editions mondiales, le groupe Hachette-Filipacchi — participent à cette opération qui débute le 20 septembre.

Dans son argumentation, l'A.P.P.M. avance des chiffres éloquents *sur cette progression* des recettes publicitaires au petit écran. « *Pour la seule publicité commerciale* (publicité de marques), *la progression est de 30 % d'une année sur l'autre pour les recettes nettes.* » Toujours selon la même source, « *les recettes nettes de publicité prélevées par les trois chaînes nationales seront d'environ 2 800 millions de francs en 1983, ce qui représente un chiffre d'affaires de 3 350 millions de francs prélevés par la télévision — monopole public — sur le marché publicitaire* ».

L'objectif de la campagne lancée par l'A.P.P.M. est d'obtenir le contrôle du temps d'antenne consacré à la publicité (de 16 mn 45 s par jour en 1981 il serait passé à 20 mn 28 s en 1982) et le rétablissement du quota de 25 % — plafond maximum — des recettes totales de la radiotélévision, disposition prévue dans la loi de 1974 mais supprimée dans celle de 1982. « *A condition*, précise l'A.P.P.M., *que le total des recettes de la télévision soit calculé dans des conditions comparables à celles qui existaient* [entre 1974 et 1982], *c'est-à-dire en ajoutant essentiellement la redevance.* »

Au secrétariat d'État aux techniques de la communication, on fait valoir qu'en l'absence de quota inscrit dans la loi, M. Georges Fillioud a toujours veillé à ce que le « plafond » de 25 % soit respecté dans les faits par les sociétés de télévision, afin de ne pas déstabiliser le marché publicitaire. Pour ce qui concerne plus généralement le marché publicitaire français, il a fait l'objet d'une étude de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP) dont les résultats ont été rendus publics en janvier dernier. Selon ce dernier, l'évolution de la répartition des *recettes publicitaires entre les* grands médias, depuis 1968, s'établit ainsi qu'il apparaît sur notre *tableau*.

Deux autres points sont examinés dans la campagne de l'A.P.P.M. : les secteurs économiques non admis sur les trois chaînes nationales doivent également être interdits sur les réseaux régionaux de FR 3 ; enfin, les tarifs de publicité de la télévision « *doivent tenir compte au mieux des réalités publicitaires pour que la concurrence entre les médias s'effectue dans un esprit normal d'économie de marché* ».

Source R.F.P.	Presse (1) (%)	Radio (%)	Télévision (%)	Publicité extérieure (%)	Cinéma (%)
1968	77	9	2	10	2
1970	71	7	11	10	1
1972	69	7	12	11	1
1974	66,5	8	12	12	1,5
1976	62	9	14	12,5	1,5
1978	61	9,5	14	13,5	1,5
1980	60	10	14,5	14	1,5
1982	58,5	9	16	15	1,5

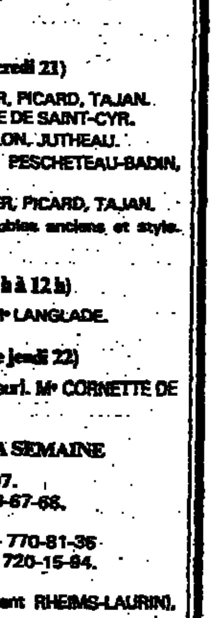
(1) Petites annonces et publicité locale comprises.

Sur Antenne 2

BERNARD RAPP REMPLACE PATRICK POIVRE D'ARVOR

Après trois semaines de réflexion, les responsables d'Antenne 2 ont désigné le successeur de Patrick Poivre d'Arvor : Bernard Rapp, ancien grand reporter au service étranger de la chaîne et depuis deux ans correspondant permanent à Londres. La transition se fera en douceur et dans la continuité. Blond comme son prédécesseur, Bernard Rapp a sensiblement le même âge que P.P.D.A. et conjugue, comme lui, professionnalisme, sobriété et charme discret. Le communiqué d'Antenne 2 précise qu'il « *va progressivement prendre sa part de la présentation du journal de 20 h jusqu'à le présenter dans les semaines qui suivent à parité avec Christine Ockrent* ».

Ce que va faire maintenant Patrick Poivre d'Arvor ? On sait qu'il souhaiterait rester sur A 2 et qu'il a présenté à M. Pierre Lescure, directeur *de l'information, un projet* d'émission hebdomadaire, rencontre entre des hommes politiques et des personnalités du spectacle. L'idée n'est pas mauvaise. Reste à savoir s'il y a un créneau disponible. Les dirigeants de la chaîne paraissent sceptiques.



COMMUNICATION

A VOIR

Handicap et handicap

Dire qu'il y a à peine une quinzaine d'années, jamais un grand infirme n'était passé à la télé ! C'était trop triste, trop laid, trop pénible à regarder. On préférait ne pas les montrer et laisser à leurs parents le soin de nous en parler. On s'est bien rattrapé depuis. Je me demande même si, dans le formidable élan de solidarité, de remords à l'égard des moins favorisés qui a suivi, on n'a pas eu tendance à simplifier, *pour mieux les résoudre sans* doute, les problèmes de société. A séparer et puis à rassembler en catégories bien distinctes et bien étanches les vieux, les jeunes, les femmes et, précisément, les handicapés. Dans leur désir de proclamer haut et fort leur droit à la *différence, eux-mêmes* se sont regroupés. En tribu. Pour elle, écrit Ian Dury, ni race, ni croyance. *Elle* n'a pas de frontières. Elle provoque tendresse et peur.

Peut-être, mais à des titres divers. Le handicap, c'est comme *l'âge ou la féminité. Ça implique* des circonstances particulières, ça comporte des degrés, des stades, des inégalités fondamentales. Entre un Patrick Ségal, victime d'un accident qui l'a arraché à lui-même et à son fauteuil roulant en l'ouvrant au monde et un *infirme moteur cérébral victime* d'un accouchement dramatique, qui n'a jamais quitté l'hôpital, je ne vois rien de commun. Pas plus qu'entre Roosevelt et le garçon laitier de la Maison Blanche.

Vous verrez, vendredi soir, sur FR 3 (1) un reportage coup de poing, très dur, très difficile à encaisser. A cause de ça, justement. A cause de l'étroitesse et de la spécificité de la cible : trois handicapés mentaux sélectionnés *aux Jeux nationaux du* sport et proposés ensuite d'un coup d'aile aux Jeux olympiques, qui ont réuni l'été dernier en Louisiane quatre mille garçons et *filles à leur image*. Des filles et des garçons capables d'entreprendre ce voyage au bout de l'effort, du courage et de la persévérance. Tant qu'on reste aux Etats-Unis, pris avec eux dans le tourbillon d'une énorme kermesse à l'américaine, ça va. *C'est le retour qui est pénible*, le retour à l'hôpital départemental des Yvelines.

Alors là, oui, c'est l'enfermement dans l'insupportable pro*miscuité des salles communes*, où s'entassent pêle-mêle débiles profonds, moyens et légers. C'est l'interdiction de faire l'amour, alors même que toutes les femmes se voient donner la pilule. C'est le bruit. C'est l'étrange rendu familier par l'ha*bitude*. Et c'est entre ces gens qui irradient littéralement, qui rayonnent, qui ruissellent de gaieté ou de tristesse abandonnée, le geste bouleversant d'une *main tremblante à la rencontre* d'une autre main.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Magazine « Vendredi » : « Les héros de la fête », vendredi 16 septembre, 20 h 35.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 15 SEPTEMBRE

– *M. François Mitterrand*, président de la République, répond aux questions des journalistes, dans le magazine « *L'enjeu* », sur TF 1 à 20 h 35.

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

– *M. Jacques Chérèque*, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., *est l'invité du journal* de 12 heures, sur C.V.S. (91,3 MHz, Versailles).

– *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, président du Centre mondial de l'informatique, participe au journal de TF 1, à 13 heures.

– *M. Jacques Delors, ministre* de l'économie, des finances et du budget, est reçu au journal de 18 heures, sur R.T.L.

Jeudi 15 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 L'enjeu.
Emission de F. de Closets, E. de la Taille et A. Weiller.
Numéro spécial avec le président de la République : François Mitterrand.

21 h 55 Caméra festival : La peste à Marseille.
Film écrit et réalisé par M. Porte.
L'un des événements les plus tragiques de l'histoire de Marseille : la grande peste de 1720. Un document-fiction conçu à partir de chroniques de l'époque, suivi d'un débat avec Pierre Chaunu, membre de l'Institut, et Henri-Hubert Molaret, professeur de médecine de Paris.

23 h 25 Journal.

23 h 15 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : le Corsaire.
D'après J. Conrad, réal. F. Giraldi. Avec P. Leroy, L. Morante, I. Thulin...
Le capitaine Cayrol, vieil écumeur des mers qui aspire au repos, s'est installé chez la belle Arlette, près de Hyères. Adaptation relativement fidèle d'un roman de Conrad. Pour les inconditionnels, signalons l'apparition d'Alain Cuny dans le rôle du curé du village.

21 h 40 Concert : « 2ᵉ Symphonie, Résurrection », de G. Mahler.
(en simultané sur France-Musique), par l'Orchestre national de France. Dir. S. Ozawa ; solistes : J. Norman et S. Armstrong.

23 h 10 Football : spécial Coupe d'Europe.
Résumé filmé des rencontres premier tour des Coupes d'Europe.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Ciné-Passion, de M.-C. Barrault.

20 h 40 Film : Fellini-Roma.
Film italien de F. Fellini (1972), avec P. Gonzales, F. Florence, M. Maitland, A. Vitali, P. de Boses (1972).
En 1938, Fellini, jeune provincial, arrive à Rome et découvre divers aspects de la ville. Trente-trois ans plus tard, il y tourne un film et se penche sur un autre monde. Alternance du passé et du présent, dans une œuvre monumentale, où Fellini, avec son talent si particulier de visionnaire, fait le portrait subjectif, onirique, prodigieusement spectaculaire d'une ville chargée d'histoire et toujours, pour lui, mystérieuse.

22 h 35 Journal.

22 h 55 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de J. Garcin.
Premiers romans, nouveaux espoirs. Avec Michel Tournier, Elvire Murail. Portraits de J. Gourchechon, C. Lépérant, H. Pollès.

23 h 55 Prélude à la nuit.
Le Petit Ane blanc, la Meneuse de tortues d'or, la Cage de cristal, de J. Ibert, par le groupe Noco Music.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Théâtre.
Extraits de « C'était comment déjà », de J. Bouchaud.

18 h 25 Variétés : Rocking Chair.

18 h 55 Informations nationales et internationales.

19 h 10 Dessin animé : Vagabul.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 35 Feuilleton : Malaventure.

FRANCE-CULTURE

20 h, « Berditchev », de F. Gorenstein. Adapt. Lily Denis, réal. G. Peyrou. Avec J. Boulva, R. Salik, M. Chevit...

22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (donné au Théâtre du Rond-Point à Paris, le 9 mai 1983) : *Echo XIII*, de Amy, *la Chaîne*, de Schapira, *Trans-Apparence*, de Taira, *Sept Haïkaï*, de Messiaen, par l'Ensemble intercontemporain, dir. : Tabachnik ; sol. : J.-M. Manama, cor, J. Naulais, trombone, D. Ciampolini, percussion...

21 h 40, Concert (en simultané avec A2) : *Deuxième symphonie en ut mineur, Résurrection*, de Mahler, par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. S. Ozawa ; sol. : J. Norman, S. Armstrong.

23 h, Fréquence de nuit : musiques de Géorgie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan.

Vendredi 16 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Vision plus.

12 h 30 Le bar de l'été.

13 h Journal.

13 h 35 Série : Mᵐᵉ Columbo.

16 h 30 Croque-vacances.

18 h Le rendez-vous.

18 h 10 Revoir à la demande : Schulmeister, l'espion de l'Empereur.

19 h 5 Météorologie.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Jeu : Super-défi.

19 h 45 Jeu : Marions-les.

20 h Journal (et à 22 h 30).

20 h 35 Au théâtre ce soir : Et ta sœur.
De J.-J. Bricaire et M. Lasaygues. Mise en scène de R. Manuel, avec Jean-Jacques, E. Dassas, A. Bardi, J.-P. Rambal...
Rencontre étrange entre deux jumeaux : Martin, fantaisiste, léger, coquet comme une femme, et Martine, sérieuse et travailleuse comme un homme...

22 h 40 Le jeune cinéma français de court métrage.
« La Chatte sur un tapis blanc », de C. Grinberg.

23 h 10 Journal et Cinq jours en Bourse.

23 h 25 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h Journal (et à 12 h 45).

12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.

13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.

13 h 50 Aujourd'hui la vie.
Ces bébés qui viennent du froid.

14 h 55 Série : Embarquement immédiat.

15 h 45 Reprise : Les jours de notre vie.
(Diffusé le 14 septembre.)

16 h 35 Itinéraires.

17 h 45 Récré A2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Série : L'homme de la nuit, d'après G. Leroux, réal. J. Bunuel. Avec G. Wilson, Cl. Giraud, B. Ogier, P. Clementi...
Petrograd en 1917. Le voyage de noces à peine commencé tourne mal. Le prince Naskine se dispute avec Maria, qu'il découvrira plus tard dans les bras d'un ami. Maria sort un revolver... Un feuilleton à l'histoire enchevêtrée. Ce n'est ni le meilleur roman de Leroux ni le meilleur film de Juan Bunuel.

21 h 30 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Après la guerre ». Avec A. Boudard (le Café du pauvre), *C. Bourniquel* (le Jugement Dernier), *G. Lagorce* (le Train du soir), *Rezvani* (la Loi humaine), *E. Wiesel* (le Cinquième Fils).

22 h 45 Journal.

22 h 55 Cinéma d'été, cinéma d'auteur : Aventures en Birmanie.
Film américain de R. Walsh (1944), avec E. Flynn, W. Prince, J. Brown, G. Tobias, H. Hull, W. Anderson, J. Alvin (v.o. sous-titrée. N.).
En 1944, un commando de parachutistes américains est chargé de détruire une station de radar japonaise dans la jungle birmane. Sa mission accomplie, le commando est traqué par l'ennemi. L'héroïsme était, ici, de rigueur, pour soutenir l'effort de guerre des États-Unis. Cinéaste du western et de l'aventure, Walsh a réussi à montrer, au-delà de la propagande, la lutte et l'angoisse de GI's avec un certain réalisme.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h Télévisions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 50 Dessin animé : Ulysse 31.

20 h Les jeux.

20 h 35 Vendredi : Les héros de la fête.
Magazine d'information de A. Campana.
Trois handicapés mentaux, sélectionnés aux Jeux nationaux du sport adapté, au mois de mai à Roanne, et propulsés aux Jeux olympiques de Baton-Rouge, en Louisiane, témoignent. Un reportage de Lionel Rotcage et de Michael Guyader (psychiatre).

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Un Américain à Paris, de Gershwin, par l'Orchestre philharmonique de Lorraine.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Documentaire : le rallye auto-moto du Maroc ; « la Voix de son maître » ; Belle-Ile ; portrait de Ch. Collas, précurseur de la carte postale.

18 h 55 Informations nationales et internationales.

19 h 10 Dessin animé : Vagabul.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 35 Feuilleton : Malaventure.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : le volontariat.

8 h, Les chemins de la connaissance : écritures brutes et fous littéraires.

8 h 50, Echec au hasard.

9 h 7, La matinée des arts du spectacle.

10 h 45, Le texte et la marge : « Ma vie à cœur ouvert », de J. Delage.

11 h 2, Musique : perspectives du XXᵉ (à 13 h 30 et 16 h).

12 h 5, Agora.

12 h 45, Panorama.

14 h, Sons.

14 h 5, Un livre, des voix : « les Ports du palais », de Geneviève Gennari.

14 h 47, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire : Jean Marteilhe.

18 h 30, Feuilleton : le nommé Jeudi.

19 h, Actualités magazine.

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : les oasis en mer profonde.

20 h, Piero Faggioni.

21 h 30, Musique : Black and Blue.

22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Bach, Wagenseil, Wieck, Crusell, Ravel.

8 h, Le journal de musique.

8 h h 15, Autour des... *Etudes symphoniques*, de Schumann.

12 h, Actualité lyrique.

12 h 35, Jazz, s'il vous plaît.

13 h, Avis de recherche.

13 h 30, Jeunes solistes : *Quatuor*, de Webern, *Quintette à vent*, de Fourchotte, *Mlady*, de Janacek.

14 h 4, Equivalences.

14 h 30, Autour de... Hermann Scherchen : œuvres de Bach, Haydn, Beethoven, Berlioz, Berg, Rimsky-Korsakov.

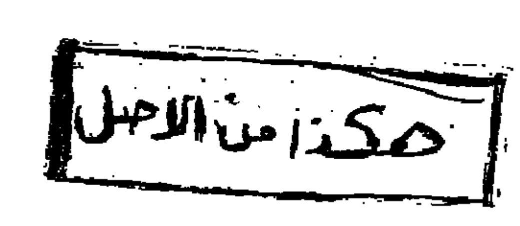
17 h 5, Repères contemporains : André Bon.

18 h, Jazz : les vocalistes.

18 h 30, L'imprévu.

20 h 20, Concert : *Mort et transfiguration*, poème symphonique de R. Strauss, *Concerto pour piano et orchestre*, de Chopin, *Symphonie nº 3*, de Brahms, par l'Orchestre national de France, dir. W. Sawallish, sol. : F.-R. Duchable, piano.

22 h 15, Fréquence de nuit : musiques de Perse.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le cm/col.*	Le cm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Université de technologie de Compiègne,
division électromécanique
recherche d'urgence

ENSEIGNANT
DE HAUT NIVEAU

de nationalité étrangère, pour occuper un poste d'assistant associé pendant les années scolaires 83/84 et 84/85. niveau souhaité : diplômé d'ingénieur en électrotechnique et automatique. service à assurer : travaux dirigés et travaux pratiques en électricité générale et automatique industrielle. Possibilité de préparer une thèse à l'université.
Adr. lettre de candidature et c.v. à M. Alain Mouillet, U.T.C., div. électromécanique, BP 233, 60206 COMPIÈGNE CEDEX.

Cherche vendeuse pour VIDÉO-CLUB excellente présentation. 4.500 F net. T. 506-39-41.

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé rech. PROFESS. VACATAIRES expérience exigée.
— Economie.
— Mathématiques.
— Technique de commerce international (7 h).
— Informatique (16 h).
— + un surveillant.
Tél. au 747-06-40 poste 38.

Urgent important établissement enseignement supérieur privé, Paris, recherche prof. et chargés de travaux dirigés de comptabilité. Env. lettre manuscrite, c.v., *photo et prétentions* à ARMA, 47, rue de Liège, 75008 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR EXPORT
à temps plein ou partagé
Français, Grande Ecole et Business School.
- Expérience 15 ans.
- Très bonnes références.
- Négociation, création et animation réseaux.
- Conseiller du commerce extérieur de la France.

Recherche poste de
DIRECTION
ou CONSEILLER EXPORT
Ecrire à RÉGIE-PRESSE sous n° T. 41.916 M,
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Jne femme, 1 a. expérience rech. emploi de sténodactylo ou compo cartiste Paris. Tél. 262-55-58 apr. 18 h 15.

URGENT
J. Fille, 20 ans, recherche emploi dactylo employée de bureau, place stable. Libre immédiatement ; Tél. à partir de 18 h 30 au 363-73-38, dem. Isabelle.

ADJOINT
A D.G. ou P.-D.G.
Homme 40 ans, apportant
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po).
- Une expérience de directeur PME de services : + 50 personnes (transport) + 150 personnes (assistance).
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires commerciales, direction de sociétés.
- Excellent négociateur. Esprit de synthèse, créatif et organisateur.
- Anglais + espagnol. Connaissances allemand + italien.

Recherche : poste actif d'adjoint à D.G. ou P.-D.G. - direction P.M.E. ou filiale.
Ecr. s/n° 6.526 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 18 ans, ch. emploi de bureau début. Notions dactylo.
Ecr. s/n° 6.534 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dame aiderait personnes âgées, courses, etc., quart. 17e ou ch. trav. écrit., dactylo.
Ecr. s/n° 6.533 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 33 ans, ch. emploi de dactylo ou bureau ou opératrice de saisie C.M. Expérience 16 ans. Etudierait toutes propositions pouvant l'intéresser.
Ecrire sous le n° T 11.494 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 24 ans, exp. export import, DEUG anglais, allemand, Sorbonne, dipl. EAD. ch. poste attachée commerciale, de préf. P.M.E., France ou étranger.
Ecr. s/n° 6.531 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dame soixant. bonne présentation, très bonne dactylo, bonne orthographe, cherche emploi mi-temps, après-midi. environ Saint-Lazare ou proximité.
Ecrire sous le n° 174
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. 25 ans, maîtrise Droit Public. DEA de Sciences Po, anglais courant, commençant études de journalisme. Etud. ttes propositions.
Ecrire sous le n° T 042.091 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois régionaux

LYCÉE TECHNIQUE TOULON, RECH. ENSEIGNANT COMPTABILITÉ POUR ENSEIGN. SUP. TÉL. (94) 75-37-82.

Groupe important secteur des plantes à parfum recherche
CHIMISTE
avec une bonne connaissance huiles essentielles et de la parfumerie, 3 ans expér. professionnelle. Salaire + 100.000 FF *selon qualification acquise.* Travail en Haute-Provence, prise de fonctions rapide. Contact Odepral, 714 CRS Car. Bertrand 84110 Montfavet. Tél. : (90) 32-38-99.

HUCHE S.A. ÉQUIPEMENTS POUR STATIONS-SERVICES recherchons :
AGTS COMMERCIAUX EXCLUSIFS
Bien introduits près garages, stations-service, transporteurs, pr implantations s/le marché de MAT. AUTOMATIQUES DE LAVAGE A BROSSES, de conception nouvelle.
Env. C.V. et photo à HUCHE S.A., B.P. 41, 14510 HOULGATE. Discr. absolue assurée.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt

HALLES, zone piétonne. IMM. RÉNOVÉ. Gd 2 PCES + possib. mazzanine, 20 m². Px 440.000 F. Me voir jeudi, vendredi, 14 à 18 hres. 1, RUE DU CYGNE.

2e arrdt

OPÉRA
2 P., cuis., bains, w.-c. LIV. DBLE + 2 CHBRES cuis., bains ensemble ou séparément. 526-54-61.

4e arrdt

HOTEL DE VILLE
Gd liv. cheminée, 2 chbres, original, impeccable 930 000 F — 222-08-19.

QUAI AUX FLEURS
Très élégant et original, 80 m², gd salon, 5 m haut., 1 ch., éléments XVIIe siècle. 296-58-88.

MARAIS, 4 pces, décoré, gde hauteur sous plafond, gde récept. 1.200.000 F. Soir après 19 h : Téléphone : 278-22-61.

5e arrdt

NEUF
IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE
DE 29 APPARTEMENTS
Livraison immédiate
JARDIN PLANTES
1 et 3 RUE POLIVEAU
DU 3 au 5 PIÈCES
et DUPLEX-TERRASSES
A partir de 15.000 F le m²
Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 à 19 h sauf mercredi et dimanche
A.W.I. Tél. : 267-37-37.

PRÈS SEINE
« Comme une petite maison »
DERNIER ÉTAGE DUPLEX
LIV. + 2 CH. TT CFT
Parking à proximité
SOL CALME. 1.290.000 F
SERGE KAYSER. 329-60-60.

Me ST-MICHEL, beau studio, meublé poutres apparentes, cuis. équipée, w.-c., s. d'eau. 290.000 F. SOGIL 345-44-88.

7e arrdt

PRÈS BOSQUET, gd stand., neuf, dble liv., cft. 800.000 F s/jard., park. 577-96-85.

8e arrdt

Part. vd péniche hollandaise, 23 m., entièrem. équipée, emplacement Concorde. *Prix* : 800.000 F. Tél. 265-32-43.

9e arrdt

R. LE PELETIER, gd studio, cuis., bains, refait neuf. Bel imm. 265.000 F. 280-26-23.

10e arrdt

BONNE NOUVELLE
Bel imm., 3 P., conft, 70 m² CLAIR, CALME, 530.000 F *A.C.O.P.A. 251-10-60.*

PRÈS GRDS BOULEVARDS
70 m² à rénover, 2e ét., asc., 350.000 F. (6) 020-30-05.

11e arrdt

VOLTAIRE, urgent imm. réct. 130 m², 990.000 F. COGEFIM. 347-57-07.

ST-AMBROISE, ds imm. pierre de t., std. Beau 2 P., refait nf. w.-c. séparé, cause mutation. 250.000 F. SIMRA. 355-08-40.

12e arrdt

CAMPAGNE A PARIS
3 pièces, 55 m² + jardin de 150 m². Tél. 636-12-88.

13e arrdt

RUE DE LA GLACIÈRE
Vaste 2 P., tt cft, bon imm., ancien, 4e ét., rue et cour, sans asc. 466.000 F
LERMS. 535-14-40.

PRÈS P. D'ITALIE studio tt cft, asc., chf central *URGENT 634-13-18*

14e arrdt

Me PLAISANCE, NEUF
Livré janvier 84. Vue dégagée plein sud du 3 P. au 6 P., dont un duplex terrasse à partir 835.000 F. Tél. : 226-32-25.

MONTPARNASSE
Résidentiel s/jard. reste un app. 2 P., 47 m² + balc., cuis. *équipée. 640.000 F. 225-32-25.*

15e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
329, R. LECOURBE
IMMEUBLE GD STANDING
STUDIO : 2, 3, 4 P.

un studio	: 444 800 F
2 P. à partir de	: 688 400 F
3 P. à partir de	: 934 300 F

PRÊTS BONIFIÉS
Bureau de vente ouvert :
— mardi au Vendredi de 14 h à 19 heures.
— Samedi : 11 h à 18 heures. ou Tél. au 575-62-78.

17e arrdt

VILLA LAUGIER, 2 P., 30 m², r.-de-ch. refait neuf. 290.000 F. 763-44-30.

Me COURCELLES, 9 P., 270 m², tt cft, standing, prof. lib. 2.500.000 F. 380-45-10.

BD MALESHERBES
ravissant atelier, duplex, original, conft, balc. 5e sans asc. 825.000 F 777-96-85. Vis. les 17 et 18 (11 h à 21 h).

18e arrdt

Calme et tranquillité dans le XVIIIe. A vendre appt 2 P., s.-de-bns, cuis. installée, cave. Charges réduites. Imm. habité bourgeoisement et très bien entretenu. Exposition midi. Prix : 220 000 F Tél. : 052-01-36.

PIED BUTTE MONTMARTRE
Gd studio, entrée cuis., w.-c., dche, à saisir — 634-13-18.

MONTMARTRE
Pptaire vd refait beaux
STUDIOS
A partir de 23 m². 500-54-00.

CHATEAU-ROUGE
P. de taille, 2 P., entrée, cuis., w.-c., impeccable, CLAIR, CALME. 195.000 F. *Pptaire* 251-10-60.

Marx-Dormoy. 48 bis, r. Pajol 3 P., 50 m², cuis., bains, w.-c., cave, état neuf. 225.000 F. *Bon imm., soleil, calme, 1er ét.*, s/pl. 13/15 h. ou 224-18-42.

CECOGI CONSTRUIT
Résidence « MAIRIE DU 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23, APPTS DE STANDING
STUDIO : 2, 3 P. PARK.

Studios à part. de	319 100 F
2 pces à partir de	448 000 F
3 pces à partir de	682 000 F

Pour renseig. : 575-62-78.

19e arrdt

LOFT Pré-Saint-Gervais, 120 m², à aménager en triplex, imm. restauré. 600.000 F. Propriétaire. Tél. 347-57-07.

BUTTES CHAUMONT
Gd 2 p., tt cft, plein sud, bel immeuble — 340 000 F
LERMS — 355-58-88.

20e arrdt

PRÈS NATION petit studio tt cft, refait neuf Px intéressant — 634-13-18.

Me ALEXANDRE-DUMAS bel imm. récent, grand 2 P. tout confort, asc., gd balcon A SAISIR — 634-13-18.

78-Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE plein centre
Propriétaire vend studio mezzanine, cuis. équipée, terrasse (25 m²). *Prix : 300 000 F*
Tél. H.B. : 451-33-55
domicile : 973-65-24.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE plein centre
Propriétaire vend appartement caractère, grand 3 pièces très ensoleillé, vue dégagée *Prix : 725 000 F.*
Tel. H.B. : 451-33-55
domicile : 973-65-24.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY/BOIS
Dans imm. récent, très beau 3 P. 107 m² + jardin *120 m²* — 500-54-00.

NEUILLY SABLONS
Imm., pierre T., 5e ét., asc., séj. 3 chbres, 2 bains, cuis., cave, box. Tél. 500-02-20 le matin.

EXCEPTIONNEL
Bon Boulogne duplex 100 m² et *mais. 28 m² de jard. privé 118 m² 1.415.000 F. Tél. 620-57-67.*

GARCHES
DANS RÉSIDENCE 1965
avec piscine et tennis
appt 115 m², 2 bains + chambre 10 m². Prix : 900.000 F. Garage NADEL : 742-92-12.

94 Val-de-Marne

NOGENT S/MARNE
50 m BOIS VINCENNES RER 3e et dernier étg — TRÈS BELLE RÉSIDENCE — Séj. dble 3 chbres 106 m² + park.
DEMICHELI
873-50-22 et 873-47-71.

VINCENNES, près bois, 6 pces, stand., dern. ét. 1.050.000 F. *Téléphonez au 328-74-22.*

Province

NIMES Dans un parc centre ville
tr. beaux appartements plein sud, dispon. immédiatement. Possibilité prêt conventionné. SACI (66) 62-14-18.

appartements achats

Jean FEUILLADE 54, av. de la Motte-Picquet 15e. 566-00-75 rech. pour clients sérieux 15e et 7e arrdt appts ttes surfaces et imm. Paiement comptant.

Urgent recherchons pour notre nombreuse clientèle dans 12e, 11e, 10e, 9e, 4e, 3e, 2e, trois 2 pièces, 4 studios, un 4/5 pièces dans bon imm. Etat indiff. Simra, 355-08-40.

GROUPE DORESSAY
rech. pour sa CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE ET DIPLOMATES 180 à 250 m², 1er, 8e, 16e, RIVE GAUCHE - NEUILLY, BOULOGNE. 624-93-33.

AGENCE DE L'ETOILE
rech. BEAUX APTS PARIS VILLAS BANLIEUE OUEST pr SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES ET DIPLOMATES A VENDRE OU A LOUER 380-26-08.

locations non meublées offres

Paris

Les *PARTICULIERS* ont des LOGEMENTS A LOUER. Nombreuses LOCATIONS garanties disponibles. OFFICES DES LOCATAIRES 296-58-46.

Région parisienne

MARNE-LA-VALLÉE
RER NOISY-LE-GRAND à 5 mn à pied — 38 appartements de grand standing.
BOURDAIS, 384-35-44.

locations non meublées demandes

Paris

Jeune couple, recherche 2 ou 3 pièces, cuisine, s. de b. Loyer maximum 2.000 F avec charges. Paris ou banlieue proche. S'adresser au 003-33-67 après 19 heures.

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherc. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

POUR CADRES et AGENTS affectés région parisienne. IMPORT. STE NATIONALE PETROLE rech. direct. à pptaires apts 2 à 8 P. ou villas Offre à : 504-90-00, p. 12.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction Beaux appts de standing 4 pces et plus — 285-11-08.

immobilier information

ANCIENS NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR.
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers 75017 PARIS — 227-44-44.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information FNAIM de Paris - Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 227-44-44.

A VENDRE
Calvados MATHIEU, 5 mn de CAEN Centre, pavillon neuf sur terrain de 1.550 m². Habitation 400 m², confort exceptionnel. Prix : 1.300.000 F. Me de Panthou, notaire 14350 St-Martin-des-Besaces. Tél. (31) 68-71-13.

Cause mutation : vd à MARCHEPRIME (33), pavillon F6, tt cft, gd garage, (chauf. pompe à chaleur), sur terrain (1180 m²) paysage. Prix : 400.000 F. Téléphone : (16) 56-23-15-23.

propriétés

VESINET IBIS, 4' R.E.R. 2.400 m² récept. 100 m² terr., bureau, 6 chbres. 976-18-16.

ANCIEN MOULIN
RÉNOVÉ 45' PARIS SUD-OUEST R.E.R. à 8 KM 300 m² HABITABLES + Nombreuses dépendances 2 HA DE TRÈS BEAU TERRAIN BORDÉ PAR L'ORGE AFFAIRE TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLE
DEMICHELI
873-50-22 ET 47-71.

A VENDRE
Calvados BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE, Propriété ancienne et de caractère, parfait état et tout confort. Prix 1.200.000 F. Me de Panthou Notaire 14350 St-Martin-des-Besaces. Tél. : (31) 68-71-13.

750.000 F Lablachère (07)-Basse Ardèche, 35 km Alès - splendide demeure XVIIIe, entier. rénovée, 450 m² hab. sur 3 niv. - caves voûtées, chauf. central, tout confort - très beau terrain 6.000 m² Tél. (66) 60-60-74.

91 BRUNOY, 3 minutes gare et centre, 20 minutes gare de Lyon, MAISON 7 pces principales + 2 pces indépendantes, jardin 1.600 m². Tél. : 531-96-54, le soir.

terrains

SUPER-CANNES
Terrains constr. pour villa. Possib. crédit. 225-88-19.

villégiature

NICE 179, prom. angl. Palais soleil, studio meublé par ex. 2 pers., 250/jour, pers. suppl. 105 min. 1 sem. (93) 44-08-86.

capitaux propositions commerciales

PRÊTS PERSONNELS 19 %
Frais après acceptation EFITRA (1) 261-91-07.

EFITRA
recherche
AGENT EXCLUSIF
POUR SON DÉPARTEMENT
PRÊTS PERSONNELS
FORMATION BANCAIRE SOUHAITÉE
Env. C.V., 30, r. de Grammont, 75002 PARIS.

Agence ARCHITECTURE installée dans le Sud-Est, C.A. annuel, H.T. 1.300.000 F. informatisée C.A.O. recherche pour mutation sociale partenaire architecte. Participation : 500.000 F. Commandes en cours. 2.000.000 F.
Ecrire sous le n° T 042.113 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

M.G. MÉTRO TURBO Noire, 6.000 km, modèle 84. 46.000 F. H.B. 543-57-40.

de 8 à 11 C.V.

URGENT, cause départ, vend 504 diesel familiale, année 79. 115.000 km. 25.000 F. Téléphone : 785-23-04 h.b.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Locations

8e COLISÉE-ÉLYSÉES
SIÈGES DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250 F/350 F PAR MOIS
A.F.C. 359-20-20.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris-8e, 9e ou 15e.
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services.
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétitifs, délais rapides.
ASPAC 293.60.50+

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 A 6 BUREAUX
Excellentes adresses ccia les.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de stés et tous services. Tél. : 355-17-50.

locaux industriels

Ventes

LYON (BANL. EST)
TERRAIN INDUSTRIEL
22.000 m² possibilité embranchement fer, viab. en bordure division possible. Prix 60 F/m². AG. BRANCHE (7) 828-29-20.

fonds de commerce

Ventes

Part. vd commerce chaussures à Béziers, 230 m². T. b. ch. aff. Ecr. s/n° 6.832 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

économie

Le projet de loi de finances pour 1984

« Au nom de la justice sociale... »

M. Delors était un homme très attendu mercredi 14 septembre, jour de sa conférence de presse de présentation du budget 1984. Attendu au coin du *bois, diront ceux qui n'avaient vu dans les mesures* annoncées au conseil des ministres qu'un *« matraquage fiscal »*. Le ministre de l'économie, des finances et du budget n'est pas homme à se laisser démonter pour autant. Doublant la critique en un tour de phrase, il affirma presque d'entrée de jeu que la loi de finances pour 1984 était bâtie sur un principe *essentiel : se créer, vers le haut* comme *vers le* bas, une marge de manœuvre suffisante pour résister aux aléas. *« Nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de la dépense, ni jusqu'au bout de la recette »*, a affirmé M. Delors, pour qui l'année prochaine sera *une année carrefour* : on saura dans les douze mois qui viennent si le gouvernement est en passe de gagner dans sa lutte contre l'inflation et dans sa volonté d'équilibrer les échanges extérieurs.

Pour gagner ce pari, l'économie française se doit de jouer à fond ses chances et d'éviter les risques qui la menacent. Les chances, M. Delors les voit dans les capacités combatives des chefs d'entreprise et des cadres, dans le dynamisme de l'épargne et de l'investissement – des signes de reprise seraient apparus ces six derniers mois – et dans l'appui des forces de travail. D'où l'importance, sur ce dernier point, de la concertation et de la justice sociale. *« En France, on ne fait pas porter les économies sur la protection sociale, mais sur le train de vie de l'État. »* Quant aux risques, ils résident dans l'inflation, dans *« les ankyloses aux dépens de l'avenir »* (il nous faut être capables de nous adapter à la troisième révolution industrielle) et – le ton se fait imperceptiblement plus grave – dans la possible démobilisation de *tous* ceux qui exercent des responsabilités. *« C'est pourquoi,* insistera le ministre, comme s'il craignait d'être mal compris, *nous n'avons pas souscrit à des impôts qui auraient représenté un véritable matraquage. »*

Reste une condition indispensable au redressement de notre économie : un saut de productivité *« qui ne doit pas concerner seulement l'industrie mais aussi les services »*. C'est la raison pour laquelle il n'y aura pas globalement de création de postes dans la fonction publique, les fonctionnaires étant appelés à fournir un effort équivalent à celui des autres salariés. Ce qui cadre bien avec les objectifs assignés au budget : rigueur et flexibilité, effort et partage, redressement et avenir.

Tout se tient, et ce n'est pas un simple hasard du calendrier qui a amené le conseil des ministres à connaître le même jour du budget de la nation, de celui de la Sécurité sociale (chacun représentant environ un quart de la richesse nationale) et de la deuxième loi du IXe Plan. Le budget 1984 est tout entier placé sous ce double aspect : *« poursuivre l'assainissement sans sacrifier au long terme »*, a précisé le ministre. Pour l'heure, il faut se battre contre le défaut de croissance. Les deux points qui vont manquer en 1984 représentent un manque à gagner de 16 milliards de francs. Il faut donc avoir recours à une contribution – la surtaxe progressive – que le ministre a qualifiée à deux reprises d'« exceptionnelle » malgré les visibles réticences de son entourage. C'est qu'il garde, au fond de lui-même, un optimisme impénitent. *« Dans le contexte d'un effort fiscal inchangé depuis trois ans, on assiste, aujourd'hui, à un redéploiement au nom de la justice sociale. »* La surtaxe progressive, fait-on remarquer, ne concernera que 10 % des contribuables. Au demeurant, *« la pression fiscale de l'État reste stable »*, a renchéri M. Emanuelli, secrétaire d'État au budget, *même si, M. Delors l'a reconnu, le* total des prélèvements obligatoires augmentera de 0,9 point en 1984, *« comme chaque année depuis 1973 »*, ce total étant porté à 45,5 % du produit intérieur brut. Et puis, rien n'est définitif. Au détour d'une phrase, le ministre de l'économie a même déclaré que si les choses allaient mieux on pourrait procéder à une diminution des impôts pour 1985. Certains aussi, sans trop avoir à tendre l'oreille, ont *cru comprendre qu'il irait jusqu'à accorder des crédits* d'impôts à ceux qui n'en payaient pas. La demande d'éclaircissement sur ce point donna lieu à un petit ballet des attachés de cabinet, jusqu'à ce que le ministre convienne qu'on n'en était pas encore à l'impôt négatif. L'année prochaine peut-être ?

FRANÇOIS SIMON

Les conditions de la réussite

(Suite de la première page.)

L'épreuve sera rude, comme elle va l'être dans le secteur privé, dans lequel les dernières statistiques connues n'indiquent pas de freinage, c'est le moins qu'on puisse dire. Pour se donner un maximum de chances d'être entendu, Jacques Delors a sacrifié, dans le budget de 1984, tout ce qui aurait pu accélérer la hausse des prix. Il a notamment refusé les relèvements de T.V.A. qui lui étaient proposées – et qui auraient fait passer plus facilement auprès de l'opinion publique le nécessaire alourdissement de la fiscalité, – comme il a refusé la hausse de l'essence, du tabac, des alcools... L'indice, *rien que* l'indice, *tout pour* l'indice. Le ministre s'est en quelque sorte enfermé dans une idée fixe, ce qui est peut-être la seule façon de réussir, rejetant à plus tard la libération des prix industriels et le rétablissement des comptes des entreprises publiques (les tarifs publics n'augmenteront pas en moyenne de plus de 6 %, sauf ceux d'E.D.F. et de G.D.F.). *Cette volonté suffira-t-elle à ramener la hausse à 5 % l'an prochain ?* (2).

Si l'on examine ce qui se passe à l'étranger – en R.F.A., en Grande-Bretagne, aux États-Unis, – on en vient à penser que la forte vague de désinflation qui presque partout a ralenti les prix devrait nous être bénéfique. Mais si l'on a présent à l'esprit les mauvaises habitudes françaises, habitudes aggravées par la période de facilité qui a suivi 1968, on se prend à douter. M. Barre s'est cassé les dents sur cette difficulté. Pour beaucoup, la hausse des prix est synonyme de hausse des salaires et d'amélioration du niveau de vie. Cela a été trop bien vérifié de 1968 à 1973.

De rudes sacrifices

Les mesures fiscales et sociales annoncées dans le budget de 1984, pour nécessaires qu'elles soient, vont réduire un peu plus les chances de réussite de la politique *salariale*. Pour beaucoup de contribuables, les sacrifices demandés vont être rudes, venant après une année 1983 déjà très dure à cet égard.

M. Jacques Delors a beaucoup insisté en présentant son budget sur la *stabilité* des prélèvements fiscaux qu'opérera l'État l'année prochaine. Les comptes officiels lui donnent raison, la pression fiscale d'État revenant même de 18,6 % du produit intérieur brut *en* 1983 à 18,5 % en 1984... Curieuse façon de raisonner. Peu importe aux Français de savoir que ce n'est pas l'État mais la Sécurité sociale ou les collectivités locales *qui sont à l'origine* de la ponction supplémentaire. Quel intérêt de savoir à qui attribuer le prélèvement de 1 % sur le revenu imposable, effectué par l'État au bénéfice de la Sécurité sociale. Les comptes de la nation trancheront cette théorique très théorique. Ils montreront aussi que l'État a transféré aux collectivités locales – décentralisation aidant – certaines recettes comme celle provenant de la vignette automobile. Du coup, les prélèvements des communes, départements et régions augmenteront sensiblement, passant de 5,3 % à 5,8 % de la production nationale, tandis que les prélèvements sociaux s'alourdiront, eux aussi, passant de 19,3 % à 19,5 % du fait du relèvement de la cotisation vieillesse à la charge des salariés.

L'essentiel est donc ici : le poids des prélèvements obligatoires va de *nouveau augmenter en 1984*, dépassant les 45 % de la richesse nationale, atteignant 45,5 % au lieu de 44,7 % cette année.

Malgré sa volonté d'éviter aux plus démunis tout effort supplémentaire, malgré son souci de rendre *progressif en fonction des revenus* les sacrifices nécessaires, le pouvoir a dû frapper tout le monde. Le relèvement de 1 % de la cotisation vieillesse à la seule charge des salariés pèsera *sur 22 millions de personnes*. Le prélèvement de 1 % sur le revenu imposable touchera les deux tiers des ménages, en fait toutes les personnes imposables.

Il y a donc bien, du fait de l'assainissement nécessaire, accumulation des contraintes et des sacrifices demandés. En ce sens on peut craindre que la rigueur fiscale ne ruine la rigueur salariale. Les additions successives, une pression trop forte survenant après des promesses trop généreuses risquent de faire craquer le minimum de consensus social indispensable. M. Michel Debré – autre homme de la rigueur, – en *avait fait l'expérience au début de* 1968 dans des conditions pas si différentes...

L'essentiel est sauvegardé, et d'abord l'avenir, a dit et redit M. Delors, en présentant mercredi le budget de 1984 aux parlementaires de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il est vrai que le IXe Plan, qui débutera l'année prochaine, est assez richement doté : 60 milliards de francs *financeront douze* programmes prioritaires. L'industrie, la recherche, l'innovation, seront favorisées. Cela est bel et bon.

Toute la question est de savoir si à plus court terme que le Plan, c'est-à-dire dans les mois qui viennent, des facteurs essentiels au bon fonctionnement d'une économie ne vont pas se briser. Il est difficile en effet de vivre durablement sans croissance...

ALAIN VERNHOLES.

(2) De décembre 1983 à décembre 1984, en moyenne annuelle, la hausse serait de 6,1 %.

LES RÉACTIONS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Peut mieux faire...

Les couloirs du Palais-Bourbon bruissaient, le mercredi 14 septembre, comme un jour de grand débat. La session d'automne n'ouvrira que le lundi 3 octobre, mais trois commissions tenaient déjà séance : celle des lois, pour débattre de quelques projets qui doivent venir rapidement en discussion ; celle de la défense nationale, pour entendre M. Charles Hernu s'expliquer sur le Tchad et sur le Liban ; celle des finances, pour écouter les premiers exposés de MM. Jacques Delors et Henri Emmanuelli sur le budget de la France pour 1984. C'étaient, bien entendu, les commissaires aux finances qui tenaient la vedette.

Les propos du ministre et de son *secrétaire d'État ne furent pas de* nature à créer de grands mouvements de satisfaction, même chez leurs « amis ». Certes, M. Christian Goux (P.S., Var) président de la commission des finances, a jugé le projet de budget *« globalement satisfaisant »*. Mais, s'il s'est félicité que le gouvernement ait tenu compte des remarques que M. Pierre Joxe, le président du groupe socialiste, et lui-même, avaient pu faire, au cours de l'été, il a, aussi, constaté que, en matière de justice fiscale, *« il y a toujours mieux à faire »*.

Quant à la satisfaction de M. Christian Pierret (P.S., Vosges) rapporteur général du budget, elle était démentie par les réactions de ses collègues. *« L'effort est justement réparti »*, dit-il. *« Pas assez »*, répond M. Parfait Jans (P.C., Hauts-de-Seine). *« Nous aurions souhaité une meilleure justice fiscale*, explique-t-il, *les revenus non salariés ne participant pas autant à l'effort nécessaire que les revenus du travail. »* Les députés communistes sont *« globalement »* satisfaits des prévisions de dépenses, mais ils comptent demander que soient taxés les détenteurs d'emprunt Giscard, revu le mécanisme de l'avoir fiscal, augmentés de 5 % tous les prélèvements libératoires de l'impôt sur les obligations, par exemple, et organisée la progressivité de la surtaxe sur les impôts les plus élevés.

M. Jean-Paul Planchou (P.S., Paris), au nom de son groupe, a émis le même souhait : le plancher de cette surtaxe, actuellement projeté à 20 000 F, est trop bas, *et* sa progressivité doit être améliorée. Cela étant, il juge ce budget *« courageux »*, se félicite qu'il tienne compte des priorités fixées par le Plan *et qu'un effort soit fait dans* la connaissance des revenus des agriculteurs. Mais il souhaite, aussi, que des mesures soient prises pour lutter contre la fraude fiscale et que soient *bien distinguées* les notions d'outil de travail et de bien personnel.

De même, quand M. Pierret parle de budget *d'« honnêteté »*, M. Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) répond qu'il s'agit d'un projet *« en trompe-l'œil »*, la *débudgétisation des dépenses* de l'État devant, d'après lui, s'accentuer. Et lorsque le rapporteur général affirme qu'il y a *« continuité »* dans la politique budgétaire du gouvernement, M. Jean-Pierre Soisson (U.D.F., Yonne) réplique : *« M. Delors nous a dit le contraire de ce qu'il affirmait en 1981 »*, et, rêveur, il affirme : *« Ah ! s'ils avaient mené cette politique de rigueur dès leur arrivée au pouvoir ! »*

Quand le député des Vosges reconnaît : *« Nous arrivons à un taux maximum d'imposition »*, l'opposition, pour une fois, partage son analyse, chacun de ses porte-parole partant à la chasse de la formule la plus percutante : M. Jacques Marette (R.P.R., Paris) : *« On tire sur tout ce qui bouge, sur tout ce qui est doré. »* M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. : *« Matraquage fiscal. »* M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne) : *« Les contribuables et les entreprises sont victimes de l'Exocet budgétaire. »* Et M. Edmond Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire), en agrégé de sciences économiques qu'il est, explique : *« A partir d'un certain seuil, l'impôt tue l'impôt, car on arrive à un taux de saturation fiscale qui décourage les contribuables. »* Preuve que ce niveau est atteint : *« Ils augmentent les taux des impôts, mais ils ne prévoient pas d'augmentation des recettes fiscales. »*

Sans le reconnaître, l'opposition semble penser que, dans la situation où il s'était mis, le gouvernement pouvait difficilement faire autrement : *« C'est une véritable purge*, explique M. Marette, *mais M. Delors n'a fait que prendre les mesures que le F.M.I. lui aurait imposées dans quelque temps. Le pouvoir paye ses largesses des deux premières années. »* Et, s'il ne critique pas, bien au contraire, le coup de frein donné au train de vie de l'État, il constate : *« Cette politique de « stop and go » ou plutôt de « go and stop » est dramatique pour les entreprises. »* Mécanicien, il remarque : *« On a donné, il y a deux ans, un formidable coup d'accélérateur. Maintenant, on freine comme jamais. Et on s'étonne que le moteur chauffe ! »*

N'était-il pas indispensable de freiner pour éviter que la voiture ne fonce dans le décor ?

THIERRY BRÉHIER.

La colère du premier ministre

Selon des témoins directs, on avait rarement vu le premier ministre *dans une telle colère !* Au cours du conseil des ministres, mercredi 14 septembre, M. Pierre Mauroy a manifesté, en effet, de vive façon son irritation contre les *commentaires des milieux* professionnels et des médias tendant à réduire le projet de budget à un *« matraquage fiscal »*. Estimant que ces commentaires *traduisent*, pour la plupart, des réactions catégorielles et corporatistes, le chef du gouvernement a souligné leur caractère partiel et partisan à ses yeux. Il a *reproché à ces détracteurs* des orientations gouvernementales d'occulter les efforts budgétaires entrepris en faveur des catégories de citoyens les moins favorisées.

Le premier ministre avait lui-*même suscité* des critiques au sein du gouvernement après sa prestation télévisée du mardi 6 septembre à Antenne 2, quand il avait minimisé l'effort fiscal demandé aux cadres, en avançant des arguments jugés contestables par ses propres amis. *« Il ne faut pas que se développe dans ce pays*, avait notamment souligné M. Mauroy, *une sorte de commentaire qui voudrait laisser entendre que des cadres sont uniquement motivés par l'argent. Je pense qu'à côté de l'argent il y a tout de même la vertu, il y a tout de même l'intérêt professionnel. »* Interrogé à ce sujet, mercredi soir sur Antenne 2, M. Jacques Delors s'est déclaré en désaccord avec cette approche *« moraliste »* des *motivations des cadres*.

Cela dit, au cours du conseil *des ministres*, la discussion sur l'ensemble du projet de budget a été relativement limitée, compte tenu de l'ordre du jour. Au nom des ministres communistes, *M. Marcel Rigout a exprimé* son approbation générale des orientations arrêtées.

A. R.

Syndicats : de la critique à la condamnation

Le projet de budget est critiqué par toutes les centrales syndicales, qui lui reprochent, avec plus ou moins de sévérité, à la fois le montant global des prélèvements et la répartition de l'effort demandé, pesant surtout sur les salariés.

La commission exécutive de la C.F.D.T. estime que *« l'effort fiscal n'est pas également partagé par toutes les catégories sociales »*. Si les mesures fiscales adoptées *« constituent l'amorce d'une réforme fiscale qu'elle réclame depuis longtemps »*, *« les non-salariés doivent être imposés sur leur revenu réel comme les salariés »*, et l'augmentation des droits de succession demeure *« trop symbolique »*.

« Privilégier les prélèvements sur les salaires au bénéfice des revenus du capital n'est ni juste ni efficace, a déclaré, de son côté, Gérard Alézard, secrétaire confédéral de la C.G.T. (...). *Ceux qui sont en mesure de payer, – titulaires de revenus financiers et du capital, possesseurs de grosses fortunes, – ne sont pas suffisamment mis à contribution »*, alors que la surtaxe exceptionnelle *« touche la grande majorité des cadres et un nombre important de techniciens, d'agents de maitrise et même des ouvriers hautement qualifiés »*. Côté dépenses, si *« des secteurs aussi importants que la recherche, la formation demeurent des priorités... trop de domaines voient leurs crédits rognés ou augmentés insuffisamment »* (santé, éducation et logement notamment).

« Le gouvernement est allé trop loin, estime M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière... Ces mesures *« à la charge exclusive des salariés »* (...) *vont accentuer la pression à la baisse du pouvoir d'achat*, a-t-il souligné. *Une fois de plus, le problème de la réforme fiscale est posé »*. Toutefois, il *« note avec intérêt des dispositions relatives aux frais de garde des enfants, au doublement du plafond d'abattement pour la déduction de 10 % des pensions vieillesse et celles prises pour les célibataires »*.

La C.F.T.C. considère aussi que *« la pression fiscale frappe à l'aveuglette.* [Elle] *devient trop importante et entraînera inéluctablement un fléchissement de la consommation et neutralisera ainsi les efforts déployés pour réduire le chômage »*. En particulier, la surtaxe progressive *« abaisse considérablement la barre des riches »*, et le versement de 1 % destiné à la Sécurité sociale *« devrait tenir compte davantage de la situation familiale »*.

Pour M. Auguste Blanc, secrétaire général de la C.S.L., *« MM. Delors, Bérégovoy et Emmanuelli n'hésitent plus à taxer toutes les couches de la population avec le relèvement de 1 % de la cotisation vieillesse (...) Le processus d'accroître la pression fiscale provoquera inéluctablement un mécontentement croissant »*.

Mais c'est la C.G.C. qui émet les plus virulentes critiques : *« Où est la justice fiscale*, déclare-t-elle, *si 10 % seulement des foyers fiscaux sont appelés à l'effort ? Les vrais riches sont encore une fois en grande partie épargnés. »* Pour la C.G.C., la surtaxe fiscale est *« une mesure anti-encadrement »* : celui-ci sera souvent touché aussi par la réduction des déductions pour frais professionnels. Quant au déplafonnement de *« la quasi-totalité de la cotisation maladie payée par les employeurs, il pèsera lourd sur les entreprises à forte proportion de main-d'œuvre »*. *« De quels efforts l'encadrement sera-t-il capable, si l'on continue à le démotiver de la sorte ? »*, conclut la C.G.C., qui a appelé à manifester le 3 et le 5 octobre prochain.

PATRONAT : rien pour dynamiser les entreprises tout pour décourager les cadres

Pour M. Yvon Gattaz, *« les efforts demandés aux Français ne serviront pas au redressement des entreprises »*. Le C.N.P.F., qui rappelle que la *« rigueur »* n'a pas empêché une progression de 58 % du budget en trois ans, ne nie pas que les charges sont stabilisées pour les entreprises. Mais c'est, pour lui, *« la moindre des choses »*, une simple reconnaissance de la gravité de la situation.

L'exonération de l'outil de travail n'est que *« la réparation d'une grave erreur »*. En revanche, les crédits prévus iront aux entreprises en difficulté et ne *« renforceront pas l'appareil productif »*, et le C.N.P.F. regrette vivement l'absence de toute disposition sur la taxe professionnelle.

« Il n'est plus que douteux, affirme M. Gattaz, *que, dans ces conditions, les entreprises puissent renforcer leur situation pour investir et accroître leur compétitivité pour exporter. »*

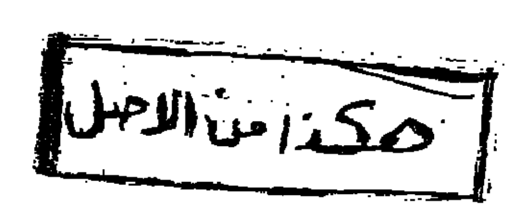
« Si rien n'est fait pour dynamiser les entreprises, ajoute le président du C.N.P.F., *tout est fait pour décourager les cadres »*, et de rappeler que *« l'excès d'impôts tue l'impôt »*.

Soulignant que les Français travaillent désormais plus de quatre jours et demi sur dix pour la collectivité – ce qui n'est le cas dans *« aucune des grandes nations développées »*, – M. Gattaz plaide *« pour moins d'État, moins d'impôts, moins de charges et pour plus de libertés et d'initiatives individuelles »*.

DANS LA PRESSE

Du « K.O. fiscal » au « budget de guerre »

Dans la presse parisienne, *le Nouveau Journal*, publié mercredi 14 septembre, avait, si l'on peut dire, ouvert le feu en titrant : *« Le K.O. fiscal »*. *Le Figaro* évoque, à propos des impôts la *« facture de deux ans de socialisme (...) : le laminage »*. Plus primesautier, *le Quotidien de Paris* parle de *« Ceinture rose »* ; dans le même temps, *le Matin de Paris* titre : *« Les trois coups de la rigueur »*, et *Libération* : *« Le budget de guerre »*. Plus sobre, *l'Humanité* estime qu'il s'agit là d'*« Un budget qu'il faut améliorer »*. Le *Financial Times*, enfin, constate que M. Delors *« a présenté un budget dur pour combattre l'inflation »*.



RECETTES : l'amorce de réformes de structure

Dans ce projet de budget, on trouve d'abord les mesures auxquelles on s'attendait toutes ces dernières semaines, si ce n'est ces derniers mois : reconduction de la surtaxe progressive sur les revenus, qui d'exceptionnelle tend à devenir habituelle, et la correction des effets de l'inflation pour le barème de l'impôt sur les particuliers, avec, toutefois, une légère surprise puisque cette correction s'applique même aux tranches les plus élevées.

Ensuite, apparaissent des réformes de structure, *au premier rang* desquelles l'alourdissement de l'impôt sur les successions, pratiquement acquis dès le début de l'été, avec toutefois une atténuation du taux maximum, *fixé à 40 % au-dessus de 11 millions de francs alors que l'on parlait de 50 %.* Cette mesure représente véritablement une innovation dans un système figé près de trente ans, avec une timide majoration à l'automne 1968 : d'un rapport assez médiocre, elle revêt surtout un caractère psychologique, *dans le sens d'une réduction des inégalités,* à longue échéance il est vrai.

Moins importante mais significative est la proposition de transformer certaines déductions fiscales (emprunts pour le logement, économies d'énergie, assurance-vie), pour à la fois en réduire le coût élevé et la réserver davantage aux revenus modestes. Certains y verront aussi une augmentation déguisée de la pression fiscale sur les revenus moyens et élevés (au-dessus de 20 % à 25 % d'imposition parginale) et pourront craindre une diminution de l'incitation à *construire et à économiser* l'énergie, sans oublier l'assurance-vie, grande génératrice d'épargne.

Passons sur l'augmentation de la T.V.A. sur les locations de voiture et de vidéo-cassettes enregistrées, et sur celle frappant les primes d'assurance-automobile : ce sont là recettes de poche même si le consommateur en ressent douloureusement les effets, notamment sur l'assurance-automobile, dont le coût *est en pleine ascension pour diverses raisons.* Mentionnons, avec intérêt, une série de mesures en faveur des entreprises, lorsqu'elles se créent et lorsqu'elles se transmettent, de même que l'amélioration du traitement fiscal des comptes courants d'associés, vieille revendication des dirigeants d'entreprises. Signalons, enfin, le passage à 5 % du revenu imposable de la déduction au titre de dons aux organismes reconnus d'utilité publique, *à l'image de ce qui se passe aux Etats-Unis.*

L'impression finale, qui correspond bien aux vœux du gouvernement, est que les petits revenus sont plutôt mieux traités fiscalement (abstraction faite du prélèvement de 1 % pour la Sécurité sociale), que les revenus moyens et élevés sont encore un peu plus taxés quoi qu'on en dise, et que l'effort en faveur des entreprises continue. – F.R.

IMPOT SUR LE REVENU

Maintien de la majoration exceptionnelle

● **Comme en 1982 et en 1983, le bureau de l'impôt sur le revenu serait corrigé des effets de l'inflation :** toutes ses tranches – y compris la plus élevée, celle de 65 %, *instituée* l'an dernier – seraient augmentées de 9,1 % (moyenne de la hausse des prix de *1983*), contre 12,3 % en 1982 et 13,5 % en 1981. C'est la troisième fois, depuis 1973, que cette correction aurait lieu complètement.

[Dans les discussions préalables, il avait été envisagé d'instituer une tranche à 70 % et de ne pas effectuer de correction complète des effets de l'inflation pour les tranches supérieures. Sous la pression de l'Elysée, dit-on, et sur les instances de M. Jacques Delors, soucieux de ne pas « démotiver » davantage les titulaires de revenus salariaux élevés, ces propositions *ont été écartées.*]

● **La majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, dite « surtaxe progressive » instituée en 1981, au taux de 10 %, pour financer une partie du déficit de l'assurance-chômage, et ramenée, en 1982, à 7 %, serait maintenue pour l'année 1983 avec deux taux, 5 % et 8 %.** – Le taux de 5 % s'appliquerait à la cotisation d'impôt lorsqu'elle s'établit entre 20000 francs et 30000 francs, ce taux passant à 8 % pour les cotisations *supérieures* à 30000 *francs.* Une différence notable, toutefois, sur l'année précédente : la surtaxe *s'appliquerait à l'ensemble de la* cotisation, à partir du premier franc, et non uniquement sur la part d'impôt *supérieure aux seuils de* 20000 francs et 30000 francs, comme cela a été le cas pour les *revenus de 1982 (seuil de 28000 F).* Il en résulterait, pour les contribuables payant entre 20000 F et 30000 *F* d'impôts, *1000 F* de surtaxe supplémentaire et 2400 F pour ceux acquittant plus de 30000 F.

[*Le* maintien de cette surtaxe est justifié, aux yeux du gouvernement, par les « *exigences de la situation conjoncturelle et dans un souci de solidarité* ». Revenant à créer, *temporairement,* une tranche à 70 % ou 73 %, cette mesure frapperait un peu *moins* de *1,9* million de foyers fiscaux, soit 10 % du total environ, et procurerait près de 8 milliards *de francs, soit la moitié des 16 milliards de francs de ressources supplémentaires* qu'exige la prolongation de la crise (et de l'austérité). Un taux de 10 % au lieu de 8 % a été envisagé puis écarté.]

● **La limitation des effets du quotient familial est maintenue,** *mais* le plafond de la réduction d'impôt ainsi procurée serait relevé dans la même proportion que la *hausse des prix, passant de* 8450 F à 9250 F par demi-part, celle accordée au titre d'un enfant marié rattaché au *foyer fiscal* étant *portée* de 13000 F à 14230 F.

● **Le plafond de l'abattement de 10 % par retraité sur les pensions et retraites serait porté de 9800 F à 21400 F et s'appliquerait au niveau du foyer fiscal.**

[Le régime actuel pénalise les ménages dans lesquels un seul des conjoints est titulaire d'une pension, un seul abattement étant alors obtenu pour deux parts. La mesure proposée était réclamée depuis longtemps.]

● **La décote spéciale sur les *petits revenus serait augmentée*** dans une proportion supérieure à la hausse des prix. Elle concerne les personnes *dont l'impôt résultant du* barème serait de 3 700 francs pour une part (au lieu de 3 200 francs en *1982*) et de 1 400 francs contre 1 100 francs pour une part et demie.

[Cette mesure, analogue à celle de l'an dernier, revient à exonérer d'impôt les salariés rémunérés au SMIC.]

● **Déduction des frais de garde des jeunes enfants.** – Il est proposé de porter le plafond de déduction à *4 000 francs par enfant* et *par an* contre 3 000 francs actuellement et d'élargir le bénéfice de cette mesure *aux enfants âgés de moins de cinq* ans au 31 décembre de l'année d'imposition, au lieu de quatre ans *actuellement.* Enfin tous les contribuables (seuls ou mariés, lorsque les deux conjoints travaillent, seraient autorisés à pratiquer la déduction, quel que soit le montant de leur revenu imposable.

● **Les limites des déductions et abattements applicables aux très hauts revenus *professionnels, sont,* pour la deuxième année consécutive, maintenus à leur niveau actuel, *sans majoration pour hausse de* prix.** – Ainsi, le plafond de la déduction forfaitaire de 10 % resterait fixé à 50 900 francs en 1983 comme en 1982 et 1981, ce qui *concerne* les contribuables ayant un revenu annuel supérieur à 509 000 francs. De même, la limite au-delà de laquelle un abattement n'est pas appliqué aux revenus des salariés et des adhérents des centres *de gestion* et *associations agréés* resterait fixée à 460 000 francs en 1983 comme en 1982 et 1981.

[Ce plafonnement constitue en fait un facteur d'imposition supplémentaire pour les hauts salaires. Institué en *1973, puis supprimé, il fut rétabli par* M. Barre en 1978.]

● **Déductions forfaitaires pour frais professionnels.** – Le système des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels dont bénéficient près de cent professions (pilotes de ligne, journalistes, etc.) à des taux s'étageant entre 20 % et 30 %, serait réduit, mais seulement à partir du 1[er] janvier 1984, avec effet sur les impôts payés en 1983.

[Ce système, vivement critiqué par le *Conseil des impôts,* notamment *dans la* mesure où il est considéré comme faisant double emploi avec le remboursement *des frais professionnels* réellement *exposés.* Étant donné, toutefois, le caractère brûlant que revêtirait une telle réduction (de moitié, a-t-on avancé), une discussion avec les professions concernées aura lieu en 1984.]

Transformation de certaines déductions en crédits d'impôt

Pour la première fois, une série de déductions traditionnelles – intérêts d'emprunts pour *l'habitation* principale, dépenses d'économie d'énergie et primes d'assurance-vie, – déjà plafonnées quant à leur montant, seraient transformées en réduction d'impôt, ou « crédit d'impôt » à un taux forfaitaire.

● **Économies d'énergie.** – La réduction d'impôt *serait* limitée à 25 % des dépenses engagées dans la limite, inchangée, de 8 000 F plus *1 000 F par enfant à charge.*

● **Intérêts d'emprunts pour l'habitation principale.** – La réduction d'impôt serait de 20 % des intérêts pour les contrats d'emprunts conclus avant le 1[er] janvier 1984 et de 25 % pour les contrats conclus après cette date, le nombre d'annuités, actuellement de dix, étant ramené à cinq dans ce dernier cas.

Le plafond des intérêts pris en compte pour le calcul de la réduction d'impôt serait porté de 7 000 F à 9 000 F, plus 1 500 F par personne à charge (contre 1 000 F actuellement).

● **Primes d'assurance-vie :** pour l'imposition du revenu en 1983, le taux de la réduction serait fixé à 20 %, ce taux étant porté à 25 % pour les primes payées à partir du 1[er] janvier 1984, seule la partie de la prime correspondant à une opération d'épargne étant prise en considération, à l'exclusion des frais de gestion (chargement), souvent assez importants. La limite dans laquelle les primes seraient prises en compte pour l'octroi de la réduction serait portée à 4 000 F plus 1 000 F par enfant à charge, contre 3 250 F et 600 F actuellement.

[Un tel mécanisme favorise les petits revenus, imposés à un taux moyen marginal de 25 %, par rapport aux revenus plus élevés (tranches supérieures à 25 %). En effet, une déduction de 10 000 F par exemple, économise 2 500 F d'impôt pour un contribuable taxé à 25 % et 5 000 F pour un autre taxé à 50 %. *Réclamé depuis longtemps* par la gauche (surtout pour l'assurance-vie), il a pour objectif, entre autres, de réduire le coût budgétaire de cette déduction : on attend plusieurs milliards de francs de recettes supplé*mentaires. Les experts du Plan,* notamment, avaient recommandé de donner moins d'avantages fiscaux au logement, et davantage à l'industrie. Par ailleurs, beaucoup estiment que, pour les revenus élevés, le bénéfice résultant des économies d'énergie réalisées doivent être suffisants en elle-même et que, pour le logement, l'intérêt de la déduction pour frais d'emprunts s'atténue avec les années... et l'inflation. Il n'en reste pas moins que l'incitation aux économies d'énergie et à la construction de logements, très touchée actuellement, risque d'en être diminuée. C'est un choix à faire, non exempt de risques.]

LE BARÈME APPLICABLE EN 1984 SUR LES REVENUS DE 1983 POUR DEUX PARTS

Taux en %	Barème 1983	Barème 1984
	Fraction du revenu imposable	
0	N'excédant pas 25 240 F	N'excédant pas 27 540 F
5	de 25 240 F à 26 380 F	de 27 540 F à 28 780 F
10	de 26 380 F à 31 280 F	de 28 780 F à 34 140 F
15	de 31 280 F à 49 480 F	de 34 140 F à 53 980 F
20	de 49 480 F à 63 620 F	de 53 980 F à 69 400 F
25	de 63 620 F à 79 940 F	de 69 400 F à 87 220 F
30	de 79 940 F à 96 720 F	de 87 220 F à 105 520 F
35	de 96 720 F à 111 580 F	de 105 520 F à 121 740 F
40	de 111 580 F à 185 940 F	de 121 740 F à 202 860 F
45	de 185 940 F à 255 720 F	de 202 860 F à 279 000 F
50	de 255 720 F à 302 500 F	de 279 000 F à 330 020 F
55	de 302 500 F à 344 080 F	de 330 020 F à 375 400 F
60	de 344 080 F à 390 000 F	de 375 400 F à 425 500 F
65	au-delà de 390 000 F	au-delà de 425 500 F

VARIATION DE L'IMPOT ET DE LA PRESSION FISCALE EN 1984 PAR RAPPORT A 1983

(pour un revenu ayant évolué comme la hausse des prix)

● **POUR UN CÉLIBATAIRE**

Salaire perçu		Impôt dû (1)		Taux moyen d'imposition en 1984 : Impôt 1984 / Salaire 1983	Variation de la pression fiscale en 1984 comparée à 1983 (taux moyen 1984 – taux moyen 1983)
en 1982	en 1983	en 1983	en 1984		
60 000	65 460	6 062	6 613	10,1 %	0
100 000	109 100	16 694	18 212	16,7 %	0
170 000	185 470	39 049	45 154	24,3 %	+ 1,38
250 000	272 750	71 536	80 933	29,7 %	+ 1,06
500 000	545 500	195 924	224 816	41,2 %	+ 2,03

● **POUR UN COUPLE**

Salaire perçu		Impôt dû (1)		Taux moyen d'imposition en 1984 : Impôt 1984 / Salaire 1983	Variation de la pression fiscale en 1984 comparée à 1983 (taux moyen 1984 – taux moyen 1983)
en 1982	en 1983	en 1983	en 1984		
60 000	65 460	2 335	2 547	3,9 %	0
100 000	109 100	8 200	8 946	8,2 %	0
170 000	185 470	24 748	28 346	15,3 %	+ 0,72
250 000	272 750	49 173	56 307	20,6 %	+ 0,97
500 000	545 500	145 032	168 242	30,8 %	+ 1,84

● **POUR UN COUPLE AYANT DEUX ENFANTS**

Salaire perçu		Impôt dû (1)		Taux moyen d'imposition en 1984 : Impôt 1984 / Salaire 1983	Variation de la pression fiscale en 1984 comparée à 1983 (taux moyen 1984 – taux moyen 1983)
en 1982	en 1983	en 1983	en 1984		
60 000	65 460	449	489	0,7 %	0
100 000	109 100	4 583	4 998	4,6 %	0
170 000	185 470	16 025	17 480	9,4 %	0
250 000	272 750	36 220	42 042	15,4 %	+ 0,93
500 000	545 500	126 949	148 262	27,2 %	+ 1,79

(1) Compte non tenu du prélèvement de 1 % destiné au *financement de la Sécurité sociale,* mais compte tenu de la surtaxe de 5 % et 8 %.

Alourdissement des droits de succession

Le taux des droits de succession et de donation en ligne directe et entre époux, actuellement de 20 % après avoir été porté de 15 % à ce niveau à fin 1968 sur la proposition de M. François-Xavier Ortoli, ministre des finances dans le gouvernement de M. Couve de Murville, serait sensiblement relevé à partir du seuil d'imposition à l'impôt sur les grandes fortunes (3,4 millions de francs). Les taux seraient ainsi portés à 30 % pour la fraction comprise entre 3,4 et 5,6 millions de francs, 35 % pour celle comprise entre 5,6 et 11,2 millions de francs, 40 % au-dessus de 11,2 millions de francs.

Pour les petites et moyennes successions, certains allégements seraient consentis : l'abattement à la base pour les successions et donations en ligne directe et entre époux, porté de 175 000 francs à 250 000 francs par la loi du 3 août 1981, serait fixé à 275 000 francs. Cet abattement passerait de 275 000 francs à 300 000 *francs* pour tout héritier frappé d'infirmité ou incapable de travailler, et de 75 000 francs à 100 000 francs pour les frères et sœurs âgés vivant ensemble. Enfin, l'abattement de 40 % actuellement pratiqué sur le montant de l'estimation de la valeur des bijoux, pierreries, objets d'art et de collection faite dans les contrats d'assurances contre le vol et l'incendie, serait supprimé.

[Le régime actuel était très critiqué pour son absence de progressivité par rapport à celui en vigueur dans les pays étrangers. Le taux maximum est de 35 % en Allemagne, de 65 % aux États-Unis, de 75 % en Grande-Bretagne et *au Japon. Le* nouveau tarif proposé ne s'appliquerait, dans le cas d'une succession en ligne directe avec trois enfants, que si *le montant total du patrimoine* était supérieur à 10,2 millions de francs après application des abattements à la base. Relevons que, dans la première discussion sur ce projet, un taux de 50 % avait été suggéré au-dessus de 10 millions de francs. Relevons également que le produit budgétaire de la réforme serait assez réduit (350 millions de francs), ce qui confirme son caractère *essentiellement* psychologique, de « justice fiscale ».]

PATRIMOINES REÇUS PAR TROIS ENFANTS A PARTS ÉGALES

Patrimoine transmis F	Part de chaq. enfant F	Impôt par part F	Taux moyen %	Variation par rapport à la législation antérieure	
				Impôt par part F	Taux moyen (en point)
25 000 000	8 333 333	2 189 166	26,27	+ 583 750	+7,01
15 000 000	5 000 000	1 066 250	21,32	+ 127 500	+ 2,55
3 000 000	1 000 000	133 750	13,37	– 5 000	– 0,5
800 000	266 666	*0*	*0*	– 833	– *0,31*

Suppression de l'impôt sur les grandes fortunes frappant l'outil de travail

« *A la demande expresse du chef de l'Etat* », l'impôt sur les grandes fortunes frappant l'outil de travail serait supprimé.

[On sait que son application au titre de la loi de finances pour 1982, qui prévoyait déjà une exonération au prorata des investissements effectués, avait *in extremis* été reportée à 1985. Dans l'entourage de M. François Mitterrand, de nombreuses voix s'étaient élevées pour relever le caractère nocif de cette mesure au moment où l'on désire favoriser le développement des entreprises. Il faut donc voir, dans ce projet de suppression, un gage donné aux propriétaires d'entreprise, surtout les P.M.E.]

Par ailleurs, comme pour l'exercice 1982, les tranches de l'impôt sur les grandes fortunes seraient relevées uniformément de 6 %, le seuil d'imposition passant de 3,2 millions de francs à 3,4 millions de francs, et le tarif étant modifié comme suit : 3 400 000 F à 5 600 000 F : 0,5 % ; 5 600 000 F à 11 200 000 F : 1 % ; au-dessus de 11 200 000 F : 1,5 %.

Les conséquences fiscales des nouvelles mesures

Comparaison entre ce qu'aurait été l'impôt si la législation de 1983 avait été reconduite et ce qu'il sera compte tenu des nouvelles mesures

Hypothèse : couple de salariés ayant deux enfants, dont un de quatre ans, et acquittant à hauteur de 13 000 F des intérêts d'emprunt au *titre de l'habitation principale.La législation de 1984* tient compte du relèvement du barème de 9,1 %, de la surtaxe de 5 % ou 8 % pour les contribuables payant plus de 20 000 F ou 30 000 F d'impôt, de la transformation en réductions d'impôts des déductions et intérêts d'emprunt, et de l'aménagement de la déductibilité des frais de garde.

Montant des revenus salariaux en 1983	LÉGISLATION DE 1983 RECONDUITE			NOUVELLE LÉGISLATION				Variation en % du revenu brut 1983 (6)
	Impôt sur le revenu (barème 1983 détendu de 9,1 %)	1 % sur le revenu imposable	TOTAL	Impôt sur le revenu	1 % sur le revenu imposable	1 % vieillesse	TOTAL	
84 000 F (7 000 F par mois)	624	0 (3)	624	0 (4)	0	973	973	+ 0,41 %
180 000 F (1) (15 000 F par mois)	13 362	1 176	14 538	12 962	1 256	1 712	15 930	+ 0,77 %
300 000 F (2) (25 000 F par mois)	44 061	2 070	46 131	46 391 (5)	2 120	1 946	50 457	+ 1,44 %

(1) *Deux salaires de 120 000 F et 60 000 F.*
(2) Deux salaires de 180 000 F et 120 000 F.
(3) Cotisation annullée par la décote.
(4) Non imposable, la réduction d'impôt sur intérêts d'emprunt étant supérieure à l'impôt brut.
(5) Y compris surtaxe 1984.
(6) La référence au revenu 1983 est, en l'espèce, une approximation, le 1 % vieillesse étant assis sur les salaires *perçus* en 1984.
N.B. – Le tableau ne prend pas en compte l'emprunt obligatoire de 1983.

DE FINANCES POUR 1984

Les mesures diverses

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération de longue durée.

L'exonération de taxe foncière de vingt-cinq ans ou quinze ans dont bénéficient les constructions à usage d'habitation achevées avant le 1er janvier 1973 serait suppimée, sauf pour les H.L.M. *réservées à la* location.

L'exonération de taxe foncière de quinze ans réservée à certains logements destinés à l'accession à la propriété serait ramenée à dix ans.

En revanche, sous réserve de la modification de sa durée (dix ans au lieu de quinze ans), l'exonération de taxe foncière accordée aux propriétaires de logements construits à l'aide d'un prêt aidé par l'État, qui est actuellement limitée aux constructions *neuves pour lesquelles* une demande de prêt a été déposée avant le 31 décembre 1983, serait reconduite à titre permanent, afin de favoriser le logement social.

– *Reconduction de la contribution des institutions financières.*

Cette contribution, instituée par la loi de *finances rectificative* pour 1982, serait reconduite pour 1984. Son taux serait au même niveau qu'en 1982 et 1983, soit 1 %. Le produit attendu est de 1 200 millions de francs en 1984.

– *Allégement des droits de mutation à titre onéreux dus en cas de cession de petits fonds de commerce.*

Pour la détermination des droits d'enregistrement, l'abattement à la base applicable aux cessions des petits fonds de commerce serait relevé de 20 000 à 30 000 francs.

Taxe d'habitation : non-recouvrement par l'État du prélèvement de 3,60 %.

Le prélèvement de 3,60 % pour frais de dégrèvements et de non-valeurs ne serait pas opéré sur le montant de la taxe d'habitation établie au titre de 1984.

Frais professionnels des écrivains et compositeurs.

– Dans le but d'alléger les obligations des écrivains et compositeurs imposés selon les règles des traitements et salaires, il est proposé d'instituer une déduction supplémentaire pour frais professionnels au taux de 25 %. Son montant serait plafonné à 25 000 francs.

Étalement de l'actualisation du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers.

Le relèvement du tarif de la T.I.P.P., prévue par la loi de finances pour 1982 en janvier de chaque année, serait appliqué pour moitié en janvier 1984 et pour moitié en avril 1984

Développement de l'économie sociale

1. – Fonds salariaux.

Pour favoriser la mise en place de fonds salariaux, dont les modalités précises de constitution sont actuellement étudiées dans le cadre d'une large concertation, le gouvernement propose d'adopter dès maintenant à leur profit un dispositif fiscal incitatif.

Les sommes versées par les salariés dans ces fonds, afin de développer les investissements productifs ou de promouvoir des opérations de réduction de la durée du travail, pourraient, dans la limite de 5 000 francs, donner droit à une réduction de l'impôt sur le revenu *égale à 25 % de leur montant.* Les intérêts relatifs à ces versements bénéficieraient du régime fiscal des obligations. Les fonds déposés devraient rester indisponibles pendant cinq ans.

2 – *Exonération d'impôt sur les sociétés de certaines coopératives.*

Les coopératives artisanales, les coopératives d'entreprises de transport, les coopératives artisanales de transport fluvial et les coopératives maritimes seraient exonérées d'impôt sur les sociétés.

Encouragement aux activités touristiques, chambres d'hôtes.

Afin de développer le parc des chambres d'hôtes, il est proposé d'exonérer d'impôt sur le revenu les personnes qui louent à ce titre une ou plusieurs pièces de leur habitation principale dans la *mesure où* les recettes tirées de la location n'excèdent pas 5 000 francs par an.

Meilleure connaissance des revenus

Fiscalité agricole

Dans le prolongement des travaux engagés depuis deux ans, le dispositif proposé a pour but de permettre progressivement l'imposition des exploitants agricoles en fonction de leurs bénéfices réels.

Le seuil d'imposition obligatoire selon un régime réel d'imposition serait abaissé afin qu'à moyen terme la majorité des exploitants y soient assujettis.

Le *régime simplifié d'imposition* serait allégé et étendu.

Le système des avances aux cultures serait supprimé, les règles de durée des exercices comptables seront revues.

Pour tenir compte de l'existence pour certaines productions, et en particulier pour les éleveurs, de « stocks à rotation lente » dont le régime actuel d'imposition est inadapté, un dispositif évitant la taxation de bénéfices latents non disponibles serait adopté.

L'aide fiscale accordée aux nouveaux agriculteurs (abattement de 50 % sur le bénéfice pendant cinq ans) serait reconduite.

Transparence des opérations

– *Obligation de paiement par chèque*

Le règlement de tout bien ou service d'un montant supérieur à 5 000 francs devrait être effectué par chèque ou par carte de crédit.

– *Droit de communication*

Le droit accordé à l'administration de se faire communiquer des informations comptables détenues par des tiers et indispensables au contrôle et au recouvrement de l'impôt serait étendu aux professions agricoles.

– *Contrôle des revenus fonciers*

L'administration pourrait demander des justifications sur tous les éléments servant de base à la détermination des revenus fonciers. En l'absence de réponse de la part du contribuable, ses revenus fonciers pourraient être évalués d'office.

AUGMENTATION DES TAXES SUR L'ASSURANCE-AUTOMOBILE, LA LOCATION DE VOITURES ET DE CASSETTES-VIDÉO

Plus de 5 milliards de francs de recettes nouvelles sont attendues de l'augmentation des taxes frappant certaines activités.

● **Assurance-automobile.** – La *taxe de 9 % applicable aux contrats* d'assurance-automobile passerait de 9 % à 15 %, celle relative à l'assurance des bateaux de sport et de plaisance passant de 12 % à 18 %.

[Cette mesure procurerait près de 2,5 milliards de francs rien que pour l'assurance-automobile (environ 45 milliards de francs de primes encaissées en 1982). Elle risque de majorer encore le coût de l'assurance-automobile, déjà renchéri en 1982 par une « contribution à la Sécurité sociale » de 12 %. Un relèvement à 18 % avait été primitivement envisagé, mais il semble que le gouvernement ait reculé devant l'ampleur de la majoration. Le raisonnement suivi a été que la taxe sur les contrats d'assurance-automobile est « en retard » sur celle frappant les contrats d'assurance-incendie des particuliers (30 %), et que l'assurance-automobile étant obligatoire, aucune perte de substance n'est à redouter.

Cela aurait été le cas, en revanche, pour les contrats d'assurance-vie, taxés à 5,15 % : un relèvement assez important avait été envisagé et a été écarté pour ne pas contrarier le développement de cette forme d'assurance, jugée bénéfique dans la mesure où elle constitue un supplément de retraite et accumule une épargne très importante, employée en obligations pour une grande part.]

● **Assurance agricole.** – Les contrats souscrits auprès des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles et agricoles, à l'exception de ceux garantissant des risques spécifiquement agricoles (dommages causés aux récoltes et au cheptel vif), seraient, désormais taxés au tarif de droit commun (15 % et 18 % pour l'assurance-incendie, 9 % *pour le reste (dégâts des eaux, tempête, etc.).*

[Cette mesure était vivement réclamée par les compagnies d'assurances classiques, qui estimaient être en situation d'infériorité par rapport aux mutuelles agricoles. Le projet sera très vivement critiqué par les agriculteurs, et il n'est pas sûr qu'il soit maintenu, en raison des pressions exercées par les milieux mutualistes.]

● **Taux** *majoré de la T.V.A.* – Le taux majoré de la T.V.A. (33 %) s'appliquerait :

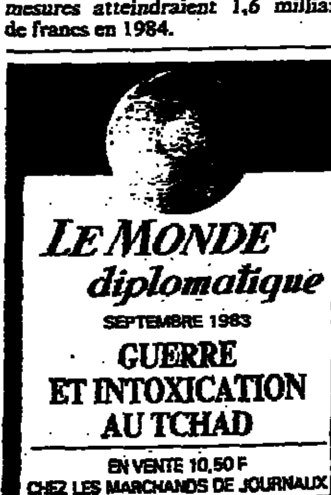
– aux locations de véhicules automobiles ;

– aux *locations* de magnétoscopes ou de cassettes-vidéo préenregistrées.

[Cette mesure reviendrait à aligner le taux de T.V.A. frappant la location de ces produits sur les taux applicables à ces mêmes produits lors de leur acquisition.]

– Aux activités des *intermédiaires* de la Loterie nationale, du Loto, du P.M.U.

Les recettes budgétaires supplémentaires qui sont attendues de ces *mesures atteindraient* 1,6 milliard de francs en 1984.



LES EFFETS DES NOUVELLES DISPOSITIONS (par rapport à 1983)

(En millions de francs)

A. - Mesures augmentant les recettes :	
1. - Institution d'une surtaxe progressive à l'impôt sur le revenu	+ 7 850
2. - *Maintien des plafonds de déduction et d'abattement* pour l'imposition des revenus élevés ; création d'une réduction d'impôt pour les charges liées à l'habitation principale et à l'assurance-vie ; moralisation de la déductibilité des dons aux œuvres	+ 3 100
3. - Réduction de la provision pour investissement constituée au titre de la participation aux fruits de l'expansion	+ 1 050
4 - Aménagement de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés	+ 500
5. - *Reconduction de la contribution des institutions* financières	+ 1 200
6. - Aménagement du taux de T.V.A. applicable aux locations de magnétoscopes et de vidéo-cassettes pré-enregistré, aux locations de voitures ainsi qu'au P.M.U. et au Loto	+ 1 600
7. - Réforme des droits de mutation à titre gratuit	+ 350
8. - Relèvement du taux des conventions d'assurances *et suppression de l'exonération de taxe sur les* conventions d'assurances autre que spécifiquement agricoles souscrites auprès des assurances mutuelles agricoles	+ 3 500
9 - Taxe sur les véhicules de sociétés	+ 350
TOTAL	+ 19 500
B. - Mesures diminuant les recettes :	
1. - Décote spéciale sur les petits revenus ; indexation du plafond du quotient familial ; relèvement du *plafond de l'abattement sur les pensions* et retraites ; aménagement du régime des frais de garde d'enfants et de déductibilité des tickets-restaurant ; chèques-vacances	– 672
2. - Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles et des coopératives ; aménagement des comptes d'associés	– 610
3. - Non recouvrement du prélèvement de 3,60 % pour frais de dégrèvement et d'admission en non-valeurs en matière de taxe d'habitation	– 1 000
4. - Aménagement du régime de T.V.A. applicable aux spectacles de *musique vivante et à la construction* de résidence hôtelière de tourisme ; reconduction du régime de T.V.A. de la presse	– 455
5. - Relèvement de l'abattement dont bénéficient les transmissions d'entreprises aux salariés	– 20
6. - Étalement de l'indexation de la TIPP	– 825
TOTAL	– 3 582
SOLDE	+ 15 918

N.B. : Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'indexation des tranches du barème *de l'impôt sur le revenu* (+ 9,1 %) dont le coût est de 14 200 millions de francs

Entreprises : des encouragements

Une série de mesures concerne les entreprises, favorables *pour ces dernières.*

● *Exonération d'impôts pour les entreprises nouvelles.* En complément de l'exonération triennale d'impôts locaux déjà prévue pour les entreprises nouvelles, les entreprises industrielles *créées* en 1983 *et en* 1984 bénéficieront d'une exonération totale d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu pendant trois ans, puis d'une réduction de 50 % durant les deux années suivantes.

● *Incitation au renforcement des fonds propres des entreprises.* Les personnes physiques associées de sociétés, qui apportent des sommes en compte courant bloqué destinées à être in*corporées au capital dans un* délai maximum de cinq ans, pourraient n'être imposées qu'au taux réduit de 25 % sur les intérêts servis. La rémunération des comptes pouvant atteindre 80 % de celle des obligations (actuellement un peu plus de 14 %).

● *Transmission d'entreprises.* Afin de faciliter la transmission d'entreprises au personnel, l'abattement applicable aux donations de titres aux salariés *de l'entreprise serait porté de* 10 000 F à 30 000 F par part. De plus, le paiement des droits normaux relatifs aux transmissions d'entreprises, qui constituent le bien professionnel de l'héritier, serait étalé, avec un différé de paiement de cinq ans *et un étalement de règlement sur* dix ans, avec un taux d'intérêt (intérêt légal) réduit.

[De ces mesures, la plus appréciée, dans l'immédiat, serait la réduction d'impôts sur les intérêts des comptes courants d'associés, et, sur le moyen terme, l'étalement du paiement des droits de succession pour les entreprises, problème brûlant et épineux lorsque le patron d'une P.M.E., notamment, décède et que l'héritier prenant la suite n'a pas les moyens de payer ses droits.] ● *Mesures fiscales diverses. Réduction de la provision pour investissement.* Instituée à l'origine pour atténuer l'effet sur les comptes des entre*prises du régime de la* participation des salariés aux fruits de l'expansion, cette provision a vu son taux de déductibilité *revenir* progressivement, de 100 % à 25 %. L'abaissement à 12,5 % en 1983 rapporterait 1 050 millions de francs au budget.

● *Aménagement de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés.* L'imposition forfaitaire *annuelle des sociétés (impôt minimum)* resterait fixée à 3 000 F pour un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de francs, passerait à 5 000 F pour un chiffre compris entre 1 et 2 millions de francs, à 7 500 F entre 2 et 10 millions de francs et 15 000 F au-dessus de 10 millions de francs. Les sociétés en liquidation judiciaire en seraient exemptes. Produit glo*bal de ces mesures : 500 millions* de francs.

● *Taxes sur les voitures de sociétés.* Le montant de cette taxe serait porté de 4 200 F à 4 600 F pour les véhicules d'une puissance au plus égale à 7 CV et de 8 100 F à 10 000 F pour *les puissances supérieures.* Produit de la mesure : 350 millions de francs en 1984.

La déduction pour dons aux œuvres portée à 5 %

Afin de favoriser le développe*ment du mouvement associatif,* la limite de déduction des dons faits aux associations ou fondations reconnus d'utilité publique serait portée de 3 % à 5 % du revenu imposable. Mais l'obligation de joindre à la déclaration de revenus les pièces justificatives *des versements, qui ne s'appliquaient* qu'aux dons aux organismes reconnus d'utilité publiques *dégrévés à 3 %,* serait étendue à tous les autres dégrèvements (1 % *pour l'ensemble* des œuvres d'intérêt général), *autorisés actuellement sans justi*fications.

[Destinée, en principe, à permettre aux associations à but non lucratif de recueillir davantage de ressources, comme aux États-Unis par exemple, cette mesure a, également, pour objet, de « moraliser » la pratique actuelle des dégrèvements, effectués pratiquement sans contrôle du fisc, et devrait entraîner une augmentation des recettes budgétaires en éliminant une grande part de ces dégrèvements, considérés comme fantaisistes.]

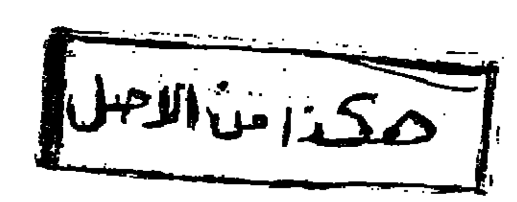
LES DÉPENSES DE L'ÉTAT DUREMENT FREINÉES

Les dépenses de l'Etat progressent de 6,3 % dans le projet de budget pour 1984. C'est-à-dire qu'elles stagnent quasiment en volume, puisque la hausse des prix prévue doit être *de cet ordre de grandeur* (+ 6,1 %). Les charges de la dette publique mises à part (+ 19,8 % par rapport à 1983), la plupart des grandes catégories *de dépenses progressent faible*ment en valeur (régressent même en volume) : investissement civil (+ 4,8 % en valeur) fonctionnement et intervention (+ 5,1 %). Seul le budget militaire avec une progression de 6,6 % en valeur ne diminue pas *en volume, le gouvernement res*pectant ainsi la loi de programmation militaire qui couvre la période 1984-1988.

On connaîtra dans une semaine, à l'issue du conseil des ministres du 21 septembre, le détail des crédits alloués à cha*que ministère. Quelques informa*tions ont été fournies sur les ministères ou les actions prioritaires ayant échappé aux coupes. Outre les crédits du Plan (les douze programmes prioritaires publics décrits dans nos éditions d'hier), on relève : la recherche (+ 15,5 %), *l'emploi* (+ 23 %), l'industrie (les aides progressent de 19,2 %), les dotations en capital au secteur public qui atteignent 13 milliards de francs, la formation professionnelle en faveur des jeunes de seize à vingt-cinq ans (+ 13 %), la *culture dont le budget passe* de 7 à 8 milliards.

En ce qui concerne les dotations en capital des entreprises publiques, elles étaient de 7,45 milliards de francs en 1983, et seront de 12,85 milliards en 1984, si l'on compare, comme il est d'usage, *les lois de* finances initiales. Toutefois, comme il s'est ajouté 5 milliards en 1983 au titre du dernier collectif de 1982, on arrive pour *cette année-là à un total de* 12,45 milliards de francs, qui, rapportés aux prévisions budgétaires pour 1984, ne font pas apparaître une grosse différence (+ 0,40 milliard).

Cela n'enlève rien à l'importance des sommes en jeu et, globalement, l'effort est même accru, fait-on remarquer aux finances. En 1983, en effet, une partie des concours exceptionnels à la S.N.C.F. (2 milliards de *francs environ) avaient pris un* caractère de dotation alors qu'ils passent en subvention pour 1984. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que le budget *annexe des P.T.T., qui couvre* désormais la filière électronique, prend en charge tout ou partie des dotations de certaines firmes de la filière.



هكذا من الاصل

SOCIAL

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN 1984

• Elargissement du prélèvement de 1 %
• Majoration de la cotisation vieillesse

A l'issue du conseil des ministres du 14 septembre, M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a annoncé trois grandes orientations pour le financement de la Sécurité sociale en 1984 :

• *Reconduction et extension de la contribution de 1 %.* – Reconduite « *à l'identique* » en 1984, la contribution de 1 % sur les revenus imposables (dont le rendement devrait être de 9,1 *milliards* pour 1983) aurait rapporté 10 milliards. Le gouvernement a décidé d'élargir l'assiette de cette contribution aux revenus du capital soumis à prélèvement obligatoire. Plus du tiers des foyers fiscaux non assujettis à l'impôt sur le revenu demeurent exemptés du 1 %. Mais l'élargissement de l'assiette et la suppression des cas d'exonération figurant dans l'ordonnance du 30 avril 1983 représentera environ 2 milliards de francs.

L'extension de l'assiette à certains produits d'épargne portera essentiellement sur les revenus des valeurs mobilières soumis *à prélèvements* libératoires. Par ailleurs, certaines déductions à caractère économique faites pour le calcul de l'impôt sur le revenu ne seront pas appliquées pour la liquidation de cette contribution : il s'agira des intérêts afférents à l'habitation principale, des primes d'assurance-vie, des investissements en actions. En revanche, les charges de nature sociale (frais de garde, dons à des œuvres), seront déductibles de la contribution.

Comme en 1983, la contribution de 1 % sera calculée après les abattements (de 10 % pour frais professionnels, de 20 % pour les salariés et non salariés adhérents d'un centre de gestion agréé), ce qui ramènera en réalité son taux à 0,72 %. Les décotes déjà existantes seront actualisées : la décote forfaitaire sera en 1984 de 380 francs (au lieu de 350 francs) et celle par enfant à charge sera de 330 francs (au lieu de 300 francs). Comme en 1983, le produit du 1 % sera affecté à la Caisse nationale d'allocations familiales.

• *Majoration de un point de la cotisation vieillesse de l'ensemble des actifs.* – A partir du 1er janvier 1984, la cotisation vieillesse de l'ensemble des actifs sera relevée d'un point dans la limite du plafond. La cotisation d'assurance vieillesse passera ainsi de 4,70 % (+ 0,1 % pour l'assurance veuvage) à 5,70 % + 0,1 %. Les bénéficiaires de revenus de remplacement, comme les retraités et les chômeurs, n'auront pas à payer ce point supplémentaire de cotisation. En revanche *l'« effort de solidarité »* demandé aux actifs sera appliqué à l'ensemble des assurés sociaux : les salariés du régime général mais aussi les salariés agricoles, les commerçants et les artisans et surtout les fonctionnaires et les agents relevant des autres régimes spéciaux (mines, S.N.C.F., R.A.T.P., E.G.F....). Le rendement du point de cotisation plafonné sera de 10 milliards de francs pour le *régime général*, de 2,7 milliards pour les fonctionnaires et de 1 milliard pour les autres régimes spéciaux. Cette mesure est justifiée par « *les perspectives d'évolution des dépenses de pensions des divers régimes* » (la croissance en volume étant de 5 % par an en moyenne dans le régime général). Si l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite entraine pour le régime général en 1984 un besoin supplémentaire de financement de 4 milliards de francs, pour un besoin *total de plus de 15 milliards* de francs, (*le Monde* du 13 septembre), la montée des dépenses est expliquée par le ministère par l'évolution démographique et l'« *effort de revalorisation des pensions réalisé en 1981* ».

• *Déplafonnement des cotisations employeurs à l'assurance-maladie.* – Depuis novembre 1981, les 13,45 % de la cotisation des employeurs à l'assurance-maladie se décomposaient ainsi : 5,45 % sous plafond et 8 % sur la totalité du salaire. Considérant que le plafonnement des cotisations n'est « *ni juste socialement ni neutre économiquement* » (car il défavorise les bas salaires et pénalise les entreprises de main-d'œuvre), le gouvernement a décidé de procéder à un déplafonnement quasi intégral de la cotisation employeur (ce déplafonnement étant déjà total depuis le 1er janvier 1980 pour la cotisation maladie de 5,50 % des salariés). Ainsi le taux des cotisations employeurs à l'assurance-maladie sera abaissé de 0,85 point, passant de 13,45 % à 12,60 %. Ces 12,60 points seront calculés sur la *totalité du salaire*, à l'exception d'un « *résidu* » de 0,05 point qui demeurera sous plafond dans l'attente d'une modification de l'ordonnance du 21 août 1967, dont l'article 13 prévoit qu'un plafond est appliqué à une part des rémunérations pour le paiement des cotisations.

Une étape

M. Pierre Bérégovoy a eu raison de se féliciter, le 14 septembre, de la présentation simultanée du budget de l'Etat et des mesures de financement de la Sécurité sociale. On a indéniablement gagné en cohérence. Mais, de mini-plans en mesures de rigueur, c'est la septième fois depuis *le début du septennat* de M. Mitterrand qu'un dispositif est présenté pour venir à bout des déficits de la Sécurité sociale, étant entendu, comme l'a souligné M. Bérégovoy, qu'il n'y a *« pas d'équilibre spontané pour les comptes sociaux »*...

M. Bérégovoy peut mettre à son actif d'indéniables succès. Il a su, à plusieurs reprises, porter courageusement le fer dans la plaie pour tenter d'équilibrer les comptes, les dépenses de la Sécurité sociale devant être *« adaptées »* aux recettes. Non *seulement il va obtenir une réelle dé*célération des dépenses d'assurance-maladie en 1983, mais l'équilibre du *régime général sera* atteint cette année – on parle même d'un excédent supérieur à 500 millions – et les mesures arrêtées le 14 septembre devraient l'assurer pour 1984.

Le gouvernement, après s'être engagé dans la voie de l'amélioration des prestations, n'a pas fait du *« reaganisme »* en sabrant dans les dépenses sociales, mais, en novembre 1982, il a réduit l'indemnisation des chômeurs et retardé de plan en plan des améliorations annoncées dès novembre 1981, sur la lunetterie par exemple.

Le dispositif annoncé le 14 septembre s'inscrit dans la droite ligne *du Livre blanc sur la protection sociale présenté* à l'Assemblée nationale en juin dernier. Le maintien, et même *l'extension*, de la contribution de 1 % – qui perd quelque peu son caractère exceptionnel – est indéniablement une étape dans la voie de l'institution d'un prélèvement proportionnel acquitté par les ménages sur la totalité de leurs revenus. La majoration de la cotisation-vieillesse sous *plafond n'est pas une surprise* (*le Monde* du 13 septembre), mais le gouvernement s'est montré moins frileux en matière de solidarité que pour la contribution de solidarité à l'assurance-chômage : il l'a étendue non seulement aux fonctionnaires mais aux non-salariés commerçants et artisans. La hausse des *prélèvements obligatoires sociaux* que ces mesures traduisent conduit néanmoins à *poser la* question de leur seuil d'acceptation.

Alors que les entreprises sont exemptées de toutes hausses de cotisations, une nouvelle et importante étape est franchie dans la voie du déplafonnement des cotisations des *employeurs. Pour la maladie, ces co*tisations avaient déjà subi un déplafonnement de 3,5 points en novembre 1981. S'y ajoute un déplafonnement de 5,4 points compensé par une baisse de 0,85 point du taux des cotisations.

Au lieu de payer, comme jusqu'à *présent, 5,45 % jusqu'au plafond* (7 870 francs par mois depuis le 1er juillet) et 8 % sur la totalité des salaires, les employeurs acquitteront désormais 12,55 points sur la totalité des salaires et 0,05 point sous plafond. Ainsi les entreprises verront leurs charges allégées pour les salaires inférieurs à 7 870 francs mais légèrement accrues pour les salaires supérieurs à cette somme. Les entreprises de main-d'œuvre devraient en bénéficier, notamment dans des secteurs comme le textile et l'habille*ment alors* que le déplafonnement pénalisera les entreprises à salaires élevés et à haute technologie comme *dans le pétrole ou la chimie*. L'allégement acquis d'un côté compensera-t-il l'alourdissement subi de l'autre ? *Du fait de la baisse du taux, l'opéra*tion sera nulle pour la Sécurité sociale. N'aurait-il pas mieux valu appliquer la baisse de taux de façon sélective suivant les secteurs ou la taille des entreprises ? En mars 1982, le rapport Peskine avait préconisé d'accompagner le déplafonnement par un *« abattement à la base »* des cotisations d'assurance-maladie, en exonérant tous les salaires du premier franc jusqu'à un plancher situé entre le quart et la moitié du SMIC. Une telle voie *n'aurait-elle pas été plus efficace ?*

Il faut espérer que le gouvernement ne s'arrêtera pas en chemin quant aux réformes du financement. M. Bérégovoy a confirmé qu'il organiserait un *« Grenelle de la protection sociale »* après les élections à la Sécurité sociale du 19 octobre. Il a fait allusion au projet de fiscalisation des cotisations familiales qui semblait oublié sinon abandonné. L'équilibre annoncé pour 1984 n'est pas la fin du tunnel et ne doit pas dispenser le *gouvernement* de remettre sur l'ouvrage des réformes aussi indispensables qu'attendues.

MICHEL NOBLECOURT.

ÉTRANGER

En Belgique

Les services publics font grève pour protester contre la politique d'austérité

Bruxelles. – Un mouvement de « ras le bol » face à la politique d'austérité se répand, depuis quelques jours, à travers la Belgique. Depuis près de vingt mois, le gouvernement chétien-libéral de M. Martens pratique, non sans succès d'ailleurs, une politique de redressement qui exige bien entendu des sacrifices de la part de tous les citoyens.

Acceptée jusqu'à présent, sans trop d'enthousiasme il est vrai, cette action se heurte désormais à une résistance spontanée de beaucoup de travailleurs, qui vient de surprendre et de déborder les dirigeants syndicaux un peu plus résignés.

De notre correspondant

La Belgique est donc, ce 15 septembre, paralysée *par une grève* de tous les services publics. Si certains attendaient une rentrée chaude, personne ne croyait *qu'elle se produirait* de façon aussi brutale.

Le mouvement a été déclenché, à la fin de la semaine dernière, par les cheminots de Charleroi. Il a rapidement fait tache d'huile, sans que les directions syndicales soient intervenues. Aujourd'hui en tout cas, rien *ne* va plus. Si, comme toujours, l'agitation est un peu plus hésitante dans la partie flamande du pays, le réseau des *transports publics, y compris* les métros, les tramways, les autobus et les chemins de fer vicinaux, est presque complètement paralysé.

Un peu partout, les postiers se sont rapidement joints au mouvement. Pour cette journée de grève presque générale dans les services publics, les ministères et tous les organismes de l'Etat sont au repos, ainsi que beaucoup d'écoles, tandis *que la radio et la télévision se* contentent de diffuser un programme minimum.

Comme la plus grande confusion règne dans cette agitation encore mal disciplinée par les syndicats, il est difficile de savoir si les grévistes vont poursuivre leur mouvement *jusqu'à la fin de la semaine* seulement ou s'ils reprendront la semaine prochaine la lutte « *au finish* » avec *le* gouvernement. *A l'heure actuelle* en tout cas, bien des commentateurs évoquent les grandes grèves qui, de façon aussi inattendue, secouèrent le pays pendant plusieurs semaines en 1960, alors qu'un autre gouverne*ment s'efforçait – déjà – d'imposer* aux travailleurs des sacrifices pénibles.

Compétitivité

Depuis bien des mois, le gouvernement de M. Martens s'enorgueillit d'avoir donné en Europe occidentale l'exemple d'une politique de redressement appliquée à l'aide des « *pouvoirs spéciaux* » que le Parlement lui a accordés à deux reprises.

Combien de commentateurs officiels ou officieux n'ont-ils pas soutenu ici qu'après s'être lancé dans *une politique* économique nourrie d'illusions le gouvernement français de M. Mitterrand aurait été contraint *par les faits de se lancer*, lui aussi, dans la voie de l'austérité où les Belges l'avaient précédé.

Il est d'ailleurs indéniable que l'action du gouvernement de *Bruxelles a rétabli* la *compétitivité* des entreprises, amorcé un redressement de la balance des comptes avec l'étranger et entrepris une *lutte* courageuse contre le déficit budgétaire de l'État. En revanche, les organisations ouvrières peuvent souligner que jusqu'ici tout ce programme n'a pas encore freiné de façon visible l'accroissement du chômage.

Si les services publics sont à l'heure actuelle au centre de l'agitation, c'est parce que le dernier train d'économies budgétaires vise à réduire les dépenses de l'État dans ce domaine de quelque 8 milliards de francs belges. Il ne s'agit pas seu*lement de « dégraissage »* des services : les projets officiels s'en prennent aux augmentations automatiques des *traitements* des fonctionnaires, aux diverses primes du personnel ainsi qu'au pécule de vacances, tandis que par ailleurs de nombreuses prestations des services sociaux doivent être réduites.

C'est donc dans une atmosphère orageuse que s'est ouverte mercredi soir 14 septembre à Bruxelles la « *concertation sociale* » qui était prévue de longue date entre le gouvernement, le patronat, les *syndicats* et les représentants des classes moyennes. Les délégués des travailleurs de la fonction publique se sont d'ailleurs abstenus de venir à cette rencontre. A leur avis, c'est le principe même des sacrifices qu'on leur demande qui doit être annulé.

Souplesse du gouvernement

Face à cette flambée de revendications, le gouvernement s'efforce certes de faire preuve d'une certaine souplesse. Sa situation est compliquée, tout d'abord par le fait que le premier ministre, M. Martens, opéré du cœur au début de l'été, se trouve toujours en convalescence. Il est vrai *que le chef intérimaire du cabinet*, le ministre libéral de la justice, M. Jean Gol, est souvent considéré comme le véritable moteur de la politique d'austérité mise en pratique depuis deux ans. Il reste à voir s'il manifestera la même habileté que M. Martens à marcher sur la corde raide et à découvrir des compromis « *miraculeux* ».

Pour l'instant en tout cas, le gou*vernement propose* aux syndicats de la fonction publique de les rencontrer dès vendredi 16 septembre. Les mesures *budgétaires déjà annoncées* ne seraient pas « *à prendre ou à laisser* », ajoute-t-on dans les milieux officiels. Encore qu'une discussion sur les modalités d'application devrait respecter l'objectif gouvernemental qui est d'économiser plus de 8 milliards dans le fonctionnement des administrations. La marge de manœuvre est donc très limitée.

Dans cette épreuve, le *gouvernement* dispose cependant de deux cartes précieuses. Tout d'abord, il est encore permis d'espérer que les responsables syndicaux, provisoirement débordés, ne tiennent quand même pas à « *allumer toutes les mèches* ». Ensuite, personne n'ignore vraiment que, dans l'état actuel du pays, n'importe quel autre gouvernement – dont la composi*tion est difficilement imaginable* – ne pourrait que suivre à son tour la voie de l'austérité sur laquelle s'est engagée la coalition chrétienne-libérale.

JEAN WETZ.

ÉNERGIE

LA RÉUNION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE A VIENNE

L'OPEP, face à l'incertitude du marché pétrolier, hésite sur la politique à suivre

Il y a un mois, on en aurait juré : la reprise s'annonçait. Les pays de l'OPEP, forts d'une demande accrue, allaient devoir remonter d'un cran le plafond de production fixé en mars, voire le prix de référence du brut. La réunion du comité de surveillance, à la mi-septembre, déboucherait inévitablement sur la convocation d'une nouvelle conférence extraordinaire de l'Organisation. Aujourd'hui, rien n'est moins sûr. La reprise de la demande a fait long feu. On s'aperçoit qu'elle ne correspondait qu'à une reconstitution – habituelle et saisonnière – des stocks par les compagnies. Depuis quelques semaines, c'est à nouveau le calme plat. Le marché est « mou », les transactions rares, les prix stables, légèrement inférieurs à leur niveau de l'été, et aux prix officiels. Situation inconfortable pour l'OPEP, à l'heure où elle doit choisir de modifier ou non la politique adoptée depuis mars dernier. La tâche des experts et des quatre ministres réunis le 15 septembre à Vienne dans le cadre du comité de surveillance du marché est rude.

Ne rien faire et attendre, pour convoquer une conférence extraordinaire, que l'horizon s'éclaircisse, alors que d'ores et déjà la production OPEP excède de quelque 500 000 barils par jour le plafond de production (17,5 millions de barils *par jour*), c'est courir le risque de se laisser déborder si la demande brusquement s'accélère. C'est aussi laisser l'Arabie Saoudite, *investie* depuis mars du rôle de « *producteur résiduel* », c'est-à-dire de régulateur de l'offre de pétrole OPEP par rapport aux besoins du marché, tirer quasiment seule profit du supplément de demande.

A l'inverse, ouvrir de nouveau des négociations – inévitablement houleuses – pour relever le plafond et répartir de nouveaux quotas, ou augmenter d'un dollar, comme prévu en mars, le prix officiel, alors qu'en l'état actuel des choses le surplus *effectivement constaté n'atteint* qu'un demi-million de barils par jour, c'est ouvrir la boîte de Pandore *et risquer de briser l'équilibre* fragile du marché.

Incertitude totale

Le dilemme naît de l'incertitude. Or elle est à peu près totale. Depuis le premier trimestre, la demande mondiale s'est lentement redressée. La production de l'OPEP est passée de 15,5 millions de barils par jour au premier trimestre à 16,8 millions au second et dépasse depuis la fin juillet le plafond fixé en mars. Après une petite accélération en août, elle s'est stabilisée actuellement autour de 18,2 millions de barils par jour environ. Mais ces mouvements, on s'en aperçoit aujourd'hui, sont uniquement liés à l'évolution des stocks. C'est le destockage massif des compagnies au début de l'année (4 millions de barils par jour au premier *trimestre) qui était responsable de* l'effondrement du marché, c'est l'arrêt de ce destockage après mars qui a permis une stabilisation. Depuis la fin juin, c'est la reconstitution des stocks faite par les compagnies en prévision de l'hiver (de 0,7 million de barils par jour à *1,2 million de barils par jour selon* les estimations) qui explique le sursaut d'activité du marché. Car la consommation mondiale de produits pétroliers n'a cessé de diminuer depuis le début de l'année. Seuls les 111 Etats-Unis, où la consommation a baissé de 3,8 % au premier semestre, ont connu en août une amorce de reprise. Partout ailleurs la demande reste faible, la crise économique continuant de peser *sur la* consommation et la hausse du dollar ayant, dans la plupart des cas, annulé la baisse des prix du pétrole décidée par l'OPEP.

Les prévisions pour le quatrième trimestre restent très incertaines. « *Il semble que la demande ait cessé de baisser. Elle est arrivée à un palier, après trois ans et demi d'effritement continu* », note un expert de l'A.I.E. La reprise ? Elle *pourrait, de l'avis des spécialistes, se* manifester d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, si une reprise économique générale se concrétisait enfin. Mais son ampleur restera, pendant un moment du moins, modeste.

Une fois encore tout dépendra du mouvement des stocks, dont la *prévision*, depuis des mois, fait le désespoir des experts. Les stocks de *l'industrie ont*, c'est certain, fortement diminué. Selon la C.F.P., ils atteindraient au troisième trimestre 77 jours de consommation, contre 81 jours au début de l'année, 85 jours l'an passé à même époque et 86 jours en moyenne en 1981. « *Ils sont encore largement suffisants pour la consommation actuelle* », estime pour sa part un courtier.

Prévoir, dans ces conditions, le niveau exact de la demande destinée à l'OPEP au cours des prochains mois relève du jeu de hasard. Seule certitude : le marché pour l'heure a retrouvé un équilibre autour d'une production OPEP légèrement supérieure au quota. Le dépassement est le fait du Nigéria et d'un certain nombre de pays qui excèdent légèrement leurs quotas. Il est surtout dû à l'Arabie Saoudite, dont la production a augmenté de 4,1 millions de barils *par jour au premier trimestre* à plus de 5,4 millions actuellement. Le royaume Wahabite a, au fil des *mois, remarquablement* joué son rôle de « régulateur », notamment grâce à la création d'une nouvelle société de négoce, la Norbec.

Basée en Suisse, elle agit indépendamment de la compagnie d'Etat et des quatre « majors » réunies au sein de l'Aramco, lesquelles écoulaient traditionnellement le plus gros de la production saoudienne. Intervenant directement sur le marché libre, où *elle vend 200 000* à 300 000 barils par jour, la Norbec a donné à l'Arabie Saoudite une *grande souplesse d'intervention*. L'agacement des autres producteurs devant le fait que le redressement de la demande, si *faible* soit-il, profite pour l'essentiel à ce pays pourrait seul les conduire à remettre en question *leur* situation actuelle. Mais il est tempéré par la crainte de rompre un équilibre si fragile que le moindre décalage, dans un sens ou dans l'autre, pourrait faire basculer.

VÉRONIQUE MAURUS.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	8,1080	8,1125	+ 150	+ 205	+ 330	+ 410	+ 880	+ 1040
$ can.	6,5740	6,5780	+ 160	+ 210	+ 340	+ 420	+ 980	+ 1030
Yen (100) ...	3,3100	3,3130	+ 140	+ 170	+ 300	+ 350	+ 900	+ 980
DM	3,0200	3,0225	+ 160	+ 190	+ 340	+ 380	+ 960	+ 1035
Florin	2,7010	2,7030	+ 135	+ 155	+ 280	+ 300	+ 790	+ 850
F.B. (100) ...	14,9700	14,9850	+ 120	+ 390	+ 400	+ 770	+ 1260	+ 1890
F.S.	3,7160	3,7200	+ 240	+ 270	+ 515	+ 560	+ 1450	+ 1530
L (1 000) ...	5,0460	5,0500	– 210	– 180	– 460	– 390	– 1425	– 1300
£	12,0950	12,1080	+ 250	+ 330	+ 550	+ 680	+ 1580	+ 1820

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 3/8	9 5/8	9 11/16	9 7/8	9 3/4	10	10	10 1/4
DM	5 5/16	5 9/16	5 7/16	5 11/16	5 1/2	5 3/4	5 3/4	6
Florin	5 7/8	6 1/8	5 7/8	6 1/8	6	6 1/4	6 1/4	6 1/2
F.B. (100) ..	9	9 1/2	9 1/2	10 1/4	9 3/4	11	10	11
F.S.	2	2 3/8	3 7/8	4 1/8	4	4 1/4	4 1/2	4 3/4
L (1 000) ..	16 1/4	16 1/2	17	17 1/2	17 1/4	17 3/4	18 1/4	18 3/4
£	9 1/2	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 3/4	10
F. franç. .	2 1/4	2 5/8	13	13 3/8	14	14 3/8	16 3/8	16 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

La hausse des prix en août s'est située entre 0,5 % et 0,6 %

La hausse des prix de détail en août s'est située entre 0,5 % et 0,6 %, selon les estimations provisoires de l'INSEE. *Compte tenu* des hausses successives de 0,7 % en mai, 0,6 % en juin et 0,9 % en juillet, *l'augmentation* des prix a été de 2,7 % sur les quatre derniers mois contre 3,8 % pour les quatre premiers mois de l'année.

Au ministère de l'économie et des finances, on attire l'attention sur cette décélération, et sur le fait qu'il faut remonter jusqu'en 1977 (0,5 %) ou 1978 (0,6 %) pour retrouver un résultat aussi favorable en août, à l'exception de la période de blocage de 1982.

Cela étant, on n'en reconnaît pas moins, rue de Rivoli, que « *les efforts entrepris doivent être maintenus pour que les engagements souscrits soient tenus* ». Cet engagement d'une augmentation de 8 % des prix pour 1983 suppose que, pour les quatre derniers mois de l'année la hausse ne soit pas supérieure à 1,2 %, 1,3 %, soit en moyenne 0,3 % par mois. Septembre et octobre étant des mois traditionnellement forts, tout se jouera sur *novembre et* décembre.

Le ministère de l'*économie et des* finances continue à envisager une hausse de 8,4 %, en glissement pour *1983. Il fait valoir que la nette déc*élération qui s'observe au début du second semestre permet d'espérer, pour les six derniers mois de l'année une évolution en rythme annuel de 6 %, ce qui « *constitue bien la transition attendue vers le rythme de 5 % fixé pour 1984* ».



EXCLUSIVITÉ DINERS

votre Carte Personnelle hors Zone Franc

Paris, Rome, Tokyo, Moscou, Rio, New York, Pékin, Nairobi... Vos affaires ne connaissent pas de frontières. Elles ne sauraient s'accommoder d'une quelconque restriction de vos libertés. C'est pourquoi, dans le cadre de la législation actuelle sur le contrôle des changes, le Diners Club a inauguré un nouveau service.

Un service basé sur la simplicité et la souplesse, pour vous permettre d'utiliser votre carte personnelle Diners, sans restriction aucune, dans le monde entier.

Pour étendre l'utilisation de votre carte personnelle Diners aux 150 pays qui accueillent le Diners Club, il suffit d'une simple signature de votre entreprise. Cette dernière s'engage à régler toutes vos dépenses de voyages d'affaires hors zone Franc, et seulement celles-ci. Ces dépenses lui sont alors directement facturées. Vous pouvez ainsi bénéficier de tous les services offerts par le Diners Club aux hommes d'affaires, sans avoir recours à une nouvelle carte.

C'est votre carte personnelle, celle que vous utilisez habituellement en France et dans les pays de la zone Franc, qui vous tient lieu de moyen de paiement universel. Pas de complications inutiles, tant pour vous-même que pour votre entreprise.

Autre avantage: ce nouveau service du Diners Club ne coûte que 100 Francs, soit moins de la moitié du prix d'une carte "société".

L'extension de votre carte personnelle au monde entier, c'est votre liberté retrouvée. En toute souplesse. En toute sécurité.



مكذا من الاصل

AFFAIRES

APRÈS SAINT-GOBAIN, RHONE-POULENC ET THOMSON-BRANDT

La Compagnie générale d'électricité émet pour 1 milliard de francs de titres participatifs

Suivant l'exemple de Saint-Gobain, de Rhône-Poulenc et du groupe Thomson-Brandt, la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) va procéder à son tour à l'émission de titres conformément aux possibilités offertes par *la loi du 3 janvier* 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne.

Ces dispositions ne sont d'ailleurs pas applicables aux seules entreprises nationalisées, la meilleure preuve étant que la régie Renault va prochainement annoncer un projet identique tandis que la Société générale des coopératives de consommateurs (S.G.C.C.) va également demander aux pouvoirs publics l'autorisation d'émettre des titres *participatifs (le Monde* du 15 septembre). « La Compagnie générale d'électricité voit dans l'émission de titres participatifs, ainsi que l'a indiqué, jeudi 15 septembre, son directeur général, M. Georges Pebereau, le moyen d'assurer en partie les besoins financiers du groupe évalué à 31 milliards de francs pour la période 1983-1987. Sur ce total, environ 23 milliards, soit 75 % (représentant 17,5 milliards d'investissements industriels et 5,5 milliards de prises de participations) devraient être couverts par des ressources propres ou assimiliées tandis que le solde (8 milliards) proviendrait de l'accroissement normal du fonds de roulement de l'entreprise au fur et à mesure de l'aigmantation de son chiffre d'affaires (1).

Une émission bien accueillie

Dans un premier temps, l'émission devait porter sur 800 millions de francs mais la C.G.E. a décidé de relever la barre à 1 milliard en raison de l'accueil très favorable reçu par ce projet dans les millieux financiers, traditionnellement chargés des *opérations de pré-placement et* où l'on mettait en avant les conditions avantageuses de la rémunération offerte aux futurs souscripteurs de titres participatifs, cotés en bourse.

Celle-ci comportera deux volets :

● Une partie représentant 34 % du taux moyen des emprunts obligatoires, ou T.M.O.

● Une partie variable assortie d'un coefficient multiplicateur de *3,40 % directement indexé sur l'évo*lution annuelle de la amrge brute d'autofinancement (M.B.A.) consolidée, part du groupe. Au total, le souscripteur sera assuré de recevoir une rémunération minimum garantie de 8N,5 % au cas extrême d'une stagnation de la M.B.A.

Destinés à renforcer les fonds propres de la C.E.E., ces titres participatifs seront perpétuels mais la société a prévu une clause de sauvegarde sous la forme d'une possibilité de remboursement anticipé (à hauteur de cinq fois la valeur du pair) de façon à assurer au porteur une rentabilité satisfaisante. C'est également dans ce but qu'à été retenue la M.B.A. (calculée sur les résultats et les amortissements consolidés) comme l'un des deux principaux paramètres. Elle est en effet considérée *comme l'élément* le plus représentatif de la capacité d'autofinancement du groupe, la prise en compte des amortissements futurs constituant un gage de croissance du revenu tiré de ce titre en raison de l'important effort d'investissements envisagé.

M. Pebereau a rappelé qu'au cours des sept dernières années (de 1975 à 1982), la marge brute d'autofinancement de la C.G.E. a progressé d'un peu plus de 15 % en moyenne. Dans des conditions sendsiblement identiques et en prenant comme autre base de calcul le taux moyen pratiqué sur le marché obligatoire en août, la rémunération assurée au souscripteur *serait* de 8,75 % la première année, 11,8 % quatre ans plus tard, 18,7 % la dixième année et 32,6 % la quinzième année.

S. M.

(1) La progression de 12 % du chiffre d'affaires consolidé de la C.G.E. constatée au cours du premier semestre 1983, devrait atteindre 15 % pour l'ensemble de l'exercice en cours.

Bull réduira son déficit de plus de moitié en 1983

Bull, qui regroupe désormais les activités de C.I.I.-Honeywell Bull et celles de Transac et de SEMS, reprises *respectivement* à la C.G.E. et à Thomson, pourrait enregistrer en 1983 des résultats meilleurs — ou plutôt moins mauvais — que prévu.

Pour le premier semestre, le chiffre d'affaires a augmenté de 28 % par rapport au premier semestre de 1982 et de 19 % à l'exportation. Les prises de commandes ont progressé de 21 % et les livraisons de 30 %.

En 1982, le groupe avait perdu 1,35 milliard de francs. Pour 1983, cette perte devrait être réduite de plus de moitié, ont indiqué MM. Jacques Stern et Francis Lorentz, P.-D.G. et directeur général de Bull, le 14 septembre, au cours d'une conférence de presse. Si ces *résultats sont jugés « encourageants »*, les dirigeants de la société estiment cependant que *« l'essentiel du chemin reste à faire »*. Le retour à l'équilibre est prévu, d'après le plan d'entreprise, pour 1986.

L'effort de recherche-développement aura mobilisé 885 millions en 1982 et 1,2 milliard *de francs en 1983*. Or, *sur ce total*, la compagnie en a autofinancé la majeure partie. Les 500 millions de francs de crédits d'étude, prévus dans le chapitre budgétaire des aides à la recherche, ont fondu en chemin. Bull ne percevrait finalement que 200 à 300 millions de francs.

Bull consacre donc 11 % de son *chiffre d'affaires, dont 9 % autofi*nancés, à la recherche-développement. Pour ses dirigeants, ce chiffre de 9 % est trop élevé. Il est supérieur à la moyenne de leurs concurrents, qui autofinancent environ 7 % de leur recherche-développement, le surplus étant obtenu à travers des crédits d'étude des pouvoirs publics, qui représentent aux Etats-Unis jusqu'à 30 % du budget recherche des grands groupes de l'informatique.

● **La société d'informatique Osborne Computer** a invoqué, le 14 septembre, l'article 11 de la loi sur les faillites, qui équivaut à une sorte de suspension provisoire des poursuites. Osborne, créée en 1981 par un journaliste et éditeur spécialisé en informatique, avait été la première à lancer les ordinateurs portables sur le marché américain. Son succès avait été foudroyant. Malgré un chiffre d'affaires qui approchait les 100 millions de dollars, la firme était devenue déficitaire avec la vive concurrence et la « guerre des prix », qui se sont développées sur le marché de la micro-informatique. Osborne a dû cesser récemment toute activité de production et se lancer dans la recherche d'une aide financière extérieure pour pouvoir reprendre ses activités. — *(A.F.P.)*

● ***Cockerill-Sambre* prêt à garder sa filiale française.** — Usinor sollicité par le gouvernement français s'est récusé, et il paraît improbable que le groupe nationalisé reprenne Cockerill-D.R.C. à Haumont, qui est en règlement judiciaire.

AU SALON DE FRANCFORT

La belle santé de l'industrie automobile allemande

De notre envoyé spécial

Francfort. — Le Salon de Francfort, qui fête ses cinquante ans, n'a jamais autant que cette année *reflété la santé insolente* de l'industrie automobile allemande. Cela éclate sur chaque stand à travers la variété des modèles présentés, le luxe des installations et les fortunes investies pour les dix jours d'un Salon qui fermera ses portes le 25 septembre. Mercedes, par exemple, n'a pas mis moins de 10 millions de nouveaux francs dans cette exposition.

Avec près de 75 milliards de DM, l'industrie automobile allemande a pris, il est vrai, la tête des industries d'exportation du pays en 1982, et la vitrine que représente un Salon de cette dimension se devait d'être à la hauteur des événements. Une combativité *sans faille sur tous les mar*chés, une politique de modèles nouveaux, bien finis et séduisants, une réputation de solidité bien ancrée, expliquent la façon dont la République fédérale d'Allemagne a su faire face à la nouvelle crise de l'automobile que nous venons de connaître. Raison de plus pour devenir le chef de file quand la reprise s'installe.

A vrai dire, ce sont surtout les filiales européennes des marques américaines fortement installées en Allemagne — Ford, Opel — qui en *ont recuilli les fruits*. Ainsi, Ford, après les six premiers mois de 1983, prend la tête des constructeurs européens, devançant Renault, Fiat, le groupe VAG (Volkswagen-Audi) et P.S.A. En 1982, Renault venait alors en tête devant Fiat, P.S.A., Ford et VAG. Quant à Opel, filiale de General Motors, sa part du marché européen a fait un bond de près de deux points (7,6 % à 9,2 %) grâce, essentiellement, à l'arrivée des Corsa dans la bataille.

Sur le marché allemand proprement dit, où l'on vient d'enregistrer au premier semestre une reprise de bon augure (plus 11,7 % par rapport à 1982). Les voitures « étrangères » ont enregistré des résultats qui sont encore loin de ceux que l'on connaît en France (où elles représente 32 % du marché) mais ne sont pas négligeables : elles ont progressé de 9,5 % durant les six premiers mois de 1983 et font 21,7 % du marché.

Ce sont les marques japonaises qui ont jusqu'ici profité de la situation avec une progression de 21,7 %, alors que les européennes se contentaient d'une hausse de 1,2 %. Parmi ces dernières, en 1982, Fiat était en tête devant P.S.A., qui pourtant *reculait* de 3,3 %, Renault (moins 4,3 %) et British Leyland (plus 24 %). La Régie, au cours des six derniers mois, a pris la seconde place derrière Fiat, mais la dégradation que connaît la marque française depuis 1977 (5 % en 1977, 3,6 % en *1982) continue*.

L'apparition de la Renault-11 puis, plus tard, le lancement d'une nouvelle gamme devraient relancer la marque. Reste que les firmes allemandes, qu'elles soient filiales, de marque *américaine ou non, ont pris* une avance qu'il sera difficile de combler.

Les nouveaux modèles

Pour ce qui est des innovations, ce sont Ford et Opel encore *une fois* qui, sur les voitures de grande diffusion, présentent ici le plus de nouveautés. Ford, avec ses Orion qui sont autre chose que de simples Escort à trois volumes, Ford encore avec un très séduisant cabriolet qui procède aussi de l'Escort, Ford enfin avec ses Fiesta redessinées qui ne manquent pas d'allure.

Opel présente la Corsa Sprint SR *de 1 300 cm3 et surtout une* Corsa Junior qui risque fort de faire parler d'elle dans l'avenir : 3,41 m de long, 1 200 cm3, cet œuf sur quatre roues a été entièrement conçu pour les loisirs. Ainsi les sièges, dont le tissu une fois enlevé sert de sac de couchage. Ainsi le démontage possible de l'instrumentation et des accessoires présentés de façon modulaire et qui peuvent sortir de la voiture : réveil, radio, sèche-cheveux, vide-poches. On ne peut s'empêcher cependant, malgré l'étonnement qu'inspire la Corsa Junior, de penser aux inventions qu'avait su trouver Fiat avec sa Panda...

Chez Wolkswagen, à côté des nouvelles Golf, on peut voir une Sirocco à 16 soupapes. C'est une formule décidément très à la mode. Mercedes fait également d'une 190 E 2,3 litres, à 16 soupapes la vedette de sa propre exposition. Bien que la firme de Stuttgart affirme que cette présentation n'a aucun rapport avec *« une prétendue tendance en faveur des voitures de plus en plus rapides »*, on ne peut s'empêcher de constater que chaque constructeur, et Mercedes en tête, a désormais dans son catalogue des modèles ultra-rapides sur lesquels de gros efforts ont été faits pour la consommation, ce qui prouve qu'en réalité il ne s'agit pas là de voitures laboratoires, mais bien d'engins que l'on compte mettre en circulation. C'est donc le cas de cette 190 E à 16 soupapes, capable — les épreuves d'endurance ont déjà eu lieu — de rouler à 230 kilomètres à l'heure pour une consommation de 8,5 l aux 100 km.

Chez Honda, trois grandes premières avec la gamme Civic, qui a été entièrement remodelée : un coupé 1,5 litre à injection, à capot court, un break baptisé Shuttle rapide et *également* animé par un 1,5 litre, et une berline de plus gros gabarit.

En marge de la grande exposition, deux sujets occupent les conversations. D'abord l'apparition de ce nouveau système de roulement que représenterait le doublement des pneus sur des jantes larges, ensuite la future interdiction du plomb dans l'essence en Allemagne.

Le doublement des pneus sur une seule jante, que réalise Goodyear, *sur une idée d'origine suisse*, entraînerait la disparition de la roue de secours. L'avantage serait en principe un gain de poids, si toutefois les nouvelles jantes ne sont pas trop lourdes, et, en utilisation, ce système assurerait sur routes mouillées ou *sur neige, une tenue exemplaire*. En revanche, on ne dit pas ce qui se passerait au point de vue de l'adhérence quand l'un des deux pneumatiques rendrait l'âme sur une roue. Peut-être qu'une révolution est en marche dans l'utilisation des pneus, mais il *est bien tôt pour le dire...*

Quant à l'essence sans plomb, qui, on le sait, devrait être obligatoire après le 1er janvier 1986 en Allemagne, la position de Mercedes semble devoir être celle des constructeurs allemands dans leur ensemble : il *faut une* introduction progressive de la nouvelle réglementation : l'introduction de la technologie des catalyseurs qu'exige l'essence sans plomb suppose une solution européenne. Voilà de bien sages conclusions.

CLAUDE LAMOTTE.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

ENTREPRISE DE MENUISERIE ET D'ÉQUIPEMENT « E.M.E. »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

1. Le *présent appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants* et producteurs.
Les regroupeurs, *représentants de firmes et autres intermédiaires* sont exclus, et ce conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978, portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

1.1. L'entreprise de menuiserie et d'équipement, lance un « appel d'offres national et international, pour la fourniture de matières premières, réparties en trois (03) lots.

1.2. Les *fournisseurs* doivent élaborer les dossiers correspondants par lot, et par unité, avec les spécifications techniques du cahier des charges qui peut être *retiré auprès de nos* bureaux de SIDI-MOUSSA, route de Dar-El-Beida (Wilaya de Blida) à Alger, aux heures d'ouvertures de bureaux :
7 h 30 - 16 h 30.

1.3. LOT Nº 1 : COLLES, DURCISSEURS.

1.4. LOT Nº 2 : QUINCAILLERIES.

1.5. LOT Nº 3 : VERNIS, LAQUES, ETC.
PRODUITS D'IMPRÉGNATION POUR MENUISERIE EXTÉRIEUR, ETC.

2. DÉLAI DE SOUMISSION. Les *soumissionnaires sont tenus de* répondre sous trente (30) jours à partir de la présente parution.

3. Les offres seront présentées sous pli cacheté à la cire, et portera la mention suivante « SECRET A NE PAS OUVRIR » ET CONTIENDRA :

3.1. Une première (01) enveloppe contenant les attestations concernant le soumissionnaire et son offre.

3.2. Une *deuxième* (02) enveloppe contenant les spécifications techniques accompagnées de documentations, catalogues, brochures techniques, etc.

3.3. une troisième (03) enveloppe contenant l'offre commerciale et financière.

4. DATE DE REMISE DE L'OFFRE (TRENTE JOURS APRÈS PARUTION).

4.1. *La date de remise de l'offre a été fixée au 15* octobre *1983*, à 16 h 30 précises, heure de fermeture de bureaux de l'entreprise, délai de rigueur.

4.2. Le pli principal sera cacheté à la cire et portera le nom, adresse et cachet du soumissionnaire. Il devra aussi comporter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL - INTERNATIONAL Nº 01/83 EME

4.3. Le soumissionnaire sera tenu au respect des clauses stipulées sur le cahier des charges de l'entreprise.

4.4. Le soumissionnaire devra indiquer l'adresse à laquelle il pourra être contacté en Algérie s'il y a lieu.

5. PRIX DU PRÉSENT APPEL D'OFFRES.

5.1. Le prix du présent « APPEL D'OFFRES » est fixé à 750 000 dinars algériens.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0998/1J

L'entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de :

PIÈCES DE RECHANGE POUR MOTEUR DEUTZ TYPE F5L413R.

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes *et autres intermédiaires, et ce conformément aux dispositions de la* loi nº 78-02 du 11 février 1978, portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug – Côte-Rouge – *Hussein-Dey* – Alger – Algérie. Département Approvisionnements et Transports, à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions établies en cinq (5) exemplaires devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0998-1J/CONFIDENTIEL, A NE PAS OUVRIR »

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 08-10-83, 12 h, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

(Publicité)

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de la Coordination et des Relations avec les Collectivités Locales
29107 QUIMPER CEDEX
Tél. : (98) 90-02-80
1er bureau

AVIS

Le Préfet, Commissaire de la République du département du Finistère, communique :

Une *enquête est ouverte sur la demande présentée par Electricité de France, en vue de la* déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un poste de transformation 400/225 kV sur le territoire de la commune de La Martyre.

Conformément aux dispositions du *décret nº 77-1141 du 12 octobre 1977, le dossier pré*senté par Electricité de France comporte une étude d'impact.

Ce dossier, auquel est joint un registre d'enquête, pourra être consulté à la mairie de La *Martyre du 4 octobre au 16 octobre 1983, de 14 heures à 16 heures* sauf les samedi et dimanche. De plus, le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de La Martyre, les 24, 25 et 26 octobre, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, les observations du public.

Indépendamment de ces dispositions, l'étude d'impact pourra être consultée aux lieux, jours et heures ci-après, pendant la durée de l'enquête :

– à la préfecture de Quimper, du lundi au vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ;

– à la sous-préfecture de Brest, du lundi au vendredi, de 10 heures à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;

– à la direction régionale de l'industrie et de la recherche, 13, rue Dupont-des-Loges à Rennes, du lundi au vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Un registre sera ouvert en chacun de ces lieux afin de recueillir les observation éventuelles du public sur l'étude d'impact.

Pour le Préfet,
Commissaire de la République,
l'Attaché Principal de Préfecture :
Jean-Paul LE GOFF.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0950/A1

L'entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de :

PIÈCES DE RECHANGE POUR MOTEURS M.T.U. TYPES 8V ET 6V – 396TC32 (3 LOTS)

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production, à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires, et ce conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978, portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug – Côte-Rouge – Hussein-Dey – Alger – Algérie. Département Approvisionnements et Transports à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions établies en cinq (5) exemplaires devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0950/A1/CONFIDENTIEL, A NE PAS OUVRIR »

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 08-10-83, 12 h, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0771/1J

L'*entreprise nationale des travaux aux puits* lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de :

LOT Nº 1 – P.R. POUR MOTEURS G.M. DIFFÉRENTS TYPES
LOT Nº 2 – P.R. POUR MOTEURS E.M.D. V8 et V12

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de productions à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires, et ce conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug – Côte-Rouge – Hussein-Dey – Alger – Algérie. Département Approvisionnements et Transports à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions établies en cinq (5) exemplaires devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0771-1J/CONFIDENTIEL, A NE PAS OUVRIR »

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 08-10-83, 12 h, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à *la date de clôture de cet* appel d'offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 0293/1K

L'entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de :

LOT Nº 1 – P.R. POUR MOTEUR CATERPILLAR TYPE D399
LOT Nº 2 – P.R. POUR MOTEUR CATERPILLAR TYPE D353
LOT Nº 3 – P.R. POUR MOTEURS CATERPILLAR TYPES D399, D379, D353, D348, D346, D343.

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de *production* à l'exclusion des regroupeurs, *représentants de firmes* et autres intermédiaires, et ce conformément aux dispositions de la *loi nº 78-02 du 11 février 1978*, portant monopole de l'Etat *sur* le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise *nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug* – Côte-Rouge – Hussein-Dey – Alger – Algérie. Département *Approvisionnements* et *Transports à partir de la date de parution* du présent avis.

Les soumissions *établies* en cinq (5) exemplaires devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. *à l'adresse sus-indiquée*.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « *APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL* Nº 0293-1K/CONFIDENTIEL, A NE PAS OUVRIR »

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 08-10-83, 12 h, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DE RAFFINAGE ET DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS « NAFTAL »

DIRECTION RÉALISATION, INFRASTRUCTURES
ROUTE DES DUNES – CHERAGA-ALGER

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT Nº 08/83

L'entreprise nationale de raffinage et de distribution des produits pétroliers, direction réalisation infrastructures lance un appel d'offres *international relatif à la fourniture* :

– D'ÉQUIPEMENTS POUR GARAGE STATION-SERVICE *« VÉHICULE LÉGER » – LOT Nº 1*
– DE TUBES GALVANISÉS – LOT Nº 2

Cet appel d'offres est adressé aux seuls constructeurs, à l'exclusion des regroupeurs, représentants et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'état sur le commerce extérieur.

Les entreprises intéressées par ledit appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à compter de la date de parution du présent avis dans la presse, auprès de NAFTAL/D.R.I. département finances et *information de gestion/service juridique, route des* Dunes – Cheraga – Alger.

Les soumissions accompagnées des pièces réglementaires devront parvenir à l'adresse sus-indiquée sous double enveloppe cachetée.

L'enveloppe intérieure doit porter la dénomination ou raison sociale de l'entreprise ainsi que son siège social.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne porter que la mention « à ne pas ouvrir » soumission appel d'offres international nº 08/83.

Les offres doivent être déposées 45 jours à compter de la date de parution du présent avis dans la presse.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trois (3) mois.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 4181/1J/MEC

L'entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de :

PIÈCES DE RECHANGE POUR TRACTEURS KENWORTH S953

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production, à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires, et ce conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978, portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug – Côte-Rouge – Hussein-Dey – Alger – Algérie. Département Approvisionnements et Transports à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions établies en cinq (5) exemplaires devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 4181/1J/MEC CONFIDENTIEL, A NE PAS OUVRIR »

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 02-11-83, 12 h, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

هكذا من الاصل

COMMERCE EXTÉRIEUR

Point de vue

Le véritable horizon de notre industrie, c'est le monde

par EDITH CRESSON (*)

LE plan d'action conjoncturel lancé par le gouvernement en mars dernier comporte comme objectif premier le rétablissement rapide de notre commerce extérieur pour tendre vers l'équilibre de notre balance commerciale à la fin de l'année 1984. Au-delà de son urgente nécessité en vue d'assurer l'équilibre de nos paiements extérieurs, condition essentielle de l'indépendance nationale, cet objectif est désormais perçu par la majorité présidentielle comme un enjeu majeur. Il importe que cette appréciation soit largement partagée par le pays tout entier.

Au-delà d'une politique adaptée, le gouvernement persévère dans une action de longue haleine, d'abord dans le domaine de l'industrie, qui doit être résolument tournée vers l'extérieur. Imaginer que l'on pourra desserrer la contrainte extérieure en orientant notre industrie vers le seul marché français est un leurre.

Aujourd'hui, dans les secteurs de pointe comme dans la plupart des activités traditionnelles, les investissements requis pour le développement ou la modernisation de notre appareil industriel sont trop lourds pour être amortis uniquement sur le marché français. La reconquête du marché national n'est pas distincte de la conquête de nouveaux marchés extérieurs. Le véritable horizon de notre industrie, c'est le monde.

Cette réalité fondamentale rend urgente l'adaptation de notre dispositif commercial. Car le diagnostic de ses faiblesses fait l'unanimité. Par héritage historique et vocation culturelle, notre nation montre peu d'aptitude spontanée au commerce international, ignore trop souvent des pratiques aujourd'hui usuelles, comme celle de la compensation, sous-estime la nécessité de la rapidité de l'information, ne donne pas leur place aux « commerciaux » dans la hiérarchie et le processus de décision, cela en dépit d'efforts considérables accomplis depuis trois décennies.

Notre prétendu protectionnisme

Arrivées tardivement sur les marchés étrangers, nos entreprises n'ont guère eu le temps d'y consolider leurs positions. Trop souvent, leurs réseaux commerciaux, lorsqu'elles en ont, sont insuffisants ou peu stabilisés. Pour les aider dans leur action de vente, elles ne disposent pas, à l'instar de leurs homologues allemandes ou japonaises par exemple, de l'appui de grandes sociétés de commerce, et rarement de l'appui des grandes entreprises pratiquant le « piggy back » (1). Chacune d'entre elles doit aborder toute seule et par ses propres moyens les marchés extérieurs. Elles hésitent devant l'éloignement, le caractère aléatoire des résultats commerciaux. Enfin, les risques propres à l'exportation, ajoutés souvent à la faiblesse de leur structure financière, les dissuadent de s'aventurer à l'étranger ou d'y investir directement.

Ainsi, la France n'a d'autre choix que de poursuivre l'adaptation de son industrie aux marché extérieurs et de moderniser ses méthodes commerciales. Cette action d'intérêt national sera conduite d'abord par ses entreprises.

Mais pour donner sa pleine efficacité à la mobilisation du pays, il faut faire litière des faux débats. Tel celui qui a lieu sur notre prétendu protectionnisme. Pendant que l'on discourt sur ce sujet, notre déficit commercial témoigne – largement, hélas – que la France ne met pas d'entraves, insidieusement ou ouvertement, à ses échanges extérieurs. Pourtant, le résultat est là : nous sommes l'objet de soupçons, voire d'accusations, dans les enceintes internationales; alors même que les pratiques qu'on nous reproche sont le plus souvent le fait de nos concurrents qui proclament le plus fortement leur attachement au libre-échange.

En vérité, la France a choisi de restaurer et de consolider ses équilibres extérieurs avec une économie largement ouverte sur l'étranger. Cette option fondamentale ne nous dispense pas d'être réalistes. Dans une économie ouverte, le prix et la qualité ne sont pas l'unique protection contre la pénétration étrangère. Les facteurs culturels jouent un rôle parfois essentiel. Nul n'ignore, par exemple, que, dans des pays voisins du nôtre, le réflexe national est très vif chez le consommateur. Chez nous, il est presque inexistant.

Toutefois, nous ne devons pas fonder d'espoirs excessifs dans une évolution, nécessairement lente, des comportements culturels. De même que nous ne devons pas vivre dans l'illusion que telle mesure ponctuelle de sauvegarde pourrait nous permettre d'équilibrer notre balance commerciale. Il nous faut exporter plus et mieux. La première étape dans cette voie, c'est de faire comprendre à nos entreprises que l'Europe de la C.E.E. est leur véritable marché intérieur.

Cela vaut surtout pour les petites et moyennes entreprises, car c'est en Europe qu'elles trouveront les courants d'échange réguliers, permanents, innombrables, qui tout à la fois leur offriront les débouchés nécessaires à leur développement, des idées neuves pour la conception de leurs produits, et nous permettront de redresser durablement notre solde extérieur. Encore trop peu d'entreprises françaises de taille moyenne exportent. Il faut qu'elles s'y décident en choisissant comme base le marché européen. Dans cet effort, elles doivent pouvoir compter notamment sur l'appui résolu et imaginatif de notre administration ainsi que de notre réseau bancaire.

Soyons clairs. Le développement en Europe des capacités exportatrices de la France ne menace pas les intérêts industriels ou commerciaux de nos partenaires. Le marché européen peut redevenir le fondement large et stable de la prospérité de toutes les nations qui composent la Communauté. Mais cela suppose que l'Europe sache mettre en œuvre une réelle politique commerciale commune, comme la France ne cesse de le demander.

Il importe donc de faire de la C.E.E. une zone interne de véritable liberté des échanges et simultanément de la protéger des agressions brutales destinées à éliminer ses producteurs nationaux de secteurs entiers. Pour y faire barrage rapidement et efficacement, la Communauté doit adopter des dispositions rigoureuses en matière de clauses de sauvegarde, d'interdiction des détournements de trafic et de lutte antidumping. De même qu'elle doit se montrer vigilante devant la montée des protectionnismes. Première entité commerciale du monde, avec les droits de douane les plus faibles et des pratiques d'ouverture vers les pays en développement qui en font le premier acheteur du monde, elle doit mieux se convaincre de ce que la position d'acheteur confère une force et donc une base solide de négociation.

De nouvelles solidarités en Europe

Au surplus, ne peut-on voir dans une politique commerciale commune l'amorce de complémentarités nouvelles en Europe ? En matière industrielle, par exemple ? Ou dans la présence sur les marchés du tiers-monde ? Il faut constamment réaffirmer que les grands contrats de biens d'équipement – dont la contribution reste décisive à notre équilibre commercial et financier – doivent être organisés dans le cadre de la coopération européenne. Aujourd'hui, au contraire, chaque nation de notre continent affronte isolément la concurrence internationale. Trop souvent, cet état de fait profite aux grands exportateurs des pays tiers, au moment même où la contraction de la demande des pays en voie de développement et l'aggravation des risques financiers nécessiteraient de nouvelles solidarités industrielles et commerciales en Europe.

En attendant l'hypothétique salut par la reprise américaine, on perçoit bien les conséquences néfastes de la politique monétaire des États-Unis. En Europe, la permanence d'un dollar cher compromet davantage les efforts faits pour contenir l'inflation et résorber les déficits commerciaux. A terme, elle entravera, si reprise il y a outre-Atlantique, sa propagation aux autres économies occidentales. Du coup, elle oblige au durcissement des politiques de rigueur qui usent le tissu industriel et social.

Mais c'est dans les pays du tiers-monde que ses effets sont les plus dévastateurs. Au lieu de favoriser la solution de leurs problèmes financiers, elle accroît de manière écrasante le poids de leur endettement, bloquant pratiquement leurs perspectives de développement. On sait que, pour ceux d'entre eux qui ne sont pas producteurs de pétrole, la hausse de 1 % des taux d'intérêt du dollar pèse sept fois plus que la hausse de 1 % du prix du pétrole. On sait aussi qu'en 1982 la hausse du dollar et la montée des taux d'intérêt ont contraint le Brésil à prélever près de deux fois plus sur ses ressources d'exportation pour couvrir le service de sa dette qu'il ne le faisait en 1980.

Contraints de mettre en œuvre des politiques brutales de déflation, ces pays ferment de fait leur marché aux pays développés, sauf pour ces derniers à assumer des risques financiers disproportionnés. Il en résulte une contraction accrue des échanges internationaux et des difficultés nouvelles pour nos industries. Et le monde vit en permanence au bord d'une crise financière majeure qui peut à tout moment dégénérer en instabilité sociale et politique dans les pays en développement.

Par le jeu de la contrainte extérieure, la crise économique lance un défi à notre pays. Nous pouvons y répondre passivement en nous contentant d'ajuster à la baisse nos capacités industrielles et commerciales. Mais nous pouvons aussi prendre appui sur les difficultés présentes pour élargir nos ambitions en musclant notre appareil de production, insistant sans relâche auprès de nos partenaires européens sur la nécessité de politiques industrielles et commerciales communes et, surtout, en faisant enfin de la France une grande nation commerçante.

Ainsi nous nous serons préparés à prendre et conserver une place de tout premier rang parmi les pays exportateurs, lorsque l'économie mondiale aura retrouvé le chemin de la croissance. Cette ambition, dont le gouvernement s'est fait le champion, est une composante essentielle, dans le monde moderne, de la volonté d'indépendance nationale. C'est aux Français qu'il appartient maintenant de montrer, par leur mobilisation quotidienne au service de cette tâche, qu'ils veulent voir leur pays tenir la place qui lui revient dans les échanges internationaux, place justifiée par la qualité de sa production, le dynamisme de sa recherche et l'effort de tous ses travailleurs.

(*) Ministre du commerce extérieur et du tourisme.

---

(1) Pratique qui consiste, pour une grande entreprise installée à l'étranger, à aider les entreprises moins importantes qui se trouvent dans son sillage.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 septembre

Marché frileux

L'humidité perceptible rue Vivienne a pénétré le palais Brongniart mercredi et le marché parisien a subi son second repli important depuis le début de la semaine.

En baisse de près de 1 % environ à l'ouverture (– 0,99 % la veille), les actions françaises perdaient encore 0,8 % peu avant le son de cloche final sous l'effet de nombreuses ventes étendues à l'ensemble des compartiments.

A première vue, les échanges sont restés aussi modérés que vingt-quatre heures auparavant (118 millions de francs sur les seules valeurs françaises du marché à terme), signe que le marché parisien reste très frileux en attendant une éclaircie qui, de l'avis des spécialistes, ne pourrait provenir que d'outre-Atlantique.

De ce côté-là, aucun rayon n'est venu réchauffer l'atmosphère. Au contraire, le dollar est nettement remonté, tandis qu'une tension sur les taux d'intérêt était perceptible tant à New-York qu'à Paris, où le loyer de l'argent au jour le jour gagne 1/8 de point, pour s'établir à 12 5/8 %.

SFIM, Nobel-Bozel, A.D.G., Promodès et Euromarché, figurent parmi les plus vifs reculs de la séance (4 % à 5 %), tandis qu'Elf-Aquitaine abandonne 3 %.

Le contraste est frappant avec Raffinage, qui met, au contraire, 4 % à son actif, devancée par Kali (+ 4,7 %), tandis que Saulnes, Manurhin, Lafayette et Roussel-Nobel lui emboîtent le pas.

Sur le marché de l'or, toujours soumis à des ventes importantes, le métal fin n'a guère varié (401,15 dollars l'once à Londres, contre 406,75 la veille à midi). Le lingot a simplement mis 50 F à son actif, à 106 050 F, tandis que le napoléon perdait 4 F, à 685 F.

Léger recul du dollar-titre, à 10,56/59 F, contre 10,60/64 F.

NEW-YORK

Légère reprise

Pour la première fois depuis trois séances, le marché new-yorkais a conclu sur un gain mercredi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles mettant 5,38 points à son actif en clôture, à 1 229,47 ; encore ce redressement n'est-il intervenu que lors des dernières transactions, signe de l'hésitation qui continue à prévaloir dans la communauté financière.

De fait, de nombreuses prises de bénéfices étaient encore perceptibles en séance et Merrill Lynch, qui continue à figurer en tête des valeurs les plus actives, avec un total de 1,03 million de titres, a encore perdu 1/4 de point, à 36 7/8, la célèbre firme de courtage payant son tribut à la baisse après des informations faisant état d'une diminution de ses résultats au troisième trimestre 1983.

A l'inverse, un certain nombre de titres ont su attirer les faveurs des investisseurs, notamment au secteur automobile. I.B.M. a également suscité un certain intérêt (le titre a progressé de 7/8 de point, plus de 700 000 titres étant échangés).

Au total, les transactions sont restées dans la limite de 73,5 millions d'actions, un chiffre sensiblement identique à celui de mardi (73,9 millions), hausses et baisses étant sensiblement équilibrées (779 contre 715).

VALEURS	Cours du 13 sept.	Cours du 14 sept.
Alcoa	45 3/4	45 3/4
A.T.T.	66 1/8	66 3/8
Boeing	41 3/8	41 5/8
Chase Manhattan Bank	49 1/2	50
Du Pont de Nemours	51 3/4	52 3/8
Eastman Kodak	68 5/8	68 5/8
Exxon	38 1/2	38 1/2
Ford	59 5/8	60 7/8
General Electric	49 1/2	50
General Foods	47 1/2	49 3/8
General Motors	71 1/4	71 1/2
Goodyear	29 1/2	29 1/2
I.B.M.	122	122 7/8
I.T.T.	42 7/8	43 1/4
Mobil Oil	32 1/2	32 7/8
Pfizer	37 1/2	38
Schlumberger	56 1/2	55 1/2
Texaco	37 1/4	37 3/8
U.A.L. Inc.	28 3/4	29 1/4
Union Carbide	69 1/2	70
U.S. Steel	29 1/4	29 1/4
Westinghouse	48 1/2	48 3/4
Xerox Corp.	44 1/4	44

L'ensemble des marchés financiers et des établissements bancaires de Tokyo ont été clos jeudi 15 septembre en raison d'une fête locale.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BANQUE BRUXELLES LAMBERT. – A l'issue d'une récente assemblée générale extraordinaire, cet établissement va procéder à une augmentation de capital réservée aux détenteurs d'obligations de l'emprunt subordonné privé émis en 1978 et remboursable en 1993. Une fois cette opération réalisée (qui porte sur un total de 1,1 *milliard de francs belges, primes d'émissions comprises*), le capital et les réserves de la B.B.L. atteindront *15,5 milliards de francs contre 11,9 milliards au* début du présent exercice.

Par ailleurs, le groupe Bruxelles-Lambert S.A., société holding, vient de créer aux *Etats-Unis une société financière*, la Lambert Brussels Corporation (au capital de 407 millions de dollars détenu à 54 % par la B.B.L.) comprenant des actionnaires européens, américains et koweitis. Dans un premier temps, les actifs de ce nouvel établissement comprendront une participation de 36 % dans *Drexel Burnham Lambert*, l'une des principales firmes de courtage américaines et une participation de 20 % dans U.S. Shelter Corporation, les disponibilités initiales, évaluées à quelque 160 millions de dollars, *étant essentiellement destinées à des* investissements dans les secteurs financier, énergétique et immobilier.

La présidence de la Lambert Brussels Corporation (L.B.C.) sera assurée par le baron Lambert tandis que M. Gérard Eskenazy, ancien *directeur-général* de Paribas et président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (Suisse), assurera la présidence du comité exécutif de cette société financière dont la direction générale a *été confiée* à M. Jean Lanier, directeur-adjoint de la Banque Paribas et directeur financier de Paribas A.G. Becker, d'importantes responsabilités étant également confiées à M. Joseph Murphy, du groupe B.B.L.

PETIT BATEAU VALTON. – Récemment introduite sur le second marché de la Bourse de Paris, cette *société* a réalisé au cours des huit premiers mois de l'exercice en cours un chiffre d'affaires *cumulé (hors taxes) de 386 millions* de francs contre 345 millions durant la même période de l'année précédente, soit une progression de 12 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	13 sept.	14 sept.
Valeurs françaises	137,1	
Valeurs étrangères	154,3	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	13 sept.	14 sept.
Indice général	134,2	133

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 15 sept. .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14 sept.	15 sept.
1 dollar (en yens)	244,47	clos

BOURSE DE PARIS Comptant 14 SEPTEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 50	2 868
5 %	40 10	3 098
3 % amort. 45-54	71	0 369
4 1/4 % 1963	108 70	4 542
Emp. 7 % 1973	9935	..
Emp. 8,80 % 77	111 56	2 765
9,80 % 78/93	88 25	1 740
9,80 % 78/86	88 90	8 678
10,80 % 79/94	91 10	0 325
13,25 % 80/90	99 58	3 785
13,80 % 80/87	101 10	12 628
13,80 % 81/99	100 80	9 187
16,75 % 81/87	110 15	0 228
16,20 % 82/90	110 30	10 874
16 % juin 82	108 80	4 284
E.D.F. 7,8 % 61	137 20	9 896
E.D.F. 14,5 % 80-92	101 30	3 886
Ch. France 3 %	136	..
CNB Bques janv. 82	101 25	2 890
CNB Paribas	101 45	2 880
CNB Suez	101 50	2 890
CNI janv. 82	101 20	2 890
B.S.N. 10,50 % 77	2110	210
Carrefour 6,75 % 75	300	30 010
Interbail (obl. conv.)	212	21 360
Lafarge 6 % 72	312	30 100
Martell 8,75 % 77	1080	105
Michelin 5,50 % 70	629	..
Moët-Hennes. 8 % 77	1410	138
Pétr. (Fse) 7,50 % 79	194	19 400
Peugeot 6 % 70-75	340	..
Sanofi 10,25 % 77	615	..
SCREG 9,75 % 78	138	13 800
Télém. 7 % 74	148	14 800
Thom.-CSF 8,9 % 77	224	22 100

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dév. Rég. P.d.C (Li)	112 20	112 30
Didot-Bottin	264	263
Dist. Indochine	331 20	326
Drag. Trav. Pub.	190 20	190 10
Duc-Lamothe	260	....
Dunlop	6 85	6 85
Eaux Bass. Vichy	930	944
Eaux Vittel	895	895
Ecco	2100	2095
Economats Centre	435	427
Electro-Banque	226	226
Electro-Financ.	460	465
Elf-Antargaz	143	145
E.L.M. Leblanc	580	580
Entrepôts Paris	260	260
Epargne (B)	1195	1160 o
Epargne de France	320	317
Epeda-BF	1120	1100
Escaut-Meuse	330	328
Eurocom	498	490
Europ. Accumul.	31	31
Eternit	225	245 80 d
Félix Potin	1131	1086
Ferm. Vichy (Ly)	126	125 50
Finalens	88	86
FIPP	117	....
Frac	200	195 20
Focép (Chât. eau)	1480	1480
Foncière (Cie)	175	176
Fonc. Agache-W.	78	80
Fonc. Lyonnaise	1300	1300
Foncina	149	148
Forges Gueugnon	14 55	15 15 d
Forges Strasbourg	130	130
Forinter	1290	1300
Fougerolle	120	119
France I.A.R.D.	100	....
France (La)	525	....
Frankel	210	207

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sud. Allumettes	297	300
Tenneco	412 50	....
Thorn EMI	95 20	....
Thyssen c. 1 000	257	....
Toray indust. inc	18 60	18 30
Vieille Montagne	850	....
Wagons-Lits	371	385
West Rand	101 80	102

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	825	820
Datsa	298	299
Far East Hotels	1 30	1 28
Merlin Immobilier	1865	1855
Métallurg. Minière	133	133
M.M.B.	300	300
Novotel S.I.E.H.	1288	1250
Petit Bateau	351 10	....
Petrofigaz	474	490
Sodexho	2000	2000
Sofibus	212	212
Rodamco	460	457

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	10 70	11 10
Alser	173	....
Cellulose du Pin	28	....
C.G.Maritime	8 05	....
Coparex	486	478
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files Fourmies	2 25	....
Imp. G.-Lang	2 90	....
La Mure	61	....
Maurel et Prom	....	....
Pronuptia	140	....
Rorento N.V.	680	680
Sabl. Morillon Corv.	129	129 d
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	109 50	109 50
Total C.F.N.	62	....
Ufinex	229 50	....

SICAV 14/9

Étrangères

● : prix précédent.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
2135	4,5 % 1973	2070	2048	2048	2030
506	Eurafrance	485	488	488	484 90
785	Euromarché	740	700	711	714

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
	B. Ottomane	955	940	942	922
	BASF (Akt)	597	587	584	590
	Bayer	590	586	586	588
	Buffelsfont.	676	676	674	663
	Charter	42 80	42 10	42 10	42 20
	Chase Manh.	528	530	528	530
	Cie Pétr. Imp.	344	340	340	336
	De Beers	99 50	99	99	99
	Deutsche Bank	1214	1205	1202	1205
	Dome Mines	172	171	169 90	171 20
	Driefontein Cal	382	373 50	369	373 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
74	Matsushita	72	71 40	71 60	71 95
1060	Merck	984	979	979	961
850	Minnesota M.	850	820	820	836
370	Mobil Corp.	345	347 50	347 50	347 50
20800	Nestlé	19700	19770	19770	19770
840	Norsk Hydro	770	761	758	751
1230	Petrofina	1160	1146	1145	1141
675	Philip Morris	663	665	668	665
169	Philips	168 80	167 60	167 60	165 10
550	Pres. Brand	530	521	521	520

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1320	IBM	1282	1283	1294	1276
61	Ito-Yokado	60 45	60 10	60 10	60
460	ITT	480	469	471	465
495	Xerox Corp.	477	475 50	475 50	470
3 02	Zambia Corp.	2 90	2 90	2 89	2 90

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

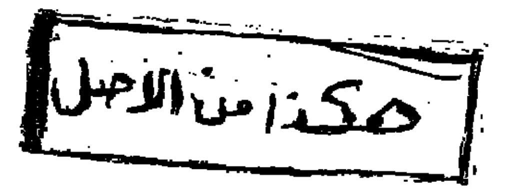
COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 076	8 103	7 840	8 240
Allemagne (100 DM)	301 600	302 210	290	310
Belgique (100 F)	14 975	14 973	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	269 670	270 100	256	276
Danemark (100 krd)	84 030	84 230	80	88
Norvège (100 k)	106 440	106 670	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	12 067	12 090	11 550	12 350
Grèce (100 drachmes)	8 715	8 745	8	10 100
Italie (1 000 lires)	5 052	5 051	4 707	5 200
Suisse (100 fr.)	371 260	371 820	358	380
Suède (100 krs)	102 280	102 500	99	106
Autriche (100 sch)	42 940	42 994	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 315	5 310	5	5 600
Portugal (100 esc.)	6 490	6 500	5 500	6
Canada ($ can 1)	6 556	6 574	6 280	6 620
Japon (100 yens)	3 311	3 316	3 170	3 330

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/9
Or fin (kilo en barre)	105700	106300
Or fin (en lingot)	106000	106050
Pièce française (20 fr)	689	685
Pièce française (10 fr)	410	.....
Pièce suisse (20 fr)	685	679
Pièce latine (20 fr)	662	657
Souverain	819	815
Pièce de 20 dollars	4350	4270
Pièce de 10 dollars	2015	2002 50
Pièce de 5 dollars	1250	.....
Pièce de 50 pesos	4385	4305
Pièce de 10 florins	689	685





Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'aviation libanaise est intervenue pour la première fois depuis la reprise du conflit

De notre correspondant

Beyrouth. – L'aviation libanaise est intervenue à son tour, jeudi 15 septembre, en mission de reconnaissance au-dessus des forces qui combattent l'armée libanaise dans le secteur d'Aley.

Quatre Hawker Hunters ont survolé la région à plusieurs reprises au lever du jour. Les Beyrouthins ont cru, d'abord, qu'il s'agissait d'appareils américains, français ou britanniques. En effet, ces derniers ont déjà effectué plusieurs missions dans le ciel libanais en guise de démonstration de soutien à leurs contingents au sein de la force multinationale.

Selon l'armée libanaise, c'est de la base militaire contiguë à l'aéroport de Beyrouth que les Hawker Hunters ont décollé. On croyait pourtant cette base paralysée, l'aéroport étant fermé depuis plus de trois semaines en raison de la proximité de l'artillerie des milices progressistes et de leurs alliés. Il n'est d'ailleurs question depuis trois jours à Beyrouth que la piste de fortune aménagée sur un tronçon de l'autoroute du Nord, à une trentaine de kilomètres de la capitale, près de Jbeil. Le terre-plein central a été supprimé, les deux voies reliées entre elles et un échangeur démoli sur un tronçon où l'autoroute est rectiligne sur trois kilomètres. Une piste d'atterrissage a ainsi été constituée au cœur du secteur chrétien, à plus de 20 kilomètres *de toute position d'artillerie* ennemie.

Vieux avions démodés, les Hawker Hunters libanais ne feraient pas le poids face à l'aviation syrienne. De plus, le Liban ne possède qu'une dizaine d'appareils du même modèle, auxquels s'ajoutent huit Mirage E remisés depuis des années (ces derniers stationnent d'ailleurs à Koleyate, au nord du Liban, en zone sous contrôle syrien) et quelques Fouga Magister d'entraînement, susceptibles à la rigueur de servir dans des missions d'appui tactique au sol.

Les Hawker Hunters ont donc pris l'air, grâce à la couverture aérienne que leur procure l'aviation américaine embarquée au large de Beyrouth. Dans ces conditions, si obsolètes qu'ils soient, ces appareils demeurent efficaces aussi bien en mission de reconnaissance que pour l'éventuel bombardement de positions d'artillerie.

Leur entrée en scène constitue une manifestation supplémentaire de la fermeté du gouvernement libanais, qui ne se sent plus en position de faiblesse. Paradoxalement, en effet, l'intervention de l'aviation libanaise est aujourd'hui plus significative politiquement que celle, autrement plus redoutable, de l'aviation américaine, puisqu'elle témoigne de la confiance dans la couverture « musclée » que le Congrès a autorisé le président Reagan à accorder à l'armée libanaise.

De source progressiste, on apprend qu'il y a quatre ou cinq jours l'artillerie navale américaine a « *marqué* » toutes les batteries des forces combattant l'armée libanaise par un tir de semonce d'un obus à proximité de chacune d'elle.

LUCIEN GEORGE.

● *Le Centre des démocrates sociaux (C.D.S.)*, à l'issue de la réunion de son bureau politique, déclare que « *l'appartenance de Walid Joumblatt à l'Internationale socialiste ne doit pas peser sur l'attitude de notre pays* ». Ainsi le C.D.S. « *demande que la France prenne sans tarder une initiative diplomatique au plus haut niveau pour éviter que ne se déclare une escalade de la violence qui provoquerait des milliers de morts et ferait éclater le Liban* ».

LE DOLLAR RESTE FERME : 8,11 F

Sur le marché des changes très calme, le dollar est resté très ferme à 8,11 F contre 8,10 F, et 2,6830 DM contre 2,68 DM. Il est toujours tiré vers le haut par le niveau élevé des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où le chef des conseillers de la Maison Blanche, tout en pronostiquant une baisse du dollar en 1984 assez faible (4 %), estime que le loyer de l'argent montera d'environ 1 %.

En Europe, le cours du deutschemark a encore monté à Paris, dépassant 3,02 F. Cet affaiblissement du franc revêt, pour l'instant, un caractère presque exclusivement technique, puisque c'est la faiblesse du franc belge au sein du S.M.E. qui oblige la Banque de France à vendre du franc français, au sommet du même S.M.E., pour empêcher ledit franc belge de crever son plancher. Ces ventes provoquent automatiquement une vente du deutschemark.

LA QUERELLE DES FESTIVALS CANNOIS CONTINUE

Le conseil d'administration du Festival international du film à Cannes vient de fixer les dates de sa trente-septième édition : du 9 au 21 mai 1984.

L'ouverture avait d'abord été fixée au 4 mai. Pour Mme Anne-Marie Dupuy, maire de Cannes, il s'agissait de situer le festival dans un créneau plus favorable que l'an dernier. Mais le Marché international des programmes de télévision (MIP-TV), qui, comme le festival, se tient dans les locaux du Nouveau Palais, devait alors être avancé dans des conditions que son commissaire général, M. Bernard Chevry, refusait menaçant de s'intaller ailleurs.

La querelle n'avait pas laissé indifférent le syndicat des hôteliers.

A présent, malgré le compromis amorcé par les responsables du festival du film, M. Bernard Chevry reste sur ses positions : il propose de tenir le MIP-T.V. du 24 au 29 avril. – *(Corresp.)*

L'ÉCRIVAIN BERNARD NOEL EST NOMMÉ DIRECTEUR DU CENTRE LITTÉRAIRE DE ROYAUMONT

L'écrivain Bernard Noël vient d'être nommé directeur du Centre littéraire de la Fondation Royaumont (Val-d'Oise). Cette fondation, située dans un château de la région parisienne, accueille colloques et manifestations culturelles.

[Né le 19 novembre 1930, à Sainte-Geneviève-sur-Argence (Aveyron), Bernard Noël a commencer sa carrière dans l'édition en tant que rédacteur, puis rédacteur en chef des dictionnaires Laffont-Bompiani, spécialisés dans l'analyse des œuvres et la biographie des auteurs, après avoir suivi des études philosophiques et de journalisme. Il a été directeur des éditions Delpire de 1967 à 1970.

Ecrivain indépendant depuis 1971, il dirigé à partir de 1977 la collection « Textes » (Flammarion), ouvertes aux auteurs d'avant-garde, collabore à des publications orientées vers les arts plastiques et participe à de nombreux colloques et débats.

Son œuvre, variée, s'étend de l'histoire à la biographie, de la poésie à l'essai et aux textes de fiction. C'est ainsi qu'il est l'auteur, notamment, d'un *Dictionnaire de la Commune* (Champs/Flammarion), d'un *Magritte* (Flammarion) et d'*Un château de Cène* (Pauvert, 1971), fiction érotique qui lui valut, en 1973, une niaise condamnation pour « outrage aux bonnes mœurs »... Il a publié tout récemment deux recueils de poèmes : *Poèmes 1* et *la Chute des Temps*, chez Flammarion.]

APRÈS L'ASSASSINAT DE M. MASSIMI

La Corse en état de choc

De notre envoyé spécial

Ajaccio. – Après l'assassinat, mardi 13 septembre, de M. Pierre-Jean Massimi, le secrétaire général du département de la Haute-Corse, l'opinion insulaire est en état de choc.

L'île, surtout, cherche à lever cette obsédante incertitude qui, depuis le meurtre, conditionne la vie et fige l'activité politique, par exemple de l'assemblée régionale. M. Massimi a-t-il été tué pour des raisons politiques ? A-t-il été victime de représailles décidées par certains nationalistes contre ceux qui, en Corse, ne rêvent pas d'une aventure séparatiste et, plus directement, contre ceux qui, par leurs fonctions, concourent à maintenir la Corse dans l'ensemble français ?

Comme les Corses, depuis deux jours, aimeraient se trouver en présence d'une affaire « banale » ! Sentimentale ou financière, qu'importe, pourvu que ce meurtre n'apparaisse pas comme le premier signe d'une série noire qui menacerait les élus, les représentants de l'État, les policiers, les magistrats, etc. On sent le désir que les nationalistes prennent position même de manière approximative. Qu'ils parlent, revendiquent, ou démentent.

L'enquête paraît à beaucoup désespérante de lenteur. Les enquêteurs ont bien retrouvé, mercredi, un révolver de calibre 357 Magnum et de type Python dans un fourré de Pietra-Nerra, à quelques kilomètres du lieu du guet-apens. Mais l'arme serait « propre » : elle n'était pas répertoriée, et aucune empreinte ne s'y trouverait. Les enquêteurs n'ont pas réussi à retrouver le projectile qui a tué M. Massimi, malgré des heures de recherche. Ils ne savent toujours pas combien de tueurs étaient présents, ni par quel moyen – moto ou voiture – ils ont pris la fuite. Une seule indication est désormais vérifiée : le véhicule de M. Massimi devait être presque à l'arrêt, puisque la première vitesse était enclenchée.

Maigre bilan et qui devait peser sur l'atmosphère des obsèques du secrétaire général du département de Haute-Corse, prévues jeudi à Bastia. Tous les représentants de l'État et les élus devaient y assister. Cela pouvait être l'occasion, le cas échéant, de raffermir les énergies, de rappeler que la Corse et l'État, bien qu'atteints par ce meurtre, ne se laissaient pas impressionner. Mais dans le doute, le personnel politique insulaire se trouve contraint à un silence qui ne fait qu'accroître la gêne.

PHILIPPE BOGGIO.

LES RÉACTIONS POLITIQUES

● *M. François Giaccobi* (M.R.G.) président du conseil général de Haute-Corse, s'est déclaré « *bouleversé et révolté* » par l'assassinat de M. Pierre-Jean Massimi. « *Il n'y a*, a-t-il dit, mercredi 14 septembre, *aucun mobile apparent à cet acte. M. Massimi était mon ami et un fonctionnaire modèle. Il avait fait toute sa carrière dans l'administration et son poste de secrétaire général du département de Haute-Corse n'était absolument pas un poste politique. Nous ne voyons par conséquent aucun mobile à cet acte. Il appartient maintenant à la justice et à la police de notre pays de faire dans les meilleurs délais toute la lumière sur ce lâche assassinat.* »

● *M. Jean Zuccarelli*, maire de Bastia et député de la Haute-Corse (apparenté socialiste), a indiqué : « *Mon premier sentiment est de consternation douloureuse devant la disparition d'un homme jeune qui avait d'innombrables qualités de cœur et d'esprit. Mon deuxième sentiment est la révolte devant un acte aussi lâche que rien ne semble justifier. Enfin, je suis inquiet pour notre île : où veut-on la conduire. Moi je le sais. Il est temps que d'autres le sachent aussi.* »

Les condamnations de M. Bertrand Delanoë, porte-parole du parti socialiste et de M. Didier Bariani, président du parti radical, sont venues s'ajouter à toutes celles qui avaient suivi l'assassinat de M. Massimi.

Sur FR 3

« Confrontations », une autre manière de regarder la politique

« *La politique est autre chose qu'un pugilat permanent, et les journalistes ne sont pas seulement des porte-parole* ». Ce double postulat a conduit MM. Henry Chapier et Michel Naudy, tous deux rédacteurs en chef adjoints de « Soir 3 », le journal télévisé de la troisième chaîne, à bâtir une nouvelle émission hebdomadaire, « Confrontations ». Elle sera diffusée chaque samedi, à 22 h 10, à partir du 1er octobre.

L'objectif : montrer un homme politique ou une personnalité du monde de la culture et de la pensée dans « *l'originalité de sa démarche, de son histoire, de son identité, de ses contradictions* ». Pour y parvenir, Chapier et Naudy ont voulu « *dépasser le jeu convenu des hommes politiques ou des vedettes avec les journalistes qu'ils ont l'habitude de fréquenter* » pour « *montrer l'homme sous la marionnette des médias* ».

A projet différents, moyens différents. Pas de direct. Quinze minutes d'émissions construites à partir d'un tournage d'une à deux heures en film (« *Le film donne une image plus naturelle, une profondeur que l'on n'obtient pas en vidéo* »). Deux caméras seulement (« *Ce qui est important, ce n'est pas le décor, c'est l'individu* »). La réalisation a été confiée à une petite entreprise privée, Avidia Films, autour de la réalisatrice Lyria Begeja.

Pour l'heure, une série de douze émissions sont en préparation, pour assurer une régularité de production jusqu'à la fin de l'année. Premier invité : M. Jacques Chirac, le 1er octobre. Viendront ensuite MM. Anicet Le Pors, Jean-Pierre Chevènement, Roger Garaudy, Michel Poniatowski, Mgr Lustiger... Chacun a accepté le risque des questions non préparées, et celui, redoutable, du « montage » de l'émission. Les deux responsables de « Soir 3 » ont trois mois pour convaincre un nombre suffisamment important de téléspectateurs qu'on peut innover en la matière et éviter « *les deux écueils du voyeurisme, d'un côté, et de la polémique, de l'autre* ».

GRÈVE AUX CENTRES DE TRI DES GARES DE PARIS-LYON ET PARIS-MONTPARNASSE.

Les centres de tri postaux dans les gares de Paris-Lyon et Paris-Montparnasse sont partiellement bloqués par une grève commencée le 14 septembre à 6 heures du matin à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. – et aussi de F.O. à Paris-Lyon. Le 15 au matin, la grève continuait à Paris-Montparnasse mais s'était fortement atténuée à Paris-Lyon, *selon la direction*.

Le mouvement du 14 a été, d'après la C.G.T., suivi par 90 à 97 % du personnel concerné. Un volume important de courrier était bloqué le 14 en fin d'après-midi. Par ce mouvement, les syndicats entendent protester contre la décision de la direction, annoncée en août, de supprimer dans ces centres à partir du 1er octobre le tri du courrier pendant les *nuits* de samedi à dimanche. Selon les grévistes, « *le ministère des P.T.T. tente de récupérer l'équivalent d'un mois de repos par an qui était accordé, à titre de compensation, aux postiers du tri travaillant le dimanche et les nuits de fin de semaine* ». Cette mesure « *aurait pour conséquence une dégradation du service public car le courrier prendrait ainsi plusieurs jours de retard* ». Le mouvement devrait continuer, selon la C.G.T., sous diverses formes, et dans différents services postaux. Des débrayages ont déjà eu lieu ici ou là ces derniers jours. La fédération C.G.T. des P.T.T. a d'ailleurs annoncé une semaine d'action contre la dégradation du service public, du 26 septembre au 1er octobre.

La direction affirme que la grève des centres de tri n'a pas eu d'incidence ce même jour sur la distribution du courrier. Mais le 15 celui-ci a été fortement perturbé. Le volume du courrier déposé le samedi est environ dix fois moins important qu'un jour de semaine, déclare encore la direction. Le courrier peut donc être distribué normalement le lundi avec les nouvelles dispositions annoncées.

Le numéro du « Monde » daté 15 septembre 1983 a été tiré à 526 277 exemplaires